



FRANCOPHONIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE :

Innovations et
bonnes pratiques

Édition 2019



INSTITUT DE LA FRANCOPHONIE
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
IFDD

ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie





FRANCOPHONIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE :

**Innovations et
bonnes pratiques**

Édition 2019

Ce rapport est le fruit d'une série d'appels à contributions auxquels ont répondu certains États et gouvernements membres, des acteurs non étatiques, des universitaires et scientifiques ainsi que des structures de la Francophonie institutionnelle. Il a été produit par un groupe d'experts ès qualités sous la coordination de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable.

Directeur de la publication :

Jean-Pierre Ndoutoum, Directeur de l'IFDD

Coordination :

Tounao Kiri, Directeur adjoint, Co-auteur, IFDD

Marcel Klassou, Spécialiste de programme développement durable, par intérim, Co-auteur, IFDD

Rédacteur en chef :

Georges Lanmafankpotin, Professeur associé, Chaire en éco-conseil, Université du Québec à Chicoutimi, Canada, membre du Groupe d'experts

Rédacteur en chef adjoint :

Kouraichi Said Hassani, Éco-conseiller, expert en développement durable, membre du Groupe d'experts, Canada

Membres du Groupe d'experts :

Florence Wijsbroek, Chef d'entreprise, représentant de la société civile, Bulgarie

Bilan Hassan Ismail, Sous Directrice de développement durable, Spécialiste en changements climatiques, Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement, Djibouti

Clément Sima Obame, Expert en développement durable, Conseiller du Premier ministre du Gabon, Gabon

Honoré Demenou Tapamo, Spécialiste en Régulation des Utilités Publiques et Spécialiste Énergies Renouvelables, Cameroun

Valentine van Gameren, Attachée à la Direction du développement durable, Service public de Wallonie

Kristina Andreeva, Experte en développement durable, Bulgarie

Stéphane Bernaudon, Expert développement durable, France

Avec la collaboration des unités administratives de l'OIF suivantes :

Direction langue française, culture et diversités (DLFCD)

Direction des affaires politiques et de la gouvernance démocratique (DAPG)

Direction de l'éducation et de la jeunesse (DEJ)

Direction de la francophonie économique et numérique (DFEN)

Direction de la communication et des instances de la Francophonie (DCIF)

Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD)

Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (IFEFE)

Appui à l'édition :

Louis-Noël Jail, Chargé de communication, IFDD

Maryline Laurendeau, Assistante de communication, IFDD

Mise en page :

Marquis Interscript

Impression :

Marquis Imprimeur

ISBN version imprimée : 978-2-89481-292-1

ISBN version électronique : 978-2-89481-293-8

© Institut de la Francophonie pour le développement durable

56, rue Saint-Pierre, 3^e étage

Québec, QC., G1K 4A1 Canada

ifdd@francophonie.org

www.ifdd.francophonie.org

Imprimé au Canada. Septembre 2019.



Sommaire

MOT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA FRANCOPHONIE	5
I. RÉSUMÉ EXÉCUTIF	8
II. INTRODUCTION	10
III. MÉTHODOLOGIE	12
IV. ACTIONS PHARES ET BONNES PRATIQUES DE LA FRANCOPHONIE INSTITUTIONNELLE	14
IV.1 L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF)	16
PROMOUVOIR LA LANGUE FRANÇAISE, LA DIVERSITÉ CULTURELLE ET LINGUISTIQUE	16
PROMOUVOIR LA PAIX, LA DÉMOCRATIE ET LES DROITS DE L'HOMME	18
APPUYER L'ÉDUCATION, LA FORMATION, L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE	20
Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (IFEFF)	22
Comité international des jeux de la Francophonie (CIJF)	23
DÉVELOPPER LA COOPÉRATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	24
Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD)	26
IV.2 LES OPÉRATEURS ET L'ORGANE CONSULTATIF DE LA FRANCOPHONIE	28
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAIRES FRANCOPHONES (AIMF)	28
AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE (AUF)	30
TV5 MONDE	31
UNIVERSITÉ SENGHOR	32
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE (APF)	33
V. GOUVERNANCE ET BONNES PRATIQUES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ESPACE FRANCOPHONE	34
V.1 EXAMEN NATIONAL VOLONTAIRE DES PAYS MEMBRES DE LA FRANCOPHONIE AU FORUM POLITIQUE DE HAUT NIVEAU SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS-UNIES	35
V.2 LES BONNES PRATIQUES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	41
V.2.1 L'APPROPRIATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES ODD	41
Principauté d'Andorre	42
Belgique	44
Centrafrique	46
Luxembourg	48
Mali	50
République de Moldavie	52
Monaco	54
Roumanie	56
Rwanda	58
Sao-Tomé-et-Principe	60
Suisse	62

V.2.2 L'ÉQUILIBRE DES DIMENSIONS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	65
République de Bulgarie	66
Canada	68
Canada – Nouveau-Brunswick	70
République de la Macédoine du Nord	72
Fédération Wallonie-Bruxelles	74
V.2.3 « NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ »	76
Burkina Faso	78
Canada – Québec	80
Congo	82
Djibouti	84
Guinée	86
Madagascar	88
Maurice	90
République de Serbie	92
V.2.4 L'EFFICIENCE ENVIRONNEMENTALE ET LA PROTECTION DE LA PLANÈTE	94
République d'Arménie	96
Cameroun	98
République démocratique du Congo	100
Côte d'Ivoire	102
Gabon	104
Liban	106
Royaume du Maroc	108
Sénégal	110
République des Seychelles	112
Togo	114
V.2.5 LA DIVERSITÉ CULTURELLE ET LA VALORISATION DES PRATIQUES ENDOGÈNES	116
Union des Comores	118
Haïti	120
Tchad	122
Tunisie	124
V.2.6 LA DÉMATÉRIALISATION ET L'USAGE DES TIC	126
Bénin	128
Égypte	130
France	132
Niger	134
VI. LES CONTRIBUTIONS DES ACTEURS ET INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES	136
VII ENJEUX ET THÈMES ÉMERGENTS	140
VIII CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	143
LISTES DES ACRONYMES	145

Mot de la Secrétaire générale de la Francophonie



Crédit photo: Cyril Bailleul

2015 a été une année charnière pour la communauté internationale avec l'adoption de plusieurs accords internationaux visant à un monde meilleur et à assurer une protection durable de notre planète.

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a été très active et a contribué substantiellement à l'élaboration et à l'adoption de ses accords. Deux d'entre eux lui semblent majeurs : (i) le Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 (Programme 2030) et ses Objectifs de développement durable (ODD) et (ii) l'Accord de Paris sur le Climat.

Le Programme 2030 incluant les 17 ODD, est particulièrement ambitieux et pose de multiples défis institutionnels, financiers et méthodologiques pour sa mise en œuvre. La Francophonie s'emploie à déployer son expertise, sa solidarité et son dynamisme aux côtés de ses 88 États et Gouvernements membres pour relever ces défis.

C'est ainsi qu'elle s'est dotée de ses propres instruments stratégiques comme : (i) la Stratégie économique pour la Francophonie (SEF), qui met l'accent sur le développement et la coopération économique et sur l'atteinte de résultats concrets en termes de création d'emplois en faveur des jeunes et des femmes, ce qui suppose des investissements concrets et significatifs dans les pays ; (ii) la Stratégie jeunesse de la Francophonie (SJF), qui fait de cette catégorie d'acteurs une cible majeure des interventions de l'OIF à travers des actions en leur faveur, telle la promotion de l'économie verte ; (iii) la Stratégie de la Francophonie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles, qui donne une inflexion significative aux actions de coopération, et au fonctionnement interne de toutes les unités administratives de l'OIF ; et (iv) la stratégie numérique de la Francophonie pour souligner le rôle majeur des nouvelles technologies pour le passage à l'échelle des actions de la solidarité francophone dans un monde en perpétuelle mutation.

Communiquer autour et sur les atouts des acteurs francophones dans le domaine du développement durable représente un des axes majeurs d'intervention pour la Francophonie. C'est pour cette raison que l'OIF a pris, en 2018, l'initiative de produire un rapport visant à faire connaître et à valoriser quelques bonnes pratiques et innovations de l'expertise francophone en matière de développement durable, tant aux échelles nationales qu'à divers degrés institutionnels ou de catégories d'acteurs.

L'élaboration du présent rapport, intitulé **Francophonie et développement durable : Innovations et bonnes pratiques – 2019**, a bénéficié de l'apport des données disponibles d'une quarantaine des États et gouvernements membres et d'autres sources d'informations. À la veille du Sommet des Nations Unies sur le développement durable de septembre 2019, qui marquera la fin d'un premier cycle de quatre ans du Forum politique de haut niveau, ce rapport se veut une contribution de la Francophonie pour encourager les initiatives, projets et mécanismes institutionnels innovants en matière de développement durable.

Trois principales catégories d'acteurs occupent une place prépondérante dans la réussite de ces différentes initiatives. Il s'agit des institutions étatiques, qui fixent les grandes lignes des politiques de développement des pays; les organisations de la société civile, qui s'approprient ces politiques dans leur mise en œuvre; et les organisations internationales ou sous-régionales, qui œuvrent à la création et à la consolidation de partenariats entre les pays.

La Francophonie tient ainsi à souligner la précieuse contribution de toutes les catégories d'acteurs de l'ensemble de ses États et gouvernements membres qui a permis d'atteindre les objectifs fixés par ce rapport. Les contributions reçues nous permettent de constater l'immense diversité des bonnes pratiques en matière de développement durable qui existent au sein de la Francophonie et du rôle important de la science qui propose des solutions et des outils en vue de rendre opérationnel le développement durable.

Quatre ans de présence de nos pays aux travaux du Forum politique de haut niveau ont permis à 87% de nos États membres de faire leurs examens nationaux volontaires, et cela, grâce à cet espace de partage entre pays. Ce rapport en fait le bilan et nous permet de constater la richesse de notre espace et l'engagement des francophones pour l'atteinte des ODD aux échéances fixées.

Cette richesse est d'autant plus importante que l'on peut dire avec assurance que la mise en œuvre des ODD au sein de l'espace francophone n'est pas un mythe, mais bien une réalité tangible. Elle est aussi le marqueur de l'important chemin qui a été parcouru et qui fonde l'espoir que, d'ici à 2030, nos pays pourront continuer de relever de grands défis en matière de développement.

À travers les bonnes pratiques de la Francophonie institutionnelle qui figurent dans le présent rapport, nous pouvons affirmer sans fausse modestie que notre Organisation commune occupe une place de choix auprès de ses pays membres en jouant un rôle de catalyseur dans les actions qui sont entreprises pour le développement des pays et la lutte contre la pauvreté. Je tiens à remercier les différentes directions, les unités hors sièges, les opérateurs et les organes consultatifs de l'OIF qui ont apporté une contribution substantielle à l'élaboration de ce rapport.

Je voudrais enfin saluer l'excellent travail du groupe d'experts internationaux choisis pour leurs qualités dans les différentes régions de la Francophonie et qui ont réussi, en un temps très court, à relever le défi de produire sur deux années successives un rapport qui reste, certes encore, perfectible. Je garde espoir que les prochaines éditions du rapport sur le développement durable bénéficieront davantage de vos différentes contributions pour montrer ce qui se fait de beau et de bien dans notre communauté de langue, en vue d'une impulsion remarquable à l'opérationnalisation du développement durable au niveau mondial.

Je souhaite à toutes et à tous une bonne lecture.

S. E. Mme Louise Mushikiwabo
Secrétaire générale de la Francophonie





I. Résumé exécutif



(© Sergiy Serdyuk, Adobe Stock)

Le *Rapport sur le développement durable de la Francophonie*, intitulé **Francophonie et développement durable : Innovations et bonnes pratiques – 2019**, est basé sur des données communiquées par les États membres de la Francophonie, ses unités administratives et ses opérateurs ainsi que les acteurs non étatiques de l'espace francophone. Il souligne les progrès accomplis en mettant l'accent sur les bonnes pratiques dans le domaine du développement durable et en se fondant sur les enjeux et défis identifiés par le Programme 2030, notamment la gouvernance du développement durable, l'appropriation des ODD, l'équilibre des dimensions, ne laisser personne de côté, l'efficacité environnementale et la protection de la planète, la diversité culturelle et la valorisation des pratiques endogènes, ainsi que la dématérialisation et l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Ainsi, actrice engagée, la Francophonie institutionnelle, au regard de son mandat et des actions menées en vue de contribuer à façonner un système et un modèle exemplaire et innovant en matière de développement durable, peut montrer à son actif plusieurs résultats structurants. Qu'il s'agisse des programmes de promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique, des animations théâtrales en langue locale pour promouvoir la paix, la démocratie et les droits humains, ou encore de l'initiation du Forum international Jeunesse et Emplois verts (FIJEV) pour appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche, la Francophonie s'attache à asseoir des bases durables d'un développement inclusif. En témoignent aussi l'Initiative francophone pour la formation des maîtres à distance (IFADEM), le concours Création pour le développement durable des jeux de la Francophonie (CCDDJF), la planification locale intégrant les ODD, le soutien à la transformation structurelle de l'administration publique pour l'atteinte des ODD, l'Atlas francophone de l'économie de l'environnement ou encore la cartographie analytique des profils et dispositifs de sauvegarde environnementale et sociale dans les États et gouvernements membres de la Francophonie. Nous pouvons également souligner l'initiative de la Francophonie pour les villes durables, l'initiative «genre et climat», le programme Femmes et énergie durable, ainsi que l'émission «Coup de pouce pour la planète».

La contribution de l'espace francophone, c'est aussi des initiatives provenant d'acteurs étatiques et non étatiques qui agissent quotidiennement de manière créative. Ainsi, les campagnes de communication sur les ODD en Belgique, l'École verte dans la Principauté d'Andorre, sont quelques-unes des actions fortes de gouvernance en matière d'appropriation.

Par ailleurs, l'établissement d'un plan gouvernemental annuel à Monaco, l'arrimage anticipé de la vision du développement durable de São Tomé et Príncipe au Programme 2030, le processus de co-travail en vue d'un engagement commun pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 au Luxembourg apportent d'autres angles d'approche pour parvenir à des progrès notables.

On pourrait souligner aussi le processus d'identification et d'opérationnalisation des cibles prioritaires des ODD au Mali et le renforcement de l'Institut national de la statistique en Centrafrique comme autant d'initiatives structurantes de mise en place de législations, de cadres de concertation et de processus participatifs en vue de l'**appropriation des ODD** à l'échelle des pays et des localités. Ces initiatives témoignent du génie francophone à mettre en place des institutions démocratiques fortes et des dispositifs souples pour opérationnaliser le Programme 2030 et ses ODD.

Pour *ne laisser personne de côté*, des pratiques innovantes sont adoptées. Au nombre de celles-ci, le développement durable à travers le *business* de la conservation à Madagascar, le soutien à l'adaptation au changement climatique des communautés rurales en régions montagneuses à Djibouti ou l'opération «Eau pour tous» au Congo sont des initiatives encourageantes des pays. La création d'un impôt négatif sur le revenu et le salaire à Maurice, le processus de réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles en Guinée, et les actions visant l'inclusivité économique et l'implication des plus vulnérables dans les processus décisionnels sont aussi des solutions apportées. Elles mettent en évidence les efforts déployés par les acteurs pour créer des liens forts de solidarité et les dispositifs mis en place pour lutter contre la pauvreté par la création d'emplois et la génération de revenus.

La multidisciplinarité, le souci d'exemplarité et les démarches pour l'atteinte de plusieurs ODD sont les éléments constitutifs de l'*équilibre des dimensions*. Dans ce champ, les pays de la Francophonie ont démontré leur présence, par la formation à l'intégration des principes et ODD dans les politiques publiques de la Fédération Wallonie Bruxelles, ou la création d'une bourse de carbone Scol'ERE au Canada.

Le traitement des eaux usées villageoises à travers un système de bassins naturels à roseaux au Liban, le recyclage et valorisation des déchets de pneus usés au Cameroun, la construction des voitures solaires au Togo, la mise en place d'une unité de production locale d'équipements solaires dans la commune de Meckhé au Sénégal sont quelques-unes des actions initiées dans l'espace francophone pour assurer l'*efficience environnementale et la protection de la planète*.

Dans la même veine, le recyclage et la valorisation des déchets plastiques par d'ex-combattants en Côte d'Ivoire, la pêche durable aux Seychelles ainsi que l'écogestion des emballages plastiques en RDC s'inscrivent aussi dans les efforts des pays en vue de protéger la planète.

Que ce soit par la gestion durable des écosystèmes oasiens en Tunisie ou l'utilisation du Bambou en Haïti pour promouvoir les modes de consommation et de production durable, c'est la Francophonie de la *diversité culturelle et de la valorisation des pratiques endogènes* qui s'exprime de fort belle manière à travers des innovations basées sur les savoirs traditionnels.

La mise en place du procédé technologique de «télé-irrigation» au Niger, l'application web de mesure de la sensibilité des plans de travail annuel des ministères aux ODD au Bénin, le maintien d'un système électronique intégré de planification et de suivi en Égypte reliant tous les projets aux objectifs et aux indicateurs de performance clés de la stratégie de développement durable, indiquent les efforts déployés par les États et gouvernements de la Francophonie pour conduire la *dématérialisation* et faire un *usage des TIC* responsable, en vue de mettre en place les conditions du développement durable.

Ces différentes actions portées par les hommes et les femmes de l'espace francophone montrent, s'il en est encore besoin, des tendances lourdes très positives dans la gouvernance même du développement durable des États et gouvernements membres de l'organisation. Elles témoignent de l'évolution de la Francophonie en matière de développement durable par l'amélioration progressive, mais certaine de la plupart de ses indicateurs. Elles font ainsi apparaître comme enjeu et thème émergent l'appropriation liée à la gouvernance du développement durable, inhérente à la formation et à la communication, qui sont devenues des thématiques prioritaires.

Par ces pratiques et innovations multiples, les acteurs de la Francophonie ont activement contribué dans l'espace communautaire à la réalisation de plusieurs cibles de l'ensemble des ODD. Ses pays membres ont ainsi démontré leur présence qualitative pour la première ronde du cycle de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, un an avant l'amorce de la deuxième ronde en 2019.

Il est nécessaire de souligner l'importance que revêt la participation de nos pays au Forum politique de haut niveau des Nations Unies. En effet, cet exercice permet aux pays de s'autoévaluer sur l'efficacité des politiques qui sont élaborées et qui contribuent au développement durable en impliquant diverses parties prenantes dans l'atteinte des ODD. Cependant, nombre de pays surtout ceux en développement font face à de nombreux défis (la disponibilité et l'actualisation des données statistiques, le manque de ressources financières, la fragilité de certains pays en matière de sécurité, etc.). Ces défis appellent la Francophonie à renforcer son accompagnement au bénéfice de ses pays membres.

Enfin, les acteurs et institutions scientifiques occupent une place essentielle dans la mise en œuvre des ODD. Grâce à eux, plusieurs outils ont été développés pour faciliter l'opérationnalisation du développement durable. Ceci permet de renforcer les capacités des acteurs à travers la formation leur permettant ainsi d'être mieux outillés pour passer à l'échelle dans leur volonté de mettre en œuvre les ODD.

II. Introduction

En septembre 2015, les États membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ont adopté le Programme 2030 intitulé : «**Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030**». Ce programme ambitieux pensé comme un plan d'action pour la planète entière vise la réalisation du développement durable par l'éradication de la pauvreté et la promotion de la prospérité, la paix et le partenariat. Les 17 objectifs de développement durable (ODD) et leurs 169 cibles ont fixé le cap pour 2030 dans ces cinq domaines clés que sont Population, Prospérité, Planète, Paix, Partenariat. Ils font aussi appel aux organismes et acteurs de développement extérieurs au système de Nations Unies à apporter leur contribution à la réalisation et à la promotion des ODD. La deuxième édition du présent rapport ambitionne aussi de répondre à l'incitation du Programme 2030 à : (i) «Inviter les organisations intergouvernementales régionales ou internationales extérieures au système des Nations Unies à envisager de contribuer aux activités de suivi et d'examen au sein du forum politique de haut niveau» et (ii) «Inviter le Secrétaire général [des Nations Unies] à tenir compte, lorsqu'il établit ses rapports destinés au forum politique de haut niveau, des évaluations et des conclusions issues d'examens effectués par des organisations extérieures au système des Nations Unies».

Parmi les catégories d'acteurs pouvant apporter leur contribution, figurent les organisations intergouvernementales en dehors du système des Nations Unies comme l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) dont la contribution peut se faire à travers le Rapport développement durable, si l'examen des progrès accomplis dans les domaines en lien avec les ODD se fait avec rigueur et dans l'indépendance. L'OIF ayant pris une part active à la Conférence de Rio+20, aux négociations internationales ayant permis l'adoption du Programme 2030 et à l'accompagnement de ses pays membres lors du premier cycle 2016-2019 de la mise en œuvre des ODD, a élaboré en 2018 son premier rapport sur les bonnes pratiques et innovations majeures en développement durable. Ce rapport a été présenté en marge du XVII^e Sommet de la Francophonie qui s'est tenue à Erevan.

La présente édition 2019 du Rapport développement durable de la Secrétaire générale de l'OIF poursuit l'objectif de mettre en lumière les bonnes pratiques et les innovations de l'expertise francophone tant aux échelles nationales qu'à divers degrés institutionnels ou de catégories d'acteurs dans l'espace francophone. Volontaire, ce rapport documente la contribution des acteurs à l'opérationnalisation du développement durable et est subdivisé en huit chapitres.

Le **chapitre V** constitue le cœur du rapport et traite des bonnes pratiques de développement durable dans l'espace francophone. Il comporte deux sous-chapitres.

Le **sous-chapitre I** fait une analyse du bilan de l'exercice de préparation du Rapport national volontaire (RNV) des pays membres de la Francophonie et de leur participation au Forum politique de haut niveau (FPHN) des Nations Unies. Il fait également état des résultats de suivi de la mise en œuvre de quelques recommandations pertinentes issues des différentes déclarations ministérielles du FPHN depuis l'adoption des ODD.

Le **sous-chapitre II** est structuré en six champs identifiés par le Programme 2030 comme enjeux cruciaux pour l'atteinte des ODD, notamment l'appropriation des principes du développement durable

et des ODD, l'équilibre des dimensions du développement durable, la «nécessité de ne laisser personne de côté», l'efficacité environnementale et la protection de la planète, la diversité culturelle et la valorisation des pratiques endogènes ainsi que la dématérialisation et l'usage des TIC.

Chacun de ces enjeux est illustré par quelques fiches d'État ou gouvernement membre qui mettent en exergue le portrait global de la gouvernance du développement durable dans ledit État ou gouvernement membre, ses innovations majeures en développement durable ainsi qu'un ou deux exemples de bonnes pratiques de développement durable fournis soit par une structure étatique ou des acteurs non étatiques. Au total **42 fiches d'États** et gouvernements membres sont produites avec **51 bonnes pratiques**.

Le **chapitre IV** portant sur les actions de la Francophonie institutionnelle en matière de développement durable est la seconde partie substantielle du rapport. Elle dresse un bilan introductif des grandes étapes historiques des engagements de la Francophonie institutionnelle sur le développement durable pour contextualiser les perspectives en mettant l'accent sur les innovations les plus porteuses. Dans une seconde étape, les quatre missions de l'OIF sont décrites respectivement sous l'angle des programmes majeurs portés par chaque unité administrative ou organe subsidiaire avec l'énumération des cibles des ODD à l'atteinte desquelles ils peuvent potentiellement contribuer, les actions phares de développement durable portées par ladite unité administrative ou organe subsidiaire ainsi que l'exemple de quelques bonnes pratiques identifiées.

Dix-neuf programmes du quadriennium 2019-2022 de la Francophonie sont ainsi répertoriés sous l'angle de leur contribution potentielle à l'atteinte des ODD et du Programme 2030. Dix bonnes pratiques sont identifiées, portées par six unités administratives.

Dans ce chapitre, la même démarche est appliquée à tous les opérateurs de la Francophonie dont deux (AUF et AIMF) pour lesquels trois bonnes pratiques de développement durable ont été identifiées.

Le monde scientifique (universitaires, chaires de recherches, etc.) joue un rôle important dans la planification et la mise en œuvre des ODD. En effet grâce à des outils qui sont élaborés et travaux publiés sur la base de recherches scientifiques, les acteurs du monde scientifique proposent de réelles solutions en établissant un pont entre l'aspect théorique du développement durable et la pratique. Ils apportent ainsi une réponse sur les façons de «faire du développement durable». Le **chapitre VI** fait une analyse des contributions d'acteurs et d'institutions scientifiques pour l'opérationnalisation du développement durable dans l'espace francophone.

Le **chapitre VII** fait ressortir quelques enjeux émergents du développement durable dans l'espace francophone comme la lutte contre les changements climatiques, la dégradation des terres, la pauvreté, l'immigration, l'insécurité, le développement et la jeunesse, la culture et les savoirs endogènes, la création d'emplois verts au profit des femmes et des jeunes ou les enjeux du numérique. D'autres enjeux émergents comme l'économie bleue dans les petits États insulaires en développement demeurent incontournables. Ce chapitre souligne également les enjeux liés aux progrès de la science pour l'opérationnalisation du développement durable et à la participation des pays francophones au Forum politique de haut niveau des Nations Unies.

Enfin, le **chapitre VIII** fait ressortir les leçons apprises du processus d'élaboration du rapport, notamment ses limites méthodologiques, le potentiel de sa démarche et de ses objectifs, et formule quelques recommandations générales ou ciblées selon le besoin.

Comme la précédente, cette nouvelle édition a comme ambition de faire connaître et rayonner l'expertise et le savoir-faire francophone. En explicitant quelques succès de la Francophonie institutionnelle, des États et Gouvernements membres et de certains acteurs non étatiques, il vise également la mise en lumière des opportunités de coopération et de partenariats dans l'espace francophone.

Ce document a sur tout pour vocation à faire un plaidoyer en faveur des jeunes, des femmes et des hommes créatifs et engagés pour un idéal de paix, de sécurité, de tolérance et d'épanouissement économique pour toutes et tous sur une planète saine et viable pour les générations actuelles et futures.

Enfin, ses promoteurs et ses rédacteurs espèrent que ce rapport sera une source d'inspiration et de motivation pour faire avancer l'atteinte des engagements internationaux pris par la communauté internationale en 2015 dont celle de la Francophonie.



III. Méthodologie

Dans le cadre de l'élaboration de son rapport, l'OIF a souhaité mettre l'accent sur le professionnalisme, la transparence et l'indépendance. Ainsi, les choix, les démarches et la méthode ont été validés à différents niveaux. Une importance majeure a été donnée à la constitution d'un comité d'experts internationaux et indépendants, de qualité qui avait déjà été sollicité pour rédiger la première édition du présent rapport. Une démarche analytique a été appliquée par le groupe d'experts lors du choix des actions phares identifiées, des bonnes pratiques ou des innovations majeures traitées dans ce rapport.

La méthodologie adoptée pour la rédaction a consisté à la collecte d'informations sur les bonnes pratiques et les initiatives innovantes dans les États et gouvernements membres de la Francophonie.

Dans ce cadre, l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), organe subsidiaire de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), a dans un premier temps lancé trois appels à propositions en vue de documenter la contribution des États et gouvernements membres de la Francophonie ainsi que des différentes catégories d'acteurs de cet espace. Il s'agissait :

(i) d'un appel à contribution pour recueillir les bonnes pratiques et innovations majeures en développement durable. De manière spécifique, cet appel s'est adressé aux acteurs non étatiques, aux États et gouvernements membres, et aux unités administratives ainsi qu'aux opérateurs de l'OIF. Un questionnaire leur a été soumis pour permettre une présentation structurée des réponses et faciliter leur exploitation. L'analyse et la sélection de bonnes pratiques et initiatives novatrices reçues se sont appuyées sur une grille d'évaluation visant à s'assurer que ces propositions répondent aux critères exposés dans l'appel. La grille permettait aussi de sélectionner, par État ou gouvernement membre de la Francophonie, une seule bonne pratique répondant au mieux aux critères, et provenant d'une institution étatique et d'un acteur non étatique, lorsque disponible.

(ii) d'un appel à contribution sur le bilan de la participation des pays membres de la Francophonie au Forum politique de haut niveau des Nations Unies. Un questionnaire a été transmis à l'ensemble des points focaux de développement durable de la Francophonie. Il s'agissait pour eux de renseigner un formulaire qui

présentait la démarche suivie pour préparer et valider le rapport national volontaire de leur pays, les défis qu'ils ont dû relever et la valeur ajoutée de leur participation au Forum politique de haut niveau des Nations Unies comme opportunité pour accélérer la mise en œuvre des ODD dans leur pays. Les pays membres de la Francophonie, qui n'ont pas encore élaboré leur Rapport national volontaire ou participé au FPHN, ont également été invités à indiquer les difficultés ou contraintes rencontrées et à formuler des recommandations sur la façon dont la Francophonie pourrait soutenir leur participation au FPHN.

(iii) d'un appel à contribution adressée aux acteurs et institutions scientifiques sur l'apport de la science à l'opérationnalisation du développement durable. Ces différents acteurs ont été invités à soumettre un texte de présentation sur une ou plusieurs innovations, ou des outils pratiques développés en vue de l'opérationnalisation du développement durable et de l'atteinte des objectifs du développement durable (ODD). C'était également une opportunité de souligner l'existence d'applications concrètes de résultats de recherches ou encore, de résultats marquants de recherches ayant connu des applications en matière de mise en œuvre des ODD.

Les résultats des différents appels à contributions, la mise à jour des fiches de gouvernance du développement durable par les pays et leurs examens nationaux volontaires, sont les trois sources exploitées dans le cadre de ce rapport.

Les actions de la Francophonie institutionnelle en matière du développement durable, notamment ses unités administratives, ses opérateurs et son organe consultatif l'APF, ont été identifiées. Un bilan des actions menées a été dressé, les perspectives sont identifiées et une importance particulière a été donnée aux innovations les plus porteuses.

L'accent a été mis sur sept champs du Programme 2030 des Nations Unies comme enjeux cruciaux pour l'atteinte des ODD, le fil rouge étant alors l'exemplarité de la gouvernance du développement durable dans l'espace francophone, l'équilibre des dimensions du développement durable ou la «nécessité de ne laisser personne de côté».



Limites du rapport

L'exercice d'identification des innovations et bonnes pratiques présente des limites. Malgré ces limites, dans le cadre du présent rapport, le groupe d'experts s'est attelé à identifier des innovations et bonnes pratiques sous trois angles d'approches à savoir : (i) des actions phares en développement entendues comme des activités majeures conduites dans la Francophonie institutionnelles qui soient susceptibles d'impulser des changements auprès des acteurs des pays cibles en faveur du développement durable en général et de l'atteinte des cibles des ODD en particulier, (ii) les innovations majeures en développement durable identifiées au sein des pays sélectionnées soit dans les fiches de gouvernance du développement durable, soit dans leurs examens nationaux volontaires au Forum politique de haut niveau ou dans toute autre documentation pertinente et (iii) les bonnes pratiques de développement durable fournies suite à l'appel à contribution, émanant aussi bien des États que des acteurs non étatiques.

Le présent rapport sur le développement durable de la Francophonie est le fruit de la réflexion du groupe d'experts à qualités issus des pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie. Son élaboration a été coordonnée par l'Institut de la Francophonie pour le développement durable en collaboration avec les différentes unités administratives de l'OIF.

Comme le précédent rapport, cette deuxième édition du rapport de 2019 a pour objectif de mettre en lumière les bonnes pratiques et les innovations de l'expertise francophone tant aux échelles nationales qu'à divers degrés institutionnels ou de catégories d'acteurs. Il dresse au passage un bilan de la participation des pays membres de la Francophonie au Forum politique de haut niveau des Nations Unies et la contribution de la science à l'opérationnalisation du développement durable.

Pour cette seconde édition, 41 États et gouvernements membres de plein droit sont représentés sur les 54. Un pays membre associé a souhaité y contribuer, ce qui porte à 42 le nombre d'États et de gouvernements qui figurent dans le rapport.



IV. Actions phares et bonnes pratiques de la Francophonie institutionnelle



En mars 1970, à Niamey (République du Niger), **21 pays signent le traité instituant l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT)**. (www.francophonie.org/L-ACCT.html) La première organisation intergouvernementale francophone est ainsi née. Ses domaines d'intervention sont : l'éducation et la formation, les sciences et techniques, l'agriculture, la culture et la communication, le droit ainsi que de l'environnement et l'énergie. Ces thèmes s'avèreront cruciaux pour le développement durable, comme en témoignent les Objectifs de développement durable (ODD) adoptés 45 ans plus tard.

L'ACCT était venue renforcer des structures francophones comme l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF, créée en 1961) ou l'Association internationale des parlements de langue française (AIPLF, créée en 1967) devenue plus tard en 1989, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF). L'ensemble des acteurs sera complété par l'Association internationale des maires francophones (AIMF) en 1979, TV5 Monde en 1984 et l'Université Senghor d'Alexandrie en 1990 pour constituer la Francophonie institutionnelle. L'ACCT devient l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF) en 1998, puis l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en 2005. Ainsi, depuis sa création à ce jour, l'OIF tient à cœur les préoccupations centrales du développement durable à savoir : la lutte contre les inégalités au sein et entre pays, la prospérité inclusive et l'équité intra et intergénérationnelle, la préservation de la planète, la paix et la gouvernance démocratique, ainsi que la coopération et la solidarité entre nations. C'est pourquoi elle est au cœur des engagements internationaux et soutient de nombreuses innovations de l'espace francophone pour le développement durable. Au fur et à mesure des changements, la Francophonie institutionnelle s'illustre par des repères novateurs qui marquent son engagement pour le développement durable. Ainsi

- a) Au 3^e Sommet de Dakar de 1989, les chefs d'État et de gouvernement **appuient le concept de développement durable tel que défini par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, pour affirmer l'interdépendance entre l'économie et l'environnement** et décident de la mise en place de la première Conférence de ses Ministres de l'environnement.
- b) La Conférence de Tunis (Tunisie) d'avril 1991 **lie les préoccupations d'environnement de chaque pays à celles de la planète, et les objectifs de protection à ceux du développement, en visant le bien-être des générations actuelles sans compromettre celui des générations futures**. Elle innove en donnant des orientations sur les axes majeurs pour la mobilisation de la Francophonie à savoir l'information, la sensibilisation, la formation, la concertation et le développement de partenariat. Ces orientations portées et promues par la Francophonie sont au cœur des mécanismes de suivi de la mise en œuvre des ODD et de Programme 2030 des Nations Unies, adoptés 25 ans plus tard.
- c) Au Sommet de la Terre de Rio de 1992, la Francophonie a soutenu les trois conventions qui en sont nées. Elle se mobilisa spécialement pour la convention sur la lutte contre la désertification fortement souhaitée par les pays en développement et, notamment, une majorité des pays les moins avancés (PMA). Ce soutien précurseur a été décisif pour son adoption et sa mise en œuvre aboutissant aujourd'hui à des engagements sur la Neutralité en matière de dégradation des terres, adoptés en 2017 à Ordos (Chine) et salués par tous.

- d) Consciente de la complexité de la notion de développement durable et de la nécessité d'une approche systémique pour son opérationnalisation, la Francophonie a adopté sa propre définition du concept au Sommet de Johannesburg de 2002 comme étant **une démarche visant l'amélioration continue de la qualité de vie des citoyens par la prise en compte du caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale, économique et culturelle du développement dans une perspective d'équité intra et intergénérationnelle**. Cette définition élargit les dimensions du développement durable à d'autres valeurs fondamentales comme la culture, la paix ou l'équité. Plus d'une décennie plus tard, la communauté internationale adopte le Programme 2030 qui élargit le concept du développement durable aux 5P que sont « la Population, la Prospérité, la Paix, la Planète et le Partenariat ». Là également la Francophonie a été un précurseur.
- e) La Francophonie adopta en 2004 au Sommet de Ouagadougou son cadre stratégique décennal 2004-2013 autour de quatre missions : (i) Mission A : Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique, (ii) Mission B : Paix, démocratie, droits de l'Homme, (iii) Mission C : Éducation, formation, enseignement supérieur et recherche, (iv) Mission D : Développement durable, économie et solidarité.

Ces quatre missions sont à la fois une consolidation des acquis des mandats initiaux de l'ACCT et une modernisation des objectifs de l'institution par une opérationnalisation du concept du développement durable. Elles ont servi de guide à l'Organisation pour évaluer le niveau d'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) dans son espace ainsi que le niveau d'impact de ses actions. Ces missions ont également été le fil conducteur permettant à l'Organisation et à ses opérateurs de préparer la Conférence de Rio+20, fondatrice des Objectifs du développement durable (ODD). La nouvelle programmation actuelle de la Francophonie s'y fonde avec ses ambitions pour le développement durable.

Dans le cadre du présent rapport, ces missions sont présentées sous le prisme du développement durable en vue de mettre en exergue les contributions de la programmation de la Francophonie institutionnelle à l'atteinte des ODD et au Programme 2030. Ainsi, pour chaque unité administrative de l'OIF, pour chaque organe subsidiaire et pour chaque opérateur, il est présenté les objectifs, mandats, missions et programmes du quadriennium, les actions phares en développement durable ainsi que quelques bonnes pratiques en cette matière lorsqu'elles sont identifiées. Les résultats sont détaillés dans les fiches présentées dans ce chapitre.

IV.1 L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

PROMOUVOIR LA LANGUE FRANÇAISE, LA DIVERSITÉ CULTURELLE ET LINGUISTIQUE



1. La promotion de la langue française comme vecteur de la diversité culturelle et linguistique :

La charte de la Francophonie définit six objectifs à l'Organisation dont ceux de (i) *l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations, et de (ii) rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle*. La mission A qui a pour ambition de « Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique » contribue à l'atteinte de ces objectifs. La Direction Langue française, culture et diversités (DLFCD) met en œuvre la mission A.

Pour contacter la DLFCD :

19-21, Avenue Bosquet, 75007, Paris, France
www.francophonie.org
Téléphone: ++33(1) 44 37 71 09

2. Programmes majeurs et enjeux

En 2018, les locuteurs francophones étaient estimés à 300 millions. Ils seront 747 millions en 2070 dont près de 580 millions (ou 78 %) en Afrique. Les francophones côtoieront ainsi des centaines d'autres langues dans ces pays et la langue française sera parmi les premières langues du monde. Elle sera aussi une langue d'affaires et d'échanges mondiaux. C'est un enjeu majeur dans le contexte du Programme 2030 des Nations Unies et des objectifs de développement durable.

Pour y faire face, la DLFCD a mis en place quatre programmes qui concourent à l'atteinte des objectifs stratégiques N^{os} 1 et 2 du cadre stratégique de la Francophonie à savoir : (i) *valoriser l'usage et l'influence de la langue française dans un contexte de diversité linguistique et culturelle et (ii) renforcer l'ancrage de la culture dans les stratégies de développement et accroître l'engagement des jeunes dans la création artistique, culturelle et numérique*.

Ces quatre programmes sont (i) le Programme 1 : *Valorisation et rayonnement du français à des fins d'intégration et de développement* ; (ii) le Programme 2 : Production de connaissances en langue française et l'accès aux savoirs et aux contenus ; (iii) le Programme 3 : *Gouvernance culturelle et linguistique, et dialogue des cultures* ; et (iv) le Programme 4 : Créativité et entrepreneuriat culturel.

Ces programmes concourent directement à l'atteinte de certaines cibles des ODD, notamment, les cibles : 4.4 : portant sur l'augmentation du *nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat* ; 4.5 portant sur les *inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès aux personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle* ; 4.7 portant sur *l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable* ; 5.b portant sur *l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes*, 5.5 portant sur *la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique* ; 8.3 portant sur la promotion des *politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation, et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers* ; 8.9 pour *élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à mettre en valeur la culture et les produits locaux* ; portant sur *l'autonomisation de toutes les personnes et (...) leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre* ; 11.4 pour *redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial*, 17.6 portant sur *l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération NordSud et SudSud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau de l'Organisation des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies* ; 17.9 portant sur *un soutien accru pour assurer le renforcement*

efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération NordSud et SudSud, et de la coopération triangulaire.

3. Actions phares en développement durable

La DLFCO soutient les États dans le développement de leurs politiques publiques de la culture qui sont, notamment, les liens entre la culture et le développement durable. Elle appuie aussi les artistes et les entrepreneurs pour promouvoir des industries et filières culturelles francophones créatrices d'emplois, notamment pour les jeunes et les femmes. Elle contribue de manière effective à la formation professionnelle et à l'insertion économique et sociale des populations, notamment les plus fragiles. Enfin, en soutenant de multiples manifestations dans ce domaine, elle favorise **la transition numérique qui bouleverse complètement les processus de création et de diffusion, ainsi que les modes d'accès à la vie culturelle.**

Les formations techniques en français destinées aux fonctionnaires et diplomates sur les enjeux du développement durable contribuent directement au renforcement de la gouvernance des pays membres de l'OIF en matière de développement durable tout en valorisant, à l'échelle internationale, l'expertise francophone sur les enjeux liés aux ODD. Cette activité contribue directement à l'atteinte de la cible 17.9 de l'ODD17 visant à **assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud, et de la coopération triangulaire.**



Bonnes pratiques en développement durable

- a. **En renforçant les compétences langagières et professionnelles en français des fonctionnaires, des diplomates, des créateurs et des réfugiés**, notamment par le biais d'outils numériques, la DLFCO contribue à une meilleure intégration socioprofessionnelle des populations en privilégiant les jeunes et les femmes.
- b. Dans les secteurs de la culture, l'accompagnement des États dans la définition et la mise en œuvre de politiques culturelles, celle des professionnels, dans le renforcement et la consolidation des filières favorisent une meilleure intégration de la dimension culturelle dans les processus de développement dans un contexte d'internationalisation des échanges plus respectueuse de la diversité culturelle et linguistique. Ces activités contribuent directement à l'atteinte de la cible 4.7 de l'ODD 4 portant sur **l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable**, et de la cible 8.3 de l'ODD 8 portant sur la promotion **des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.**
- c. En mettant des contenus numériques disponibles dans les Centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC), et en développant des outils d'information et de formation à distance, la DLFCO réduit l'empreinte carbone de ses actions tout en favorisant la généralisation de pratiques de consommation dématérialisées. Cette activité contribue, entre autres, à l'atteinte de la cible 5.b de l'ODD 5 portant sur **l'utilisation des technologies clés, en particulier l'informatique et les communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes.**



1. La promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme

Un enjeu majeur de l'ODD 16 : (i) *L'instauration et le développement de la démocratie* ainsi que (ii) *la prévention, gestion et règlement des conflits, et soutien à l'État de droit et aux droits de l'Homme* sont deux objectifs de la Francophonie institutionnelle dont la mise en œuvre est assignée à la mission B qui ambitionne de *Promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme*. Cette mission est mise en œuvre par la Direction des Affaires politiques et de la Gouvernance démocratique (DAPG).

Pour contacter la DAPG :

19-21, Avenue Bosquet, 75007, Paris, France
www.francophonie.org
 Téléphone: ++33(1) 44 37 33 17

2. Programmes majeurs et enjeux

La DAPG conduit quatre programmes qui concourent à l'atteinte des objectifs stratégiques N° 3 et N° 4 du cadre stratégique de la Francophonie à savoir (i) *Contribuer au renforcement de la gouvernance démocratique, des droits de l'Homme, de l'État de droit et du rôle de la société civile* et (ii) *Contribuer à la prévention et à la gestion des conflits, à l'accompagnement des transitions et à la consolidation de la paix*. Ces quatre programmes sont (i) le Programme 5 : *Promotion et renforcement de la gouvernance démocratique, du respect des droits de l'Homme et de l'égalité entre les femmes et les hommes*; (ii) le Programme 6 : *Soutien en faveur d'une justice efficace et moderne et de médias indépendants et responsables*; (iii) le Programme 7 : *Appui à l'établissement et à la consolidation de la paix et de la sécurité internationale*; (iv) le Programme 8 : *L'accompagnement des processus électoraux pour la sortie des crises et la consolidation de la démocratie*. Ces programmes concourent directement à l'atteinte de certaines cibles des ODD, notamment, les cibles : 4.7 portant sur comment *promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de nonviolen*ce, de la citoyenneté mondiale, les cibles de l'ODD 5 visant à *Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles*, celles de l'ODD 10 en particulier la cible 10.3 visant à *Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière*, et plus globalement, l'ensemble des cibles de l'ODD 16 qui ambitionne de *promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, d'assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous* et l'ODD 17 qui est de *renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser*» notamment dans le cadre du partenariat en développement avec la société civile francophone via la Conférence des OING et la planification visant la structuration d'OING et d'ONG francophones plus influentes dans la réalisation des ODD.

3. Actions phares en développement durable

La Déclaration de Bamako adoptée en 2000 à l'occasion du Symposium international sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone est le document fondateur des actions de la Francophonie sur les questions de gouvernance. Face aux multiples conflits et enjeux émergents comme les conflits armés, plusieurs pays membres connaissent de *nouveaux phénomènes transnationaux, tels que la piraterie, le terrorisme et la criminalité organisée*. Les États et gouvernements de la Francophonie ont donc complété la Déclaration de Bamako par celle de Saint-Boniface *sur la prévention des conflits et la sécurité humaine* adoptée en 2006.

Ces deux textes normatifs servent de fils conducteurs aux actions de la Francophonie à travers la DAPG. Cette direction a ainsi pu mener des actions à très fort potentiel de contribution à l'opérationnalisation du développement durable et, notamment, sur ses dimensions de paix et de partenariat pour que *Personne ne soit laissé de côté*. Ainsi deux actions phares sont à souligner :

- Contribuer au renforcement de la gouvernance démocratique, des droits de l'Homme, de l'État de droit et du rôle de la société civile : Par cette action, la DAPG (i) renforce la gouvernance démocratique des pays bénéficiaires, (ii) soutient la modernisation des droits nationaux et du fonctionnement des institutions judiciaires et (iii) appuie le pluralisme des médias et la liberté de la presse. Ces actions favorisent les conditions pour *maintenir, voire créer, un environnement politique stable et inclusif, un dialogue citoyen serein, permettant la participation de la société civile et l'épanouissement de chacun*. Cette action contribue directement à l'atteinte des cibles 16.6 *Mettre en place des institutions efficaces*, et 16.7 *Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions responsables et transparentes à tous les niveaux*.
- Contribuer à la prévention et à la gestion des conflits, à l'accompagnement des transitions et à la consolidation de la paix. Cette action est indispensable pour opérationnaliser les Déclarations de Bamako et de Sainte-Boniface, et faire ainsi face aux nombreux conflits politiques, électoraux et de sortie de crise dont font face plusieurs pays membres. La DAPG accompagne ainsi *les institutions de transition et contribue à une meilleure gestion des processus électoraux dans les pays francophones*. Cet accompagnement crée les «conditions de sortie de crise et la paix», et contribue aux ambitions du programme 2030 sur l'inclusion.

Lancement d'un appel à l'initiative pour soutenir la société civile contribuant à la réalisation des Objectifs de développement durable (atteinte de la cible 17.17)

L'espace francophone est riche d'une grande diversité d'organisations de la société civile. Ces dernières agiles, compétentes et proches du terrain ont pour vocation, conformément à l'ODD 17, à devenir des partenaires de premier ordre des États, des gouvernements et des partenaires techniques et financiers pour l'identification et la conduite de programmes de développement durable.

Dans ce contexte, la Francophonie a initié un appel à des initiatives visant à soutenir les organisations de la société civile dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Ce sont près de 250 projets qui ont été reçus provenant de tout l'espace francophone, démontrant ainsi un engagement fort et durable de la société civile en faveur de la réalisation des ODD.

À travers ce nouveau dispositif de financement, l'OIF entend contribuer directement à la réalisation de tous les ODD et notamment l'ODD 17 visant à « renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement » et le revitaliser tout en appuyant la réalisation d'actions concrètes au plus près des populations sur tout l'espace francophone.

Liens entre lutte contre la corruption et les droits de l'Homme

Contribuant plus spécifiquement à l'ODD 16 sur la paix, la justice et les institutions efficaces (le renforcement des institutions et la lutte contre la corruption) et plus généralement aux ODD sur l'éducation, la santé, l'égalité femme-homme, l'eau, la DAPG a organisé une réunion francophone sur la thématique « la prévention et la lutte contre la corruption et les droits de l'Homme », les 12 et 13 juin 2019.

Une quarantaine de participants dont des représentants d'organisations internationales, de gouvernements, d'agences nationales anti-corruption, d'institutions nationales des droits de l'Homme, d'organisations de la société civile, de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, et des réseaux institutionnels de la Francophonie, de 17 pays francophones étaient présents. Cette réunion avait pour objectifs de faire un état des lieux des interactions entre le monde de la lutte contre la corruption et celui des droits de l'Homme (aux niveaux national et international), de faire émerger des synergies d'actions sur des sujets d'intérêts communs (élaboration de lois, traitement de plaintes, protection des lanceurs d'alerte et des défenseurs des droits de l'Homme) et d'encourager le travail inclusif multi-acteurs. Un rapport, qui sera publié dans les prochaines semaines, synthétisera l'ensemble des recommandations de la réunion qui se traduiront par des activités concrètes.



Lancement de l'un des projets de la société civile contribuant à la réalisation des Objectifs de développement durable, soutenu par l'OIF. Projet de Promotion de l'Entrepreneuriat agropastoral des jeunes à Mbalmayo (Cameroun). Promoteur : Alternatives Durables. Partenaires : Via Don Bosco (Belgique) et AGIR abcd (France)

APPUYER L'ÉDUCATION, LA FORMATION, L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE



1. L'éducation et la formation comme piliers originels de la Francophonie

Dès sa création, l'ACCT a fait de la *promotion de l'éducation et de la formation* une de ses priorités. Éduquer la jeunesse et lui offrir des formations professionnelles de qualité sont des lignes directrices du programme 2030 des Nations Unies. L'Éducation, la formation professionnelle et la jeunesse sont au cœur de la Mission C que la Direction de l'éducation et de la jeunesse (DEJ) partage avec deux organes subsidiaires à savoir : (i) l'Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation professionnelle (IFEFP) et (ii) le Comité international des jeux de la Francophonie (CIJF). Deux conférences ministérielles permanentes donnent des orientations sur cette mission, notamment, la conférence des Ministres de l'éducation nationale (CONFEMEN) et la conférence des Ministres de la jeunesse et des sports (CONFESJES).

Pour contacter la DEJ :

19-21, Avenue Bosquet, 75007, Paris, France
www.francophonie.org
Téléphone : ++33(1) 44 37 33 92



Promotion 2019 des Volontaires internationaux de la Francophonie
(©Marcela Barbieri/OIF)

2. Programmes majeurs et enjeux

La DEJ contribue à l'atteinte des objectifs stratégiques N°s 5 et 6 du cadre stratégique de la Francophonie à savoir (i) *renforcer l'accès des filles et des garçons à une éducation, et à une formation de qualité en vue de l'insertion professionnelle et citoyenne* et (ii) *faciliter la circulation des savoirs, l'innovation et la mobilité des jeunes*

étudiants chercheurs, créateurs et entrepreneurs. Elle coordonne à cet effet le programme N° 12 *Politique et actions avec et en faveur de la jeunesse.*

Les actions de la DEJ concourent directement à l'atteinte des cibles de : (i) l'ODD 4 qui vise à *assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, 8.5 pour que d'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale, 8.6 en vue d'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation, 8.b* dans la perspective que *d'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail* et 10.7 pour *faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées;* (ii) l'ODD 5 : *Égalité entre les sexes, l'ODD 8 : Travail décent et croissance économique;* (iii) l'ODD : *10 Inégalités réduites;* (iv) l'ODD 13 : *Lutte contre le changement climatique, et l'ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces.*

3. Actions phares en développement durable

La Francophonie compte un nombre important de pays en développement qui ont une forte croissance démographique avec une majorité (60%) de jeunes de moins de 25 ans. La croissance du nombre de locuteurs francophones dans le monde pour les années à venir dépend de l'éducation de cette jeunesse et des possibilités qui lui seront offertes de faire des affaires en français. C'est pourquoi la DEJ œuvre, entre autres, à contribuer à trois cibles spécifiques du Programme 2030 sur l'emploi des jeunes (8.5, 8.6 et 8.b) et à la cible 10.7 sur leur mobilité. À cet effet, une des actions phares en développement durable de la DEJ porte sur le **Volontariat international de la Francophonie (VIF)** qui est un programme pour des jeunes francophones de 21 à 34 ans, des 5 continents leur permettant de vivre une expérience de mobilité internationale pendant 12 mois (www.francophonie.org/Qu-est-ce-que-le-Volontariat.html). C'est l'une des actions majeures de mise en œuvre de la Stratégie Jeunesse de la Francophonie adoptée au Sommet de Dakar de novembre 2014 et qui peut contribuer à l'élaboration de la *stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail*, tel que prôné par la cible 8.b.

Bonne pratique de la DEJ sur le développement durable

Forum international Jeunesse et Emplois verts (FIJEV).

Le Forum international Jeunesse et Emplois verts (FIJEV) s'inscrit dans la recherche de solutions novatrices pour répondre aux grands enjeux mondiaux de l'employabilité et de l'insertion professionnelle de la jeunesse francophone. Il réunit des centaines de jeunes francophones âgés de 18 à 35 ans pour valoriser leur créativité et présenter au grand public, ainsi qu'à des partenaires techniques et financiers, des projets innovants susceptibles de générer des emplois décents et durables par l'économie verte.

Le FIJEV dispose de plusieurs temps forts, notamment : (i) des séances plénières ainsi que des tables rondes qui permettent aux jeunes et à leurs interlocuteurs de dialoguer et de réfléchir sur l'économie verte et le développement durable, (ii) plusieurs ateliers de renforcement de compétences qui permettent aux jeunes d'acquérir des connaissances et des savoir-faire utiles à la réalisation de leurs projets pour en assurer la pérennité, (iii) une foire aux emplois verts où les jeunes francophones présentent, durant une demi-journée, leurs projets afin de susciter l'intérêt des visiteurs, répondre à leurs questions et nouer des contacts utiles avec des partenaires techniques et financiers, (iv) des moments d'échanges d'expériences entre pairs où les jeunes porteurs de projets partagent les idées novatrices et les bonnes pratiques et (v) des concours pour identifier et récompenser les meilleurs projets.

Le FIJEV, offre des opportunités de créations d'emplois verts par l'entrepreneuriat des jeunes dans des domaines à fort potentiel comme (i) l'agriculture durable, la pêche responsable et l'agroalimentaire, (ii) les énergies et l'habitat durables, (iii) la valorisation de la biodiversité et le tourisme durable, (iv) les technologies au service du développement durable, (v) l'assainissement, la gestion des déchets et le recyclage, (vi) les industries extractives, etc.



FIJEV – Édition régional Océan indien, 18 au 19 juin 2019, Antannarivo, Madagascar, (® BROI)



(© Unclesam, Adobe Stock)



1. L'IFEF en bref:

L'Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (IFEF), organe subsidiaire de l'OIF, a été créé à Dakar lors du XV^e Sommet des Chefs d'États et de Gouvernement de novembre 2014. Sa mise en place concrétise ainsi l'engagement de la Francophonie à soutenir *une éducation inclusive, équitable et de qualité, et un apprentissage tout au long de la vie*, pris lors du Forum mondial sur l'éducation d'Incheon (République de Corée) de mai 2015.

Pour contacter l'IFEF:

Dakar, Sénégal, Pointe des Almadies
ifef.francophonie.org
Téléphone fixe: +221 33 859 22 58
Téléphone portable +221 77 2696 63 55

2. Mission, mandat et programmes:

La principale mission de l'IFEF est de *fournir aux États et gouvernements membres de l'OIF et à ses partenaires une expertise technique pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de leurs politiques éducatives afin d'assurer une éducation inclusive et équitable de qualité et de promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous*. Par cette mission, l'IFEF est un maillon essentiel pour une contribution substantielle de la Francophonie aux cibles de l'ODD 4.

L'IFEF contribue à la Mission A de la Francophonie. Il coordonne trois programmes pour la période 2019-2022 à savoir: le Programme 9: *Innovations et réformes éducatives pour une éducation pluri-lingue: école et langues nationales (ELAN)*, le Programme 10: *Enseignement et apprentissage massif et de qualité du et en français – Formation des maîtres (IFADEM)*, et le Programme 11: *Formation et insertion professionnelle*.

3. Actions phares en développement durable:

L'IFEF œuvre dans les domaines du soutien aux politiques éducatives, de la formation professionnelle et technique, la promotion de l'innovation dans le domaine de l'éducation et la recherche-action en éducation. L'IFEF conduit l'initiative IFADEM qui est une bonne pratique sans pareil en matière d'éducation.

Initiative Francophone pour la formation des maîtres à distance (IFADEM): L'IFADEM est une initiative conjointe de l'IFEF, l'OIF et l'AUF, de la formation et de renforcement des capacités des maîtres en faisant recours aux technologies modernes d'enseignement à distance. Datant de 2006, l'IFADEM se déploie dans 15 pays (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Haïti, Liban, Madagascar, Mali, Niger, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Togo, Union des Comores). L'IFADEM en chiffres, c'est 1 236 877 élèves concernés dans le monde, 22 152 enseignants formés, 1 577 équipements numériques répartis en 24 espaces, 9 696 personnes formées en TICE et plus de 2 600 000 heures de formation.

L'IFADEM, c'est une contribution substantielle de la Francophonie au Plan d'action global de l'UNESCO pour l'éducation au développement durable et aux cibles de l'ODD 4 du Programme 2030.

Pour plus d'information: www.ifadem.org/fr



Comité international des jeux de la Francophonie (CIJF)



1. Le CIJF en bref

Le Comité international des jeux de la Francophonie (CIJF) est un organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Basé au siège de l'OIF à Paris (France), il est chargé de la supervision des éditions, de la communication, du marketing et de la Protection des droits TV des jeux. Il vient en appui à des comités nationaux des jeux de la Francophonie (CNJF) mis en place par les pays organisateurs. Le CIJF et le CNJF sont responsables de l'organisation des compétitions sportives, des concours culturels ainsi que des activités de développement menées pendant et en marge des jeux. Ils requièrent et coordonnent l'appui et la coopération de toutes les fédérations internationales des disciplines mises en compétition pendant les jeux.

Pour contacter le CIJF :

19-21, Avenue Bosquet, Paris 75007, France
www.jeux.francophonie.org/cijf
Téléphone : + 33 (1) 44 37 33 56
Courriel : cijf@francophonie.org

2. Mission, mandat et programmes

Les missions principales du CIJF sont de (i) *préparer et superviser l'organisation des jeux, en étroite collaboration avec le pays hôte, en prenant toutes les mesures et initiatives adéquates, en mettant en action et en veillant à leur aboutissement*, (ii) *informer et sensibiliser les États et gouvernements membres de l'OIF à leur existence, leur intérêt et la nécessité de les faire connaître*, (iii) *assurer, par tous les moyens appropriés, la promotion et la diffusion vers le public des jeux*, et (iv) *protéger la propriété exclusive des jeux et les droits en découlant, notamment les droits de parrainage, de diffusion et de retransmission, de production commerciale reliés aux jeux*.

Le CIJF contribue à la Mission C de la Francophonie. Il coordonne à cet effet le Programme 13, *La promotion de la solidarité, de la diversité, de l'excellence et du vivre ensemble : langue, sport et culture à travers les Jeux de la Francophonie*.

3. Action phare en développement durable

Depuis la 7^e édition des jeux de Nice (France) en 2013, le CIJF a introduit un concours de création écologique pour stimuler la créativité et l'entrepreneuriat dans le domaine environnemental. Ce concours a

évolué à la faveur de l'adoption des ODD et du Programme 2030 pour devenir à la 8^e édition des jeux, un concours de Création pour le développement durable inscrit au calendrier officiel. C'est une excellente bonne pratique en développement durable du CIJF.

Concours Création pour le développement durable des jeux de la Francophonie (CCDDJF) : Le concours Création pour le développement durable des jeux de la Francophonie (CCDD-JF) est une compétition qui met en concurrence des jeunes créateurs porteurs de projets innovants à caractère entrepreneurial en faveur du développement durable.

Le concours se déroule en quatre phases à savoir : (i) une inscription aux épreuves du concours en amont de la tenue des jeux. Les candidats présélectionnés sont invités et accrédités aux jeux ; (ii) une exposition publique des œuvres dans des kiosques offerts par les jeux ; (iii) les concurrents présentent leurs œuvres en 15 minutes devant un jury de cinq experts internationaux en développement durable. Les critères de sélection sont résumés comme suit :

- le respect, protection et/ou restauration de l'environnement ;
- la viabilité économique et qualité du plan d'affaires ;
- l'acceptabilité et les impacts sociaux ;
- le degré d'innovation du projet ;
- la qualité générale des présentations (matérielle, qualité du français, respect du temps, répartition des droits de paroles, clarté, originalité, etc.).

Le jury retient les cinq meilleurs projets qui (iv) se présenteront à une 4^e phase en public. Cette dernière phase se déroule sous forme de présentation grand public de 10 min. À la fin de cette dernière étape, le jury retient trois lauréats qui seront proclamés.

La 8^e édition des jeux à Abidjan a vu la participation effective de 10 pays sur 13 inscrits. Les lauréats sont (i) le Canada (médaillon d'or), (ii) la Côte d'Ivoire (médaillon d'argent) et (iii) le Tchad (médaillon de bronze).

Ce concours a été l'occasion d'informer et de sensibiliser un large panel du grand public sur les questions du développement durable. C'est une opportunité de communication aux visiteurs des jeux sur le sens du concours, les motivations des candidats et les perspectives des lauréats. L'édition d'Abidjan a connu un grand succès avec plusieurs centaines de participants, majoritairement des jeunes.





1. Le développement durable, l'économie et le numérique, des crédos de la solidarité francophone

Les États et gouvernements membres de la Francophonie mettent en avant le *renforcement de leur solidarité par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l'essor de leurs économies* parmi leurs priorités fondatrices. C'est l'un des objectifs de l'institution auquel la Mission D : *Développement Durable, Économie et Solidarité* contribue. Cette mission est mise en œuvre par la Direction de la Francophonie économique et numérique (DFEN), qu'elle partage avec un organe subsidiaire à savoir l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD).

Pour contacter la DFEN :

19-21, Avenue Bosquet, 75007, Paris, France
www.francophonie.org
Téléphone : ++33(1) 44 37 33 53

2. Programmes majeurs et enjeux

La DFEN conduit trois programmes qui concourent à l'atteinte des objectifs stratégiques nos 7 et 8 du cadre stratégique de la Francophonie à savoir (i) *Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après 2015 et les objectifs de développement durable* et (ii) *Soutenir une croissance durable et inclusive qui favorise le bien-être des populations, la prospérité et la création d'emplois en particulier pour les femmes et les jeunes*. Ces trois programmes sont (i) le Programme 16 : *Accompagnement des transformations structurelles en matière d'environnement, de commerce, et d'investissements* dans son Volet 16.b. *Commerce et Investissement*; (ii) le Programme 17 : *Promotion de l'entrepreneuriat chez les femmes et les jeunes*; et (iii) le Programme 18 : *Accompagnement à la transformation numérique*.

Ces programmes concourent directement à l'atteinte des cibles de l'ODD 8 de *Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous*, 9.3 visant à *accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés*, et les cibles des ODD 17 sur le partenariat, notamment celles relatives aux moyens de mise en œuvre du Programme 2030 portant sur le renforcement des capacités pour l'intégration des ODD au niveau local, le commerce et le financement.

3. Actions phares en développement durable

En favorisant l'éclosion des jeunes entrepreneurs à travers de multiples activités comme les incubateurs, la DFEN contribue à l'atteinte des cibles de plusieurs ODD. De même, en misant sur les opportunités du

numérique, elle offre à la jeunesse francophone et aux femmes des leviers puissants pour leur épanouissement dans un espace plus solidaire. C'est pourquoi les deux actions phares suivantes de la DFEN sont à souligner :

a) Créer des opportunités d'emplois pour les femmes et les jeunes par l'entrepreneuriat

Les actions de la DFEN dans ce domaine portent essentiellement sur : (i) la mise en place d'incubateurs qui offrent des formations à l'entrepreneuriat, le développement de plans d'affaires, le tutorat ou l'appui comptable et juridique ainsi que des formations aux outils numériques, (ii) le renforcement de cadres institutionnels, juridiques et financiers, la sensibilisation des acteurs économiques aux enjeux de la normalisation, l'inclusion financière et l'accès à l'information stratégique, (iii) enfin, le soutien à l'organisation des entrepreneurs, jeunes et femmes, en réseaux facilitant les échanges d'expériences et le renforcement mutuel. Toutes ces actions concourent aux cibles 4.4 pour *d'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat*, 8.3 afin de *promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation, stimulent la croissance des microentreprises, et des petites et moyennes entreprises, et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers*.

b) Soutenir les projets numériques des jeunes et des femmes

La technologie, notamment numérique, a été identifiée comme un des moyens de mise en œuvre du Programme 2030 et des ODD. À travers son Fonds Francophone pour l'innovation numérique et le réseau francophone de l'innovation (FINNOV), la DFEN apporte un soutien aux bénéficiaires dans le sens des cibles 4.b qui favorise des offres de formations en cursus informatique, 5.b visant à *renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes* et 17.8 pour son volet spécifique de renforcement de *l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications*.

Bonne pratique de la DFEN

La planification locale intégrant les ODD.

Le projet francophone d'appui au développement local (PROFADEL), tire les leçons de plusieurs années d'appui aux communautés locales à (i) élaborer leurs plans locaux de développement, (ii) monter et réaliser des projets locaux de lutte contre la pauvreté et (iii) assurer la prise en compte de leurs priorités dans les politiques et stratégies nationales de développement durable, pour se concentrer sur la planification des Objectifs de développement durable à la base.

À cet effet, le PROFADEL a développé une approche novatrice basée sur un outil performant : la **Grille de priorisation des cibles des ODD (GPC-ODD)** tenant compte des compétences locales des collectivités territoriales. Ainsi, en cinq étapes majeures, le PROFADEL appuie ces collectivités à (i) prioriser les cibles des ODD par un groupe d'analystes composé de toutes les catégories d'acteurs de la collectivité (élus locaux, associations professionnelles, ONG locales, secteur privé, services techniques nationaux et déconcentrés, partenaires techniques et financiers, etc.), (ii) élaborer sur cette base un plan de développement local intégrant les cibles prioritaires, (iii) en tirer les investissements prioritaires sous forme de microprojets visant à lutter contre la pauvreté par la génération de revenus et la satisfaction des besoins sociaux de base (eau, santé, énergie, alimentation), (iv) financer et réaliser ces projets, (v) faire un plaidoyer pour l'intégration du plan de développement local au sein des politiques et stratégies nationales de développement durable.

Cette démarche permet de (i) instaurer un dialogue et une inclusion de toutes les parties prenantes au niveau local pour que personne ne soit laissé de côté, (ii) réaliser des projets pilotes démonstratifs d'une démarche de mise en œuvre des cibles des ODD sur le terrain notamment en travaillant sur les interactions entre secteurs et entre acteurs, (iii) permettre l'appropriation des ODD et de leurs cibles par l'utilisation d'un outil novateur et intégrateur, et (iv) plaider pour une intégration réussie des priorités locales au niveau national.

Le PROFADEL a touché plus de 2 000 acteurs d'une quinzaine de collectivités locales au Burkina Faso, au Togo, au Sénégal, au Gabon, à Sao Tomé et Príncipe, à Madagascar, au Rwanda et au Cameroun.



Projet PROFADEL à Nguer Malal (Région de Louga) au Sénégal



1. L'IFDD en bref

L'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), organe subsidiaire de l'OIF, est l'outil de coopération de référence de l'Organisation en matière de développement durable. Inauguré en 1988 à Québec (Canada), l'IFDD a célébré en 2018 ses 30 ans d'expertise au service des États membres. L'IFDD, c'est une quarantaine de formations par an au profit de milliers de cadres francophones. C'est aussi un vaste réseau d'experts et une vingtaine de publications de pointe par an.

Pour contacter l'IFDD :

56, rue Saint-Pierre, 3^e étage, Québec (Québec)
Canada G1K 4A1
www.ifdd.francophonie.org
ifdd@francophonie.org
Téléphone: + 1 418 692-5727
Télécopie: + 1 418 692-5644

2. Mission, mandat et programmes

L'IFDD veut contribuer à bâtir une Francophonie durable pour toutes et tous. Sa mission est de développer la coopération francophone au service de la transition énergétique et du développement durable.

À ce titre, l'Institut a pour mandat de mettre en œuvre l'Objectif stratégique N°7 de la Francophonie consistant à appuyer les États et gouvernements membres pour **contribuer à la mise en œuvre du programme 2030 de développement durable et des accords multilatéraux sur l'environnement**. À ce titre, il coordonne pour la période 2019-2022 trois programmes structurants par tant respectivement sur (i) l'appui aux pays pour qu'ils **élaborent et mettent en œuvre des documents stratégiques visant l'atteinte des ODD et une transition vers l'économie verte** (Programme P14), (ii) **le soutien de leurs capacités à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et stratégies d'accès à des services énergétiques fiables, modernes et durables, pour qu'elles soient accrues aux niveaux régional, national et local** (Programme P15) et enfin, (iii) le renforcement de leurs capacités afin qu'ils conduisent **des transformations structurelles leur permettant de mettre en œuvre leurs engagements en faveur de l'environnement, du commerce et de l'investissement**, en particulier pour le volet environnemental (Programme P16a).

3. Actions phares en développement durable

Depuis sa création, l'institut a successivement œuvré dans le domaine de l'énergie, puis élargi à celui de l'environnement avant d'adopter le vaste champ du développement durable. Au cours de ces trente dernières années, il a constamment innové avec des actions phares en matière de développement comme celles qui suivent :

3.1. L'IFDD soutient la transformation structurelle de l'Administration publique pour l'atteinte des ODD

Afin de contribuer à une transformation structurelle des administrations publiques et les rendre aptes à œuvrer à l'atteinte des ODD, l'IFDD a développé une initiative innovante d'accompagnement des écoles nationales d'administration (ENA), des instituts de gestion et des écoles de hautes études internationales à intégrer l'enseignement du développement durable dans leurs curricula. Quinze ENA pionnières

(Bénin, Burkina-Faso, Canada Québec, Côte-d'Ivoire, Cameroun, Congo Brazzaville, Gabon, Guinée Conakry, Haïti, Madagascar, Mali, Niger, RDC, Sénégal, Tchad) ont uni leurs efforts pour concevoir un syllabus à cet effet et conduire les premières expériences opérationnelles (Dakar en juillet 2011, Québec en juillet 2013, Cotonou en juin 2014, Antananarivo en novembre 2016 et Abidjan en février 2018). Cette initiative fait de la Francophonie une organisation pionnière qui œuvre à relever le défi d'une administration publique transformée pour l'atteinte des ODD et le Programme 2030.



Abidjan (Côte d'Ivoire), février 2018 : Ouverture de l'atelier de formation des directeurs d'études et des formateurs des écoles nationales d'administration

3.2. Cartographie analytique des profils et dispositifs de sauvegarde environnementale et sociale dans les États et gouvernements membres de la Francophonie

L'IFDD a élaboré une cartographie analytique des profils et dispositifs de sauvegarde environnementale et sociale dans les États et gouvernements membres de la Francophonie pour encourager l'analyse, la prospective, la réflexion et l'action sur les questions majeures de l'évaluation environnementale et sociale tout en développant une base de données statistiques fiables.

Pour chacun des 25 pays ayant participé à l'étude, une fiche d'information a été produite sur les dispositifs réglementaires, juridiques et institutionnels, les procédures, outils, directives et guides, les opportunités et ressources (laboratoires, formation, etc.), les contraintes et défis, ainsi que le nombre et la nature des études réalisées.

L'exploitation et la compilation des questionnaires d'enquête de même que l'établissement des profils pays a permis de produire un portrait de la pratique de l'évaluation environnementale dans l'espace francophone pour soutenir la planification des activités de développement des capacités et de partage d'expériences. La cartographie analytique illustre les convergences entre pays, mais aussi les différences observables. Cette publication de référence permet d'élaborer des stratégies et des plans d'action d'optimisation de la performance de l'évaluation environnementale et sociale. De ce fait, les exemples de bonnes pratiques qui y figurent peuvent mieux accompagner les États et gouvernements dans leurs démarches de renforcement des capacités.



Téléchargeable au lien suivant: www.ifdd.francophonie.org/media/docs/publications/776_Cartographie_eval-envir_IFDD_2019.pdf

3.3. L'IFDD: un précurseur de l'énergie durable pour tous:

Face au défi de l'urbanisation galopante et à la demande énergétique qu'elle engendre, l'Institut a développé une initiative de la Francophonie pour les villes durables. villesdurables.ifdd.francophonie.org/index.php/

Cette initiative s'adresse aux municipalités qui désirent diffuser ou rechercher des bonnes pratiques, ou qui souhaitent être accompagnées dans une démarche méthodologique globale pour établir un plan d'action en matière de développement durable. Dans le même domaine, l'Institut accompagne huit pays de la région de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) à développer, adopter et mettre en application un code d'efficacité énergétique dans les bâtiments. Un portail ayant pour vocation de servir de plateforme de références des bonnes pratiques aux différentes étapes de construction de la ville durable est développé à cet effet.



3.4. L'Initiative «Genre et Climat» de l'IFDD

Elle contribue aux actions de l'IFDD pour soutenir la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement par des projets opérationnels en faveur des femmes. Elle ambitionne de soutenir de microprojets locaux pour une meilleure résilience des femmes face aux effets négatifs des changements climatiques et contribuer ainsi à l'adoption par les pays des politiques d'adaptation appropriées aux populations vulnérables. Dans sa phase pilote, cette initiative a soutenu six projets dans cinq pays en développement (Bénin, Burundi, Congo-Brazzaville, Sénégal et Togo). (http://www.ifdd.francophonie.org/docs_prog17/Initiative%20_Journ%C3%A9e_femme_8_mars_2017.pdf)

3.5 Atlas francophone de l'économie de l'environnement

L'Atlas francophone de l'économie de l'environnement édité par l'IFDD, en partenariat avec la Fondation Mava et Dual Citizen LLC, constitue à ce jour l'une des études les plus complètes de la performance des États et gouvernements membres de la Francophonie dans l'économie mondiale verte. À l'heure actuelle, le changement climatique, le développement durable, la croissance des marchés verts et l'environnement figurent parmi les priorités mondiales les plus urgentes. L'Atlas offre aux acteurs de la Francophonie un nouvel outil pour comprendre leurs points forts et leurs faiblesses dans ces domaines, et pour progresser davantage vers l'amélioration du bien-être économique, environnemental et social de leur pays. Il se fonde sur des données recueillies par l'intermédiaire de l'Indice mondial de l'économie verte (Global Green Economy Index™ GGEI), la principale mesure mondiale de la performance dans le domaine de l'économie verte. Une analyse fondée sur des données permet d'évaluer les pays d'une communauté telle que la Francophonie au moyen d'un cadre commun. Cette stratégie permettra d'enrichir le dialogue mené à l'échelon national sur la croissance économique verte, et fait ressortir les possibilités de mise en commun des connaissances et de transfert de technologies entre les pays membres de la Francophonie.



Téléchargeable au lien suivant : http://www.ifdd.francophonie.org/media/docs/publications/765_Atlas_francophone_eco-environnement-IFDD-2019.pdf

IV.2 Les opérateurs et l'organe consultatif de la Francophonie

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAIRES FRANCOPHONES (AIMF)



1. L'AIMF en bref

L'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF) a été créée en 1979 à l'initiative des maires de Paris (France) et de Québec (Canada). De 20 villes ayant le français en partage à sa création, l'AIMF compte aujourd'hui 294 villes et associations faitières membres pour environ 130 millions d'habitants dans 51 pays.

Pour contacter l'AIMF :
9, rue des Halles, 75001, Paris, France
www.aimf.asso.fr
Téléphone : + 33 (1) 44 88 22 88
Télécopie : + 33 (1) 40 39 06 62

2. Mission, mandat et programmes

Opérateur de la Francophonie, l'AIMF a comme objectif principal d'établir la coopération et la solidarité entre ses membres dans tous les domaines de l'activité municipale. Ses champs d'intervention sont vastes et couvrent des domaines variés comme : (i) le renforcement de l'état de droit, (ii) l'éducation, (iii) la formation des cadres municipaux, (iv) l'urgence humanitaire, (v) la santé, (vi) la culture, (vii) la technique, (viii) la jeunesse ainsi que (ix) les sports et loisirs.

3. Actions phares en développement durable

L'AIMF a quatre programmes structurants qui, au regard de leurs objectifs, de leurs démarches et de leurs cibles sont des actions phares en développement durable qui peuvent contribuer substantiellement à la mise en œuvre des ODD. Ces programmes sont :

3.1. Un programme « Décentralisation et autonomisation des collectivités locales »

Centré sur le renforcement institutionnel, ce programme contribue directement à l'atteinte des cibles de l'ODD 8 sur les villes et les établissements humains ainsi qu'aux cibles 13.3 pour l'adaptation aux changements climatiques, 16.6 pour mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux, 16.7 pour que *le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décision*, 16.8 pour la participation des pays en développement dans la prise de décision des institutions au niveau mondial ainsi que toutes les cibles sur les questions structurelles de l'ODD.

3.2. Un programme « Vivre ensemble et diversité culturelle »

Ce programme est axé sur l'inclusion sociale au niveau local. Il met l'accent sur l'élu en tant que médiateur et porteur de projets rassembleurs. Le niveau local est le lien par excellence pour identifier et prendre en charge les exclus et les marginalisés. Une telle action portée par ce programme est au cœur d'un principe cardinal du Programme 2030-2030 qui est celui de *ne laisser personne de côté*. En prônant la diversité culturelle, ce programme contribue directement aux cibles 4.7 pour la promotion d'une culture de non-violence, 16.a pour *prévenir la violence et lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement* ainsi que d'autres cibles des ODD 8 et 11.

3.3. Un programme « Services essentiels aux populations »

Ce programme vise l'accompagnement des municipalités membres pour développer et mettre en œuvre des projets d'accès aux services essentiels comme l'eau et l'assainissement, la santé, l'éducation, la gestion des déchets ainsi qu'une initiative pour la santé et la salubrité en ville (ISSV). Ce type de programme concourt directement à l'atteinte des cibles des ODD des secteurs concernés (ODD 3 sur la santé, l'ODD 4 sur l'éducation, l'ODD 6 sur l'eau, l'ODD 11 sur les villes et établissements humains et indirectement à plusieurs cibles d'autres ODD comme l'ODD 1 sur l'élimination de la pauvreté, l'ODD 15 sur les écosystèmes terrestres ou l'ODD 7 sur l'énergie.

3.4. Un programme « Développement et valorisation des territoires »

Ce programme traite trois problématiques majeures apparues dans les différents agendas internationaux adoptés en 2015, notamment le Programme 2030 et les ODD, et l'Accord de Paris sur le climat. En effet, au cours des prochaines décennies, l'humanité sera confrontée à une urbanisation galopante qui nécessitera de nouveaux aménagements de territoires pour atténuer les effets néfastes de ce phénomène (salubrité, habitats précaires, conflits fonciers, violence urbaine, etc.). Ces nouveaux aménagements territoriaux ont pour objectif la limitation des émissions des gaz à effet de serre avec de nouveaux équipements de mobilité, de chauffage, etc., et surtout l'adaptation aux risques et catastrophes prévisibles des effets des changements climatiques (inondations, sécheresses, ouragans, incendies, etc.). Ce programme vise également à inventer la ville du futur tout en préservant le patrimoine culturel. En faisant face à ces problématiques, ce programme est de nature à contribuer à plusieurs cibles des ODD 8, 11, 12, 13, 14 et 15.

Quelques bonnes pratiques de terrain de l'AIMF

L'AIMF, c'est quelque huit millions d'euros par an au profit de projets opérationnels de terrain des jeunes et des femmes de l'espace francophone. Deux de ces bonnes pratiques doivent être soulignées :

Programme Femmes et Énergie durable au Cameroun :

www.aimf.asso.fr/femmes-energie-durable.html

Le programme a permis l'éclairage au solaire du boulevard central et de certains carrefours stratégiques de la ville de Bangangté au Cameroun, ainsi que la construction d'une centrale solaire hybride pour améliorer l'offre électrique aux populations tout en mesurant l'efficacité énergétique des installations.

À Fokoué (Cameroun), il permettra l'installation de 40 lampadaires solaires dans les carrefours et points stratégiques ainsi que le renforcement de l'éclairage des centres de santé.

Au-delà de ces aspects d'équipements techniques, ce programme appuie des villes dirigées par des élues femmes et améliore la sécurité urbaine en éclairant les points sensibles. En équipant les centres de santé, il améliore la santé maternelle et infantile. Il contribue donc à l'atteinte des cibles des **ODD 1** (Lutte contre la pauvreté), **ODD 3** (Santé), **ODD 5** (Autonomisation des femmes), **ODD 7** (Accès à l'énergie durable pour tous), **ODD 11** (Villes et établissements humains durables), **ODD 12** (Modes de consommation et de production responsables), et **ODD 13** (Lutte contre les changements climatiques).

Ce programme est d'un montant de 1,1 million d'euros et bénéficie à 385 000 habitants. Projet Structuration et gestion de la filière des boues de vidange (Vientiane Laos) :

www.aimf.asso.fr/Vientiane-Structuration-et-gestion-de-la-filiere-des-boues-de-vidange.html

À l'instar de la majorité des villes des pays en développement, les systèmes d'assainissement majoritaires de la ville de Vientiane sont composés de fosses septiques individuelles. Ces ouvrages sont régulièrement curés et vidés par des entreprises privées qui se retrouvent à gérer des quantités importantes de boues de vidange. La gestion de ces boues est généralement problématique car le plus souvent, elles sont directement versées dans la nature contaminant plusieurs espaces écologiques et, souvent, certaines sources d'eau de surface.

Ce projet vise à organiser la filière d'exploitation, en appuyant le cadre institutionnel et réglementaire, en dotant la ville d'un système d'exploitation de ces boues pour en faire un fertilisant approprié pour la foresterie et l'agriculture, et mis en vente. Le projet fait également de la communication pour une appropriation des résultats par les différentes parties prenantes.

Ce programme permet de dépasser un problème urbain très fréquent et de le transformer en opportunité génératrice de revenus destinés directement à plusieurs ménages. En effet, si la filière est bien organisée, les boues de vidanges deviennent une matière première et donc une source de revenus pour les ménages. Ce programme peut contribuer directement des cibles des **ODD 1** sur la lutte contre la pauvreté, **ODD 2** sur la sécurité alimentaire et l'agriculture durable, **ODD 3** sur la santé, **ODD 6** sur l'eau et l'assainissement, **ODD 8** sur la croissance durable, **ODD 11** sur les villes et les établissements humains, **ODD 13** sur les changements climatiques, **ODD 14** et **15** sur les ressources en eau et les écosystèmes terrestres.

Ce programme est d'un montant de 1,25 million d'euros et bénéficie à 800 000 habitants.



6^e Rencontre des autorités locales des pays des grands lacs, tenue à Bujumbura les 15 et 16 novembre 2017 (AIMF)



Le stupa pha That Luang (centre), symbole national du Laos, et la statue du roi Setthathirat (gauche), Vientiane, Laos.
(© Benh LIEU SONG, Wikimedia Commons)



1. L'AUF en bref

En 1961, une quarantaine d'établissements d'enseignement supérieur ont créé une association d'universités entièrement ou partiellement de langue française (AUPELF). Après plusieurs changements, l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) créée en 1998 a remplacé l'AUPELF pour assurer une meilleure visibilité. Aujourd'hui, l'AUF compte **près de 880 établissements d'enseignement supérieur et de recherche membres (universités, grandes écoles, réseaux universitaires et centres de recherche scientifique) répartis dans plus de 100 pays**. Elle est présente sur **les cinq continents en déployant un réseau de dix bureaux régionaux, sept antennes, sept instituts de la Francophonie et 44 campus numériques francophones**.



Image archives de la création de l'AUPELF
Source: www.auf.org

Pour contacter l'AUF:
Pavillon Jean-Marc Léger,
3034, boulevard Edouard-Montpetit
Montréal (Québec) Canada H3T 1J7
Téléphone: +1 514 343-6630
Fax: +1 513 343-2107
Courriel: rectorat@auf.org
www.auf.org/

2. Mission, mandat et programmes

Opérateur de la Francophonie, la principale mission de l'AUF est de **promouvoir une francophonie universitaire solidaire engagée dans le développement économique, social et culturel des sociétés**. Ses mandats sont multiples et portent sur divers sujets stratégiques comme (i) la mise en relations d'universités et d'établissements d'enseignement supérieur francophones, (ii) les échanges d'expériences pour susciter la coopération entre ses membres, (iii) la promotion de l'expertise francophone (iv) le soutien, la mobilité des étudiants et les jeunes chercheurs, (v) la vulgarisation et l'usage des TIC pour l'accès au savoir, (vi) la promotion de la diversité culturelle et linguistique, (vii) le renforcement de la solidarité au profit de ses membres les plus vulnérables, etc.

3. Actions phares en développement durable

Le Programme d'action d'Addis-Abeba a mis en place un mécanisme de facilitation des technologies pour appuyer le déploiement des Objectifs de développement durable. Le programme 2030 fait du transfert des technologies et du renforcement des capacités, entre autres, des moyens de sa mise en œuvre. Pour chacun de ces domaines, la science, l'innovation et la recherche sont considérées comme étant des éléments clés. Les universités sont des pièces maîtresses, en particulier dans les pays en développement. L'institutionnalisation d'**un forum multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable et d'une plateforme en ligne** ainsi que la sélection d'un groupe d'experts scientifiques pour la

rédaction du Rapport développement durable du Secrétaire général des Nations Unies soulignent l'importance accordée au lien entre le développement durable et la science. Avec plus de 800 membres, l'AUF est, par conséquent, une excellente opportunité pour valoriser l'expertise des scientifiques et des universités francophones. Pour plus de détails: www.auf.org/nos-actions/actions_phares/

Bonne pratique de l'AUF

Action pour l'innovation francophone (ACTIF):

«**Actif**» est un dispositif collaboratif international d'innovation sociale et solidaire, mené par les universités francophones et leurs partenaires, pour le développement des sociétés (www.auf.org/nos-actions/toutes-nos-actions/actif-action-linnovation-francophone/).

Ce dispositif collaboratif global et multipartenaire vise à identifier, fédérer, valoriser et développer l'innovation, notamment sociale, solidaire et à impact positif, avec et au service des universités francophones pour contribuer à renforcer leur rôle d'opérateur dans le développement des sociétés.

Il se déploie autour des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU pour accompagner les universités francophones dans un monde en transition et en transformation profonde.

Il se co-construit avec les partenaires, les universités membres et les 10 Directions régionales de l'Agence universitaire de la Francophonie réparties sur tous les continents et engagées dans des projets innovants. ACTIF est un projet de l'AUF, réseau international de 909 universités et centres de recherche répartis dans 113 pays. L'AUF, agence universitaire de développement, a accompagné 263 projets en 2018, avec ses 60 implantations, signé 42 accords-cadres et collaboré avec 1332 partenaires.

Les objectifs visés sont les suivants :

- Contribuer à renforcer le rôle des universités francophones comme opérateur du développement des sociétés ;
- Participer au développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) et de l'innovation sociétale à impact en milieu universitaire francophone, notamment dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU ;
- Contribuer à identifier, accompagner, fédérer, valoriser et développer les initiatives innovantes des universités francophones ;
- Susciter et co-construire avec les universités et les partenaires des solutions innovantes pour répondre aux besoins et défis de l'enseignement supérieur de demain ;
- Créer le réseau de l'innovation sociale et solidaire francophone, en articulant ses outils, ses actions, ses partenaires, ses experts et ses porteurs de projets.

L'AUF mobilise ses directions régionales, ses universités membres, ses partenaires et la direction centrale « veille, innovation, expertise » afin de co-construire les objectifs, les actions et les résultats du dispositif ACTIF.



1. TV5 MONDE en bref

Créé le 2 janvier 1984, TV5 Monde est *une chaîne généraliste, culturelle, francophone et mondiale, dont la vocation est de promouvoir l'ensemble de la création francophone ainsi que la langue française, mais également de délivrer une information multilatérale et internationale, partout dans le monde.*

En chiffre, TV5 Monde c'est **354 millions de foyers dans 198 pays qui reçoivent effectivement une ou plusieurs des 11 chaînes, avec une programmation spécifique et sous-titrée en 14 langues : allemand, anglais, arabe, chinois traditionnel et simplifié, coréen, espagnol, japonais, néerlandais, portugais, roumain, russe, vietnamien et français.**



Mme Louise Mushikiwabo invitée de l'Émission «64' le monde en français», TV5 Monde

Pour contacter TV5 Monde :

Adresse : 131, avenue de Wagram, 75017 Paris (France)
<http://www.tv5monde.com/>
 Téléphone: (33) 1 44 18 55 55
 Télécopie: (33) 1 44 18 55 10

2. Missions, mandats et programmes

La principale mission de TV5 Monde est de *«promouvoir la langue française et les valeurs de la Francophonie telles que la démocratie, les droits de l'homme, la liberté d'expression, le droit à l'éducation, la diversité culturelle, la solidarité, la tolérance, les droits des femmes et des enfants. Des valeurs revendiquées par les 88 États et gouvernements de la Francophonie»*. TV5 Monde est l'opérateur audiovisuel de la Francophonie.

Grâce au sous-titrage dans 14 langues ci-dessus, TV5 Monde est regardée bien au-delà des publics francophones et assure ainsi pleinement sa mission de vecteur de la francophonie.

Ses huit réseaux continentaux sont aujourd'hui diffusés par toutes les technologies disponibles : 52 transpondeurs satellitaires, plus de 2 500 pérateurs de réseaux câblés, le MMDS et la diffusion hertzienne traditionnelle dans quelques pays d'Afrique.

3. Actions phares en développement durable

La communication occupe une dimension cruciale dans l'atteinte des objectifs de développement durable. En effet, c'est un outil de sensibilisation qui permet de toucher un large public à travers le monde en diffusant des informations qui abordent directement cette thématique. Au fil des années, TV5 Monde s'est placée comme opérateur médiatique incontournable en la matière. Plusieurs émissions ou reportages sont ainsi diffusés par cette chaîne et suscitent un grand intérêt auprès des téléspectateurs.

Parmi elles, l'émission *Coup de pouce pour la planète* est un magazine dédié au développement durable et à l'écologie. Diffusé de façon hebdomadaire et d'une durée maximale de cinq minutes, ce programme dresse le portrait d'anonymes ou de personnalités célèbres engagés pour l'environnement en mettant en valeur leurs actions et initiatives. L'émission met ainsi en exergue les initiatives vertes des entreprises par les ONGs, plus globalement la société civile, et permet ainsi d'encourager toute action jugée innovante en matière de protection de l'environnement. La pertinence des reportages permet de sensibiliser le public sur des thématiques spécifiques. À ce jour, environ 44 épisodes ont été diffusés par la chaîne. C'est une action phare en développement durable.

Au-delà de cet exemple emblématique, TV5 est une *«chaîne du lien entre tous les francophones et francophiles à travers le monde»*. C'est une chaîne qui porte des valeurs qui sont au cœur du Programme 2030. La majorité de ses émissions sont ainsi des actions phares du développement durable.



Monsieur David Delos, Présentateur de l'émission «Coup de pouce pour la planète»

1. L'Université Senghor d'Alexandrie en bref

Créée en 1989 par le Sommet des chefs d'État et de gouvernement ayant le français en partage, l'Université Senghor est une institution de 3^e cycle dont la vocation est de former et de perfectionner des cadres africains et des formateurs de haut niveau et d'orienter leurs aptitudes vers l'action et l'exercice des responsabilités dans certains domaines prioritaires pour le développement. Elle est un pôle d'échanges et de rencontres dans l'espace francophone en organisant des colloques, séminaires et conférences, et en collaborant notamment avec les autres opérateurs et institutions de la Francophonie.

Pour contacter l'Université :

Al Mansheyah Al Kubra, Qism
El-Mansheya, Alexandrie
Téléphone : + 20 3 48 43 374
info@usenghor-francophonie.org

2. Mission, mandat et programmes

Opérateur direct de la Francophonie, l'Université Senghor propose, à Alexandrie et sur ses 10 autres campus en Afrique et en Europe, des masters spécialisés et des formations courtes répondant à des besoins de renforcement de compétences des cadres pour le développement de l'Afrique. Forte d'un réseau de plus de 150 professeurs et experts, venant de tout l'espace francophone ainsi que de ses collaborations avec de grandes institutions et organisations internationales, elle délivre des formations d'excellence, adaptées au contexte africain. L'Université Senghor accueille chaque deux ans, entre 160 et 200 étudiants sélectionnés lors de concours parmi plus de 3000 candidats de 25 pays différents. Cent vingt d'entre eux, dont la moitié de femmes, bénéficient d'une prise en charge complète. Elle propose un Master en Développement, de type Master professionnel. Le choix du niveau Master professionnel montre l'ambition de l'Université pour délivrer un diplôme reconnu internationalement et compatible avec les différentes réformes de type «LMD». Ce Master est décliné en sept spécialités professionnelles : Management de projets, Gouvernance et management public, Gestion de l'environnement, Gestion du patrimoine culturel, Gestion des industries culturelles, Santé internationale et Politiques nutritionnelles.

Afin de favoriser des partenariats Nord-Sud et Sud-Sud pour ouvrir l'Université Senghor aux niveaux national, régional et international, plusieurs conventions ont été signées avec des universités égyptiennes, et des universités et entreprises d'Europe, d'Afrique et du Canada.

Ainsi, l'Université Senghor, université de la Francophonie, est devenue un pôle d'excellence reconnu dans l'ensemble des pays francophones.

3. Actions phares de développement durable

L'Université Senghor d'Alexandrie dispose d'un département « Environnement » qui propose deux types de master de 30 crédits chacun : la gestion des aires protégées et la gestion de l'environnement.

La première année (Master 1) est consacrée à l'acquisition des principes fondamentaux en environnement. La seconde année (Master 2) est celle de la mise en œuvre des connaissances de la spécialité au cours de laquelle les étudiants acquièrent des compétences spécifiques grâce à des cours électifs animés sur des principes de pédagogie active.

Le Master sur la gestion des aires protégées donne aux acteurs et futurs acteurs du domaine les outils nécessaires à la mise en œuvre des politiques de conservation et l'appréhension des dynamiques socio-territoriales dans les zones contiguës aux aires protégées. Cette spécialité forme des gestionnaires et des conservateurs des différentes aires protégées (parcs, réserves, zones humides, etc.).

Quant au Master sur la gestion de l'environnement, il s'agit de former des cadres ayant des compétences nécessaires pour aborder les grands enjeux liés aux problématiques environnementales pour un développement durable en Afrique. Ils seront ainsi outillés pour rejoindre l'administration publique, le secteur privé, les organisations internationales, etc. dans la conduite et la mise en œuvre de projets de développement à enjeux environnementaux.

Au titre de ses actions phares, l'Université Senghor a développé en partenariat avec l'IFDD, une formation diplômante en ligne gratuite et ouverte à tous sur le développement durable. Le manuel de formation de ce cours est accessible au lien suivant www.ifdd.francophonie.org/media/docs/publications/725_MOOC_DD_2018.pdf.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE (APF)



1. L'Assemblée parlementaire de la Francophonie en bref

L'Association internationale des parlements de langue française (AIPLF) a été créée en mai 1967 au Luxembourg.

Au Sommet de Maurice en octobre 1993, l'AIPLF devient l'Assemblée consultative de la Francophonie, statut confirmé par la Charte de la Francophonie adoptée à Hanoï en novembre 1997. Afin de se conformer à cette Charte, l'Assemblée a décidé, lors de sa Session ordinaire d'Abidjan en juillet 1998, d'adopter le nom d'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF).



45^e Assemblée plénière de l'APF, Abidjan, Côte-D'Ivoire
(source : <http://apf.francophonie.org>)

Pour contacter l'APF :

233, bd Saint-Germain
75007 Paris (France)

Adresse postale: 126 rue de l'Université.
75355 Paris 07 SP

Téléphone : (33) 01 40 63 91 60

Télécopie : (33) 01 40 63 91 78

<http://apf.francophonie.org>

2. Mission, mandat et programmes

L'APF se veut de (i) représenter auprès des instances de la Francophonie les intérêts et les aspirations des peuples de l'espace francophone; (ii) promouvoir la démocratie, l'État de droit et les droits de la personne, plus particulièrement au sein de la communauté francophone; (iii) s'assurer que les déclarations et résolutions adoptées par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, sont mises en œuvre et exécutées par l'Organisation internationale de la Francophonie et les opérateurs dans les délais requis; (iv) favoriser la coopération et renforcer la solidarité au sein de la communauté francophone, dans le respect du droit au développement; (v) faire connaître et de promouvoir le rôle international des parlementaires.

L'APF entretient des relations régulières avec les institutions de la Francophonie et ses instances, notamment en entendant et en questionnant le/la Secrétaire général(e) de la Francophonie lors de ses Sessions. À titre consultatif, elle émet des avis à leur demande et formule, le cas échéant, des recommandations de sa propre initiative. Elle dispose de quatre commissions permanentes : (i) la commission politique; (ii) la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles; (iii) la commission des affaires parlementaires; et (iv) la commission de la coopération et du développement.

3. Actions phares en matière de DD

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie place le développement durable au cœur de ses actions. Elle dispose d'une Commission de la coopération et du développement qui examine les questions relatives au développement humain (santé, population et pauvreté), au développement durable (environnement, énergie et agriculture) et au développement économique, sous l'angle de la coopération, de la démocratie et de la solidarité.

Au titre des actions phares de cette institution en matière de développement durable, un ensemble de résolutions a été conclu par les pays membres pour encourager l'adoption de lois en faveur de la promotion de pratiques responsables pour la protection de l'environnement et la lutte contre la pauvreté. La résolution la plus récente en date émane de la 44^e Assemblée plénière de l'APF qui s'est tenue du 5 au 10 juillet 2018 à Québec, au Canada. Cette résolution porte sur l'utilisation des technologies numériques au profit d'une agriculture durable.

Des travaux de la Commission de la coopération et du développement ont ainsi souligné la vulnérabilité du secteur agricole et des personnes qui en dépendent, face aux changements climatiques. L'agriculture et la foresterie, ainsi que le changement d'affectation des terres ont été identifiés comme étant des activités responsables du cinquième des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Ce phénomène met ainsi en péril la sécurité alimentaire des pays. Sur la base de ce portrait, le numérique représente une des solutions pour pallier à ce phénomène.

L'agriculture numérique offre ainsi des solutions prometteuses pour permettre d'améliorer la production agricole tout au long de la chaîne de production et de répondre aux enjeux futurs de sécurité alimentaire, de lutte contre les changements climatiques et de préservation des ressources hydriques.

V. Gouvernance et bonnes pratiques du développement durable dans l'espace francophone



(© davit85, Adobe Stock)

V.1 Examen national volontaire des pays membres de la Francophonie au forum politique de haut niveau sur le développement durable des Nations-Unies

BILAN ET PERSPECTIVES

1. Contexte

Le Forum politique de haut niveau (FPHN) pour le développement durable est le cadre de « suivi et d'examen cohérent, efficace et inclusif » de la mise en œuvre du Programme 2030 des Nations Unies. Chargé d'examiner au plan mondial les progrès accomplis dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD), il permet aux États et gouvernements de partager leurs expériences soit annuellement sous les auspices du Conseil économique et social (ECOSOC) ou, aux quatre ans, sous les auspices de l'Assemblée générale des Nations Unies.

À cet effet, le Département des affaires économiques et sociales (DAES) a élaboré un manuel d'élaboration de rapports nationaux de mise en œuvre du Programme 2030 que les pays volontaires présentent en marge des travaux du Forum sous forme d'examen nationaux volontaires (ENV). Un premier cycle de quatre ans (2016-2019) a été conduit qui a vu la participation de 158 pays dont 69 membres de la Francophonie. sustainabledevelopment.un.org

L'Organisation Internationale de la Francophonie a pris une part active à la conception du Forum politique de haut niveau en soutenant ses États membres au cours des négociations. Elle s'est tout naturellement inscrite dans la dynamique d'accompagner des pays francophones à prendre part aux travaux de ce Forum. En cette veille de définition des contours du prochain cycle, elle a entrepris de faire un bilan de la participation des pays francophones à travers un questionnaire en ligne.

Le présent chapitre dresse les résultats de ce sondage. Il crée ainsi un cadre à l'apprentissage par les pairs francophones des expériences de rédaction des ENV, de participation au FPHN et de la mise en œuvre des recommandations des différentes déclarations ministérielles issues de cette instance mondiale. Il fait un bref rappel de la genèse du FPHN, une synthèse de la participation de l'OIF à travers les événements parallèles organisés en marge des travaux des sessions du Forum.

2. Le Forum politique de haut niveau, une instance des Nations Unies pour l'examen des progrès en développement durable

Le FPHN a été créé¹ dans le paragraphe 84 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) en juin 2012 « *L'avenir que nous voulons* » en ces termes : « *Nous décidons de créer un forum politique de haut niveau intergouvernemental universel, en se fondant sur les points forts, l'expérience, les ressources et les modalités de la participation inclusive de la Commission du développement durable, en remplacement de la Commission. Le Forum politique de haut niveau assurera le suivi de la réalisation du développement durable et devrait éviter tout chevauchement avec les structures, organes et entités existants, de manière effective* ».

Une première session ordinaire sous les auspices de l'Assemblée générale des Nations Unies s'est tenue en septembre 2016. Elle a donné les orientations pour la tenue des sessions ordinaires annuelles sous les auspices de la Commission des affaires économiques et sociales des Nations Unies (ECOSOC). Ces quatre sessions ont respectivement eu comme thèmes : (i) Session de 2016 : « *Veiller à ne laisser personne derrière* », (ii) Session de 2017 : « *l'éradication de la pauvreté et la promotion de la prospérité dans un monde en mutation* », (iii) session de 2018 : « *l'évolution vers des sociétés durables et résilientes* » et (iv) Session de 2019 : « *l'autonomisation des personnes et la garantie de l'inclusion et de l'égalité* ». Chaque thème de l'année est assorti d'une série d'ODD à examiner de sorte à analyser les 17 ODD à la fin d'un cycle. Cent cinquante-huit pays au total ont présenté leurs ENV au cours de ces quatre sessions. Trente autres sont déjà inscrits au titre de l'année 2020 ce qui portera le total des ENV à 188 pays, soit 97 %, des États membres des Nations Unies. Cela montre l'adhésion des pays à ce processus.

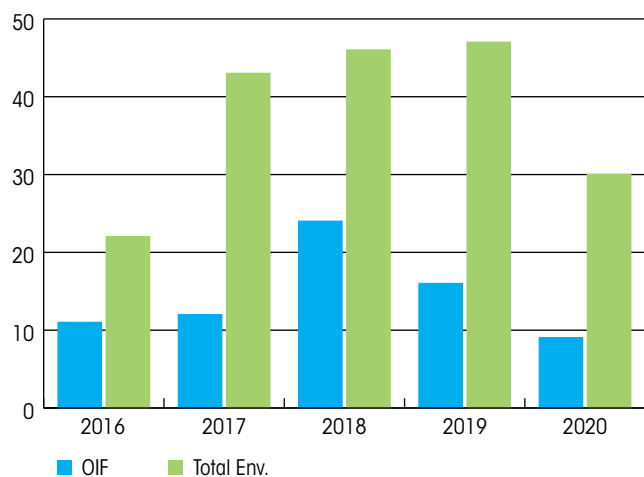
3. Une Francophonie active au FPHN lors du premier cycle de mise en œuvre du Programme 2030

L'Organisation internationale de la Francophonie à travers son organe subsidiaire, l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), a mis en place un dispositif d'accompagnement de ces pays membres à prendre part aux travaux du Forum politique de haut niveau. C'est ainsi que ces actions ont porté sur le développement d'outils d'opérationnalisation des ODD. Une mallette à outils a été élaborée en collaboration avec l'Université du Québec à Chicoutimi. Ces outils d'analyse systémique de la durabilité (ASD) sont reconnus et intégrés par les Nations Unies parmi les outils accélérateurs de la mise en œuvre du Programme 2030. undg.org/2030-agenda/sdg-acceleration-toolkit/

Une série de formations régionales et nationales a permis de toucher environ 3000 bénéficiaires de 36 États et gouvernements membres de toutes les régions de la Francophonie. Une rencontre annuelle de points focaux développement durable permet de réunir en moyenne 30 pays par an pour partager leurs expériences en amont des sessions du Forum politique de haut niveau et faire l'état des lieux de leurs attentes.

Plusieurs publications ont été produites et diffusées à travers une moyenne de deux événements parallèles en marge des travaux des sessions du FPHN et d'autres agendas internationaux. Ces ouvrages capitalisent les expertises francophones et permettent de les faire connaître.

1. Pour les détails sur la création du FPHN et les sessions de 2013 à 2015, le lecteur est invité à consulter le lien : enb.iisd.org/vol33/enb3327f.html



	2016	2017	2018	2019	2020	% Total
Membres	6	4	15	13	4	82%
Associés	0	2	1	1	1	83%
Observateurs	5	6	8	2	4	96%
Total OIF	11	12	24	16	9	87%
TOTAL VNR	22	43	46	47	30	97%
Pourcentage	50%	28%	52%	34%	30%	

Graphique N° 1 : Participation des pays Francophones aux ENV de 2016 à 2018

Par ailleurs, comme l'indique le graphique ci-dessus, les pays francophones ont régulièrement pris part aux examens nationaux volontaires tout le long de ce premier cycle. Au total, 82% des 51 États membres habilités à faire l'exercice complèteront leurs ENV en 2020 pour une moyenne de 83% pour les associés et 96% pour les observateurs. Au total 87% des États membres et observateurs de la Francophonie ont complété l'exercice, pour un taux de participation 97% en 2020 pour l'ensemble des pays membres des Nations Unies, ce qui témoigne du succès du FPHN.

Une enquête sur le bilan de cette participation a ainsi été lancée en 2018 par l'IFDD avec les principaux objectifs suivants : (i) analyser les expériences de préparation du RNV et de la participation au FPHN des États et gouvernements membres de l'OIF, (ii) faire un léger suivi de la mise en œuvre de quelques recommandations pertinentes issues des différentes déclarations ministérielles du FPHN et (iii) identifier quelques pistes d'amélioration pour le prochain cycle. Les prochains paragraphes traitent des résultats de ce bilan.

4. Bilan de la participation des pays de la Francophonie : les grandes tendances

4.1. Description méthodologique de l'enquête

Un questionnaire a été préparé et transmis au 51 États membres ainsi qu'aux 6 associés habilités à faire cet exercice aux Nations Unies. Le questionnaire a également été posté en ligne sur le site de l'IFDD : www.ifdd.francophonie.org. De même des correspondances ont été envoyées aux points focaux de développement durable des pays, soit directement ou à travers les bureaux régionaux de la Francophonie et/ou les correspondants nationaux de l'OIF.

Au total 15 pays ont complété le questionnaire parmi lesquels 9 ont présenté leur ENV au cours du premier cycle du FPHN.

L'exploitation de ce questionnaire a été complétée par (i) un examen des rapports nationaux volontaires des 24 pays membres ayant présenté des rapports entre 2016 et 2019. De même, trois rencontres des points focaux d'une trentaine de pays en moyenne (Lomé 2017, Libreville 2018 et Dakar 2019) ont permis d'affiner les résultats et de collecter des éléments supplémentaires.

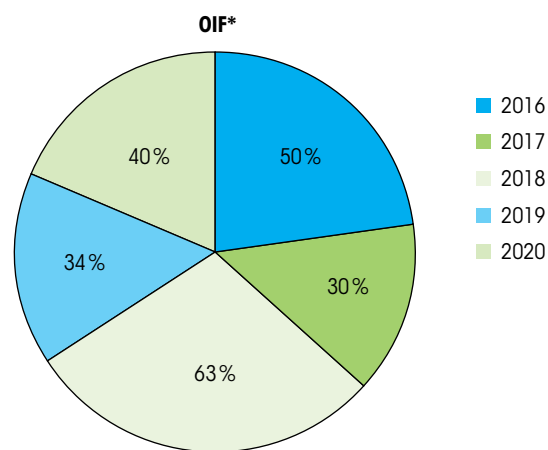
Un événement parallèle a été organisé le 15 juillet 2019 en marge des travaux de la session du Forum politique de haut niveau. Il a été l'occasion de présenter les premiers résultats préliminaires, et recueillir les avis et observations des participants dont plusieurs présentateurs des ENV n'ayant pas répondu au questionnaire. Tout cela a conforté les résultats qui suivent.

De façon globale, durant ce premier cycle de la mise en œuvre du Programme 2030, 17 ODD mondiaux et 169 cibles ont fourni au Forum des repères et balises pour « transformer notre monde ». Quel est le cap mis par les États et gouvernements membres de la Francophonie sur la mise en application effective du Programme 2030 et la concrétisation de sa vision ? Ont-ils eu des difficultés liées à la barrière linguistique ou à la mobilisation des ressources pour leur pleine participation aux exercices du Forum ? Comment ont-ils coordonné institutionnellement la mise en œuvre sur le terrain ? Comment suivent-ils et répondent-ils aux recommandations des déclarations ministérielles du FPHN ? Arrivent-ils à renseigner des indicateurs désagrégés et chiffrés pour « ne laisser personne de côté » ? Quelles sont les leçons apprises ? Quelles innovations ont-ils développées ? Ou, quelles sont leurs attentes et recommandations à la Francophonie ? Ce sont autant de tendances que la présente étude fait ressortir sur un échantillon certes modeste mais suffisamment représentatif des pays membres.

4.2. Les constats de l'enquête

Outre le niveau global de participation des pays francophones aux travaux du FPHN, on peut également faire trois autres constats généraux à savoir : (i) la fréquence des pays francophones aux travaux du Forum, (ii) l'éventuelle barrière de la langue pour les pays francophones et (iii) le frein des ressources pour les pays vulnérables.

4.2.1 La fréquence des pays francophones aux sessions du FPHN.



* % de l'ensemble des pays ayant participé au FPHN (En 2018, 63% des pays ayant participé au FPHN sont des pays membres de l'OIF)

Figure 2 : Fréquence des pays francophones aux travaux du FPHN

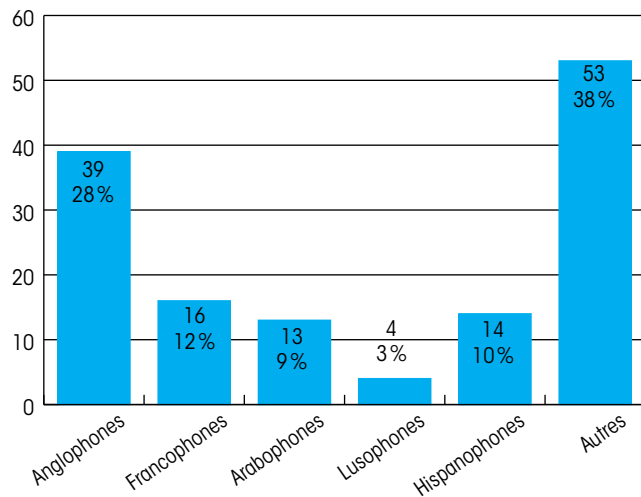
On remarque sur les cinq années connues (incluant les inscrits pour l'année 2020 au mois de juillet 2019), les pays francophones sont réguliers et à un niveau appréciable de présence aux travaux du Forum.

Il y a lieu de noter que certains pays ont fait ou envisagent de faire cet exercice à plusieurs reprises comme le Togo (3 fois avec une délégation conduite au plus haut niveau par le Premier ministre), le Bénin (2 fois), le Mali (2 fois), l'Égypte (2 fois), le Maroc (2 fois), le Qatar (2 fois), le Costa Rica (2 fois), la Slovénie (2 fois), le Mexique (2 fois) et l'Uruguay (2 fois). Ceci permet à l'espace francophone de disposer d'un retour d'expérience remarquable et une expertise avérée pour le prochain cycle.

4.2.2 La possible barrière de la langue.

La figure 3 montre que 28% des pays qui ont présenté un ENV entre 2016 et 2019 sont anglophones contre 12% de pays francophones, 9% d'arabophones et 3% de lusophones. En revanche sur les 18 pays membres du Commonwealth et de la Francophonie qui n'ont pas fait leurs examens nationaux volontaires ou qui ne sont pas encore inscrits au titre de l'année 2020, 61% ont comme langue officielle de travail soit le français (28%) ou le portugais (33%) contre 39% de pays dont la langue officielle de travail est l'anglais. C'est donc une tendance inverse par rapport aux pays qui ont fait leur ENV.

Répartition de pays par groupe linguistique au niveau mondial



- RNV – Anglais : 52%
- RNV – Français : 39%
- RNV – autres : 9%

Figure 3 : Répartition par groupe linguistique pour les ENV

De même, en analysant de près les rapports nationaux volontaires des pays, on se rend compte que 52% des pays membres et observateurs de la Francophonie ont estimé nécessaire de traduire leurs documents en anglais. Seuls 39% se sont contentés d'une version française contre 9% pour les autres langues. Ces deux observations laissent penser que les États ne se sentent à l'aise ou rassurés de faire passer leur message qu'en anglais même si les Nations Unies comptent officiellement six langues de travail bénéficiant de traduction simultanée au moment de la présentation des ENV. Une enquête sommaire auprès des délégués des pays francophones au mois de juillet 2019 en marge des travaux du Forum politique de haut niveau faisait ressortir que ces derniers espèrent « nouer plus des partenariats » en disposant d'une version anglaise de leur RNV ou mieux en le présentant en anglais. La langue dévient alors un facteur décisif pour l'atteinte des objectifs des ENV.

4.2.3 Le frein des ressources pour les pays vulnérables

Lors de l'analyse des 18 pays de la Francophonie et du Commonwealth qui n'ont pas fait leurs ENV et qui ne se sont pas inscrits pour 2020 au mois de juillet 2019, on constate que 11 (soit 61%) sont des pays les moins avancés (PMA) et 10 (soit 56%) des petits États insulaires en développement (PEID). Ceci laisserait croire que le niveau de développement ou de vulnérabilité est un facteur limitant pour réaliser les ENV.

Ces deux constats généraux confortent le choix des PMA et des PEID comme pays prioritaires à la solidarité internationale pour que « personne ne soit laissé de côté » y compris dans la mise en œuvre du Programme 2030 par son mécanisme de suivi que sont les ENV du FPHN.

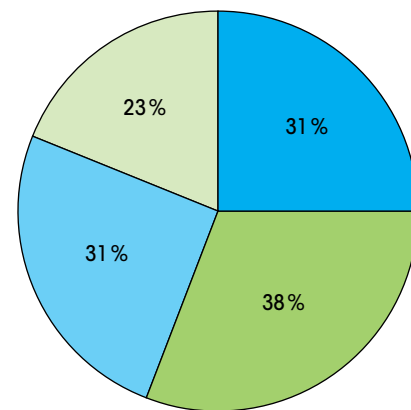
4.3 Les résultats de l'analyse des données de l'enquête

Malgré la modeste taille de l'échantillon (15 pays au total), les données collectées permettent de tirer quelques grandes tendances des leçons apprises de ce premier cycle des travaux du Forum politique de Haut Niveau. Elles seront classées en sept points : (i) la gouvernance et le leadership du processus d'ENV, (ii) l'adéquation entre les efforts fournis dans l'élaboration des RNV et les bénéfices tirés de l'ENV, (iii) la réactivité des pays aux recommandations des déclarations ministérielles du FPHN, (iv) la capacité des pays à renseigner les indicateurs socio-économiques désagrégés pour que « personne ne soit laissé de côté », (v) les principales leçons apprises, (vi) quelques exemples de bonnes pratiques et (vii) les principales recommandations des États à l'endroit des organismes d'appui. Les résultats se résument comme suit :

4.3.1 La gouvernance et le leadership du processus d'ENV

Le premier constat est qu'environ deux tiers (69%) des examens nationaux volontaires ont été présentés au FPHN sous le leadership

Gouvernance du processus et leadership de l'ENV



- Ministère des Affaires Étrangères
 - Ministère de la Planification
 - Ministère du développement durable
 - Cabinet du Premier Ministre
 - Cabinet de la Présidence de la République ou Royal
- Existence d'un ministère explicite chargé du développement durable

Figure 4 : Gouvernance du processus et le leadership de l'ENV

(i) soit du Ministère des affaires étrangères (31%) ou (ii) du Ministère en charge de la planification (38%). Pourtant 62% des pays répondants disposent d'un ministère explicitement en charge du développement durable. Cette situation illustre la difficulté quasi universelle (valable au Nord comme au Sud) des pays à assumer et mettre en œuvre le souci de transdisciplinarité voulu et défendu par le Programme 2030 des Nations Unies en le transformant en conflit de compétences interinstitutionnels. Un seul pays a assumé que le leadership de la présentation de son ENV est conjointement porté par le Ministère des affaires étrangères et le Ministère en charge du développement durable.

23% des ENV sont quand même portés par les Cabinets des Premiers ministres. Notons la singularité du Togo pour lequel le Premier Ministre a porté cet examen à trois reprises. Aucun n'a, en revanche, fait porter cet ENV par la Présidence ou par un Cabinet Royal, même si tous les pays disposent de structures de concertation (comités de pilotage, conseils de concertation, comités interministériels, etc.) où tous les ministères et les autres catégories d'acteurs ainsi que la haute hiérarchie institutionnelle comme la Présidence, la Primature ou l'Assemblée nationale, etc. sont représentés.

Le leadership des Ministères des affaires étrangères s'explique par leur présence dans les négociations internationales et le lien structurel de la gouvernance du FPHN avec les missions des pays auprès des Nations Unies à New York.

De même, le Programme 2030 des Nations Unies étant une planification globale qui doit se décliner en planification nationale, il est tout à fait normal que cette tâche revienne à un Ministère de la planification, en particulier dans les pays qui ont une longue tradition des plans de développement comme les pays du Sud.

Enfin, le développement durable étant une discipline en émergence, son opérationnalisation requiert un minimum d'expertise transdisciplinaire que les ministères émergents du développement durable s'efforcent à acquérir. L'existence de ces Ministères et leur implication dans le pilotage des ENV révèle un souci des pays à se doter de l'expertise nécessaire pour opérationnaliser les principes du développement durable avec une grande rigueur scientifique. Avec 62% des répondants qui sont dotés d'un tel instrument institutionnel, les pays francophones se donnent toutes les chances scientifiques d'atteindre leurs objectifs de développement durable avec des outils éprouvés et indiscutables.

La figure 5 montre qu'il existe une multitude de mécanismes mis en place par les États pour s'assurer du principe de la prise en compte et l'implication de toutes les parties prenantes. Cela passe de simples réunions ou contacts des acteurs aux campagnes de communication ou de manière plus institutionnelle des comités, conseils, dispositifs ou plateformes de concertation multi-acteurs. La Conférence nationale annuelle du développement durable sous la présidence du Chef de l'État au Sénégal est à souligner comme bonne pratique d'appropriation et d'engagement politique en faveur des ODD et du Programme 2030.

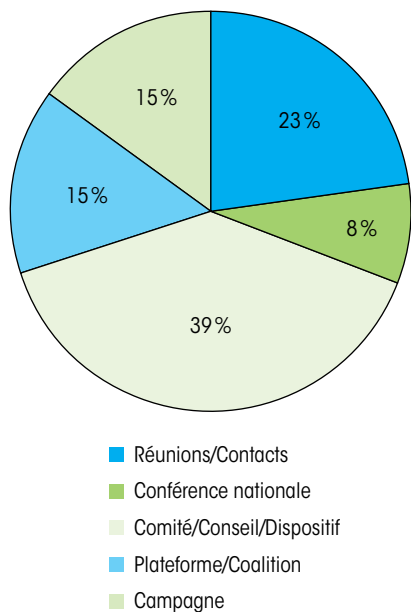


Figure 5 : Mécanismes institutionnels

4.3.2 L'adéquation entre les efforts fournis dans l'élaboration du RNV / bénéfices tirés des ENV par les États face aux difficultés rencontrées

La durée moyenne de l'élaboration du RNV est de 5-6 mois, avec quelques exceptions comme la Guinée (2 mois), la Suisse (24 mois) ou le Mali et le Togo qui totalisent des durées plus courtes. Une si longue période est expliquée par (i) des difficultés liées au manque de données (21% des énoncés recueillis), l'insuffisance des ressources financières, techniques et humaines (21% des énoncés recueillis), la complexité d'une collecte de données désagrégées (10% des énoncés) et l'implication effective du secteur privé qui est un grand pourvoyeur de données (16% des énoncés). Toutes ces difficultés soulignent la faible capacité des institutions en charge de la statistique nationale (10% des énoncés) et la faible appropriation des cibles des ODD par les acteurs (11% des énoncés). Elles sont illustrées dans la figure 6.

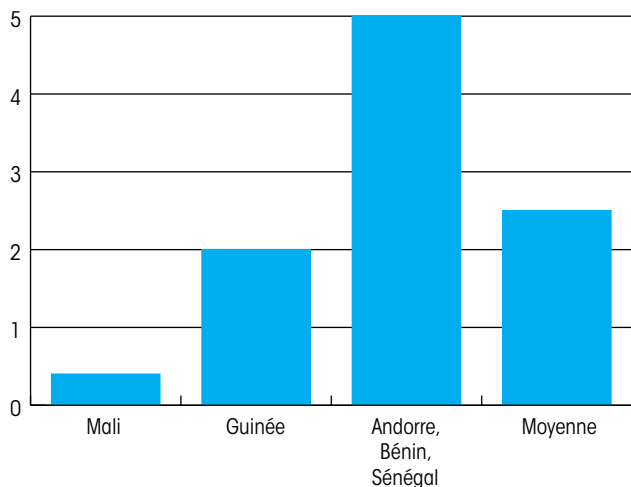
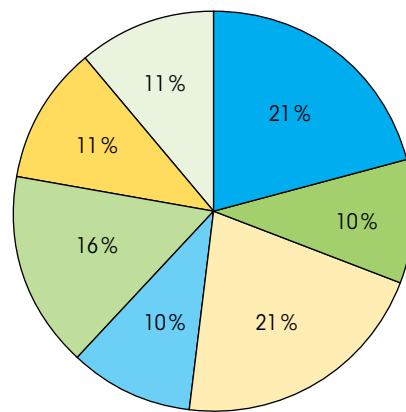


Figure 6 : Durée moyenne de la collecte



- Insuffisance de ressources
- Faible capacité des institutions en charge de la statistique
- Manque de données disponibles
- Difficulté de collecte de données
- Difficulté d'implication du secteur privé/ou d'acteurs externes
- Faible appropriation des cibles des ODD
- Aucune réponse

Figure 7 : Principales difficultés rencontrées

4.3.3 La réactivité des pays aux déclarations ministérielles

Au cours de l'enquête, un accent particulier a été mis sur l'analyse des impacts des déclarations ministérielles des sessions du FPHN. Six recommandations de ces déclarations ont ainsi été incluses dans le questionnaire pour savoir si les gouvernements ont pris des mesures en vue de les mettre en application. Il ressort du traitement des données d'enquête que deux tiers des pays ont pris des dispositions pour mettre en œuvre ces recommandations comme l'atteste la figure 8. En effet elle montre que les pays sont particulièrement sensibles aux recommandations sur la lutte contre les inégalités sociales par l'inclusion à travers les principes de « ne laisser personne de côté », de « la réduction des obstacles structurels à l'égalité des sexes » ou la « coordination les différents paliers national, infranational et local ». Chacune de ces recommandations est appliquée à hauteur de 77% des répondants. Un autre fait marquant est qu'en grande majorité les pays ont mis l'accent sur les aspects législatifs et réglementaires pour lutter contre ces inégalités et créer un cadre législatif structurel et inclusif.

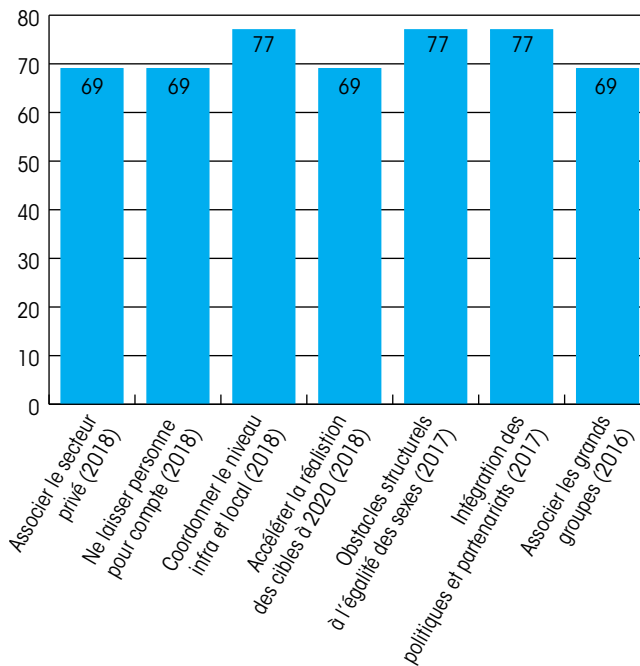


Figure 8 : Réactivité aux recommandations des Déclarations ministérielles du FPHN

4.3.4 La capacité des pays à renseigner les indicateurs socioéconomiques désagrégés

Il a été demandé aux pays de renseigner six indicateurs sociaux et économiques avec des données qui, si elles sont désagrégées, pourront permettre d'apprécier le niveau de prise en compte des besoins des personnes vulnérables pour que « personne ne soit laissé de côté ». La figure 9 nous montre que, malgré la forte volonté des États et les mesures réglementaires prises comme évoqué précédemment, ils ont de sérieuses difficultés, au nord comme au sud, à disposer de données fiables et suffisamment désagrégées.

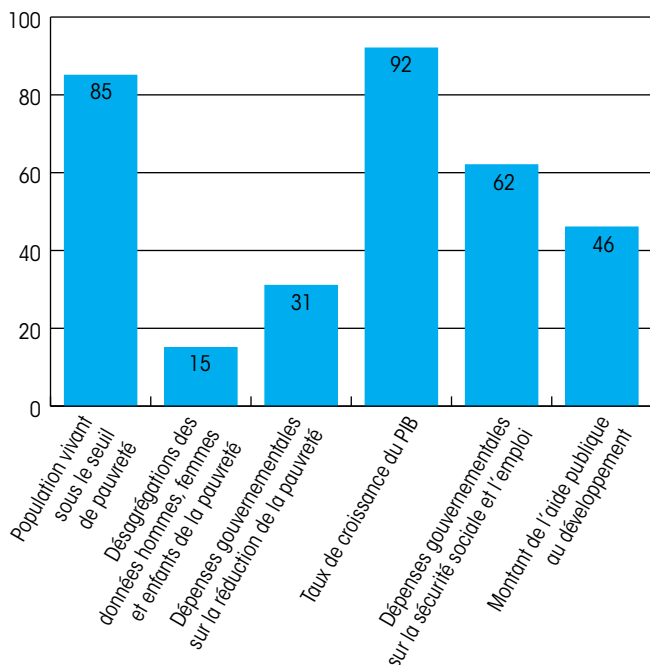


Figure 9 : Capacité à renseigner les indicateurs sociaux économiques désagrégés

On note dans la figure que certains indicateurs sont faciles à renseigner comme « le taux de croissance du PIB » (92 %), « la population vivant sous le seuil de pauvreté » (85 %) ou « les dépenses gouvernementales sur la sécurité sociale et l'emploi » (62 %). En revanche, certaines données sont difficiles à collecter comme « les dépenses gouvernementales sur la réduction de la pauvreté » (31 %), voire inexistantes comme la désagrégation des données « Hommes, femmes et enfants de la pauvreté » (15 %). Fait étonnant, le montant de l'aide publique au développement est très peu maîtrisé (46 %) aussi bien du côté des donateurs que de ceux qui reçoivent. Cette analyse nous montre que la question de la disponibilité des données est un enjeu majeur dans la mise en œuvre du Programme 2030 et des ODD, et ce, dans tous les pays (du Nord comme du Sud).

4.3.5 Principales leçons apprises

L'encadré 1 montre que les États estiment avoir tiré plusieurs leçons du processus des ENV. Ainsi, à 75 %, ils estiment que ces ENV ont été une excellente opportunité de visibilité de leurs actions. Certains pays comme l'Arménie estiment que « les ENV ont permis de réaliser l'ampleur de la couverture des ODD et la complexité de leurs défis », tandis que d'autres comme le Sénégal trouvent que les ENV ont servi à « galvaniser la volonté politique ». Tous les pays sont unanimes que le « manque de données désagrégées » est une préoccupation majeure. En conséquence de quoi, il est difficile d'établir une situation de référence qui aurait largement facilité l'évaluation des progrès. Une autre leçon apprise partagée par tous est « la nécessité de la territorialisation des ODD ». « L'apprentissage inter-acteurs » et le partage de bonnes pratiques sont d'autres enseignements largement partagés par les pays. Enfin, les pays sont également unanimes que les principes des ODD comme leur indissociabilité ou « ne laisser personne de côté » sont complexes à opérationnaliser.

ENCADRÉ 1

Principales leçons apprises

- Les ENV ont permis de réaliser l'ampleur de la couverture des ODD et la complexité de leurs défis (Arménie)
- Visibilité du pays (75 %)
- Reddition de compte et intégration de rétro-information des acteurs (Roumanie, Andorre)
- Manque de données désagrégées
- Appropriation significative des autorités administratives et politiques
- Apprentissage inter-acteurs
- La nécessité de la territorialisation des ODD
- Excellente occasion d'apprendre des autres et de leurs bonnes pratiques (Andorre)
- Une plus grande implication de toutes les catégories d'acteurs
- Galvaniser la volonté politique (Sénégal)
- Il est difficile d'établir une situation de références des ODD
- Les principes des ODD sont complexes à opérationnaliser

4.3.6 Quelques exemples de bonnes pratiques

On note une grande variété de bonnes pratiques rapportées par les pays répondants comme l'illustre l'encadré 2. On y trouve une tendance lourde à légiférer surtout sur les questions sociales pour protéger les couches les plus vulnérables.

ENCADRÉ 2

Quelques bonnes pratiques

- Conférence Nationale sous la Présidence du Chef de l'État (Sénégal)
- Mise en place d'une plateforme des acteurs pour le suivi des ODD (Sénégal)
- Encouragement du partenariat public-privé
- Couverture Maladie Universelle
- Adoption de lois sur la violence faite aux femmes
- Adoption de lois sur la scolarisation de la jeune fille
- Adoption de lois sur la protection des personnes vulnérables
- Adoption de lois sur l'accès des femmes à la terre
- Adoption de codes de la famille notamment mariage, succession
- Comité parlementaire de suivi des ODD (Mali)
- Adoption de loi sur les quotas pour femmes dans la nomination aux postes de décision
- Constitution de coalition pour le développement durable
- Accent sur la satisfaction des besoins sociaux de base (santé, éducation, eau, énergie)
- Lutte contre la disparité territoriale (Maroc)
- Reconnaissance du travail non rémunéré pour une meilleure conciliation famille-travail (Suisse)
- Obligation pour les entreprises de plus de 50 employés d'effectuer régulièrement une analyse de l'égalité des salaires
- Nomination de deux délégués à l'Agenda 2030 qui dresse un rapport annuel au Conseil Fédéral (Suisse)
- Création du Fonds d'investissement Suisse pour les Marchés Émergents (SIFEM-Suisse)
- Évaluation de la part du financement du PND par le secteur privé à hauteur de 65 % (Togo)

Ce sont autant de bonnes pratiques qui indiquent une dynamique de transformation structurelle positive des sociétés pour la prise en compte des plus vulnérables dans les pays francophones.

Plusieurs autres bonnes pratiques ont un lien avec l'engagement politique, l'implication du secteur privé comme moteur des changements à l'image de la création du Fonds d'investissement suisse sur les marchés émergents. Une autre originalité d'implication du secteur privé vient du Togo où le financement du Plan national d'investissement est estimé provenir à 65 % du secteur privé, d'où une attention particulière de l'État à ses partenaires privés. On note aussi des bonnes pratiques de mise en place de mécanismes de suivi de la mise en œuvre du Programme 2030 à l'image de la désignation de deux délégués au Programme 2030 auprès du Conseil fédéral en Suisse ou le Comité parlementaire de suivi des ODD au Mali. Cette enquête a permis de montrer que l'espace francophone regorge d'innovations sur la mise en œuvre du Programme 2030 qui méritent d'être partagées et capitalisées.

4.3.7 Principales recommandations des répondants.

Les éléments de perspective énumérés dans cette section sont tirés des attentes des pays répondants et sont propres aux contextes de réalisation des examens nationaux volontaires. Ils constituent des points de vigilance dont pourront se servir les acteurs dont les situations se rapprochent. Les perspectives proposées sont ainsi formulées comme des actions à entreprendre :

1. Poursuivre la vulgarisation, faire le chiffrage des indicateurs, élaborer le RNV pour le prochain cycle et évaluer les indicateurs ;
2. Aligner les thèmes de la Conférence Nationale annuelle sur le Développement durable (CNDD) aux thèmes du FPHN de chaque année, tel que fait par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) afin de faciliter le portage du plaidoyer et des messages clés sénégalais au FPHN (Sénégal) ;
3. Renforcer le système d'information statistique (planification, suivi-évaluation) ;
4. Élaborer le document de mobilisation de ressources au terme du chiffrage des coûts «costing» des cibles prioritaires ;
5. Mobiliser des ressources financières pour l'accélération des progrès vers l'atteinte des ODD ;
6. Renforcer les capacités des ressources humaines en charge de la mise en œuvre et de la coordination des agendas de développement ;
7. Poursuivre la dissémination des cibles prioritaires et de l'appropriation de l'agenda 2030 des ODD ;
8. Élaborer et diffuser un guide méthodologique rappelant la démarche d'intégration des ODD ;
9. S'assurer de l'arrimage de toutes les interventions aux cibles prioritaires sur toute la chaîne Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi/Évaluation (PPBSE) aux niveaux national et local ;
10. Élargir le mécanisme institutionnel de mise en œuvre des ODD en y intégrant le cercle de réflexion des chercheurs et la coalition des entreprises ;
11. Élaborer la programmation et la priorisation des besoins en lien avec le chiffrage des coûts «costing» des cibles ODD ;
12. Opérationnaliser le dispositif institutionnel de mise en œuvre des ODD et des groupes thématiques ;
13. Élaborer et mettre en œuvre une feuille de route nationale sur les ODD ;
14. Intégrer les ODD dans les documents de planification ;
15. Élaborer un plan de communication sur les ODD ;
16. Renforcer les capacités (formation des acteurs) aux niveaux des collectivités territoriales, des institutions de la République et Institutions de recherche (universités et centres de recherche spécialisés) ; société civile et le secteur privé ;
17. Réviser le Schéma directeur de la statistique (SDS) ;
18. Assurer la participation au FPHN et l'échange régulier, surtout concernant les bonnes pratiques.

En soutien à ces actions de perspectives, plusieurs recommandations ont été faites visant à valoriser la participation des pays au FPHN et à maximiser leur préparation, le partage d'expériences et l'apprentissage par les pairs notamment :

- Le renforcement des capacités techniques et institutionnelles des personnes morales et physiques impliquées au processus par la mise à disposition des moyens techniques et financiers, la mise en place de système de veille prospective, la production annuelle d'études de cas et le partage d'expérience, puis en choisissant des thèmes pertinents et poursuivre des échanges spécifiques à leur sujet avec d'autres pays/acteurs, entre autres, avec le but de bénéficier des expériences les plus récentes ;
- Le renforcement de la production statistique et la promotion de la collaboration multisectorielle en fondant l'élaboration des politiques sur des données factuelles et que le développement soit mû par l'innovation et appuyé sur des données de qualité, actualisées, fiables et ventilées, en travaillant de façon efficace et coordonnée, (en ce qui concerne les acteurs gouvernementaux) y compris aux niveaux local et infranational ;
- L'accroissement de la participation à toutes les étapes du processus, notamment de la société civile et des acteurs privés.

Pour la duplication et les échanges de bonnes pratiques, les recommandations des pays sont à l'effet :

- d'organiser des rencontres (rencontres annuelles des points focaux DD, événements parallèles au FPHN, etc.) et de diversifier les réunions d'échanges de bonnes pratiques entre les pays et d'apprentissage par les pairs, puis, de préparer d'avance, et ceci d'une manière systématique, des rencontres, et ensuite assurer le suivi aux niveaux national et international ;
- d'encourager les partenariats à la coopération bi et multilatérale et même Sud-Sud en vue, notamment de la mise en commun des meilleures pratiques et d'offrir aux pays participants au FPHN une assistance leur permettant de renforcer leurs capacités nationales en suivi.

Les attentes exprimées par les pays à l'endroit de la Francophonie sont importantes mais recourent à maints points celles précédemment énumérées. Elles visent, pour leur part, à rendre encore plus active l'Institution dans les processus nationaux d'élaboration des RNV et dans leurs efforts de mise en œuvre du Programme 2030. Ainsi, il est attendu de la Francophonie un double rôle de facilitation et d'accompagnement en vue d'une meilleure représentativité des pays francophones au FPHN ainsi que d'une capitalisation judicieuse de leur participation.

V.2 Les bonnes pratiques du développement durable

V.2.1 L'APPROPRIATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES ODD

Un des principes majeurs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des ODD est la notion d'**appropriation**, pour que cet engagement soit celui de toutes et de tous. Cette notion a été mise en avant dès la Déclaration de Rio+20, qui recommande en son chapitre C de se rapprocher «des citoyens et des parties prenantes et en leur fournissant les informations nécessaires, selon qu'il convient, sur les trois dimensions du développement durable» afin de permettre une meilleure implication de tous dans les décisions de planification et de mise en œuvre des politiques de développement durable (Nations Unies, *L'avenir que nous voulons*, 2012, paragraphe 42).

Cette exigence a été constante lors des négociations pour l'adoption des ODD et du Programme 2030. Elle avait comme souci principal de tirer les leçons des Objectifs du Millénaire pour le développement, à qui on a notamment reproché leur élaboration et leur adoption par un groupe d'experts. Cela explique aussi la consultation de plusieurs millions de personnes pour évaluer leurs attentes vis-à-vis des ODD et du Programme 2030.

L'appropriation des principes du développement durable et des ODD est également au cœur des sessions du Forum politique de haut niveau, qui y fait une référence majeure dans le **guide d'élaboration des examens nationaux volontaires**. En effet, comme le stipule ce guide : «La sensibilisation et la diffusion des informations relatives aux ODD dans toutes les ramifications et échelons du gouvernement et auprès des parties prenantes constituent une dimension essentielle et permanente de la création d'un environnement favorable» au développement durable.

Les lois et cadres réglementaires, les cadres institutionnels et espaces de concertation, les mécanismes de contrôle et de reddition de comptes, les processus participatifs inclusifs de toutes les parties prenantes, les instruments et cadres programmatiques sont autant d'outils qui peuvent favoriser l'appropriation.

Dans le cadre du présent rapport, onze pays ont des innovations majeures en développement durable qui favorisent l'appropriation des principes du développement durable et des ODD, allant des lois et cadres législatifs à des processus programmatiques favorisant l'implication de toutes les parties prenantes, comme au Mali. Dans plusieurs de ces pays, on trouve également de bonnes pratiques, le plus souvent institutionnelles, qui créent des dynamiques d'appropriation, à l'image de la création d'un Comité interdépartemental pour le développement durable en Roumanie. Plusieurs pays mettent également un accent sur la sensibilisation en vue de l'appropriation des ODD par les acteurs non étatiques. C'est l'exemple de la Principauté d'Andorre qui a élaboré un programme d'éducation au développement durable (EDD) intégré dans l'éducation formelle du pays (Projet École verte). D'autres pays et acteurs non étatiques mettent en avant des outils de communication pour faire du développement durable un enjeu de chaque citoyen en vue de l'atteinte des ODD pour toutes et pour tous.



S.E.M. le premier ministre du Togo présentant le rapport national volontaire du pays.



(© kriss75, Adobe Stock)

PRINCIPAUTÉ D'ANDORRE



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique: Le gouvernement de la Principauté d'Andorre a adopté, en avril 2019, un Plan stratégique national pour la mise en œuvre du Programme 2030 des Nations Unies. Ce document représente une étape importante pour faire de la mise en œuvre du Programme 2030 en Andorre, une priorité dans l'agenda politique et un projet d'État. Le Plan stratégique identifie cinq objectifs nationaux pour le développement durable d'Andorre, incorporant les 17 ODD des Nations Unies, avec une attention particulière pour l'objectif transversal relatif à l'égalité entre femmes et hommes. Pour le gouvernement d'Andorre, la perspective transversale de genre constitue un principe essentiel de toutes les interventions publiques et par conséquent, elle doit être intégrée dans tous les domaines de compétence.

Des indicateurs nationaux alignés aux ODD seront mis en place par le Département des statistiques du gouvernement d'Andorre en collaboration avec tous les Ministères techniques, afin de disposer de données fiables, accessibles et pertinentes permettant de calculer le degré de conformité avec les ODD.

Le Gouvernement a décidé que toutes les actions soumises à l'approbation du Conseil des Ministres devraient être associées à un ou plusieurs ODD, de sorte que l'Agenda 2030 devienne la base des décisions de l'exécutif andorran.

Le Gouvernement d'Andorre promeut une cohérence entre sa politique nationale et son action internationale au regard des ODD. En effet, le Ministère des Affaires étrangères a révisé ses priorités sectorielles de coopération internationale pour intégrer les ODD dans le document stratégique régissant la politique de coopération internationale en matière de développement durable

Paliers infranationaux: Le Plan stratégique prévoit la création d'un groupe de travail ouvert, composé de représentants de tous les secteurs impliqués, qui est chargé de promouvoir des actions visant à atteindre les ODD et à en assurer le suivi. Par ailleurs, chaque Ministère concerné crée un poste budgétaire pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Paliers supranationaux: Le gouvernement d'Andorre participe à de nombreux projets régionaux permettant le partage de connaissances et d'expériences à l'échelle nationale et régionale. Parmi ceux-ci : le Programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre 2014-2020 (POCTEFA) et Programme Interreg Sudæ qui promeut la coopération transnationale pour traiter les problématiques communes aux régions de l'ensemble du territoire du sud-ouest de l'Europe

Organes de contrôle et de reddition de compte: Le Plan stratégique national prévoit que le Département des statistiques du Gouvernement d'Andorre continue de définir et de compiler des indicateurs nationaux pour les ODD, en collaboration avec tous les Ministères

techniques. Par ailleurs, la décision gouvernementale, qui exige que toute action soumise en Conseil de ministres démontre son arrimage aux ODD, a donné lieu à une évaluation de la conformité des politiques nationales aux indicateurs définis par les Nations Unies.

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes: L'Andorre considère que l'implication de la société civile, du secteur privé et des autres parties prenantes est indispensable au succès de la mise en œuvre des ODD. Dans cet esprit, le Gouvernement andorran a lancé une consultation publique sur internet, accessible à tous, tout au long du mois d'avril 2018. Afin d'inciter la population à participer à cette consultation, le Gouvernement a mené une importante et inédite campagne de diffusion dans les médias nationaux, aussi bien écrits que radiophoniques. Celle-ci avait une double fonction : d'un côté, continuer le travail de sensibilisation aux ODD et annoncer la volonté du Gouvernement andorran de présenter l'ENV ; et d'un autre côté, permettre une interaction entre les autorités et la population andorranes en relation au développement durable du pays. Par ailleurs, les rapports soumis aux instances internationales sont préalablement présentés pour commentaires aux instances nationales représentatives de la population andorranne, telles que le Conseil général (le Parlement), l'Ombudsman, les Mairies, les Écoles professionnelles, la Chambre de commerce et de l'Industrie, les ONG et les associations et le Forum national de la Jeunesse.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

- **Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies:** la principauté d'Andorre a soumis son Rapport national volontaire au FPHN en juillet 2018 ;
- **Le Plan stratégique national** pour la mise en œuvre du Programme 2030 ;
- **L'analyse sous l'angle des ODD des projets** soumis à l'approbation du Conseil des Ministres ;
- **La politique de coopération internationale** qui intègre les ODD ;
- **La transversalité de la dimension genre** dans tous les domaines d'intervention gouvernementaux.



By Matthew Ross Own work, Public Domain
commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=1170623

Projet « École Verte »

Le projet «École Verte» est un programme d'éducation au développement durable (EDD) intégré dans l'éducation formelle du pays. Ce projet est né en 2010-2011, à l'initiative des Départements de l'environnement et de l'éducation. L'Éducation au développement durable a été intégrée à l'éducation formelle, autant sous forme de volet concret spécifique au programme que de manière plus transversale. Elle constitue un concept clé dans le système éducatif andorran. Elle est abordée en tant que processus éducatif intégrateur conçu pour générer une conscience critique sur la réalité du monde. Elle ambitionne de faciliter des outils de participation et de transformation sociale pour un développement humain juste et équitable générant des sociétés plus durables aux niveaux social et environnemental.

L'objectif principal du projet est donc de dynamiser l'EDD dans l'ensemble de la communauté éducative andorran.

Il est décliné en plusieurs objectifs spécifiques parmi lesquels :

- Générer des valeurs, des attitudes et des comportements durables auprès des citoyens ;
- Perfectionner la connaissance de l'environnement du pays et de la culture du développement durable par le biais des programmes scolaires ;
- Inscrire la protection de l'environnement comme élément essentiel dans les établissements scolaires partenaires du projet ;
- Impliquer toute la communauté éducative des écoles (élèves, enseignants, personnel non enseignant, parents d'élèves) et les administrations autour d'un projet commun tout en dynamisant les échanges les partenaires.

Aujourd'hui, le programme « École Verte » est présent dans 19 des 29 établissements scolaires du pays (65%) et compte 7 237 élèves (66% du total des élèves). Chaque année, environ 6 200 élèves participent aux activités d'EDD organisées dans les établissements scolaires par le Centre Andorra Sostenible (Centre Andorre Durable) et les équipes d'éducation environnementale du Ministère de l'environnement, de l'agriculture et du développement durable.



Ce projet a une contribution directe à la mise en œuvre des ODD 4 et ODD 12.

Contact : Monsieur CANUT Jordi, Gouvernement de la principauté d'Andorre, jordi_canut@govern.ad



La noblesse du temps (© Iris@photos, Flickr)

BELGIQUE



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique : L'Institut fédéral pour le développement durable (IFDD) prépare et coordonne la mise en œuvre de la politique fédérale dans ce domaine et met son expertise à la disposition des organisations privées et publiques. L'IFDD soutient les travaux de la Commission interdépartementale pour le développement durable (CIDD) qui permet une appropriation et une implication de toutes les administrations fédérales.

Paliers infranationaux : Les entités fédérées belges disposent de stratégies spécifiques en faveur d'un développement durable et des efforts sont également entrepris au niveau des communes. La Conférence interministérielle du développement durable (CIMDD) réunit depuis 2012 les Ministres responsables du développement durable des différentes entités pour renforcer les coopérations entre entités fédérées, élaborer une stratégie nationale de DD et coordonner la mise en œuvre du Programme 2030 en Belgique.

Paliers supranationaux : En tant que membre de l'Union européenne, la Belgique aligne ses initiatives avec les projets européens et participe à la formulation de positions communes des États membres. L'IFDD participe également au réseau européen créé en 2002 sur les questions de développement durable, appelé European Sustainable Development Network (réseau ESDN). (www.sd-network.eu)

Organes de contrôle et de reddition de compte : Au niveau fédéral, la Commission interdépartementale pour le développement durable publie un rapport 18 mois avant la fin du plan de développement durable en cours afin de présenter un état des lieux et de permettre une évaluation indépendante et scientifique par le Bureau fédéral du Plan. Son rapport annuel fait le point sur le suivi de la mise en œuvre et présente les contributions des divers services publics fédéraux. Le rapport annuel de la CIDD est transmis à tous les membres du Gouvernement, au Parlement et au Conseil fédéral du développement durable. (www.developpementdurable.be)

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes : Une démarche participative impliquant la société civile au travers du Conseil fédéral du développement durable (CFDD) est organisée. À côté de son travail en tant qu'organe d'avis, le CFDD constitue un lieu de débat et d'élargissement de la base sociétale du développement durable. (www.frdo-cfdd.be/fr) Par ailleurs, de nombreuses politiques sont préparées en concertation avec les parties prenantes. Enfin, les administrations en charge du développement durable soutiennent de façon structurelle des plateformes de concertations entre acteurs de la société civile, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030 et stimulent des projets spécifiques par le biais de subsides ou l'encouragement de partenariats multipartites. (www.sdgs.be)

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Notes de politiques générales : Présentées tous les ans par les Ministres au Parlement pour motiver l'adoption du budget, elles doivent expliquer quels sont les impacts potentiels des mesures du Plan fédéral de développement durable sur les dimensions économiques, sociales et environnementales. (www.fedweb.belgium.be/fr/)

Analyse d'impact de la réglementation (AIR) : L'AIR intègre une analyse préalable des décisions sur le développement durable depuis 2014. (www.simplification.be/)

Arrêté royal portant sur la création des cellules de développement durable : Il oblige les services publics fédéraux à intégrer des objectifs de développement durable dans leurs contrats d'administration et à les décliner dans des plans d'action de développement durable.

Intégration des ODD au niveau stratégique : Après le développement d'outils pour concrétiser le DD dans la vie quotidienne (gestion des bâtiments, cantines, marchés publics, organisation d'événements, mobilité, etc.), l'IFDD encourage aujourd'hui l'intégration des ODD dans la stratégie des organisations : système de gestion suivant les lignes directrices ISO26000, manuel pour la préparation d'un plan d'action, manuel pour l'élaboration d'un rapport de durabilité, inventaire et analyse des écarts entre les engagements politiques existants et les ODD. (www.developpementdurable.be)

Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies : Présentation du 1er rapport national volontaire de la Belgique au Forum politique de haut niveau des Nations Unies de 2017.

Stratégie nationale du développement durable (SNDD) : La SNDD, adoptée en mars 2017, a pour objectif de créer la base d'une approche cohérente des politiques en matière de développement durable en Belgique et se compose d'un texte-cadre global et des documents stratégiques des différentes entités, dont la SWDD. La CIMDD a identifié à travers la SNDD six chantiers biennaux de coopération, à savoir : (i) sensibilisation aux ODD, (ii) progrès, suivi & évaluation des ODD, (iii) marchés publics durables, (iv) habitat et construction durables, (v) alimentation durable, et (vi) instruments financiers et autres en faveur du développement durable.

Autres documents stratégiques : Visant à concrétiser l'article 7bis de la Constitution belge qui prévoit que toutes les entités fédérales belges poursuivent les objectifs de développement durable, elles ont pour la plupart une stratégie de développement durable. (www.sdgs.be)



Campagnes de communication sur les ODD

L'autorité fédérale a pris plusieurs initiatives pour faciliter l'information et la mobilisation des acteurs non étatiques. La campagne vise à faire connaître le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à susciter l'engagement de tous les acteurs sociétaux. Deux grandes actions de communications, distinctes et complémentaires, ont été lancées :

1. Par le biais d'ambassadeurs (les « SDG Voices »), des organisations relais variées qui traduisent les ODD pour leurs publics spécifiques sont désignées par un jury d'experts. Ils expliquent, durant au moins un an, comment ils intègrent ces objectifs dans leur propre organisation ou au travers de projets spécifiques, en veillant à ne laisser personne pour compte.

En 2017, ce réseau des « SDG Voices » se composait d'une grande chaîne de distribution nationale, d'ONG de développement, d'environnement, d'insertion sociale, d'action paysanne et d'une ville (Gand).

En 2018, le relais a été pris par un quotidien gratuit national, un acteur culturel (festival cinéma), une association de villes et communes, une fédération d'entreprises, une organisation de protection de l'environnement et une société organisatrice de voyages.

2. Par l'invitation faite à tous (particuliers, entreprises, associations, etc.) d'agir en faveur des ODD en inscrivant leur « initiative SDG » (ou leur action) via un formulaire spécifique publié (après contrôle) sur le site internet www.sdgs.be. La multiplicité des acteurs répondant à cet appel permet de couvrir toutes les dimensions d'un développement durable. Les initiatives « intégrées » sont encouragées par l'octroi d'un label spécifique si elles couvrent au minimum 3 des 5 « P » du Programme 2030. Cent soixante-six initiatives ont été enregistrées entre octobre 2016 et mai 2018. Le choix d'un modèle de communication ouvert et coopératif, via l'alimentation du site par tout acteur désireux d'y contribuer, permet ainsi de concrétiser les ODD et d'inciter au passage à l'action.

Porteur : Institut fédéral pour le développement durable

Coordonnées : communication@ifdd.fed.be | www.sdgs.be



Atomium (© Dan Bronson, Flickr)

CENTRAFRIQUE



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique : La coordination du plan national de relèvement et de la consolidation de la paix, qui fait office de PNDD, est assurée par le Premier ministre. Le dispositif institutionnel de coordination multisectorielle se présente comme suit :

- Un Conseil d'orientation chargé du dialogue de haut niveau sur les orientations politiques ;
- Un Comité directeur conjoint chargé de la coordination stratégique à l'échelon des portefeuilles ;
- Une coordination technique programmatique.

Paliers infranationaux : Le Gouvernement centrafricain entend mettre en œuvre une démarche participative visant une réelle implication de l'ensemble des acteurs. La mise en place d'un Conseil d'orientation chargé du dialogue de haut niveau sur les orientations politiques illustre cette volonté.

Paliers supranationaux : La RCA participe aux travaux de plusieurs organismes régionaux, tels que la CEAC, la CEMAC, l'UA et le NEPAD. Elle est partie prenante au Programme du développement durable du Lac Tchad (PRODEBALT) et de la Commission du bassin du Lac Tchad (CBLT).

Organes de contrôle et de reddition de compte : Le Gouvernement a mis en place un dispositif basé au Ministère de l'économie, du plan et de la coopération par le biais de l'Institut centrafricain des statistiques et des études économiques et sociales (ICASEES) qui assure le suivi régulier et l'évaluation.

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes : Les grands groupes, dont les femmes et les jeunes, sont pris en compte dans la démarche gouvernementale.



Palais de l'Assemblée nationale



Éléphant de Centrafrique (© David Schenfeld, Flickr)



(© Eskinder Debebe, UN)

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Le Fonds national pour l'environnement (FNE) a été créé pour financer les activités en faveur de l'environnement et du développement durable. Il est complété par la création de deux instruments de soutien au développement durable. Le premier est la Commission nationale pour l'environnement et le développement durable (CNEDD), un organe paritaire de réflexion composé des représentants de l'État, des élus, des collectivités locales et des organisations non gouvernementales. Elle a pour rôle, notamment, de contribuer à la formulation et à la mise en œuvre des politiques sectorielles en rapport avec l'environnement, l'écologie et le développement durable, puis, de veiller à la prise en compte des aspects environnementaux et des principes de développement durable dans les politiques, et stratégies et plans d'actions sectoriels. Le deuxième est l'Agence centrafricaine de l'environnement et du développement durable (ACEDD) dont la mission principale est de diriger le processus technique et scientifique qui sous-tend l'évaluation environnementale, incluant l'établissement des normes environnementales.
- L'ancrage de la démarche et son appropriation au plus haut niveau par le Premier ministre avec le renforcement de l'Institut centrafricain des statistiques et des études économiques et sociales (ICASEES) ont constitué une innovation majeure.

Examen national au forum politique de haut niveau des Nations Unies : La République centrafricaine a présenté son Rapport national volontaire au FPHN en juillet 2019.

Autres documents stratégiques :

- La Constitution de 2016,
- Le plan nation de relèvement et de consolidation de la paix.

LUXEMBOURG



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique : Le plan national de développement durable (PNDD) est adopté par le Conseil de Gouvernement, tous les ministères sont représentés au sein de la Commission interdépartementale de développement durable (CIDD), organe créé par la loi de 2004. La CIDD a comme mission d'élaborer le PNDD.

Paliers infranationaux : Le PNDD de 2018 prévoit comme instrument d'appui au développement durable la création d'une plateforme Agenda 2030. Cette plateforme devra combiner l'approche ascendante ou top-down (institutions publiques, ministères, communes, etc.) et l'approche descendante ou bottom-up (citoyens, organisations de la société civile) avec la participation essentielle des entreprises et de la recherche. Le PNDD de 2018 prévoit également l'élaboration d'un référentiel pour un inventaire des actions de développement durable au niveau local. La réalisation d'un inventaire structuré des initiatives locales en lien avec les Objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 fédérera les municipalités et leurs populations autour d'actions communes et d'une ambition partagée.

Paliers supranationaux : Le Luxembourg fait partie du réseau européen de développement durable (ESDN) et a accueilli en 2015 une conférence de ce réseau sur la mise en œuvre du Programme 2030 à l'échelle européenne mais également nationale des pays.

Organes de contrôle et de reddition de compte : Au Luxembourg, l'Institut national de la statistique et des études économiques (STATEC) est le principal animateur du système national d'information statistique. Il a pour mission d'identifier les sources de données, d'évaluer leur disponibilité et leur qualité, d'organiser leur collecte, de définir les méthodes de compilation des indicateurs mais également d'identifier les lacunes et de proposer des solutions pour les combler. Les administrations et Ministères ont, quant à eux, un rôle de fournisseur des données de base mais également la tâche d'évaluer la pertinence de chacune des cibles au niveau national. Cet exercice est réalisé, entre autres, dans le cadre des activités de la Commission Interdépartementale de Développement Durable (CIDD).

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes : Toutes les parties prenantes, notamment les femmes et les jeunes, sont prises en compte dans toute décision relative à la démarche de développement durable.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Loi du 25 juin 2004 relative à la coordination de la politique nationale pour un développement durable prévoit que le ministre ayant dans ses attributions la coordination interministérielle du développement durable arrête des mesures permettant de donner au plan la notoriété la plus étendue.

Le Luxembourg a adopté trois Plans nationaux de développement durable (PNDD) en 1999, en 2010 et en 2018.

Cinq principes de base pour un développement durable au Luxembourg retenus dans le Plan national pour un développement durable de 2010 :

1. Maintien d'une qualité de vie et d'un niveau de développement humain élevés pour la population résidante et travaillant au Luxembourg, épanouissement personnel par une liberté «responsabilisante»;
2. Respect des droits écologiques, sociaux et culturels des générations futures, et des autres nations de la planète (responsabilités intemporelle et internationale);
3. Respect des limites écologiques et de la capacité régénératrice de la nature lors de l'usage des ressources naturelles à notre disposition;
4. Défense de la cohésion sociale grâce à l'équité et à la solidarité;
5. Préservation de la prospérité économique par le développement d'une économie porteuse d'avenir, grâce à la diversification et aux innovations socio-écologiques.

Par ailleurs, le 3^e Plan National pour un Développement Durable (PNDD 3) prévoit l'établissement d'un inventaire des actions contribuant au développement durable du Luxembourg et par le Luxembourg pour faire connaître les bonnes pratiques, les initiatives et les démarches de responsabilité sociétale contribuant à la mise en œuvre du Programme 2030 des Nations Unies. Issu d'un projet initié par le Conseil supérieur pour un développement durable et développé en collaboration avec l'Université du Luxembourg par un groupe de travail multi-acteurs (entreprises, municipalités, écoles, initiatives de transition de la société civile), un premier prototype de plateforme interactive sur le Web sera bientôt mis en ligne.

Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies : Le Luxembourg a présenté son examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies en 2017.

Bonne pratique

Processus de co-travail en vue d'un engagement commun pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030

La mise en œuvre de l'Agenda 2030 ne peut réussir qu'avec la participation de toute la société. De nombreux acteurs ont été associés à la réflexion sur les défis à relever à l'horizon 2030, les champs d'action prioritaires pour l'action gouvernementale et la vision à long terme pour assurer un Luxembourg plus durable dans ces différents domaines.

Dans le cadre du processus de co-travail, un **groupe de coordination multi-acteurs** a été mis en place. Il s'agissait de créer une plateforme de réflexion et de concertation multi-acteurs sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable au sein de plusieurs secteurs. Ce groupe de travail a bénéficié de l'accompagnement d'un groupe de coordination réunissant des représentants du secteur privé (INDR et IMS), les ONG (CELL, Cercle de coopération des ONGD et Natur&Emwelt), le président du Conseil supérieur pour un développement durable et des représentants de la Commission interdépartementale (présidence et vice-présidence).

Deux ateliers de travail ont été organisés avec pour objectifs de : (i) sensibiliser les différents acteurs et les encourager à participer à la mise en œuvre du Programme 2030 ; (ii) combler les lacunes et trouver éventuellement de nouveaux champs d'action prioritaire supplémentaires à ceux retenus par le gouvernement pour le Plan national pour un développement durable ; (iii) obtenir des engagements concernant la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et définir des priorités sur lesquelles les différents acteurs peuvent se baser pour leurs travaux futurs.

Les deux ateliers de co-travail ont connu une participation importante mais surtout, une participation issue tant du secteur privé que d'organisations non-gouvernementales, d'institutions publiques et d'établissements d'enseignement secondaire.

Le rapport en annexe du PNDD sur le détail sur l'organisation et sur les résultats de ces deux ateliers a été intégré dans le Plan national pour un développement durable.

Un grand nombre de participants aux ateliers, tant des représentants de la société civile que des acteurs du secteur privé, ont transmis des propositions et engagements concrets pour la mise en œuvre des Objectifs de développement durable du Programme 2030. Par ces initiatives, ils montrent qu'à tous les niveaux de la société luxembourgeoise, l'ambition de faire évoluer les comportements est bien réelle.

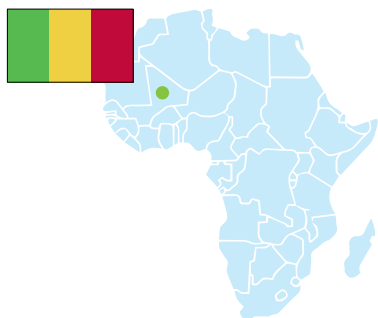
Ces ambitions et engagements concrets font partie du Plan national pour un développement durable du Luxembourg.

Contact : Mme Marguy KOHNEN, Conseillère, Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable, Grand-Duché du Luxembourg, marguy.kohnen@mev.etat.lu



Monument du souvenir (© Gëlle Fra War, Flickr)

MALI



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique: Le Ministère de l'environnement, de l'assainissement et du développement durable est porteur de la démarche du développement durable. Une commission constituée du Ministère des affaires étrangères, de la coopération internationale et de l'intégration africaine, du Ministère de l'environnement, de l'assainissement et du développement durable et du Ministère de l'économie et des finances est chargée d'élaborer le Plan national de développement durable (PNDD).

Un Comité national de pilotage, présidé par le Premier ministre, Chef du gouvernement, regroupe l'ensemble des Départements ministériels, le Parlement, les Gouverneurs de régions et/ou les Présidents de Conseils des régions, le Conseil national de la société civile, les syndicats, les partenaires techniques et financiers représentés par la TROIKA, et le Patronat. Le secrétariat du Comité est assuré par une Cellule nationale de coordination des ODD, créée à cet effet.

Au niveau sectoriel, cinq groupes de résultat sont mis en place; chaque groupe comprend les départements ministériels et les acteurs de développement qui contribuent à l'atteinte des objectifs indiqués. Chaque groupe de résultat sera coordonné par un Département ministériel, chef de file.

Enfin, l'Assemblée nationale du Mali a adopté une résolution pour le suivi des ODD et a procédé à la mise en place d'un **Comité de suivi des ODD** par la décision N° 16-009/P. ANRM du 4 février 2016. (Rapport national volontaire 2018 : sustainabledevelopment.un.org/content/documents/20200Projet_de_RNV_ODD_VFcor2_06_06_2018_Actuel.pdf, consulté le 27 août 2018).

Paliers infranationaux: Le Conseil national de l'environnement (CNE), le Conseil supérieur de l'agriculture et la Commission de priorisation des ODD sont des plateformes de partage des connaissances et des expériences à l'échelle nationale. De plus, le dispositif de coordination pour le suivi de la mise en œuvre des ODD sera assuré par les Comités régionaux d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement (CROCSAD), les Comités locaux d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement (CLOCSAD), et les comités communaux d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement (CCOCSAD). (Rapport national volontaire 2018 : sustainabledevelopment.un.org/content/documents/20200Projet_de_RNV_ODD_VFcor2_06_06_2018_Actuel.pdf, consulté le 27 août 2018.)

Paliers supranationaux: Le Mali œuvre pour la promotion et la concrétisation de l'intégration régionale et sous-régionale. Le pays est membre d'une vingtaine d'organisations d'intégration et de coopération régionales, dont la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), l'Organisation de mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), la Communauté des États sahélo-sahéliens (CEN-SAD), l'Agence du bassin du Fleuve Niger (ABN), le LIPTA-KO-GOURMA, le Comité inter-État de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS) et le G5-Sahel.

Organes de contrôle et de reddition de compte: L'Assemblée nationale du Mali a adopté une résolution pour le suivi des ODD avec la mise en place d'un Comité de suivi des ODD, par la décision N°16-009/P.ANRM du 4 février 2016.

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes: Le gouvernement du Mali a mené une large consultation avec l'ensemble des parties prenantes, notamment les femmes, les jeunes, les universitaires, les services techniques, la société civile, les collectivités territoriales, le secteur privé, et les partenaires techniques et financiers.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

- La mise en place par l'Assemblée nationale du Mali d'un Comité parlementaire de suivi des ODD;
- Le dispositif institutionnel de suivi qui intègre les acteurs nationaux, régionaux et locaux.

Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies: Le Mali a présenté son Rapport national volontaire au FPHN en 2018.

Autres documents stratégiques:

- Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD 2016-2018);
- Cadre stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté (CSCR 2012-2017);
- Programme d'actions du gouvernement (PAG 2013-2018);
- Plan pour la relance durable du Mali (2013-2014);
- Programme de développement accéléré des régions du Nord (PDA/RN);
- Stratégie spécifique de développement des régions du Nord;
- Loi N° 02-006 du 31 janvier 2002 portant code de l'Eau;
- Politique nationale de l'eau, 2006;
- Politique nationale de l'assainissement, 2009;
- Lettre de politique sectorielle de l'hydraulique urbaine, 2010;
- Politique énergétique nationale;
- Stratégie de promotion des énergies renouvelables;
- Politique nationale de la ville (PONAV), 2014;
- Stratégie pour le développement des villes, 2009
- Adhésion aux processus de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) 2011, de Kimberley et de la responsabilité sociétale;
- Politique nationale d'aménagement du territoire (PNAT), 2016;
- Politique nationale forestière, 2017;
- Politique nationale de protection de l'environnement (PNPE), 1998;
- la Stratégie nationale de biodiversité;
- Loi n° 2016-061 du 30 décembre 2016 relative au partenariat public-privé.



Timbuktu (© Xavier Bartaburu, Flickr)

Processus d'identification et d'opérationnalisation des cibles prioritaires des ODD

Le processus de priorisation a consisté à l'organisation de sept ateliers régionaux pour identifier les cibles spécifiques des différentes régions, puis mettre en place un atelier national de synthèse pour dégager les cibles prioritaires nationales. L'objectif principal est de renforcer la capacité de leadership du Gouvernement dans la priorisation, l'appropriation, l'intégration des ODD dans les politiques et stratégies de développement, et l'accélération de leur atteinte au Mali, en lui fournissant les concepts et les outils nécessaires dans ce domaine. L'outil utilisé au cours du processus est la « Grille de priorisation des cibles des objectifs de développement durable » de la Francophonie.

À l'issue du processus, trente et une (31) « cibles urgentes » ont été identifiées lors de l'atelier national qui a regroupé toutes les sensibilités des niveaux régional et national. Cette pratique constitue une innovation dans le pays. Le processus participatif a été mené de la base vers le sommet. Il a permis de mieux impliquer tous les acteurs et tous se sont sentis concernés. Par ailleurs, des appuis techniques et financiers de plusieurs partenaires techniques et financiers et de l'État ont été assurés. Les Agences du système des Nations Unies au Mali ont contribué au financement des différentes rencontres. L'IFDD a contribué en appui technique et financier.

La pratique a été appréciée par toutes les parties prenantes aux niveaux régional et national. Des recommandations ont été formulées pour continuer le processus aux niveaux des cercles et des communes.

Porteur : Agence de l'environnement et du développement durable (AEDD)

Coordonnées : BP2357, Hamadalaye ACI2000

Courriel : aedd@environnement.gov.ml

Tél. : + 223 20 23 10 74

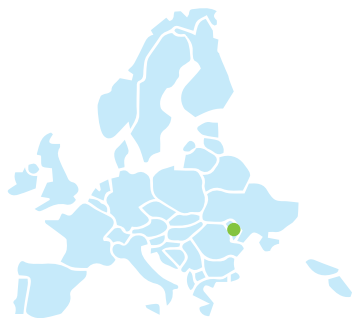


Monument de l'indépendance



(© chattange, Adobe Stock)

RÉPUBLIQUE DE MOLDAVIE



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique: Le «National Council for Sustainable Development and Poverty Reduction» a été créé en 2002, ses membres sont nommés par le Président de la République. (sustainabledevelopment.un.org/content/documents/20200Projet_de_RNV_ODD_VFcor2_06_06_2018_Actuel.pdf)

Paliers infranationaux: Les Conseils régionaux du développement (CRD) et les Agences régionales de développement (ARD) agissent comme organes de décision dans le cadre régional. Ils sont responsables de la mise en œuvre des projets de développement au niveau régional. Ces structures servent d'intermédiaires entre les pouvoirs publics locaux et les pouvoirs publics centraux. Les Conseils régionaux du développement ont été mis en place pour faciliter la participation de toutes les parties prenantes dans la conception, la mise en œuvre, le contrôle, l'évaluation et la mise à jour des documents de planification stratégique. Cinq groupes de travail sont formés et représentent une trentaine d'Organisations non gouvernementales (ONG). (serviciilocale.md/lib.php?l=en&idc=55)

Paliers supranationaux: La Moldavie est membre du Conseil de l'Europe, de la Communauté européenne de l'énergie et de la Communauté des États indépendants.

Organes de contrôle et de reddition de compte: Un comité de pilotage est mis en place par le gouvernement pour coordonner la démarche nationale de DD. Un groupe de travail interministériel fait rapport au comité de pilotage. Le comité inter-ministériel sur la planification stratégique a pour mandat la promotion des principes de DD et de l'économie verte.

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes: L'actualisation et la validation de la SNDD en 2015 sont soumises à un processus participatif et inclusif regroupant l'ensemble des services techniques de l'État, la société civile, le secteur privé et les populations à la base. Il n'y a pas de mécanismes spécifiques pour les femmes et les jeunes.



Monastère Hâncu (© Rita Willaert, Flickr)



Forteresse de Sorocca (© Peter Ashton, Flickr)

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies: La Moldavie prévoit de présenter son examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies en 2020.

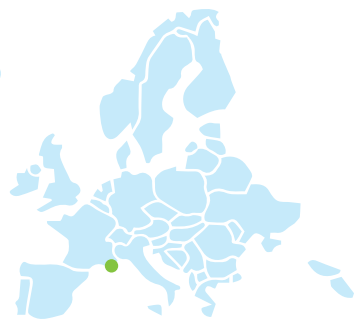
Autres documents stratégiques:

- Moldova 2020-National Development Strategy;
- National Programme for Conservation and Enhancement of the Soils' Fertility for 2011-2020;
- National Strategy for Sustainable Development of the Agro-Industrial Sector for the years 2008-2015;
- Energy Strategy up to 2020;
- State Forestation Programme for the period 2003-2020.



Arc de triomphe (© The traveller and the fox, Flickr)

MONACO



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique : Sous l'impulsion de Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II de Monaco, le Gouvernement princier a développé des politiques publiques qui prennent en compte, les piliers du développement durable, afin de fournir à sa population la plus haute qualité de vie possible. Les principes de développement durable sont intrinsèquement pris en compte dans la définition et l'application

de la politique gouvernementale. Chaque département ministériel, en fonction de ses compétences, est chargé de la mise en œuvre des principes le concernant. Le gouvernement est composé de cinq départements ministériels. Le Secrétariat général du gouvernement, sous l'autorité du Ministre d'État, est chargé d'assurer la cohérence de l'action gouvernementale. Un Fonds vert national a été créé en 2016. (www.gouv.mc/Action-Gouvernementale/L-Environnement/Monaco-cite-durable)

Paliers infranationaux : La Principauté de Monaco est un pays tiers de l'Union européenne.

Paliers supranationaux : La Principauté de Monaco participe aux différents événements, tels que le Sommet de la Francophonie, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, l'Assemblée mondiale de la santé, la réunion ministérielle à l'occasion de la COP17, de la Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, etc.

Organes de contrôle et de reddition de compte : Un groupe de travail interministériel est chargé de ces aspects de pilotage, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du PDD-H2030.

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes : Le groupe de travail interministériel est chargé des aspects de pilotage, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du PDD-H2030. Le groupe de travail interministériel fait rapport du travail qu'il effectue auprès du Conseil de gouvernement.



Vue panoramique du Port de Fontvieille (© Quentin K, Flickr)



Casino Monte-Carlo

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies: La Principauté de Monaco s'est portée volontaire pour présenter son premier rapport lors de la session 2017 du Forum politique de haut niveau et est candidat pour la session de 2020.

Stratégie nationale du développement durable (SNDD): La Principauté de Monaco n'a pas adopté de SNDD. Toutefois, l'ensemble des entités gouvernementales est mobilisé pour assurer une mise en œuvre effective du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cela constitue un axe prioritaire de l'action gouvernementale, telle que définie par Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II de Monaco et retranscrite dans le Plan gouvernemental d'action (document établi annuellement afin de définir les actions prioritaires du Gouvernement pour l'année à venir, validé par S.A.S. le Prince Albert II de Monaco et le Conseil de gouvernement).

Autres documents stratégiques:

- Publication du Livre blanc de la transition énergétique, en mars 2017 ;
- Le Code de la mer (Loi n° 1.198 du 27 mars 1998) qui se situe dans une approche globale des questions maritimes relevant d'un État côtier, telle que voulue par les instruments internationaux de protection du milieu marin ratifiés par la Principauté de Monaco ;
- Un Pacte national pour la transition énergétique de la Principauté de Monaco. (transition-energetique.gouv.mc)

ROUMANIE



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique : Le 18 avril 2016, le Parlement roumain a adopté la déclaration sur les objectifs de développement durable. En mai 2017, a été créé par la décision du gouvernement le Département du développement durable. Le département fonctionne au sein de l'appareil gouvernemental, subordonné au Premier ministre, et a pour mission de coordonner la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en Roumanie. Afin d'établir le cadre national, le Département a procédé à l'examen de la Stratégie de développement durable de la Roumanie en 2018.

La coordination du développement durable de la Roumanie a été transférée en 2017, du Ministère de l'environnement au Gouvernement roumain, par le biais de la création du Département du développement durable au sein de l'appareil de travail du Premier ministre. Un Comité interdépartemental du développement durable a été créé.

Paliers infranationaux : Création, par décision gouvernementale, d'un conseil consultatif pour le développement durable qui garantit la participation constante du monde universitaire, de la recherche et de la société civile. Chaque ministère a créé un point focal de développement durable pour suivre la mise en œuvre des objectifs desquels le Ministère répond et pour soutenir le contact avec le département. Le Département du développement durable a développé un réseau spécifique des parties prenantes.

Paliers supranationaux : Le département du développement durable assure, par l'intermédiaire de son représentant, la présidence de la délégation roumaine au sein du groupe de travail sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 au niveau du Conseil de l'UE. Un représentant du département est nommé au groupe d'experts sur le financement durable des États membres de l'UE au sein de la Commission européenne.

Le département est le relais pour European Sustainable Development Network (ESDN), le réseau informel des administrateurs publics et des experts qui travaillent sur les stratégies du développement durable dans l'Europe. Le département joue un rôle actif dans la mission économique des Nations Unies pour l'Europe (UNECE).

En partenariat avec l'OCDE est en préparation une étude sur l'intégration des objectifs du développement durable dans le budget national. Le département est le point focal de la Roumanie pour la cohérence des politiques pour le développement durable.

Organes de contrôle et de reddition de compte : Depuis mai 2019, le comité interdépartemental du développement durable poursuit le processus d'évaluation, de suivi, d'examen et de mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable de la Roumanie à l'horizon 2030. Le comité est dirigé par le Premier ministre et est composé de membres du Gouvernement.

Le Gouvernement présentera en 2020 un rapport annuel au Parlement sur la mise en œuvre de la stratégie.

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes : Le département a signé un accord de partenariat avec l'Association de la jeunesse des Nations Unies de Roumanie, pour soutenir et promouvoir réciproquement des projets.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies : La Roumanie a présenté son premier Rapport national volontaire au Forum politique de haut niveau en 2018.

Autres documents de référence : Stratégie nationale pour le développement durable de la Roumanie à l'horizon 2030, Stratégies sectorielles appuyant la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour le développement durable de la Roumanie à l'horizon 2030, Données statistiques : INS, EUROSTAT, Réseau mondial d'empreinte, Rapport annuel sur l'état de l'environnement en Roumanie 2017, NEPA.

« Ne laisser personne de côté : La coordination horizontale du Programme 2030 pour le développement durable en Roumanie au niveau du Premier ministre »

Pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable, le Département a initié la préparation d'une stratégie nationale, processus terminé en novembre 2018. La stratégie prévoit un cadre pour la mise en œuvre, la surveillance, l'élaboration d'un plan d'action et l'établissement d'un ensemble d'indicateurs de développement durable.

Le processus d'édition a été ouvert et a inclus nombreux segments de la société roumaine, pour intégrer des différentes perspectives et pour que le développement durable soit compris et contextualisé aux besoins nationaux spécifiques. Le processus a impliqué, dans toutes ses étapes, la société civile, approximativement 1200 de personnes/institutions, organisations/entreprises.

En mai 2019 a été créé le Comité interdépartemental pour le développement durable. Le plan d'action composé d'un ensemble d'indicateurs sera développé pour la mise en œuvre de la stratégie. Aussi, un mécanisme de surveillance innovant sera développé, un agrégateur de données statistiques

qui prendra et mettra à jour automatiquement les données pour les indicateurs statistiques du développement durable. Ce sera fait des analyses périodiques qui vont montrer les tendances au niveau macro-socio-économique.

Le processus de mise en œuvre et suivi de la Stratégie du développement durable nationale de la Roumanie à l'horizon 2030 est innovant. Un agrégateur de données statistiques récupérera et mettra à jour automatiquement les données pour les indicateurs statistiques durables. Ces données seront utilisées pour atteindre les analyses périodiques lesquelles vont montrer les tendances macro-socio-économiques. Le développement du système technologique de l'information sera financé par des fonds européens dans le projet « Roumanie durable ».

Le principal avantage est en mesurage rapide du progrès ou au contraire dans l'identification des zones où il y a des questions et on pourra les corriger immédiatement. Ainsi, il va assurer un suivi complet pour la transposition de succès de la stratégie.

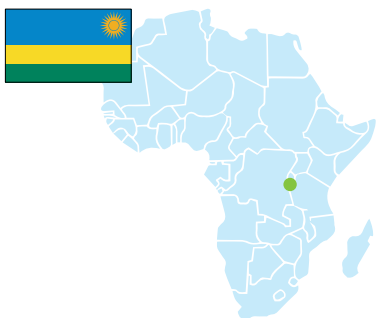
Porteur : Département du développement durable

Coordonnées : Place Victoriei N° 1, secteur 1, Bucarest, Roumanie



Palais du parlement (© Kess16, Adobe Stock)

RWANDA



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique : Au Rwanda, les ODD ont été domestiqués et intégrés dans la Vision 2050, la Stratégie nationale pour la transformation NST1 (2017-2024), et les stratégies des secteurs et des districts connexes. La NST 1 reflète les trois dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale, et répond à la nature ambitieuse des objectifs de développement durable. En outre, un groupe de travail dédié aux objectifs de développement durable, réunissant des Ministères, des partenaires de développement, des organisations de la société civile et le secteur privé, a été créé pour servir de noyau et de centre de coordination entre les différentes entités impliquées dans la mise en œuvre des ODD. Le fait que le Rwanda abrite le Centre de développement durable pour l'Afrique ayant pour mandat de soutenir l'ensemble du continent en cette matière témoigne de l'engagement du pays à donner suite au Programme 2030.

L'intégration des ODD dans la planification du développement au Rwanda a été guidée par la feuille de route pour la domestication approuvée par le gouvernement en décembre 2015. Le processus a été consultatif et s'est appuyé sur les leçons tirées des OMD, une analyse initiale de l'écart des ODD et de l'état de préparation des données, ainsi que l'examen de la stratégie économique, la stratégie de développement et de réduction de la pauvreté (EDPRS 2) et 14 plans stratégiques sectoriels. L'analyse des insuffisances a permis d'élaborer un plan détaillé d'intégration des ODD et de hiérarchiser les nouveaux aspects apportés par l'adoption du Programme 2030.

Paliers infranationaux : Le Rwanda dispose d'un cadre institutionnel solide et efficace qui simplifie l'adoption des ODD, en commençant par le niveau national et qui se poursuit au niveau local, avec l'implication d'un éventail de parties prenantes.

Dans le cadre des efforts visant à reconstruire le Rwanda et à entretenir une identité nationale commune, le Gouvernement rwandais s'est appuyé sur des aspects de la culture et des pratiques traditionnelles rwandaises pour enrichir et adapter ses programmes de développement aux besoins et au contexte du pays. Le résultat est un ensemble de solutions locales, des pratiques enracinées dans la culture locale, qui se traduisent en programmes de développement durable. **Imihigo (contrats de performance)** est l'une de ces pratiques. C'est un outil de planification, de suivi et d'évaluation que les responsables des gouvernements centraux et locaux utilisent pour fixer des objectifs de réalisation et évaluer les progrès accomplis par rapport aux objectifs de développement durable convenus, y compris les objectifs de développement durable. Le gouvernement du Rwanda a mis en œuvre la vision Programme Umurenge 2020 depuis sa mise en place en 2007. Ce programme local intégré vise à accélérer l'éradication de la pauvreté et la protection sociale.

Le Rwanda est fermement résolu à faire en sorte que les objectifs de développement durable soient compris et détenus à la fois aux niveaux national et local et par toutes les parties prenantes.

Le processus largement consultatif suivi lors de l'élaboration de la stratégie nationale de transformation (NST1, 2017-2024), les stratégies de développement des secteurs et des districts offraient une possibilité de créer une appropriation et une prise de conscience des ODD de l'échelle nationale à l'échelle locale. Pour faciliter cette appropriation à l'échelle locale, un guide des objectifs de développement durable a été préparé en anglais, traduit dans la langue locale (kinyarwanda) et accessible en ligne via le site Web du MINECOFIN (www.minecofin.gov.rw). L'Institut national de statistique du Rwanda (NISR) a également lancé un portail en ligne sur les ODD contenant les dernières données disponibles sur les indicateurs des ODD pour le Rwanda. (sustainabledevelopment-rwanda.github.io/sdg-indicators/, page consultée le 11 août 2019)

Paliers supranationaux : En partenariat avec le PNUD, FONERWA (For a green and resilient Rwanda) a lancé un centre en ligne d'excellence, un outil de partage de connaissances qui rassemble des connaissances provenant d'agences du Ministère de l'environnement, et de partenaires. Grâce à une coopération sud-sud, les expériences issues de la mise en œuvre du programme FONERWA ont été partagées à d'autres qui désirent s'en inspirer comme l'Ouganda, l'Éthiopie, le Sud-Soudan, le Malawi, le Burkina-Faso et le Zimbabwe.

Organes de contrôle et de reddition de compte : Le Ministère des finances et de la planification économique est chargé de coordonner la mise en œuvre des ODD, appuyé par un groupe multipartite qui permet une approche pangouvernementale et englobe d'autres acteurs, tels que la société civile, le secteur privé et les citoyens.



Danse traditionnelle rwandaise (© Commonwealth Secretariat, Flickr)

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Le Rwanda est l'un des rares pays à avoir réussi à mettre en place un fonds spécifique pour l'environnement et les ressources naturelles, après l'adoption de la Loi sur l'environnement de 2005 qui prévoyait la création d'un Fonds vert. Le Fonds national pour le climat et l'environnement (FONERWA) a ainsi été créé en 2012 pour répondre à la situation actuelle et future du Rwanda, en besoin de financements liés à l'environnement et au changement climatique. Il permet également de soutenir et d'accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement économique durable.
- Le Gouvernement du Rwanda est fermement résolu à promouvoir l'égalité et l'équité entre tous les Rwandais en veillant à ce que la société et les personnes historiquement défavorisées ainsi que vulnérables soient les principales bénéficiaires de ces programmes et particulièrement les pauvres. Le pays est un pionnier dans la promotion du genre et de l'égalité femmes-hommes, avec le plus grand nombre de femmes parlementaires dans le monde (61,3%). Les mesures ont également été mises en place pour promouvoir la création d'emplois pour les femmes et les jeunes, notamment : (i) la création du Fonds de développement économique, qui donne la priorité aux femmes et aux jeunes ; (ii) l'adoption d'une stratégie pour l'accès des femmes et des jeunes au financement (2016-2020) ; (iii) l'autonomisation des femmes dans le commerce transfrontalier informel en renforçant leurs capacités et en les aidant à accéder au financement et aux marchés. L'autonomisation des femmes reste

une priorité pour le gouvernement du Rwanda. Cela se reflète dans la loi organique n° 12/2013 / OL du 12/09/2013 sur les finances de l'État et la propriété qui a été adoptée pour faire respecter la budgétisation favorable à l'égalité du genre (GRB). Toutes les agences budgétaires doivent annexer un budget genre déclaration budgétaire (GBS) au document-cadre budgétaire, en veillant à ce que les budgets qu'ils élaborent comprennent une analyse de genre qui identifie les implications et les impacts du budget pour les hommes comme pour les femmes.

Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies: Le Rwanda a présenté son premier Rapport national volontaire au FPHN en juillet 2019.

Autres documents stratégiques:

- Vision 2020 Umurenge Programme et social politique de protection,
- Nouvelle loi du travail traitant des inégalités sur le lieu de travail,
- La stratégie nationale pour le développement de la statistique et la révolution des données,
- Carte du financement du secteur privé au Rwanda,
- Politique nationale de l'emploi révisée, 2019,
- Politique nationale révisée sur l'environnement et le changement climatique, 2019,
- Rwanda Vision 2020,
- Stratégie nationale de transformation, NST1 (2017-2024).

Uburumbuke

Twiyemeje gukora ku buryo buri kiremwa muntu kigira imibereho myiza kandi itunganye no guharanira ko iterambere mu bukungu, mu mibereho myiza n'ikoranabuhanga ritabangamira ibindi bintu bisanzwe biri ku isi.

Amahoro

Twiyemeje guharanira ko abatuye isi babaho mu miryango yuje amahoro, izira akarengane n'ihiza itarangwamo ubwoba n'ihohoterwa. Iterambere rirambye ntiyagerwaho nta mahoro kandi amahoro na yo ntiyagerwaho hatabayeho iterambere rirambye.

Ubufatanye

Twiyemeje gushakisha ibikenewe byose kugira ngo iyi Gahunda ishyirwe mu bikorwa twifashishije uburyo bwo kongera guha ingufu ubufatanye hagati y'abatuye isi hagamijwe (iterambere rirambye kandi tunashingiye ku gushyira hamwe guhamye mu batuye isi hitabwa cyane cyane ku byo abakene og se abatishoboye kurusha abandi bakeneye kandi ibyo bikagerwaho ari uko buri gihugu, buri mufatanyabikorwa na buri muturage babigizemo uruhare.

Kuba Intego z'iterambere rirambye, zuzuzanya kandi zikaba ziteye ku buryo nta we zihaza bizatuma intego y'iyi Gahunda nshya igerwaho. Nituramuka dushoboye kugera ku ntego zose bikubiye muri iyi Gahunda, imibereho ya bose izarushaho kuba myiza cyane kandi isi yacu ishobore guhinduka irushaho kuba nziza.



THE GLOBAL GOALS
For Sustainable Development

Gahunda y'Intego z'Iterambere Rirambye zigamijwe kugerwaho mu mwaka w' 2030

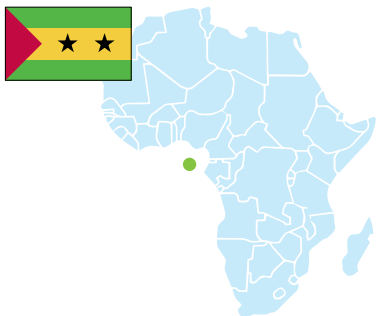



For more information:
<https://sustainabledevelopment.un.org>



Guide des objectifs du développement durable (traduit en kinyarwanda, www.minecofin.gov.rw/fileadmin/user_upload/Guide_to_SDGs_Kinyarwanda_Version.pdf)

SÃO-TOMÉ- ET-PRINCIPE



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique : Depuis la conférence de Rio en 1992, Sao Tomé et Principe a exprimé au sommet des Chefs d'État la volonté politique du pays de coopérer avec la communauté internationale pour promouvoir le développement durable. Cet engagement a été confirmé dans plusieurs plans et programmes nationaux. La Direction de la planification nationale est l'institution étatique qui accompagne la mise en œuvre globale de la stratégie nationale de développement durable. Le comité interministériel a pour objectif de coordonner la mise en œuvre de la stratégie au niveau du Gouvernement.

Paliers infranationaux : Tous les documents de planification, sectoriels et nationaux, intègrent dans leur globalité la dimension de développement durable en tant qu'aspects fondamentaux du développement.

Paliers supranationaux : Sao Tomé et Principe est membre de plusieurs organisations internationales et régionales, telles que le Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), les pays africains de langue portugaise (PALP), l'Union afro-américaine et l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). Le pays a le statut d'observateur auprès de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Il sera bientôt membre de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC).

Organes de contrôle et de reddition des comptes : Le Comité de surveillance interministérielle du PND est l'organe suprême du dispositif de surveillance du PND. Il est présidé par le Premier ministre, Chef du gouvernement, ou le ministre chargé de la coordination de l'action gouvernementale. Il est composé de tous les ministres, du Gouverneur de la Banque Centrale, des représentants des autorités locales, des opérateurs privés et des autorités de la société civile organisée. Le Conseil de consultation et de suivi du PND est présidé par le Premier ministre, Chef du gouvernement, ou le ministre chargé de la planification.

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes : Tous les acteurs sociaux aux différents niveaux, local, régional et national, participent à la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable. Il n'y a pas de données concernant les actions spécifiques pour les femmes et les jeunes.



(© Michael Stein, Flickr)



Belle Sao-Tomé (© Steve Evans, Flickr)

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Stratégie nationale de développement durable : En 2013, un an après la conférence de Rio sur le développement durable de 2012, Sao Tomé et Príncipe s'est donné une stratégie d'orientation à long terme, «Sao Tomé et Príncipe-2030». Ce document a été élaboré grâce à une large participation des acteurs de toute la société. Les organes souverains des chefs de gouvernement, les autorités locales, les partis politiques, les militaires, les syndicats, les représentants des groupes religieux et de la société civile, les partenaires bilatéraux et multilatéraux. Sao Tomé et Príncipe dispose d'un Plan national de développement 2017-2021 qui intègre les objectifs de développement durable. Par ailleurs, un plan d'urgence national STP2017-2019 a été adopté.

Autres documents stratégiques : Depuis la mise en place du premier plan de développement stratégique national en 1998, le pays a élaboré plusieurs autres documents-cadres institutionnels pour le développement durable à savoir : la stratégie nationale de réduction de la pauvreté 2002-2010 révisée en 2005 ; la stratégie nationale de réduction de la pauvreté II de 2012 à 2016. Le pays dispose également de nombreux plans et stratégies nationaux, régionaux, locaux et sectoriels. (www.fao.org/3/a-bp637f.pdf)



Cao Grande (© Juraj Ujhazy, Flickr)

SUISSE



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique : En Suisse, le développement durable est un objectif suprême de la Confédération et à ce titre, il est inscrit dans la Constitution fédérale. Le développement durable est depuis 1999 un mandat constitutionnel. Le Conseil fédéral inscrit ses intentions politiques en matière de développement durable dans une stratégie fédérale et depuis 2003, la politique de développement durable est une exigence du futur qui doit être portée par l'ensemble des domaines politiques. Pour cette raison, le Conseil fédéral a décidé en 2009 de faire l'arrimage entre le Programme de la législature et la Stratégie pour le développement durable.

Paliers infranationaux : Des points d'ancrage sont établis avec les structures étatiques et ce en partenariat avec des acteurs non étatiques. Ainsi, les cantons et les communes jouent un rôle clé en apportant une contribution décisive à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 au niveau sectoriel et en élaborant notamment des stratégies de développement durable. Dans un pays fédéraliste comme la Suisse, la collaboration entre la Confédération, les cantons, les villes et les communes revêt

une dimension centrale. Le Conseil fédéral accorde donc une grande importance au fait que les principes du développement durable soient ancrés à tous les niveaux de l'État. Le développement durable ne doit pas être considéré comme une tâche supplémentaire de l'État, mais être largement intégré dans les processus ordinaires de planification et de contrôle. Une collaboration bien coordonnée, de même qu'une cohérence politique renforcée à tous les échelons sont essentielles à la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Paliers supranationaux : Certaines priorités de politique extérieure en matière de développement durable sont réalisées dans le cadre de la Stratégie de politique extérieure et du Message sur la coopération internationale.

Organes de contrôle et de reddition de compte : La Suisse dispose d'un système complet de monitoring du développement durable (MONET). Il mesure le développement durable selon la définition Brundtland et, suivant une approche intégrée qui analyse les trois objectifs «solidarité sociale», «efficacité économique» et «responsabilité environnementale», à travers le temps (maintenant et demain) et l'espace (ici et ailleurs). Le Cercle Indicateurs fait office d'instrument de monitoring à l'échelle des cantons et des villes. Créé en 2003, ce réseau rassemble aujourd'hui 18 cantons et 24 villes. Il exploite un système d'indicateurs qui a opérationnalisé l'Agenda 21 en déterminant une trentaine de domaines cibles. Des adaptations sont en cours afin de mieux intégrer dans le Cercle Indicateurs le cadre d'orientation de l'Agenda 2030. Le Conseil fédéral commande une analyse approfondie de l'état de sa mise en œuvre qui est réalisée par l'Office fédéral du développement territorial (ARE) et la Direction du développement et de la coopération (DDC), avec le soutien de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Le groupe de travail interdépartemental «Agenda 2030», institué de manière limitée dans le temps et au sein duquel étaient représentés cinq autres offices fédéraux : Office fédéral de la santé publique (OFSP), Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Office fédéral de l'environnement (OFEV), Chancellerie fédérale (ChF) et OFS), a accompagné le processus. Les relevés de données ont été effectués en collaboration avec les services fédéraux concernés.



Vue panoramique de la ville de Lausanne (© L, wiki)



Ville de Lucerne (© piyushupadhyay, Flickr)

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

- **La Stratégie pour le développement durable (SDD) du Conseil fédéral**: La SDD est révisée tous les quatre ans par le Conseil fédéral et publiée en même temps que le message sur le programme de la législature, au début de chaque législature. Le Conseil fédéral a présenté les priorités politiques dans la Stratégie pour le développement durable.
- **Programme d'encouragement pour le développement durable**: la Confédération soutient des processus et des projets de développement durable locaux et régionaux en leur proposant une aide logistique et technique ainsi que diverses activités pour la mise en réseau des acteurs impliqués.
- **Forum du développement durable** est une plateforme facilitant la mise en réseau et l'échange entre les différents niveaux de l'État. Le Forum du développement durable en tant que plateforme d'échange et de mise en réseau encourage au niveau national la diffusion et l'imitation des «bons exemples». Ces exemples sont collectés et diffusés sous forme de publications.
- **Une plateforme de discussion et d'échange intitulée «Dialogue 2030 pour le développement durable»** a été lancée.

- Un «**groupe d'accompagnement Agenda 2030**» composé d'acteurs non étatiques (représentantes et représentants des associations faitières de l'économie, de la société civile et de la communauté scientifique) a été créé.
- **La coopération internationale** de la Suisse, définie dans le Message 2017/2020, se fonde également sur l'Agenda 2030.
- **Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies**: La Suisse a présenté son Rapport national volontaire au FPHN en 2016 et 2018.

Autres documents stratégiques:

- Rapport national 2018 de la Suisse.

V.2.2 L'ÉQUILIBRE DES DIMENSIONS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dès son paragraphe 3, la Déclaration de Rio+20 reconnaît «la nécessité d'intégrer davantage les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable à tous les niveaux» ainsi que «les liens qui existent entre ces divers aspects, de façon à assurer un développement durable dans toutes ses dimensions». Au paragraphe 20 de cette même déclaration, les pays soulignent que «depuis 1992, l'intégration des trois dimensions du développement durable a progressé de manière inégale et a subi des revers, aggravés par les multiples crises financières, économiques, alimentaires et énergétiques, qui sont venues remettre en cause l'aptitude de tous les pays, en particulier des pays en développement, à réaliser le développement durable». Pour favoriser cet équilibre, les Pays Parties se sont engagés à agir aux plans institutionnel et programmatique dans un cadre intersectoriel ainsi qu'au plan du financement.

Pour opérationnaliser ces engagements, les négociateurs des ODD et du Programme 2030 se sont donnés comme ligne directrice de concilier les équilibres entre les dimensions du développement durable. Le Programme 2030 est ainsi basé sur le principe des 5 P, à savoir la prise en compte harmonieuse de la planète, de la prospérité, des populations, de la paix et du partenariat.

À cet effet, les ODD sont conçus de sorte à être à la fois universels et adaptés aux contextes nationaux. La première responsabilité de leur mise en œuvre revient au niveau national de chaque pays. De ce fait, ils forment un tout indissociable et ne pourraient être pris séparément. Les États et toutes les catégories d'acteurs sont appelés à privilégier les actions mettant en exergue les synergies pour amoindrir les antagonismes intersectoriels et interinstitutionnels.

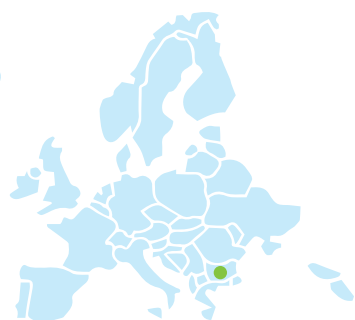
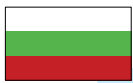
Dans l'espace francophone, cet enjeu est illustré par des exemples de cinq États et gouvernements membres de la Francophonie. Ainsi peut-on distinguer de bonnes pratiques, comme celles du Canada qui agissent sur l'éducation en développement durable, favorisant le décloisonnement sectoriel, ou la bonne pratique de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur la conception des politiques publiques.

La prise en compte équilibrée des dimensions du développement durable est un enjeu conceptuel majeur des prochaines années. La Francophonie, à travers son organe subsidiaire, l'IFDD, mobilise la communauté scientifique, notamment pour le développement et la diffusion d'outils d'analyse systémique de la durabilité (ASD). L'adoption de ces outils par plusieurs pays et acteurs indique la présence de l'expertise francophone sur cet enjeu central du développement durable.



Équilibre (© Juste Etienne, Flickr)

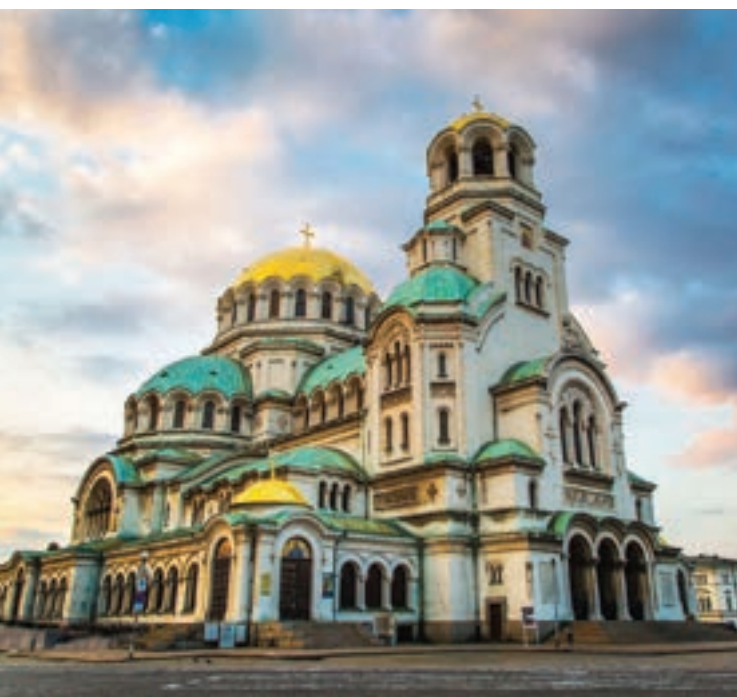
RÉPUBLIQUE DE BULGARIE



INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique : Le Conseil pour le développement auprès du Conseil des Ministres organise et coordonne la gestion, le suivi, le contrôle et les résultats de la mise en œuvre du Programme de développement national, Bulgarie 2020 ainsi que Bulgarie 2030. Le Premier ministre est le président du Conseil.

Guidé par la volonté de prendre en compte les objectifs de développement durable dans les stratégies et programmes nationaux, le Conseil pour le développement auprès du Conseil des ministres a approuvé le 30 janvier 2019 le Concept pour l'élaboration d'un document stratégique national pour le développement du pays à l'horizon 2030. Le Concept stipule que lors de la préparation du Programme de développement national, Bulgarie 2030, une attention particulière sera accordée au Programme de développement durable des Nations Unies pour 2030.



Cathédrale Alexandre Nevski (© Sofia)

Paliers infranationaux : La mise en œuvre interne englobe l'ensemble des activités du Gouvernement bulgare et des Ministères sectoriels, qui sont exécutées lors de la mise en œuvre du programme gouvernemental et des diverses stratégies et plans des différents ministères. La République de Bulgarie a élaboré une législation et des documents stratégiques conformes au cadre juridique international relatif aux droits de l'homme, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux soins de santé, à l'éducation, au marché du travail, à la protection de l'environnement, à l'état de droit, à la paix, à la sécurité, etc.

Paliers supranationaux : En 2019, la Bulgarie a été élue membre du Conseil d'administration du PNUD / FNUAP / UNOPS. Le représentant de la Bulgarie est le vice-président des 52^e et 53^e sessions du Comité de la population et du développement. Le représentant permanent de la Bulgarie auprès de l'ONU à New York participe au Comité international sur le Sommet chargé d'examiner et d'accélérer la mise en œuvre des décisions du Caire à la Conférence des Nations Unies sur la population et le développement, tenue à Nairobi (Kenya) du 12 au 14 novembre 2019. Bulgarie (CIPD + 25). La Bulgarie a co-présidé l'Examen régional (CIPD + 25). Le pays soutient également les efforts de l'Union européenne et de l'ONU avec une contribution à l'aide au développement en formulant des réponses intégrées aux défis sur le plan global, visant à diminuer la pauvreté, assurer l'accès à l'éducation, augmenter la croissance économique, sauvegarder l'environnement, assurer une gestion durable des ressources en eau et énergétique, et mettre en place des institutions démocratiques basées sur la primauté de la loi.

PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies : La Bulgarie a pris une part active à la session 2019 du Forum politique de haut niveau et prévoit présenter son premier rapport national volontaire en 2020 aux Nations Unies.

La Bulgarie conduit la mise en œuvre des ODD à deux niveaux, national et international.

- L'intervention à l'échelle internationale consiste à soutenir des pays tiers dans la mise en œuvre des ODD (notamment l'Aide publique au développement). C'est le ministère des Affaires étrangères qui est chargé de conduire cette opération et il dispose pour cela d'une enveloppe budgétaire pour la coopération internationale et le développement. Ce fonds permet de soutenir les projets liés à l'éducation des enfants, la lutte contre l'inégalité, la lutte contre la violence faite envers les femmes, l'amélioration de la santé sexuelle et reproductive chez les jeunes, le leadership des jeunes, la diplomatie énergétique pour n'en citer que ceux-là. Parmi les pays ou régions bénéficiaires de cette aide au développement, on peut citer la Syrie, le Yémen, les pays du Partenariat oriental et les Balkans occidentaux, qui constituent les régions prioritaires de la politique de coopération pour le développement intégrée au Programme à moyen terme d'aide au développement et d'aide humanitaire pour la période 2016-2019.
- L'intervention à l'échelle nationale comprend toutes les activités du gouvernement bulgare et des ministères sectoriels réalisées dans le cadre du programme gouvernemental et des différentes stratégies et plans de ces ministères. Conformément au cadre légal international, la République de Bulgarie s'est dotée d'une législation pour promouvoir les droits de l'Homme, l'égalité de genre, l'accès aux soins de santé, l'éducation, le plein emploi, la protection de l'environnement, la primauté de la loi, la paix et la sécurité, entre autres.

Le programme national pour le développement : Bulgarie 2020 est le principal document stratégique. Il s'agit d'un programme qui se fixe des objectifs concrets de politiques de développement et de développement durable du pays à l'horizon 2020.

Le métro de Sofia : un projet innovant et écologique dans le domaine du transport pour la municipalité de Sofia.

Le métro est un projet inscrit dans la durabilité et intégré avec une importance pour des milliers de personnes, il améliore le trafic dans la ville, assure une connection des transports, change la qualité de vie des habitants de la ville et contribue à la qualité de l'air de Sofia.

Le métro est un exemple de *projet réussi cité par la Commission européenne*.

Aujourd'hui, le métro de Sofia a plus de 40 km de lignes et chaque jour plus de **350 000 personnes** l'utilisent pour leurs déplacements. Le métro présente 34% du système des transports. Grâce à ce mode de transport, **les émissions à effet de serre sont réduites de 75 000 tonnes par an**.

Dans la nouvelle période de programmation 2014-2020, a été approuvé le projet de la troisième ligne de métro. Cette ligne reliera les principaux quartiers résidentiels du nord-ouest et du sud-ouest au centre-ville. Plus de **600 000 passagers** utiliseront le métro lors de leurs déplacements quotidiens dans la ville.

Le métro constitue, en plus d'une installation de transport complexe, le plus grand projet écologique. Avec la construction de l'ensemble des trois lignes, le métro devrait permettre d'économiser 90 000 tonnes d'émissions à effet de serre par an et de réduire le trafic de plus de 20% dans les zones urbaines.

Métro de Sofia

La mairie de Sofia a créé un programme de développement durable du métro jusqu'en 2026 : les deux autres étapes nécessaires à l'achèvement complet de la ligne 3, les étapes 3 et 4, après que la réalisation de ces deux étapes de métro atteindra 61 km. D'ici 2030, le métro atteindra 75 km et représentera environ 60% du réseau de transport urbain.

Le Metropolitan a reçu ces dernières années plusieurs prix internationaux, notamment, pour le meilleur service de transport des citoyens. Les certificats ont été décernés par le Trade Leaders Club et les EU Business Awards. L'année dernière, le site a reçu le prix de l'infrastructure pour le projet Decade.

Porteur: Mairie de Sofia

Coordonnées: www.metropolitan.bg/



CANADA



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique: La Loi fédérale sur le développement durable (LFDD), adoptée en 2008, institue le cadre juridique pour l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD). Le Ministère de l'environnement et du changement climatique est responsable de l'élaboration de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD). La LFDD prévoit que le Ministère de l'environnement et du changement climatique consulte et présente une stratégie pangouvernementale tous les trois ans. La stratégie actuellement en vigueur couvre la période 2019-2022. Elle est structurée autour de 13 objectifs qui sont alignés aux objectifs de développement durable (ODD) axés sur l'environnement.

La LFDD prévoit également que chaque ministère ou organisme, mentionné à l'annexe I de la Loi sur la gestion des finances publiques et tous les autres inscrits à l'annexe de la LFDD doivent élaborer des stratégies ministérielles de développement durable (SMDDs) qui est conforme à la Stratégie fédérale de développement durable et contribue à la réalisation de celle-ci.

Le Ministère de l'environnement et du changement climatique est doté d'un Bureau du développement durable, qui est responsable de l'élaboration et du maintien de systèmes et de procédures pour faire le suivi des progrès de la mise en œuvre de la SFDD et de la préparation des rapports d'étape au moins une fois tous les trois ans, suivant le dépôt d'une Stratégie. Le Bureau du développement durable coordonne l'élaboration de la SFDD.

Bien que l'accent soit mis sur le développement durable fédéral, le gouvernement du Canada s'est récemment tourné vers les activités nationales et internationales liées à la mise en œuvre des ODD.

Dans le budget de 2018, le gouvernement a alloué 49,4 millions de dollars sur 13 ans à compter de 2018-2019 pour l'établissement d'une unité d'ODD qui coordonnera les efforts des Canadiens pour faire



Parlement du Canada (© Wiki)

progresser les ODD à l'échelle internationale et à l'échelle nationale ainsi que les activités de surveillance et d'établissement de rapports de Statistique Canada. Le gouvernement propose également de débloquer jusqu'à 59,8 millions de dollars sur 13 ans, à compter de 2018-2019, pour appuyer des projets horizontaux et multipartites axés sur la mise en œuvre des ODD au Canada.

Paliers infranationaux: Le gouvernement du Canada s'engage à impliquer la population canadienne dans les processus décisionnels. Il travaille en partenariat avec des gouvernements provinciaux et territoriaux et soutient de nombreuses activités œuvrant pour un développement durable. Ce partenariat prend plusieurs formes : mise en place de groupes de travail, de comités ou de conseils pangouvernementaux ; développement d'un Protocole d'entente sur des sujets d'intérêt commun ; ainsi que des consultations et des partenariats entre diverses juridictions et la société civile.

Certains gouvernements provinciaux élaborent des stratégies, des politiques et des plans d'action en fonction de leurs compétences. Par exemple, le gouvernement du Québec a adopté la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (octobre 2015). La Colombie-Britannique a adopté une loi sur les indicateurs et l'établissement des rapports sur le développement durable. D'autres provinces adoptent des stratégies sur des enjeux spécifiques. Par exemple, l'Alberta a adopté une stratégie sur la durabilité de l'eau. Le Canada prévoit continuer à travailler en partenariat avec tous les niveaux de gouvernement et avec la société civile et le secteur privé.

Par ailleurs, le Canada s'engage à établir une relation de nation à nation avec les peuples autochtones, lesquels jouent un rôle essentiel dans différents domaines de l'ensemble de la SFDD.

Paliers supranationaux: Le Canada appuie plusieurs ententes et initiatives régionales et internationales incluant ceux qui suivent, mentionnées dans la SFDD :

- Convention sur la diversité biologique des Nations Unies et les objectifs nationaux et mondiaux pour la biodiversité d'ici 2020 ;
- Convention relative aux zones humides d'importance internationale de 1971 (Convention de Ramsar) ;
- Accord de Paris sur le climat ;
- Convention sur le commerce international des espèces de flore et de faune sauvages menacées d'extinction ;
- Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants ;
- Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
- Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche ;
- Déclaration sur la tarification du carbone dans les Amériques, qui vise à renforcer la collaboration relative à la tarification du carbone ;
- Le Cadre Sendai pour la réduction des risques en cas de catastrophe pour bâtir un Canada plus sécuritaire et résilient ;
- Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs ;
- Traité concernant les eaux limitrophes et les questions qui en découlent le long de la frontière entre les États-Unis et le Canada (Traité sur les eaux limitrophes) ;
- Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis sur la qualité de l'air ;
- Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis concernant les déplacements transfrontaliers de déchets dangereux ; et
- Convention pour la protection des oiseaux migrateurs aux États-Unis et au Canada.

Le Canada a été le fer de lance pour le développement d'une Charte sur les plastiques dans les océans présentée en annexe du Plan d'action adoptée par les dirigeants du Canada, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, du Royaume-Uni et de l'Union européenne au Sommet de G7

de 2018 de Charlevoix. Le Canada est aussi membre de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables; et, en novembre 2018, le Canada a organisé la toute première conférence mondiale sur «l'économie bleue» durable à Nairobi, au Kenya.

Le Canada travaille aussi activement au sein de l'OCDE et des Nations Unies afin de favoriser des initiatives de collaboration.

Organes de contrôle et de reddition de compte: Le Bureau du développement durable remet à la Ministre de l'environnement et du changement climatique un rapport sur les progrès réalisés par le Gouvernement du Canada dans la mise en œuvre de la SFDD. La Ministre dépose ce rapport au Parlement. En vertu de la Loi sur le Vérificateur général, le Commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD) évalue la justesse des renseignements que contient le rapport d'étape sur la SFDD, relativement au progrès réalisé par le gouvernement fédéral dans la mise en œuvre de la SFDD et l'atteinte de ses objectifs. La Loi fédérale sur le développement durable prévoit que le CEDD doit examiner la version préliminaire de la SFDD et présenter ses observations sur la faisabilité d'évaluation des cibles et des stratégies de mise en œuvre qui y sont définies. Le CEDD doit également surveiller la mesure dans laquelle les ministères et organismes fédéraux ont contribué à l'atteinte des cibles et à la réalisation des objectifs.

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes: En vertu de la LFDD, le Conseil consultatif sur le développement durable (CCDD) est un conseil créé et présidé par la Ministre de l'environnement et du changement climatique. Le CCDD doit fournir des conseils à la Ministre concernant les versions provisoires de la SFDD. Les membres sont désignés par la Ministre de l'environnement et du changement climatique et relèvent directement d'elle, comme le prescrit le paragraphe 8(1) de la LFDD. Le Conseil est composé d'un représentant de chaque province et de chaque territoire ainsi que de trois représentants de chacun des groupes suivants: les peuples autochtones, les organisations non gouvernementales à vocation écologique, les organisations du milieu des affaires et des syndicats. Les représentants des grands groupes dont les femmes et les jeunes sont impliqués dans le processus de consultation.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. La Loi fédérale sur le développement durable, qui encadre la démarche d'élaboration et de mise en œuvre de la SFDD.
2. Le Commissaire à l'environnement et au développement durable, qui s'assure de la vérification de l'atteinte des cibles et des objectifs de la SFDD par les organismes gouvernementaux.
3. L'obligation pour les ministères et organismes de se doter d'une stratégie et plan d'action ministériels pour la réalisation des objectifs de la SFDD dans leurs secteurs d'activités.
4. L'allocation par le Gouvernement d'un crédit budgétaire sur 13 ans pour mettre en place une unité ODD et appuyer des projets multipartites de mise en œuvre des ODD.
5. La mise en place d'une plateforme Web pour la SFDD facile à naviguer, simple pour les utilisateurs qui permet à tout citoyen de trouver rapidement de l'information d'importance et d'intérêt pour chacun et en plus, formuler des commentaires directement sur le site.
6. Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies: Le Canada a soumis son Rapport national volontaire au FPHN en juillet 2018.

Autres documents stratégiques:

- Cadre de gestion de la Stratégie fédérale de développement durable de 2019-2022;
- Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes;
- Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement (ICDE);
- Rapport d'étape de 2018 sur la Stratégie fédérale de développement durable;
- Rapport de synthèse: Consultations publiques sur la version provisoire de la Stratégie fédérale de développement durable, 2019-2022.

Bonne pratique

Bourse de carbone Scol'ERE

La Bourse Scol'ERE est un programme d'enseignement réparti en cinq activités ludiques dans les écoles primaires. Les élèves les réalisent en 10 heures d'activités pédagogiques. Ils adoptent ainsi de nouvelles habitudes de vie écoresponsables, permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Ces émissions de GES évitées deviennent alors des Crédits Carbone Éducatifs (CCÉ). Un CCÉ représente une tonne d'émissions de CO² équivalent évité. Par la vente des CCÉ à travers la Bourse de carbone Scol'ERE, le promoteur a développé son propre mécanisme d'autofinancement.

Les citoyens, les organisations et les organisateurs d'événements sont invités à quantifier leurs émissions de GES avec le calculateur et à compenser leurs émissions de GES par l'achat des CCÉ. Un CCÉ est vendu en moyenne à 26,09 \$CAN + taxes. Les revenus générés sont réinvestis pour offrir le programme éducatif dans les écoles et entraîner un effet «boule de neige».

Ainsi, entre 2010 et 2018, la Bourse du carbone Scol'ERE a été réalisée dans 500 classes d'écoles primaires provenant de neuf régions administratives du Québec pour plus de 11 000 élèves et familles mobilisés. Tous les participants ont sélectionné 65 284 nouvelles habitudes de vie écoresponsables qui ont permis d'éviter l'émission de 50 943 tonnes de GES.

Le projet vise des changements sociétaux profonds en mobilisant les jeunes des écoles primaires. Un tel programme contribue directement à l'opérationnalisation des ODD 3 (bonne santé et bien-être), 4 (éducation au développement durable), 12 (Modes de consommation et de production responsables), 13 (lutter contre les changements climatiques) et 17 (partenariat pour la réalisation des ODD).

Porteur: Coop FA (Coopérative de solidarité); info@coopfa.com, <https://boursescolere.com/>

Contacts: M. Charles-Hugo MAZIADÉ, 1200, rue des Riveurs, Lévis, QC, Canada

Courriel: ch.maziade@coopfa.com



École Amis-du-Monde, Montréal



École Taniata, Lévis

CANADA NOUVEAU- BRUNSWICK



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique : Le Ministère de l'environnement et des gouvernements locaux (MEGL) est responsable de la promotion du développement durable. Ce Ministère est appuyé dans cette démarche par le Ministère de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches et le Ministère du développement de l'énergie et des ressources.

Paliers infranationaux : Le MEGL est le principal lien du gouvernement provincial avec toutes les collectivités du Nouveau-Brunswick. Pour exercer son rôle, le ministère établit et maintient des liens avec les collectivités et leur offre un soutien consultatif, éducatif et législatif sur divers enjeux relatifs à l'administration locale. (www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/egl/gouvernements_locaux.html, page consultée le 26 juillet 2019)

Le Plan d'action pour un nouveau système de gouvernance locale poursuit cinq objectifs qui sont :

- Renforcement de la capacité des administrations locales et maintien de l'identité communautaire ;
- Régime juste et efficace d'évaluation, et d'imposition foncières à long terme ;
- Collaboration, communication et planification accrues entre les communautés ;
- Modes de financement communautaire plus équitables ;
- Lois actualisées favorisant la prise de décisions à l'échelle locale et régionale.

Le plan d'action renforce la coopération et la collaboration soutenues des communautés, des fournisseurs de services, des citoyens et citoyennes, et du gouvernement provincial.

Le plan met de l'avant plusieurs mesures dont celle de disposer d'un pouvoir législatif visant à confier la prise de décisions et la responsabilité à l'échelle locale et régionale lorsque cela est possible et souhaitable. (http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/egl/gouvernements_locaux/content/promos/plan_daction_gouvernance_locale.html, page consultée le 26 août 2019)

Le gouvernement encourage les communautés locales à utiliser le concept de design de collectivités durable pour lotissements (DECOD). Cet outil permet aux collectivités locales d'inclure à même leurs lotissements des éléments de croissance intelligente (Smart Growth Principles), du Nouvel urbanisme et d'autres organisations promouvant l'aménagement durable.

Paliers supranationaux : Le Nouveau-Brunswick harmonise certaines de ses politiques avec les États-Unis, le gouvernement fédéral du Canada et les provinces voisines, par le biais notamment de la table de discussion des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'Est du Canada (GNA-PMEC). Le gouvernement du Nouveau-Brunswick entretient des relations étroites avec le gouvernement fédéral, et plusieurs gouvernements provinciaux et territoriaux.

Organes de contrôle et de reddition de compte : Le Vérificateur général du Nouveau-Brunswick a le mandat d'examiner la performance financière et administrative des ministères et organismes publics de la province. Son objectif fondamental est de mieux faire connaître l'utilisation des ressources publiques, et d'accroître l'efficacité et la reddition de comptes du gouvernement. Le Vérificateur général effectue ainsi des vérifications de la gestion de programmes reliés aux dimensions sociale, économique et environnementale du développement de la Province.

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes : Les parties prenantes sont impliquées dans l'élaboration de stratégies et de plans d'actions gouvernementaux. Le Plan d'action sur les changements climatiques comprend un engagement visant la création d'un comité de l'Assemblée législative et d'un conseil consultatif multisectoriel, favorisant l'engagement global de partenaires tels que les municipalités, les Premières Nations et le milieu universitaire.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le **Plan d'action pour un nouveau système de gouvernance locale** avec ses cinq (5) objectifs.

Le concept de **Design de collectivités durables** pour lotissements (DECOD).

Le **Vérificateur général** qui examine la performance des programmes gouvernementaux.

Autres documents stratégiques :

- La transition vers une économie à faibles émissions de carbone : le Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick ;
- Stratégie de la biodiversité : conserver la biodiversité et utiliser de façon durable les ressources biologiques ;
- Loi sur l'urbanisme du Nouveau-Brunswick.

Le Fonds en fiducie pour l'environnement

Le Fonds en fiducie pour l'environnement a été créé par la Loi sur le Fonds en fiducie pour l'environnement. Cette loi, proclamée et entrée en vigueur le 1^{er} août 1990, indique que le Ministre des finances est le gardien du Fonds en fiducie pour l'environnement et le Fonds est détenu en fiducie par lui. Les contributions proviennent du Programme de gestion des récipients à boisson.

Les groupes communautaires, les municipalités, les Premières Nations, les organismes sans but lucratif et les établissements du Nouveau-Brunswick qui encouragent le développement durable peuvent présenter une demande au Fonds en fiducie pour l'environnement. Une aide est disponible pour des projets fondés sur des résultats mesurables et tangibles en vue de protéger, préserver et embellir le milieu naturel de la province.

Le Fonds en fiducie pour l'environnement appuie six catégories de projets : protection, restauration, développement durable, conservation, éducation et embellissement.

L'appel à propositions est disponible sur le site web du Ministère à l'automne. Les projets soumis sont étudiés par le Ministère de l'environnement et des gouvernements locaux et un comité consultatif de la fiducie sur l'environnement. Les résultats sont annoncés au printemps et une lettre d'offre est transmise aux requérants des projets retenus leur précisant, entre autres, les modalités administratives et financières ainsi que les conditions d'octroi du

financement. Cette lettre fait office d'entente contractuelle entre le promoteur et le Ministère.

En 2019-2020, le Fonds en fiducie pour l'environnement investira environ 8,4 millions de dollars dans des projets environnementaux. Ces investissements visent à appuyer plus de 230 projets à l'échelle provinciale.

Les secteurs prioritaires du fonds pour 2019-2020 sont la protection de l'environnement, l'accroissement de la sensibilisation à l'environnement, la gestion des déchets, la lutte contre les changements climatiques et la création de collectivités durables.

L'exemplarité que représente le Fonds en fiducie pour l'environnement relève de son caractère durable, des bénéficiaires ciblés (groupes communautaires, ONGs, municipalités et établissements de la province) et des avantages tangibles et mesurables, notamment sur le plan de l'environnement.

Ce projet gouvernemental contribue à la mise en œuvre des ODD, en particulier les : ODD 7, 11, 13 et 15.

Porteur du projet : Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de l'environnement et Gouvernements locaux

Contacts : Wood, Sasha, Stratégiste des changements climatiques et Lloy, Scott Directeur, Direction du financement communautaire

Courriel : sasha.wood@gnb.ca ; scott.lloy@gnb.ca



(© VHcreations, iStock.com)

RÉPUBLIQUE DE LA MACÉDOINE DU NORD



PROTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique : Le Gouvernement de la République de Macédoine du Nord, afin d'harmoniser le développement économique, le progrès social et la protection de l'environnement en 2010, a adopté la Stratégie Nationale de développement durable (SNDD), qui repose sur les principes du développement durable adoptés à l'échelle mondiale. Le Cabinet du Vice-Premier ministre du Gouvernement de la République de Macédoine du Nord chargé des affaires économiques est responsable de la mise en œuvre de la stratégie.

Le gouvernement a choisi cinq objectifs de développement durable (ODD) comme prioritaires pour 2019-2020 : ODD 1, ODD 4, ODD 8, ODD 13 et ODD 16. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement a travaillé à l'élaboration du Plan d'accélération pour la mise en œuvre des objectifs prioritaires du développement durable, qui comprend des recommandations politiques concrètes à l'intention des institutions concernées.

Le ministère des affaires étrangères coordonne les travaux avec les organes interministériels des droits de l'homme (la mise en œuvre des recommandations des mécanismes des Nations Unies), mais la priorité du pays dans le développement durable est le respect des droits de l'homme et la primauté du droit, le développement de la démocratie en tant que conditions préalables au développement économique et au développement durable en général.

Paliers infranationaux et supranationaux : Le développement et l'élaboration des politiques fondées sur les principes du développement durable en République de Macédoine du Nord sont l'une des conditions préalables à l'adhésion de la République de Macédoine à l'Union européenne.

Organes de contrôle et de reddition de compte : L'institution qui supervise la mise en œuvre des objectifs de développement durable est le Cabinet du Vice-Premier ministre du Gouvernement de la République de Macédoine du Nord chargé des affaires économiques.

En outre, le Gouvernement a créé deux organes qui supervisent la mise en œuvre et l'adaptation des ODD. Le Conseil national pour le développement durable est le premier organe qui regroupe les ministres et les exécutifs du gouvernement ainsi que des membres de la société civile, du monde universitaire, du secteur public et du secteur financier. Le deuxième organe de coordination est le Groupe de travail technique pour le développement durable, qui comprend des fonctionnaires de toutes les institutions compétentes pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques en matière de développement durable. Le Groupe de travail technique se réunit régulièrement et coordonne les questions relatives au développement durable.

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes : Pour l'élaboration du plan d'accélération, le gouvernement a tenu quatre débats publics, et un autre aura lieu d'ici la fin de l'année. Ces discussions publiques ont inclus de nombreuses parties prenantes, y compris des organisations non gouvernementales représentant les femmes, les jeunes et d'autres communautés marginalisées. Le milieu universitaire et le secteur privé ont également participé à ces discussions. En outre, le Gouvernement s'est efforcé d'intégrer l'égalité des sexes dans tous les objectifs prioritaires et d'en tenir compte dans le Plan d'accélération pour la réalisation des objectifs prioritaires en matière de développement durable.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies : La République de Macédoine du Nord prévoit de présenter son examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies en 2020

Autres documents stratégiques :

- Stratégie nationale pour le développement durable de la Macédoine du Nord ;
- Plan national de lutte contre le changement climatique ;
- Stratégie nationale de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale ;
- Stratégie d'égalité des genres ;
- Partenariat pour le développement durable Stratégie des Nations Unies pour la période 2016-2020 (UNDAF).

Éducation vétérinaire sans frontières

Il existe actuellement une pratique hétérogène et sans restriction dans le domaine de la formation continue dans la région des Balkans. Le maillon faible des principales structures vétérinaires impliquées et des établissements d'enseignement supérieur est la formation. Ainsi pour résoudre en partie ce problème qui devient fort important avec des conséquences négatives pour les animaux mais aussi pour la santé des êtres humains, pour la nature et la biodiversité, la Chambre se positionne sur la création d'un système de formation commun au niveau des Balkans. Il est possible d'appliquer davantage les spécialisations professionnelles auxquelles différents pays participeront dans les domaines avec le plus haut niveau de développement. L'éducation vétérinaire sans frontières et la promotion de la formation continue sont les facteurs clés de la promotion de la profession des vétérinaires aux niveaux national et régional en tant que facteur de développement de la biodiversité.

Dans le cadre des compétences de la Chambre, mise à part sa fonction de gestion de la réglementation, la priorité est la formation constante des médecins vétérinaires.

La santé animale est liée à la santé publique, à la consommation d'aliments sains, au bien-être des animaux et à la protection de la biodiversité et de l'environnement. La poursuite de ces objectifs nécessite la mise en œuvre

de formes planifiées d'éducation permanente. La Chambre a signé des accords de coopération bilatéraux avec huit syndicats régionaux et est devenu le leader absolu dans ce domaine.

Dans le cadre de la coopération bilatérale avec la Bulgarie, un congrès conjoint a été organisé avec succès, étant une première forme de formation et de déploiement de partenariat de ce type au niveau des Balkans, réunissant 230 médecins de la République de la Macédoine du Nord et 140 médecins de la Bulgarie.

Mettre en place un système commun de formation continue des pays des Balkans est devenu une priorité absolue. Le contrôle et l'éradication des maladies infectieuses chez les animaux, les problèmes de résistance aux antimicrobiens et l'utilisation rationnelle des antibiotiques au niveau mondial ne sont que quelques-unes des priorités nécessitant la mise en œuvre d'un système commun de formation continue. Ce système de formation est en cours d'élaboration, il intègrera également un système de suivi quant à l'utilisation des antibiotiques et aux conséquences sur les espèces animales.

Porteur: Chambre vétérinaire de la République de Macédoine du Nord

Courriel: tomislavnikol@yahoo.com

Adresse physique: Rue « 16 - Makedonska brigada » N°2-3, 1000 Skopje, www.mvk.org.mk



Monument d'Alexandre le Grand (© Leonid Andronov, Adobe Stock)

FÉDÉRATION WALLONIE- BRUXELLES



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique : La Direction du développement durable de la Fédération Wallonie-Bruxelles est une direction transversale située à ce titre au sein du Secrétariat général dans le Service général de coordination de plans transversaux. Ce positionnement organisationnel lui permet de coordonner des actions sur l'ensemble des administrations générales et sur l'ensemble des compétences de la Fédération. La Direction est en charge d'un nombre croissant de missions, qui peuvent être regroupées en sept axes : consommations, déchets, sensibilisation, politique d'achat et marchés publics, cadre de vie des agents, communication et acquisition d'expertise. La

Fédération Wallonie-Bruxelles s'est dotée d'un plan de développement durable interne à son administration. Ce plan doit être mis à jour dans le cadre de la préparation du nouveau contrat d'administration.

Paliers supranationaux : En tant qu'entité fédérée de la Belgique, la Fédération Wallonie-Bruxelles participe à la Conférence interministérielle du développement durable (CIMDD), qui a pour objectif de renforcer les coopérations entre entités fédérées, d'élaborer une stratégie nationale de développement durable et de coordonner la mise en œuvre du Programme 2030 en Belgique (cf. fiche sur la Belgique). En tant que membre de l'Union européenne, la Belgique aligne ses initiatives avec les projets européens et participe à la formulation de positions communes des États membres.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies : La Belgique a présenté un premier rapport national volontaire au FPHN en 2017, auquel ont contribué toutes les entités fédérées de la Belgique, y compris la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Analyse d'impact sur le développement durable : L'ensemble des notes au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles donnant lieu à une décision de celui-ci comporte un point « impact sur le développement durable ».

Autres documents stratégiques : Le Contrat d'Administration, qui cadre l'action du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de son administration pour le présent exercice (2015-2019), a réservé une place importante à la thématique de la responsabilité sociale des organisations à travers les volets suivants : mise en place d'une politique visant à améliorer l'efficacité énergétique des infrastructures de la Fédération Wallonie Bruxelles, évaluation externe de sa responsabilité sociale (en 2011 puis en 2016), politique de marchés publics durables (objectif d'insertion systématique de clauses environnementales, sociales et éthiques dans les appels d'offres et marchés publics de la Fédération).



Matériel pédagogique utilisé lors des formations, Service public de Wallonie

Concevoir des politiques publiques contribuant au développement durable

Depuis 2018, l'École d'administration publique propose aux fonctionnaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie en charge de concevoir des politiques publiques une formation pour les aider à intégrer les principes et objectifs de développement durable dans leurs projets de politique, en dépassant leur vision sectorielle et en adoptant une réflexion plus transversale et systémique. Cette formation se donne par petit groupe (une quinzaine de personnes) en une journée durant le temps de travail des agents, sur base volontaire, sur demande de l'agent ou de sa hiérarchie.

La méthodologie et le matériel de formation, conçus par la Direction du développement durable du Service public de Wallonie, se veulent interactifs et ludiques. Ainsi, les apprenants découvrent les ODD par le biais d'un jeu et d'une grille de questions les invitant à s'interroger sur leurs projets de politiques, de manière individuelle et par groupe. La formation fait la part belle à l'intelligence collective, en s'inspirant notamment du fonctionnement des groupes de co-développement professionnel. Les ODD et leurs cibles ne sont pas vus comme des contraintes, mais comme une piste de lancement permettant de propulser un projet en le rendant plus durable (car il est enrichi par chacun des 17 objectifs) et plus résilient (car il est susceptible d'intéresser plus de partenaires).

Les premiers participants à avoir bénéficié de cette formation confirment l'utilité de cette formation pour susciter une réflexion sur le développement durable dans leurs équipes et ont apprécié le caractère simple du jeu et les

idées qui émergent grâce à l'intelligence collective. Les outils seront accessibles à tous sur internet, ce qui rend la formation reproductible à d'autres pays qui souhaitent former les fonctionnaires aux ODD.

Pour en savoir plus : École d'administration publique, www.eap-wb.be/ Service public de Wallonie, Direction du développement durable, developpementdurable.wallonie.be ; developpement.durable@spw.wallonie.be



Matériel pédagogique utilisé lors des formations, Service public de Wallonie



Ville médiévale de La Roche-en-Ardenne (© Joel Bitantes Palma, Flickr)

V.2.3 « NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ »

Ce principe du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies a été consacré comme thème de la première session ordinaire du Forum politique de haut niveau en 2016. Pour mettre en lumière la prise en compte de ce principe, les pays et les parties prenantes sont invités à souligner les actions réalisées «visant à donner la priorité aux résultats en faveur des groupes vulnérables, ainsi qu'à aller au-delà des moyennes démographiques pour déterminer leur identité, leur situation géographique ainsi que leurs besoins spécifiques. Une attention particulière devrait être accordée aux efforts visant à autonomiser les femmes et les filles. La composition du Forum politique de haut niveau comme cadre de suivi des progrès en matière du développement durable et d'atteinte des ODD illustre ce souci en favorisant la participation de toutes les catégories d'acteurs, notamment les groupements et associations des personnes vivant avec des handicaps, ou en donnant une place privilégiée à certaines catégories sociales, comme les femmes et les jeunes.

Selon le *Manuel de préparation des examens nationaux volontaires*, les pays sont invités à rapporter «des actions visant à mettre fin à la pauvreté extrême, des politiques visant à réduire les inégalités, ainsi que celles destinées à éliminer les obstacles discriminatoires, notamment ceux qui sont d'ordre géographique. L'impact des inégalités multiples et qui se chevauchent, par exemple le fait d'être une femme et de vivre en zone rurale, pourrait également être envisagé».

Dans le cadre du présent rapport, environ huit exemples de bonnes pratiques concourant à ce principe sont identifiés. Ces bonnes pratiques, touchent à des sujets aussi variés que la valorisation des ressources naturelles au profit des populations dans et autour des nouvelles aires protégées du Nord-ouest de Madagascar, l'impôt négatif sur les revenus et les salaires des plus vulnérables à l'île Maurice, ou

l'opération «Eau pour tous» au Congo. Les États et gouvernements membres de la Francophonie mettent également un accent sur la coopération Nord-Sud pour venir en soutien aux communautés francophones les plus vulnérables aux effets du changement climatique. C'est l'exemple du Programme de coopération climatique internationale (PCCI) du Canada-Québec qui a permis de soutenir plus d'une vingtaine de projets dans les pays en développement.

La prise en compte des plus vulnérables pose l'enjeu des données statistiques, notamment leur existence même ou le niveau de leur désagrégation.

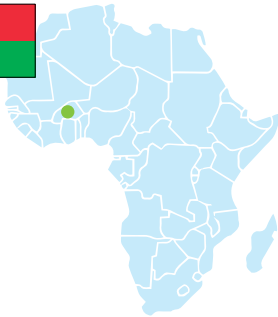
Plusieurs États et gouvernements de la Francophonie sont conscients de cet enjeu, qui a également un impact majeur au niveau de la gouvernance démocratique et de la paix. C'est pourquoi des unités administratives de la Francophonie, comme la Direction des affaires politiques et de la gouvernance démocratique, y travaillent en développant des outils d'accompagnements performants et reconnus de tous.

Les bonnes pratiques illustrées dans ce sous-chapitre montrent l'importance que les pays et les acteurs non étatiques accordent à la prise en compte des couches sociales les plus fragiles pour «ne laisser personne de côté».



(© Rawpixel, iStock.com)

BURKINA FASO



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique: La coordination de la mise en œuvre du développement durable est assurée par le Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique (MEEVCC) à travers le Secrétariat permanent du Conseil national pour le développement durable (SP/CNDD), un des organes de mise en œuvre de la Politique nationale du développement durable. (www.onedd-burkina.info/)

Paliers infranationaux: Différents cadres de concertations dont: (i) la Conférence nationale du développement durable (CONADD) qui se réunit tous les deux ans sous la présidence du Premier ministre, adopte le rapport national sur le développement durable et formule des recommandations à l'endroit des différents acteurs; (ii) l'Observatoire national pour le développement durable (ONDD) qui appuie le SP/CNDD et d'autres structures partenaires à travers la collecte, le traitement, l'archivage et la diffusion de l'information, sous la forme d'un système de surveillance, et de suivi-évaluation de l'environnement et du développement durable. Elle agit comme un organe de veille du développement durable, avec pour mission de réaliser les traitements nécessaires pour le suivi régulier des indicateurs retenus et d'assurer une large diffusion de l'information sur le développement durable à l'ensemble des partenaires.

Paliers supranationaux: Le Burkina Faso participe aux sessions, entre autres, de la Conférence des ministres africains de l'environnement (CMAE) et du Forum régional africain sur le développement durable. Il participe également aux activités des organisations régionales et sous-régionales, notamment: la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et l'Autorité du développement intégré de la région du Liptako Gourma (ALG).

Organes de contrôle et de reddition de compte: La CONADD est une instance clé de reddition des comptes en matière de développement durable. Elle réunit le gouvernement, les collectivités territoriales, le secteur privé, les ONG et associations, ainsi que les PTF. Elle évalue régulièrement les progrès accomplis dans la réalisation du développement durable et fait des propositions en vue de lever les contraintes qui entravent la mise en œuvre performante des politiques, stratégies, plans et programmes de développement. Le processus de reddition des comptes est assuré par le Commissariat général au développement durable (CGDD), de l'Autorité supérieure du contrôle d'État (ASCE) ainsi que la Cour des comptes (CC).

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes: Des comités de revue, secrétariats permanents, cadres sectoriels et régionaux de dialogue assurent la participation effective des parties prenantes.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Loi d'orientation sur le développement durable: Adoptée en 2014, elle fixe les règles générales d'orientation de la mise en œuvre du développement durable au Burkina Faso. Cette loi s'applique à l'ensemble des lois et règlements, politiques, stratégies, plans, programmes et projets de développement publics ou privés au Burkina Faso. Son but est de créer un cadre national unifié de référence pour assurer la cohérence des interventions des acteurs à travers des réformes juridiques, politiques et institutionnelles appropriées, et de garantir l'efficacité économique, la viabilité environnementale et l'équité sociale dans toutes les actions de développement. Ladite loi d'orientation vient conforter la Politique nationale de développement durable (PNDD), document de référence sur le développement durable adopté en Conseil des Ministres en 2013 qui définit les orientations générales pour l'élaboration et l'encadrement des politiques sectorielles, des stratégies, plans et programmes de développement, ainsi que la planification et la budgétisation tant au niveau national que décentralisé. (extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/bkf139544.pdf)

Commissariat général au développement durable (CGDD): Le CGDD est placé au sein du Premier ministre avec pour mission d'assurer le contrôle en matière de réalisation du développement durable et le respect des engagements des acteurs. Il veille constamment à attirer l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de maintenir les efforts en vue de parvenir aux changements de mentalités et d'attitudes indispensables à l'ancrage d'une véritable culture du développement durable au sein de la communauté nationale.

Fonds de financement durable: Créé par la Loi d'orientation sur le développement durable, le Fonds pour les générations futures agit à titre de mécanisme de financement durable et innovateur avec pour mission de mobiliser les ressources financières aussi bien locales, nationales qu'extérieures en vue du financement d'activités dans des secteurs à haut potentiel de développement durable (agriculture, élevage, environnement, énergie, etc.). (unfccc.int/sites/default/files/burkina_faso_a.pdf)

Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies: Le Burkina Faso a présenté son rapport national volontaire au FPHN en juillet 2019.

Stratégie nationale du développement durable (SNDD): Le Burkina Faso dispose d'une SNDD 2016-2020 assortie de son plan d'action. (www.un-page.org/files/public/pnnd_burkina_fao.pdf)

Autres documents stratégiques: Le Plan national de développement économique et social (PNDES, 2016-2020) constitue le référentiel national de développement du Burkina Faso. Il a été décliné en 14 secteurs de planification et envisage l'élaboration de politiques publiques nationale et locale durables. (cns.bf/IMG/pdf/pndes_2016-2020-4.pdf)



Monument aux martyrs

Bonne pratique 1

Reconnaissance du travail informel des vidangeurs manuels Collecte et gestion durable des boues (Ouagadougou, Burkina Faso).

Le projet s'inscrit dans la thématique de Gestion des boues de vidange et d'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité au niveau local. Il a été élaboré dans le cadre du projet VIMAPRO « Vidange Manuelle Propre », en partenariat avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (France) qui a déployé un financement de 165 000 Euros pour une durée de 2 ans.

Le métier de vidangeurs manuels devient indispensable pour les ménages africains utilisant les ouvrages d'assainissement individuels (urbanisation et coût). Trop souvent en marge de la société, leur activité est peu considérée et leurs conditions sanitaires déplorable ; les boues de vidange sont déversées directement dans les rues ou en périphérie de la ville à proximité de zones habitées, ce qui entraîne une pollution de l'environnement et la prolifération de maladies.

L'initiative a été séquencée comme suit pour sensibiliser les publics cibles et pour développer les moyens adéquats :

1. La mise à disposition d'équipements de nécessité auprès des vidangeurs a été la première étape. Le but est d'assurer une pratique professionnelle et de sécuriser la vidange manuelle. Pour cibler la zone d'intervention, une pré-identification des zones les plus vulnérables à Ouagadougou a été réalisée.
2. La mise en place de cadres de concertation locaux entre les différentes parties prenantes a permis l'identification de sites de dépôt appropriés et la préparation d'une notice d'impacts environnementaux des boues de vidange.
3. L'appui à la reconnaissance des vidangeurs manuels. Un travail de plaidoyer a été effectué afin de sensibiliser et mobiliser les populations à la bonne utilisation des latrines. Ce plaidoyer visait aussi à permettre à la population de bien comprendre le métier de vidangeur manuels et son importance dans l'amélioration du cadre de vie dans ces milieux défavorisés. Un cahier des charges régissant les activités des vidangeurs manuels a été élaboré.

Ce projet tire son exemplarité par sa contribution à la valorisation du métier de vidangeur manuel comme un des maillons de chaînes répondant à des services de base pour une frange de la population particulièrement vulnérable en Afrique. Il est aussi un cadre de gestion de déchets humains de plus en plus grandissante dans le contexte d'accroissement de la population en particulier les boues de vidange. Il répond à des enjeux de santé publique, d'accès à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats pour tous sans laisser personne pour compte.

Le projet contribue directement à la mise en œuvre des cibles ODD suivants : ODD 1.4, 1.5, 3.3, 6.2, 6.3, 8.8, 11.1 et 17.17.

Porteur : Assoprojection

Contact : MAMPUYA Christian / LADRILLE Amandine Membre administrateur de Assoprojection et ancien VSI de Assoprojection (Burkina Faso) / Présidente de Assoprojection (France)

Courriel : cmampuya1990@gmail.com / amandine.ladrille@gmail.com

Bonne pratique 2

Projet Ambassadeurs de bonne pratique d'économie d'eau et d'énergie (Ambassadeurs E++)

Le Burkina Faso qui est un pays en développement est confronté à de graves problèmes d'accès à l'eau et à l'énergie. Ces deux ressources sont cependant très importantes pour la survie de la population et son confort. La sécurité énergétique, l'accès à l'eau potable partout et pour tous, et la dégradation de l'environnement (notamment en raison de la déforestation et le changement climatique) sont donc des défis majeurs que nos pays doivent être à mesure de relever.

Au cours de ces dernières années, notre pays a traversé une crise énergétique, qui a entravé le développement social et économique, affectant particulièrement les groupes de population à faible revenu. Les raisons en sont multiples : crise politique, croissance de la population et donc de la demande en eau et en énergie, augmentation prix du carburant, coûts élevés de production d'électricité, sous-investissement et les réformes lentes du secteur.

Ce manque crucial d'énergie et d'eau touche aussi bien les industries que les bâtiments. Les bâtiments représentent une grande partie de la consommation énergétique dans de nombreuses villes. L'eau et l'énergie étant importantes et vitales, les populations doivent être informées et sensibilisées sur les gestes qui leur permettront d'éviter le gaspillage.

C'est la raison pour laquelle le projet Ambassadeurs E++ a été mis en place. E++ est une initiative innovante et pertinente visant à habiliter la population aux techniques et gestes permettant d'optimiser leur consommation en eau et en énergie. L'objectif de ce projet est de sensibiliser la population sur la nécessité d'optimiser leur consommation d'eau et d'énergie. Il devrait permettre d'aider la population à connaître où, quand, pourquoi et comment optimiser la consommation d'eau et d'énergie en introduisant des gestes simples et pratiques dans leurs habitudes. Le projet comprend principalement deux activités. Il s'agissait d'une part de sélectionner des personnes représentantes des structures ou organisations (écoles, lycées, universités, associations, ONGs, institutions, etc.) et les former sur les gestes et pratiques d'économie d'eau et d'énergie, qui, à leur tour, sont chargées de diffuser les enseignements appris auprès de leur structure d'origine.

D'autre part, une large campagne de sensibilisation et de diffusion des techniques et gestes d'optimisation de consommation a été organisée sur les réseaux sociaux et dans les communautés pendant 45 jours. Afin d'encourager et motiver les ambassadeurs à diffuser, un concours a été organisé et le lauréat, nommé Super ambassadeur E++ de l'année, est celui qui a sensibilisé le plus de personnes dans son réseau (structure d'origine, réseaux sociaux, etc.).

L'exemplarité de ce projet se manifeste au sein de la population par l'adoption de comportements responsables en termes de consommation d'énergie et d'eau dans le but de réduire les effets néfastes des activités humaines sur l'environnement et les ressources naturelles.

Le projet a permis, avec de faibles ressources financières, d'atteindre un grand nombre de personnes. Ainsi, plus d'un million de personnes ont été rejoints à travers des formations en ligne, des formations pratiques, des conférences, des shows télé et radios, des journaux, des journaux web et des campagnes sur les réseaux sociaux (WhatsApp, Facebook, twitter, LinkedIn).

Le projet contribue directement à la mise en œuvre de cinq ODD qui sont : ODD 6, 7, 11, 12 et 13.

Porteur : Farafina Eco-Engineering Sarl

Contact : SIMBORO Kadija, Directrice générale

Courriel : kadija.simboro@gmail.com

CANADA QUÉBEC



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique : La Loi sur le développement durable du Québec confie au Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) la responsabilité de promouvoir et de coordonner la démarche de développement durable au sein de l'Administration publique. Il est appuyé dans cette mission par le Comité interministériel du développement durable (CIDD). Ce comité, qui est l'instance privilégiée de concertation en développement durable au gouvernement du Québec, a comme rôle d'assurer les échanges et la collaboration entre les ministères et organismes (MO) du gouvernement ainsi que la validation des outils et des mécanismes de mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD). De plus, nomment un responsable du développement durable est nommé dans chaque MO assujettit à la LDD. Pour réaliser sa mission de coordination, le MELCC s'est doté d'un Bureau de coordination du développement durable (BCDD).

Paliers locaux : Quatre tables d'accompagnement-conseil ont pour objectif de faciliter la concertation et d'appuyer les démarches volontaires en développement durable des organismes municipaux (TACOM), des entreprises privées (TACEDD), du réseau scolaire (TASCO) et du réseau de la santé et des services sociaux (GACRSSH), ces derniers n'étant pas assujettis à la Loi sur le développement durable.

Paliers supranationaux : Le Québec fait partie du Réseau des gouvernements régionaux pour le développement durable. Ce Réseau a pour mission de porter la voix des États fédérés et des régions sur la scène internationale, particulièrement en matière de développement durable, de changements climatiques et de biodiversité.

Organes de contrôle et de reddition de compte : Le Commissaire au développement durable agit comme adjoint au Vérificateur général du Québec (VGQ), évalue annuellement l'application de la Loi sur le développement durable (LDD) et dépose un rapport à l'Assemblée nationale et rendu public. Les recommandations du rapport du VGQ ont un caractère exécutoire dans un délai déterminé. (www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr_organisation/fr_developpement-durable.aspx)

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes : Des consultations particulières et des auditions publiques sont prévues en amont de l'adoption des stratégies et des politiques publiques notamment en matière développement durable.

Le conseil québécois du statut de la femme est un organisme gouvernemental de consultation et d'études qui promeut et défend les droits et intérêts des femmes. Il conseille le gouvernement et informe le public sur toute question en lien avec l'égalité entre les femmes et les hommes. De plus, le secrétariat à la condition féminine a adopté en 2017 la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.

La Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 propose plusieurs mesures pour consulter les jeunes d'horizons différents, dont les jeunes d'expression anglaise, les jeunes autochtones, et les jeunes au parcours de vie différenciés.

Le Bureau d'audience publique sur l'environnement est un organisme indépendant responsable de consulter parties prenantes et les citoyens sur les enjeux environnementaux des projets de développement.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Loi sur le développement durable : Adoptée à l'unanimité par en 2006, elle contient 16 principes non hiérarchisés pris en compte par l'administration publique afin de mieux intégrer le développement durable dans les interventions gouvernementales et d'en assurer la cohérence. (legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/d-8.1.1)

Vérificateur général du Québec : La LDD institue le poste de commissaire au développement auprès du Vérificateur général. Le Vérificateur général établit chaque année un rapport sur l'application de la Loi par les ministères et les organismes gouvernementaux. Le rapport est adressé au parlement et rendu public. Les recommandations du rapport ont un caractère exécutoire dans un délai déterminé. (www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr_organisation/fr_developpement-durable.aspx)

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) : Le BAPE, organisme indépendant créé par la Loi sur la qualité de l'environnement en 1978, a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale en transmettant au ministre responsable de l'Environnement des analyses d'impacts environnementales et des avis qui prennent en compte les 16 principes de la LDD. Il assure la participation citoyenne en consultant les parties prenantes sur les impacts et enjeux sociaux, environnementaux et économiques des projets de développement à l'étude. (www.bape.gouv.qc.ca)

Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) : Pour la période 2015-2020, la SGDD est composée de 8 orientations et de 27 objectifs. Parmi ces objectifs, cinq d'entre eux représentent des activités incontournables auxquelles les ministères et organismes doivent contribuer en réalisant au moins une action. Ces activités concernent la gestion écoresponsable, la prise de décisions en fonction du développement durable et de la lutte contre les changements climatiques, l'intégration de la culture, l'accompagnement des réseaux publics (santé, éducation, municipalités) et des entreprises privées en matière de DD. Six chantiers structurants sont aussi prévus. En collaboration avec l'Institut de la statistique du Québec, le gouvernement publie les indicateurs de développement durable du Québec (20 indicateurs), basés sur une approche par capitaux, qui servent à apprécier la progression du Québec sur la voie du développement durable ainsi que les indicateurs de suivi de la Stratégie gouvernementale de développement durable (39 indicateurs) qui permettent d'apprécier la performance du gouvernement quant à la réalisation de ses engagements. (Recueils des indicateurs de développement durable)

Autres documents stratégiques : Pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la SGDD les ministères et organismes adoptent des plans d'actions de développement durable.

Bonne pratique 1

Programme de coopération climatique internationale (PCCI)

Dans le cadre de la 21^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) tenue à Paris en 2015, le gouvernement du Québec a annoncé l'adoption d'un ensemble de mesures de coopération visant le renforcement des capacités des pays francophones les plus vulnérables aux impacts des changements climatiques.

Une de ces mesures est la création du Programme de coopération climatique internationale (PCCI). Ce programme supporte les projets d'organisations québécoises qui travaillent en partenariat avec des organisations des pays francophones d'Afrique subsaharienne, d'Afrique du Nord et des Antilles pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) ou pour s'adapter aux impacts des changements climatiques.

Ces projets touchent l'adoption de pratiques agricoles durables, l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'emploi de technologies propres, l'amélioration du niveau de productivité et l'acquisition de connaissances permettant le développement durable des communautés.

Chaque projet doit être réalisé en partenariat avec une organisation locale bien établie et impliquer les populations dans la planification et le

développement. Les organisations jouent un rôle important en veillant au respect de la culture et des traditions locales, ainsi qu'à la prise en compte de la structure économique et politique de ces communautés.

Le PCCI est l'un des premiers programmes de coopération climatique conçu et mis en œuvre par un gouvernement infranational, et financé exclusivement par l'entremise des profits de son propre instrument de tarification du carbone. Depuis son lancement, 18 millions de dollars en provenance du Fonds vert ont été investis pour soutenir dans 11 pays la réalisation de 23 projets portés par des organismes à but non lucratif, des entreprises et des institutions de recherche du Québec. L'aide financière maximale accordée à chaque projet est de 1 million de dollars. Un financement additionnel de 12,1 millions de dollars est prévu pour 2019-2020

Le PCCI contribue à la majorité des ODD grâce à la diversité projets développés entre les partenaires québécois et les pays de la francophonie.

Porteur du projet: Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques du Québec

Contact: Frédéric Gagnon, conseiller en développement durable

Courriel: frederic.gagnon@environnement.gouv.qc.ca

Bonne pratique 2

Trousse d'information pour un secteur minier responsable

En 2018, le Ministère des ressources naturelles du Canada a confié au Comité 21 Québec le mandat de créer une trousse d'information pour un développement minier responsable au Sénégal. Le projet est réalisé en collaboration avec plusieurs partenaires locaux dont le Ministère des mines et de la géologie du Sénégal.

Dans le contexte actuel où le développement minier est source de débats en lien avec ses impacts sociaux, économiques, culturels et environnementaux, ce projet a pour objectif de favoriser un meilleur dialogue pour une compréhension de l'activité minière et des opportunités qu'elle présente pour tous.

Le Comité 21 Québec a développé pour ce projet une méthodologie de consultation des parties prenantes déployée dans un format d'animation adapté aux thématiques de l'activité minière et aux enjeux du développement durable. La méthodologie a été réalisée avec les parties prenantes afin d'assurer que les outils développés soient adaptés à la réalité socio-culturelle des communautés d'accueil. Elle permet ainsi aux parties prenantes de :

- Comprendre les thématiques;
- Avoir une discussion ouverte et constructive;

- Prendre en compte l'ensemble des points de vue;
- Bénéficier de l'intelligence collective et de la diversité des savoirs;
- Sensibiliser les participants sur les phases minières, les impacts des activités et les opportunités de développement local, les parties prenantes impliquées et leur rôle.

La méthode prévoit inclure toutes les parties prenantes, notamment les femmes, les jeunes et les analphabètes. Elle est donc accessible à tous les acteurs, reproductible dans toutes les régions et adaptable à diverses situations socioculturelles.

Le projet contribue de manière directe aux ODD : ODD 4, ODD 5, ODD 9, ODD 11, ODD 16 et ODD 17. Cependant, le projet par sa nature peut couvrir l'ensemble des 17 ODD.

Porteur: Comité 21 Québec

Contacts: Karine Casault / Lorraine Simard

Postes occupés: Vice-présidente internationale et cofondatrice / Secrétaire générale et cofondatrice

Courriels: karine.casault@comite21quebec.org et lorraine.simard@comite-21quebec.org



CONGO



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique : La Commission nationale du développement durable (CNDD) est constituée de représentants de haut niveau (conseillers ou directeurs généraux) des administrations publiques, des représentants du secteur privé et des organisations de la société civile. La CNDD est à ce jour la seule institution nationale multisectorielle en mesure de traiter des questions de développement durable. (www.tourisme-environnement.gouv.cg)

Paliers infranationaux : Des commissions départementales du développement durable sont prévues au niveau local comme une déclinaison de la CNDD. Elles contribueront, entre autres, à alimenter le rapport national sur le développement durable.

Paliers supranationaux : Le Congo est membre de la Commission Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), et de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

Organes de contrôle et de reddition des comptes : Les rapports périodiques sont élaborés par les Ministères en charge du Plan et du Développement durable sur une base annuelle et sont transmis au Premier ministre, Chef du gouvernement. La cour des comptes produit également un rapport annuel sur la reddition des comptes internes et externes du pays.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Examen National Volontaire au Forum Politique de Haut Niveau des Nations Unies : Le Congo a présenté son premier rapport national volontaire en juillet 2019 aux Nations-Unies.

Loi sur le développement durable : Une loi-cadre sur le développement durable est en cours d'élaboration.

Politique de développement durable : Le Congo s'est doté d'un document de développement durable comme outil d'orientation lui permettant de promouvoir un développement harmonieux basé sur une exploitation rationnelle des ressources naturelles et une prise en compte des dimensions environnementales et sociales dans les plans et politiques économiques. (<http://adiac-congo.com/content/developpement-durable-le-congo-peaufine-sa-politique-et-strat%C3%A9gie-35594>)

Bonne pratique 1

Opération « Eau pour tous »

L'« eau pour tous » est un projet innovant qui allie l'utilisation de l'énergie solaire, le captage et la conservation de l'eau à usage de consommation porté par le Gouvernement congolais.

L'objectif principal est la mise en place de points d'eau à partir de forage reliés à une pompe solaire qui alimente trois cuves de 3000 litres chacune, contenant un dispositif de traitement d'eau et de six robinets.

Le projet « eau pour tous » vise à favoriser l'accès à l'eau potable aux communautés locales et aux populations autochtones dans les villages. À ce jour, 2800 points d'eau de ce type ont été réalisés sur une prévision de 4000 dans tout le pays.

Financé principalement par les ressources du pays à hauteur des 193 milliards de FCFA (294 226 603,262 Euros) et réalisé par la société brésilienne Asperbras, le projet contribue à l'opérationnalisation des ODD 3 (bonne santé et bien-être), 6 (eau potable et assainissement) et 9 (industrie, innovation et infrastructure) par l'amélioration des conditions de vie des populations en rapprochant les points d'eau de leurs utilisateurs et en éliminant la propagation des maladies liées à l'eau.

Porteur : Ministère du tourisme et de l'environnement (secretariatministre@ministere-tourisme-gouv.cg)



Projet Eau pour tous

Bonne pratique 2

Mise en place des plantations agroforestières dans les différents départements de la République du Congo

Le projet vise à résoudre la problématique du bois énergie dans un département où les besoins énergétiques sont source de déforestation des petits massifs forestiers causant ainsi la déforestation, la dégradation des terres et, par conséquent, contribuant aux changements climatiques.

Il s'agit pour le Gouvernement de promouvoir des plantations agroforestières associant les acacias et les cultures vivrières telles que le manioc, le pois d'Angole et le gombo qui sont mis en place par les communautés travaillant la plupart du temps en association. Cette pratique permet d'arrêter la pratique de culture basée sur l'itinérance et le brûlis et d'augmenter les rendements. L'acacia fertilise le sol par sa capacité à fixer l'azote et est exploité au bout de 5 à 7 ans comme bois énergie. Le sol ainsi enrichi permet des cultures vivrières au pied des acacias. Ces pratiques agroforestières permettent de résoudre à terme les problèmes d'approvisionnement en bois énergie des populations qui peuvent bénéficier de leurs cultures vivrières pour leur consommation et la vente pendant que les acacias grandissent.

Les plantations agroforestières permettent de résoudre la problématique du bois énergie, de lutter contre les changements climatiques par la

préservation des massifs forestiers, d'augmenter la couverture forestière donc d'accroître les capacités de séquestration du pays, de contribuer à la gestion durable des terres, d'augmenter les rendements agricoles; d'augmenter les revenus des populations, de pratiquer l'agriculture en zone de savane et dans les zones forestières dégradées, de changer les pratiques agricoles séculaires en vigueur dans tous les départements du pays, contribuant ainsi à l'atteinte des ODD 1, 2, 7, 8, 12, 13, 15.

Ces plantations agroforestières ont bénéficié de l'appui du programme national d'afforestation et de reboisement (Pronar), du Service National de Reboisement et de l'ONG WCS. Le Congo a inscrit ce projet dans le document de projet en préparation avec le Fonds Vert Climat de la CCNUCC.

Nom de la structure: Direction générale du développement durable, 11^e étage Tour Nabemba, République du Congo

Personne contact: MPASSI MOUMPASSI Germain Roch, Directeur général du développement durable

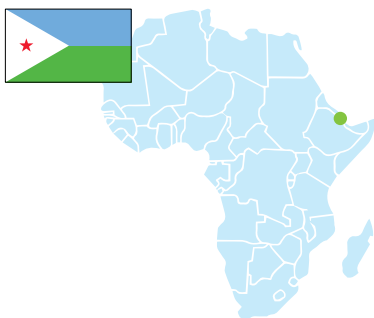
Courriel: mrochgermain@yahoo.fr

Tél.: + 242 05 531 33 82



Gorille du Congo (© Tim Henshall, Flickr)

DJIBOUTI



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique: Le Ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de l'environnement (MHUE) assure la tutelle de la démarche djiboutienne de développement durable. La Commission nationale pour le développement durable (CNDD), chargée de définir les axes de la politique globale et cohérente en tenant compte des orientations et des objectifs de l'Agenda 21 et du plan d'action du Sommet mondial pour le développement durable, en assure la coordination. Sa présidence est assurée par le Premier ministre. La CNDD est assistée par un Comité technique pour le développement durable (CTDD) présidé par le Ministre chargé de l'environnement et dédié à l'étude des projets, leur sélection, leur suivi et leur évaluation. (www.environnement.dj)

Paliers infranationaux: Des structures sont mises en place pour favoriser le partage des connaissances et des expériences à l'échelle nationale comme les comités nationaux de pilotage et les comités ministériels de suivi.

Paliers supranationaux: La République de Djibouti participe aux regroupements régionaux tels que le Marché commun d'Afrique orientale et australe (COMESA), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD).

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes: Des comités de concertation Gouvernement-Société

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Décret portant création d'une Commission Nationale pour le Développement Durable (CNDD), 2004. Il est créé, en application des recommandations de la Commission pour le développement durable des Nations Unies, une Commission nationale pour le développement durable. Elle est chargée d'élaborer un Plan d'actions national du développement durable et un Cadre stratégique conséquent. Elle est également chargée de l'élaboration et de la présentation de rapports périodiques sur les progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Action 21.

Plan national d'action pour l'environnement (PANE): Le PANE s'appuie sur une vision stratégique qui reconnaît le rôle essentiel du développement durable afin :

- d'atténuer les contraintes physiques naturelles issues de la faiblesse des ressources en eau, sols et végétation,
- d'interrompre le cercle vicieux pauvreté-nuisances environnementales,
- de fournir les leviers nécessaires à l'auto-alimentation du processus du PANE.

Autres documents stratégiques :

- La Stratégie de la croissance accélérée et de la promotion de l'emploi-SCAPE 2015-2019 ;
- Le document de Stratégie et Plan d'action national en faveur de la biodiversité (SPANB) 2017 ;
- Stratégie nationale sur le changement climatique 2017 ;
- Vision de Djibouti 2035.

Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies: Djibouti n'a pas encore présenté son examen volontaire au Forum politique de haut-niveau des Nations Unies.



Place Atrhur Rimbaud (© Miguel Jauralde, Flickr)

Bonne pratique 1

Soutien à l'adaptation au changement climatique des communautés rurales en régions montagneuses de Djibouti

Le projet vise l'accompagnement d'un total de 206 000 personnes vulnérables identifiées dans Djibouti comme touchées par la sécheresse et ses impacts socio-économiques associés ainsi que 120 000 agriculteurs et éleveurs (15% de la population du pays) considérés comme souffrant d'insécurité alimentaire et nécessitant la distribution de nourriture. L'objectif général du projet est de réduire les vulnérabilités liées au climat rencontré par les habitants des régions montagneuses de Djibouti par le renforcement des institutions, la gestion intelligente de l'eau et l'investissement climatique ciblé. Le projet vise dans la durabilité de ses actions à permettre :

1. la réduction de la vulnérabilité au changement climatique pour les communautés vulnérables des deux régions montagneuses du projet (Adailou et Assamo) ;
2. le renforcement des capacités institutionnelles pour la coordination, la planification au changement climatique et la mise en place d'un mécanisme de financement ;
3. la réalisation et la réhabilitation des ouvrages pour la mobilisation et le stockage de l'eau (trois micro-barrages, 20 citernes impluviums, 16 seuils semi-souterrains, 11 galeries drainantes, le renforcement des côtés de wadi, des périmètres de wadi avec gabion, le renforcement de 10 puits et la construction de trois mares artificielles) ;
4. la création et la formation de trois comités de bassins versants, des comités de gestion des points d'eau sur le fonctionnement durable et les techniques d'entretien des puits ;

5. le développement du pastoralisme et de l'agropastoralisme par la création de périmètres agropastoraux, le renforcement des périmètres existants à l'aide d'équipements solaires, la mise en défens, la création de deux pastorétums ;
6. l'aménagement antiérosif, la régénération des parcours, la replantation et le reboisement ;
7. la régénération assistée des ligneux et des herbacées sur 150 ha ;
8. la diversification des moyens de subsistance par la mise en place de pépinières de 10 ha, la réhabilitation et la construction de points de vente, la formation pour la production artisanale, le développement des équipes locales de production artisanale de gabion, y compris la formation sur les techniques de tissage ;
9. l'introduction de l'arboriculture fruitière, à l'aviculture, à l'apiculture.

Porteur : Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement, aicha.ahmed12@gmail.com

Contact : www.environnement.dj ; Zone industrielle ; bp : 2091



Formation de la population rurale d'Adailou en rotation des cultures et compostage



Réhabilitation des puits communautaires et pastoraux

Bonne pratique 2

Le projet « Atténuation des pressions sectorielles sur la biodiversité marine et côtière, et renforcement du système national d'aires marines protégées à Djibouti »

L'objectif du projet consiste à améliorer la résilience de la biodiversité marine de Djibouti en renforçant les capacités institutionnelles, la viabilité financière et l'efficacité de la gestion du système d'AMP, et en intégrant la biodiversité marine dans les principaux secteurs maritimes.

Le projet de création de nouvelles aires marines protégées vise dans la durabilité de ses actions permettre que :

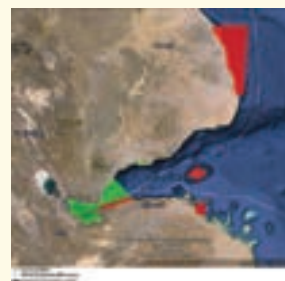
- Le renforcement de la gestion des AMP soit considérablement amélioré grâce aux renforcements des capacités systémiques, institutionnelles et individuelles des structures clés dans le domaine de l'environnement.
- L'amélioration de la gestion des AMP existantes et nouvellement créées contribue à la conservation de la biodiversité et des milieux marins pertinents à l'échelle mondiale et à l'accroissement de la superficie mondiale des paysages marins.
- L'augmentation des recettes pour les AMP aidera à couvrir les dépenses totales pour leur gestion et contribuera à une gestion plus efficace de la biodiversité et des ressources marines à Djibouti.
- Le suivi et l'évaluation rigoureux permettent une gestion adaptative efficace lors de la mise en œuvre du projet et les avantages socio-économiques sont équitables et mesurables pour les femmes.

Le projet contribuera à la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable, notamment : ODD 1 , OOD 2 , ODD 8 , ODD 12 , ODD 14 , ODD 16 et ODD 17.

Porteur : Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement

Courriel : mahamoud.houssein@live.fr

Contact : www.environnement.dj ; Zone industrielle ; bp : 2091



Aperçu des AMP existants et proposés

Îles des Septs Frères, Ras Syan, Khor Angar et Godoria **44 700 ha**
Îles Moucha et Maskalii **3 660 ha**
Îles Haramous et Douda **3 500 ha**
Littoral d'Arta/Arta plage **7 040 ha**
La baie de Ghoubet El Kharab **15 850 ha**
Sagalou Kalaf **8 600 ha**
Sable Blanc et Ras Ali **185 ha**
Total AMP existants **51 880 ha**
Total AMP proposés **31 675 ha**
Total AMP **83 555 ha**

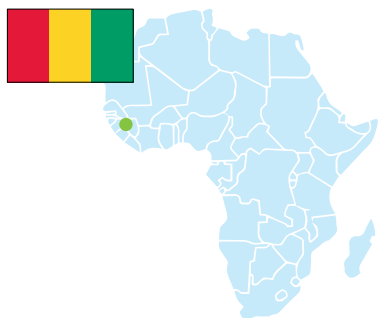


Sensibilisation de la communauté locale de la plage d'Arta



Surveillance des AMP par les Éco-gardes

GUINÉE



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique : Le Cadre de concertation et de coordination (CCC) entre le Gouvernement, les partenaires techniques et financiers (PTF) et le secteur privé est l'organe de pilotage du Plan national de développement économique et social (PNDES), considéré comme l'équivalent du Programme national de développement durable. Il est chargé d'organiser le suivi et l'évaluation des actions du développement conformément aux principes directeurs du PNDES, d'instaurer un dialogue permanent avec les différentes parties prenantes autour des résultats du PNDES, d'animer le mécanisme de revues du PNDES et de coordonner la mise en œuvre des recommandations qui en résultent.

Paliers infranationaux : Le CCC réunit des groupes thématiques en vue de transmettre et de partager des informations, non seulement sur les progrès réalisés et les leçons apprises, mais aussi sur la bonne directive pour l'atteinte des résultats escomptés. (<http://www.gouvernement.gov.gn/index.php/action-du-gouvernement/463-meef-lereseau-national-de-la-societe-civile-pour-l-environnement-et-le-developpementdurable-recu-par-la-ministre>)

Paliers supranationaux : La Guinée est membre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union africaine (UA) et du Nouveau partenariat africain pour le développement (NEPAD). Elle participe à toutes les rencontres d'échanges pour le développement et elle prend part à des forums internationaux, souvent organisés par ses partenaires au développement.

Organes de contrôle et de reddition de compte : Le Ministère du plan et de la coopération internationale est l'organe technique gouvernemental chargé de la conception, de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation du PNDES 2016-2020. Il existe un dispositif institutionnel de suivi et d'évaluation (DISE). Basés sur les principes, les organes du DISE sont : (i) le Cadre de concertation et de coordination entre le gouvernement et les partenaires au développement (CCC); (ii) le Comité technique de suivi (CTS) composé des structures compétentes de l'administration économique et financière (ministères en charge du plan, de l'économie, des finances et du budget); (iii) les Groupes thématiques de dialogue (GTD); (iv) les BSD des ministères, et (v) les Cellules régionales/préfecturales de suivi et d'évaluation (CRSE/CPSE). Dans le cadre de renforcement du suivi de la mise en œuvre des ODD, le Gouvernement a procédé à la restructuration du département en charge du Plan. Cette restructuration a créé au sein dudit département, une Direction nationale du développement économique qui aura en charge désormais le suivi de la mise en œuvre des ODD.

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes : Le dispositif institutionnel de suivi et d'évaluation (DISE) a pour objectif de formaliser et d'animer le dialogue avec toutes les parties prenantes, sur la performance des actions de développement inscrites au PNDES, conformément aux principes directeurs du Plan. La Société civile, partie prenante capitale du processus d'élaboration du PNDES, va continuer de jouer un rôle de veille dans la mise en œuvre du PNDES. Elle est membre du CCC. Une attention particulière est donnée aux femmes et aux jeunes.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies : La Guinée a validé son rapport national volontaire sur la mise en œuvre des ODD en mai 2018 et l'a présenté au Forum politique de haut niveau sur le développement durable en juillet de la même année. (gouvernement.gov.gn/index.php/action-dugouvernement/3104-mpci-validation-du-rapport-national-volontaire-de-la-guinee-sur-lamise-en-oeuvre-des-odd-pour-l-annee-2018; sustainabledevelopment.un.org/index.php?page=view&type=30022&nr=933&menu=3170)

Stratégie nationale du développement durable (SNDD) : La Guinée dispose d'un Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020. Le PNDES est considéré comme l'équivalent d'un PNDD, parce qu'il prend en compte les préoccupations du PNDD.

Dispositions prises par le gouvernement pour légitimer le Plan national de développement économique et social (PNDES) :

- la Loi fondamentale du 7 mai 2010
- arrêté A/2015/196 du 10 février 2015 du Premier ministre
- décret n°/2015/044/PRG/SGG du 27 mars 2015



(© Tyler Olson, Adobe Stock)

Bonne pratique

Réaliser l'égalité des sexes, et autonomiser toutes les femmes et les filles

Les femmes représentent 52 % de la population guinéenne. En milieu rural, elles jouent un rôle majeur dans l'économie agricole. Leur contribution demeure plus importante (80 %) que celle des hommes. Elles représentent aussi 53,3 % de la main-d'œuvre agricole contre 46,7 % pour la population masculine, et parmi elles, 78 % sont des aides agricoles non rémunérées.

Ainsi, pour renforcer leurs moyens d'actions, de nombreuses femmes adhèrent à des organisations paysannes (groupements, coopératives, associations).

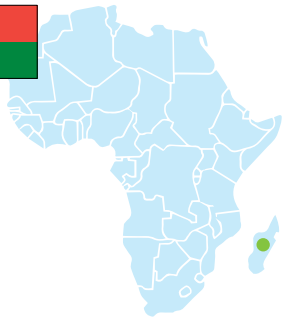
Les femmes sont au cœur des activités économiques : elles ont plus de temps de travail que les hommes et elles contribuent mieux aux revenus du ménage. Cependant, elles continuent d'être reléguées au second plan et subissent des violations de toutes sortes. C'est dans ce cadre que le gouvernement a mis en place des mesures visant à les rendre autonomes et à mettre fin aux violences qu'elles subissent quotidiennement. Des actions concrètes ont été mises en place : (i) le quota de 30 % de femmes sur les listes électorales, (ii) 60 % de femmes dans des postes administratifs des échelles hiérarchiques A et B, (iii) la création du Conseil national consultatif comme cadre de concertation et de validation de données en matière d'indice de développement des inégalités entre les sexes en Afrique, (iv) l'application effective des lois et règlements, (v) les subventions de l'État et l'assistance des PTF. Ainsi, dans le domaine social, les femmes et les hommes sont traités de façon équitable (IDISA, 2016) et bénéficient presque à part égale de l'accès au crédit commercial et au micro-crédit. Le taux de femmes cheffes d'entreprises a significativement augmenté aujourd'hui, de même que l'effectif des femmes fonctionnaires (26 000 en 2012 à 30 011 en 2016). Par ailleurs, les demandes d'emploi des femmes ont aussi augmenté de 2 181 en 2015 à 2 577 en 2016 (Agence guinéenne pour la promotion de l'emploi).

Porteur : Ministère du plan république de Guinée (Bd. du Commerce – Almamy Kaloum BP 1210 Conakry Guinée)



Monument de la victoire (© wiki)

MADAGASCAR



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique : Le Ministère en charge de l'environnement veille sur la mise en œuvre du processus de développement durable et le Ministère en charge du Plan coordonne la mise en œuvre du programme 2030 au niveau national. Un Comité d'orientation et de suivi (COS) est présidé par le Premier ministre et composé par des représentants de la Primature, de l'Assemblée Nationale, de 13 ministères, du PNUD, de la BAD du FNUAP et de l'Union africaine. Le Comité technique est composé par des représentants du système des Nations Unies, des départements techniques, de la société civile, du secteur privé, des Universités et centres de recherche. (www.mepate.gov.mg)

Paliers infranationaux : Des mécanismes de concertation multi-acteurs formels existent pour assurer les échanges entre les partenaires institutionnels et la société civile. Plusieurs consultations nationales ont été réalisées.

Paliers supranationaux : Madagascar est membre d'institutions intergouvernementales comme la Commission de l'Océan Indien (COI), la COMESA et la SADEC.

Organes de contrôle et de reddition de compte : Le suivi et l'évaluation relèvent du Ministère de l'économie et du Plan à travers une Direction chargée du suivi-évaluation des programmes. Il y a d'autres directions qui s'occupent de la coopération économique avec l'extérieur ainsi que de l'analyse de la situation économique du pays. Des rapports spécifiques sont établis annuellement à cet effet.

Implication de parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes : Pour certains secteurs tels que l'environnement, l'industrie, la culture et l'artisanat, il existe déjà des mécanismes de concertation. Par ailleurs, à tous les travaux organisés par le Gouvernement, la société civile est toujours invitée et présente. Les femmes et les jeunes sont pris en compte.

Innovations majeures en développement durable : Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies : en 2016, le rapport volontaire de Madagascar a présenté le processus des ODD, ses résultats préliminaires et les efforts du pays dans la mise en œuvre du programme 2030. (sustainabledevelopment.un.org/content/documents/10723Madagascar_Final%20Version.pdf)

Autres documents stratégiques : Le Plan national de développement (PND) 2015-2019 considéré comme un différentiel ou une feuille de route du développement du pays.

Bonne pratique 1

Développement durable à travers le business de la conservation : cas de la concession forestière de Kirindi

Les 125 aires protégées terrestres et marines du pays couvrant une superficie de 7 millions d'hectares renvoient un grand paradoxe où l'extrême pauvreté cohabite avec la richesse exceptionnelle : le capital naturel et la biodiversité. L'enjeu de l'expérimentation à l'échelle nationale porte sur la promotion de l'économie verte dans les aires protégées qui sont toutes à forte pression écologique et à fort potentiel économique. Ce n'est pas un cas isolé.

L'enjeu international repose sur le choix du site pour les reporters et les touristes qui font la promotion internationale de ces capitaux naturels : économie verte et employabilité des jeunes, levier du développement durable.

L'organisme d'expérimentation s'appelle « Centre National de Formation et de Recherche en Environnement et Foresterie » (CNFEREF). C'est un organisme rattaché au Ministère de l'environnement. Sa mission est de renforcer la capacité des acteurs de conservation à l'échelle nationale, de participer au développement régionale, d'effectuer des recherches sur l'environnement et les forêts. Il est aussi gestionnaire d'une concession forestière de 12 500 hectares, unité de gestion de l'aire protégée Menabe Antimena. Le CNFEREF dispose d'une infrastructure touristique qui constitue sa première source de revenu interne. Il assure un service de guide, d'hébergement et de restauration pour 50 personnes. Étant un établissement public à caractère Industriel, le Centre est censé faire des bénéfices tout en assignant sa mission de manière autonome financièrement. Ce qui n'était pas le cas.

Basé dans la région Menabe, une région où la pression sur la biodiversité est très forte, le taux de déscolarisation et d'analphabétisme touche 90 %, l'insécurité touche significativement l'économie régionale, et l'écosystème est au seuil de la désertification.

À travers la promotion de l'employabilité durable pour les communautés locales et les jeunes, le centre a contribué à l'accroissement économique régional et développé le réflexe environnemental des employés, des partenaires, des visiteurs et surtout des communautés locales.

Le cas est exemplaire pour la mise en œuvre des ODD. On aperçoit sur place une dynamique économique structurante où tous les secteurs profitent du secteur touristique et sont conscients de l'intérêt de la protection de la concession forestière.

Pour assurer le service touristique de niveau international, le Centre employait 25 personnes. Elle accueillait 4500 touristes en 2015. En 2016, dans le souci d'améliorer la qualité de service, le Centre a recruté 25 jeunes de moins de 30 ans dont 15 étaient des jeunes ruraux déscolarisés et formés professionnellement dans les métiers du tourisme : réceptionniste, guide touristique, serveur, cuisinier, technicien de surface, patrouilleur.

Cette réforme a permis d'améliorer la qualité de la prestation. Le dévouement et l'énergie offerts par les jeunes ont drainé 7500 touristes dans la même année.

Financièrement, le Centre a plafonné ses recettes à 8 millions d'Ariary en 10 jours, en 2015. En 2016, il multiplie ses recettes par six après le renforcement de la capacité organisationnelle. Cela a permis au centre d'autofinancer convenablement les investissements, le fonctionnement répondant aux marchés du tourisme et à la dynamique de préservation de la forêt qu'il gère.

Par conséquent, les réhabilitations, les constructions, les dotations en équipements en valorisant les matériaux locaux et de manière efficiente ont augmenté la crédibilité du Centre envers ses partenaires et partenaires potentiels.

Cet effort a permis de rénover les infrastructures de l'écologie en se conformant aux normes de construction écologique et d'efficacité énergétique. Les agences de voyages potentiels ont commencé à s'intéresser au travail avec le Centre.

Côté conservation de la biodiversité, les bénéficiaires ont couvert la conservation de Kirindy Forest: la patrouille villageoise et militaire, l'aménagement des pistes de contrôle et circuits touristiques, les équipements afférents.

Il a été aussi remarqué que tout le personnel travaillant dans la forêt, rattaché au tourisme ou à la protection de la concession forestière a développé le réflexe environnemental. Dans le cas d'infraction ou de feu de forêt, tout le monde se mobilise de manière organisée. Ils étaient tous conscients que c'est la forêt qui apportait cette dynamique économique dont ils faisaient partie.

Cependant, la conservation ne se fait pas seule mais avec six villages environnants. 24 patrouilleurs villageois alertent systématiquement l'équipe du Centre en cas d'infraction et rendent compte de la situation écologique après leur mission de patrouille.

Objectif 1 : Pas de Pauvreté ; Objectif 8 : Travail décent et croissance économique ; Objectif 9 : Industrie, Innovation et Infrastructure ; Objectif 15 : Vie terrestre

Association des guides de Menabe : avant ils ne payaient pas les services de guidage quand ils emmenaient des clients dans la forêt de Kirindy.

Après sensibilisation, les guides payaient avec un taux préférentiel pour contribuer à l'entretien des circuits touristiques et la patrouille villageoise dans la forêt. C'était une forme d'appartenance non seulement à la forêt mais une conscience manifeste de l'intérêt de la forêt dans leur emploi et l'économie régionale.

Agences de voyage et Tour-opérateurs : Ayant compris la mission et la volonté du Centre à être une vitrine du développement durable, ils veulent être parmi les acteurs. Ils contribuent directement en choisissant le Centre pour le séjour de leurs clients.

En 2016, le centre a misé sur la réhabilitation des infrastructures. En 2017 et 2018, il a continué le renforcement de ses capacités matérielles et en équipements grâce à son autofinancement. Les échanges de services avec les partenaires internationaux lui ont permis de construire un laboratoire. Les gros travaux étant effectués, les bénéficiaires de l'année 2019 permettront au Centre d'honorer ses responsabilités sociétales envers ses employés, la région voire la nation.

Porteur : Ministère de l'environnement et du développement durable, Bâtiment de la Direction générale du développement durable, Rue Farafaty Ampandrianomby, Antananarivo 101. BP: 571, Madagascar

Personne contact : RABEARIVOLOLONA Ony Malalainaina

Directeur générale du développement durable, onyispm@yahoo.fr

Tél. : + 261 34 18 520 84

Bonne pratique 2

Valorisation des ressources naturelles au profit des populations à l'intérieur et autour des nouvelles aires protégées du Nord-ouest de Madagascar

Le projet consiste à développer les activités de la filière miel et citron dans la communauté riveraine de l'aire protégée (AP) de Galoko Ampasindava et mettre en place un pico hydroélectrique Bemanevika.

Le projet de professionnalisation a consisté en l'amélioration de la qualité des produits et leur mise en valeur tout en assurant la recherche de débouchés et de marchés. Il a eu pour résultat une amélioration de revenus de la communauté riveraine de l'AP et l'adoption de comportements plus responsables au niveau de la communauté riveraine par rapport à la protection des forêts aux alentours.

En effet, la production de miel dépend de la qualité et de l'intégrité de l'écosystème forestier, qui constitue le principal capital naturel de production de miel. Cette activité a pu amener à une appropriation et à une démarche multisectorielle ayant abouti à un résultat probant du point de vue socio-économique et environnemental.

Le pico hydroélectrique a été installé grâce à un partenariat public-privé à travers un projet du Ministère de l'environnement, de l'écologie et des forêts MRPA (Managed Ressources Protected Areas) et une forte participation des communautés locales. Le pico améliore le bien-être de la population. La production d'énergie et d'électricité permet d'utiliser les matériels et équipements alternatifs pour la population autour de l'aire protégée.

Les activités menées dans le cadre de ce projet répondent aux ODD 2 (faim zéro) ; 7 (énergie propre et d'un coût amélioré) et 15 (vie terrestre).

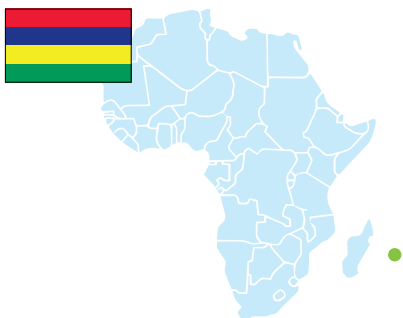
Porteur : Ministère de l'environnement, de l'écologie et des forêts ; fenohery.ran@mef.gov.mg

Coordonnées : Rue Toto Radola Antsahavola Antananarivo 101, www.ecologie.gov.mg/les-nouvelles-aires-protégees/, Madagascar



Lémurien (© Bally Hoo, flickr)

MAURICE



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique: Le Comité directeur au sein du Département des politiques stratégiques et de la planification (DPPS) coordonne et supervise la mise en œuvre des ODD, et assure la synergie de ceux-ci avec le cadre de Sendai. Le DPPS a été créé en 2016 et agit sous le Bureau du Premier ministre. Il coordonne également la planification nationale du développement durable, la Vision 2030. (www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/2014-2018_-_Maurice_-_Document_de_strategie_pays.pdf)

Paliers infranationaux: Un Département des politiques stratégiques et de la planification (DPPS) sous le Bureau du Premier Ministre a été créé en 2016 et dirige la préparation de la Vision 2030 pour la planification nationale du développement durable. Vision 2030 disposera d'un cadre de suivi pour la présentation de rapports et l'évaluation qui sera effectuée par le DPPS.

Paliers supranationaux: Maurice est membre d'institutions intergouvernementales comme la Commission de l'Océan Indien (COI), COMESA, SADEC

Organes de contrôle et de reddition de compte: La mise en place d'un Comité de suivi par le DPPS est prévue pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action de la Vision 2030.

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes: Des actions spécifiques sont prévues.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies: Maurice a présenté son examen national volontaire en juillet 2019 au Forum politique de haut niveau des Nations Unies.

Vision 2030: La Vision 2030 comprend des plans d'action relatifs à la politique d'accès aérienne, la réduction de la pauvreté, la création d'emplois et au développement durable par l'innovation. (www.foreignaffairs.com/country-focus/mauritius-vision-2030)

Autres documents stratégiques:

- Cadre national d'adaptation aux changements climatiques pour la République de Maurice. En ligne pdf: http://environment.govmu.org/English/Climate_Change/Pages/CCIC.aspx.
- Les contributions nationales déterminées de Maurice. En ligne pdf: http://environment.govmu.org/English/Climate_Change/Pages/CCIC.aspx.
- Troisième communication nationale pour la République de Maurice. En ligne pdf: http://environment.govmu.org/English/Climate_Change/Pages/CCIC.aspx.

Bonne pratique

Impôt négatif sur le revenu et le salaire minimal

Une aide financière aux démunis est introduite par le gouvernement mauricien en vue d'augmenter le pouvoir d'achat des personnes au bas de l'échelle à travers un impôt négatif et un salaire minimal. Le but est d'apporter une aide financière sans décourager le travail ni pénaliser les employés qui effectuent des heures supplémentaires. Pour soutenir cette mesure novatrice, une loi sur le Conseil consultatif national des salaires (NWCC) a été adoptée par l'Assemblée nationale le 26 mai 2016. Le Bureau de statistiques de Maurice a utilisé le seuil de pauvreté relatif, fixé à la moitié du revenu mensuel médian des ménages par équivalent adulte pour calculer et établir le salaire minimal. L'initiative est assurée par un Conseil responsable qui est un organe tripartite composé de plusieurs partenaires sociaux. Cette initiative permet de créer une nouvelle dynamique fiscale et d'augmenter le pouvoir d'achat des personnes les plus démunies et vulnérables. Elle contribue directement à l'opérationnalisation des ODD 1 (pas de pauvreté), 2 (faim « 0 »), 3 (bonne santé et bien-être) et 10 (inégalités réduites).

Porteur: Ministère des affaires étrangères, de l'intégration régionale et du commerce international de la République de Maurice, mfa@govmu.org

Coordonnées: Sir William Newton Street, Port Louis, www.caterpal.mu/investir-a-maurice/fiscalite-maurice.php



(© Unclesam, Adobe Stock)



Entrée du temple hindou Goudlands (© msphoto, Flickr)

RÉPUBLIQUE DE SERBIE



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique : Un groupe de travail interministériel sur la mise en œuvre du Programme 2030 (GTMI) coordonne les travaux de tous les ministères et institutions de l'État. Le Sous-secrétariat aux politiques publiques établit une correspondance entre le cadre stratégique national et les objectifs de développement durable qui a abouti au document concernant la Serbie et le programme de développement à l'horizon 2030. L'office statistique de la République de Serbie cartographie, produit et recueille avec diligence les indicateurs nationaux pertinents pour mesurer de manière crédible les progrès accomplis en matière de développement durable. Un groupe de réflexion a été créé en 2017 à l'Assemblée nationale de Serbie pour le développement de mécanismes de contrôle du processus de mise en œuvre des objectifs de développement durable. Il a lancé la première audition publique sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

L'Assemblée crée un cadre juridique et assure la budgétisation des objectifs de développement durable.

Paliers infranationaux : L'Assemblée crée un cadre juridique et assure le déploiement des objectifs de développement durable. Grâce à la liaison avec les parties prenantes locales, transfrontalières, régionales et internationales, et à la coopération interparlementaire, il est en train de devenir l'organe central du plaidoyer public en faveur des ODD.

Paliers supranationaux : En vue de la Stratégie nationale de développement durable (2009-2017), dans le cadre de l'adhésion à l'UE depuis le début du processus en 2014, la Serbie a participé activement au groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable (ODD) et au Comité intergouvernemental d'experts du financement du développement durable.

Organes de contrôle et de reddition de compte : Les réformes structurelles profondes en Serbie, y compris la mise en place de finances publiques viables et le financement du Programme 2030, permettent d'atteindre les objectifs de développement durable les plus ambitieux. En collaboration avec le système de développement des Nations Unies, le gouvernement a identifié les interconnexions entre les objectifs et les cibles avec l'acquis communautaire par le biais de l'AIR. Un mécanisme d'évaluation régulier a été mis en place.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mission MAPS en Serbie mise en place en 2018 a permis d'aider à améliorer la cohérence des politiques gouvernementales sectorielles et intersectorielles pour les ODD. La même année, le GTMI, appuyé par l'équipe de pays des Nations Unies, a organisé la Conférence sous-régionale sur la promotion et les progrès réalisés dans le cadre du Programme 2030, donnant ainsi un élan à la réalisation des objectifs de développement durable dans la région.

Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies : La République de Serbie a présenté son premier rapport national volontaire au Forum en juillet 2019.

Autres documents stratégiques : La Serbie avance avec audace sur les objectifs de développement durable, déterminés à contribuer à la transformation régionale et mondiale en trouvant des solutions à ses problèmes de développement, assurant ainsi une région et une Europe pacifiques, stables, prospères et durables dans un monde en perpétuelle mutation. Une vision à long terme audacieuse de la transformation en durabilité dans le cadre stratégique serbe repose sur les deux piliers : le programme national d'adoption de l'acquis 2018-2021 et les priorités nationales en matière d'assistance internationale 2014-2017, avec des projections jusqu'en 2020. Cohérent avec la transformation de la durabilité de l'UE, le gouvernement serbe a défini six voies stratégiques.

Les femmes des zones rurales : égales, indépendantes et actives

Z.E.K. est une association qui met en œuvre des activités et des projets depuis 10 ans. Ainsi a été créée la première association coopérative de femmes pour les produits biologiques dans le sud de la République de Serbie.

En plus de la production biologique, l'association a reçu en 2015 une licence pour développer des services à domicile. Leur travail pour sensibiliser les gens, en particulier les femmes de Babushnica et des régions environnantes, est très important en raison de leur ignorance, de leur manque d'intérêt pour soulever des questions concernant leurs droits ou de leur travail indépendant.

L'émancipation socio-économique des femmes dans la municipalité de Babushnica exige une compréhension adéquate de leur position sociale, culture, façon d'agir et, par conséquent, des actions concrètes reposant sur l'utilisation de leurs potentiels.

Ainsi après de longues années de travail de terrain avec ces femmes, l'association a décidé de mettre en place une action concrète pour les femmes de son territoire. L'action vise dans un premier temps de donner du travail à toutes celles qui ne peuvent pas travailler à Babushnica en vue du contexte du territoire. Ensuite, de leur permettre de devenir autonomes mais aussi de comprendre leur situation sociale et familiale. Et pour finir, l'action vise à développer une agriculture biologique et qui préserve l'environnement.

Ainsi, nous avons formé 22 femmes à l'agriculture biologique, 5 d'entre elles à la création de serres, et ont reçu un financement pour obtenir leurs équipements et démarrer la production biologique.

À travers ce projet, nous visons à donner aux femmes l'opportunité de comprendre qu'elles ne sont pas seules et que nous sommes plus forts ensemble. D'autre part, nous visons à promouvoir des bonnes idées qui respectent l'environnement et aident au développement de l'économie locale, en recherchant constamment la durabilité dans les actions.

L'amélioration du statut socio-économique des femmes appartenant à des groupes marginalisés vivant dans les zones rurales de la municipalité dégradée de Babushnica est l'objectif principal du projet. Cela a été réalisé grâce à un meilleur accès des femmes des zones rurales aux ressources nécessaires à la production agricole.

Leur travail dans l'agriculture a permis de réduire l'emploi informel et d'accroître la participation au processus de prise de décision au niveau local. Ainsi, les problèmes des femmes vivant dans les zones rurales liés au chômage, à la dépendance économique, à l'exclusion sociale et au manque d'informations sur leurs droits sont traités en premier.

Ce projet est le premier déployé sur le territoire de Babushnica mais aussi dans la région de Pirot.

Le projet réalisé est aussi un moyen innovant pour notre région de lancer une économie locale créative. Pour donner une autre vision du projet et aller plus loin, l'association s'emploie à créer une plateforme interactive. Cette plateforme permettra de partager des expériences et des idées liées au contexte local. Cette méthode de communication par diffusion d'information et la mise en réseau vise à améliorer la connaissance des droits aux femmes.

Porteur : LUŽNICKE RUKOTVORINE-Ž.E.C

Coordonnées : GORČINCI BB, 18330 BABUŠNICA

Courriel : natasa.stefanovic@pirot.rs



Église Saint Sava de Belgrade (© Claude, Flickr)

V.2.4 L'EFFICIENCE ENVIRONNEMENTALE ET LA PROTECTION DE LA PLANÈTE

Dans le préambule du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les chefs d'États et de gouvernements réaffirment leur détermination à «lutter contre la dégradation de la planète, en recourant à des modes de consommation et de production durables, en assurant la gestion durable de ses ressources naturelles et en prenant d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques, afin qu'elle puisse répondre aux besoins des générations actuelles et futures». Au cœur de tous les engagements internationaux depuis le Sommet de Stockholm de 1972, l'atteinte de cet engagement passe par une modification significative des modes de consommation et de production pour promouvoir des économies vertes sobres en carbone, moins exigeantes en matières premières et à faible pollution.

Ce principe du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies et des ODD est fortement lié à plusieurs engagements internationaux comme l'Accord de Paris sur le climat de décembre 2015, le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les objectifs d'Aichi, ou le plan d'action d'Ordos sur la neutralité de la dégradation des terres. Plusieurs ODD concourent directement à l'atteinte de cet objectif dont les enjeux sont existentiels pour plusieurs États et gouvernements membres de la Francophonie, notamment les petits États insulaires en développement.

Environ dix bonnes pratiques ont été identifiées en lien avec cet enjeu ; elles ont trait à plusieurs sujets, comme le recyclage et valorisation des déchets de pneus usés au Cameroun, la création d'aires protégées marines et aquatiques au Gabon, la production de bio-charbon à partir de balles de riz en Côte-d'Ivoire, ou la promotion d'une pêche durable en République des Seychelles.

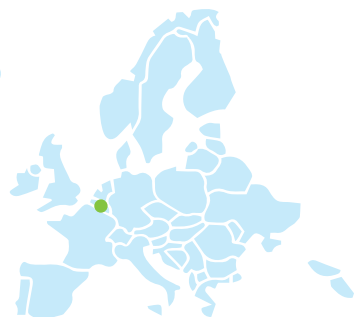
Les différentes bonnes pratiques identifiées concourent également à des thèmes centraux de ce principe, notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et la lutte contre la pollution au plastique. Les bonnes pratiques rapportées dans ce rapport ne sont pas représentatives de l'exhaustivité de ce qui se fait dans l'espace francophone, mais elles illustrent l'expertise des acteurs, notamment non étatiques.

Par le suivi des trois conventions environnementales à travers son organe subsidiaire (l'IFDD), la Francophonie concourt à la coopération internationale dans le domaine. Cela lui permet également d'être à l'écoute des enjeux qui en seront issus et qui font l'objet d'accords émergents, comme le Plan d'action de Sendai sur la gestion des catastrophes ou la Convention de Minamata sur le Mercure, et l'impact de l'utilisation de ce produit dans l'orpillage. Des secteurs stratégiques de certains de ses membres, comme le tourisme durable pour les petits États insulaires en développement ou l'exploitation minière pour la plupart des pays les moins avancés d'Afrique, font de l'enjeu sur l'efficacité environnementale et la protection de la planète une priorité majeure de la Francophonie. Ceci se traduit dans plusieurs résolutions et thématiques des sommets de l'Organisation. Les bonnes pratiques ci-après illustrent le potentiel francophone à y faire face.



(© Sasiistoc, iStock.com)

RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique: L'Arménie a lancé un processus participatif de nationalisation et de mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) en 2015, en formant un groupe de travail, et ce, en collaboration avec les parties prenantes et la communauté internationale.

Le document de la stratégie globale de l'Arménie, *La Stratégie de développement de l'Arménie 2014-2025*, a relevé bon nombre des défis identifiés au cours de ce processus participatif.

Le Comité de coordination sur le développement durable a été créé par le décret du Premier ministre de la République d'Arménie, n° 657-N du 4 août 2009.

L'Arménie a également créé en 2017 un Laboratoire national d'innovation des ODD, conjointement par le gouvernement arménien et les Nations Unies pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable dans le pays.

Paliers infranationaux: Une feuille de route ainsi qu'un Plan d'Action National ont été élaborés à des fins de nationalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Paliers supranationaux: Le Comité de statistique a développé la plateforme nationale complète des objectifs de développement durable avec le soutien du bureau de FNUAP en Arménie.

Organes de contrôle et de reddition de compte: Le Comité de statistique RA-Armstat, est l'un des membres de la Commission interministérielle chargée de réglementer les activités relatives aux objectifs de développement durable des Nations Unies en Arménie. Créé le 27 février 2017, Armstat a participé activement aux travaux du sous-comité sur l'égalité sociale, économique, écologique, juridique et démocratique.

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes: L'Arménie a lancé un processus participatif de nationalisation et de mise en œuvre des ODD en 2015, en formant un groupe de travail sur l'après-2015 en collaboration avec les parties prenantes et la communauté internationale. Les femmes et les jeunes sont bien pris en compte.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies: Le 17 juillet 2018, lors du Forum politique de haut niveau des Nations Unies, l'Arménie a présenté son premier rapport volontaire.

Autres documents stratégiques:

- La Stratégie de développement de l'Arménie 2030 (SDA 2030)
- SDG Implementation Voluntary National



Abovyan (© Dr. Harout Tanielian, Flickr)



Temple Garni (© pydum, Flickr)

Bonne pratique

L'application de nouvelle technologie électro-hydrométallurgique dans différentes industries en particulier pour le traitement des déchets radioactifs

Pendant la dernière décennie, Ecoatom LLC a développé de nouvelles technologies industrielles à portées écologiques. Elles sont déployées dans les domaines de l'énergie renouvelable, de la production d'énergie à haute efficacité, en hydrométallurgie, dans le traitement des déchets radioactifs ainsi que dans le recyclage des déchets industriels. Les technologies élaborées ont été appliquées en Arménie et dans le monde.

Actuellement les déchets radioactifs sont l'un des défis majeurs auxquels font face les industries nucléaires, de la protection de l'environnement et de la Sécurité nationale. Dans le monde il y a une grande quantité des déchets liquides radioactifs (DLR) générés par les centrales nucléaires, réacteurs nucléaires, usines de traitements et des installations militaires (par exemple, la Russie génère 10 millions de tonnes par an).

Les technologies et les capacités pour le traitement des déchets radioactifs sont insuffisantes pour couvrir les besoins en gestion des déchets de l'industrie nucléaire. Une croissance permanente des volumes des DLR stockés en résulte.

La production en série des systèmes de traitement des DLR est essentielle. Ils pourront traiter, de manière pratique, efficace et économique, de grandes quantités de DLR de basse, moyenne et haute activité, produits dans les installations commerciales et militaires partout dans le monde.

Nouvelle technologie d'EcoAtom LLC dispose d'un procédé écologique, sans génération de déchets, et ne produit que les éléments prédéfinis. La nouvelle technologie d'EcoAtom LLC est actuellement en fonctionnement dans le CNPE de Metsamor.

Les technologies d'EcoAtom LLC ont une large gamme d'applications qui permet un développement durable dans différents domaines.

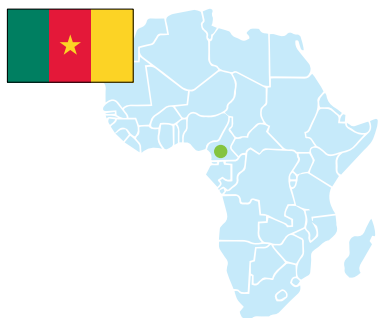
Porteur: EcoAtom LLC, NALBANDYAN Garik, Chef de projet

Coordonnées: rue Sasna Tsrer 2/217, Erevan

Courriel: gnalbandyan@yahoo.fr

Portable: + 374 99 27 57 50

CAMEROUN



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique: Elle est assurée par le Comité Interministériel de Suivi du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), élargi à l'ensemble des membres du Gouvernement, et aux représentants du secteur privé et de la société civile, selon le cas. Sur le plan opérationnel, cette coordination est assurée par le Ministère responsable du développement durable.

Paliers infranationaux: Un plan de communication en vue d'identifier les besoins en information pour les différents acteurs ainsi que les formats adaptés à chacun des utilisateurs est prévu pour renforcer le dialogue et le débat autour des questions clés de la stratégie, et favoriser la dissémination des informations à tous les niveaux. Mise sur pied d'un cadre de consultation et de concertation: la Commission nationale consultative pour l'environnement et le développement durable.

Paliers supranationaux: Le Cameroun est membre de l'Union Africaine et fait partie de regroupements régionaux comme la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et de la Commission du bassin du Lac Tchad (CBLT).

Organes de contrôle et de reddition de compte: Un système d'information inspiré du Cadre de référence et support méthodologique minimum commun est mis en place et repose sur la Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) adoptée par le gouvernement après sa validation par le Conseil National de la Statistique.

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes: Un processus de consultation publique dynamique et ouvert est mis en place, mettant à contribution la participation des populations à la base, de la société civile, du secteur privé et des partenaires au développement en vue d'améliorer l'accès du citoyen à l'information, par :

- le renforcement du suivi participatif de la gestion des affaires publiques;
- la diffusion systématique des informations sur les actes publics;
- l'intensification des radios communautaires rurales.

Plan jeunesse

La mise en place du Plan Jeunesse est une réponse adéquate et une mesure forte de l'État dans sa volonté d'assurer, avec une détermination nouvelle, la prise en charge de la jeunesse camerounaise dont les effets de la crise économique mondiale ont considérablement accru la vulnérabilité. De par son caractère opérationnel, le Plan Jeunesse propose aux jeunes un ensemble de programmes spécifiques qui sont autant de stratégies et de solutions concrètes à leurs préoccupations majeures, notamment :

- l'accès à une éducation de qualité et à une formation professionnelle adéquate;
- l'accès à un emploi décent;
- la participation à la vie de la société et à la prise de décision.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Examen National Volontaire au Forum Politique de Haut Niveau des Nations Unies: Le Cameroun a tenu l'atelier de validation technique du rapport national volontaire (RNV) sur les ODD au Cameroun qui s'est suivi par la validation stratégique qui s'est faite sous la présidence du MINEPAT, MINREX, du Système des Nations Unies avec la présence des secrétaires généraux des ministères, et les partenaires techniques et financiers. La présentation officielle dudit rapport a eu lieu à New York le 18 juillet 2019.

Notes de politiques générales: Le Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE) a été élaboré par le Gouvernement, dans le cadre d'un processus dynamique et ouvert, mettant à contribution la pleine participation des populations à la base, de la société civile, du secteur privé et des partenaires au développement (République du Cameroun, 2009).

Diverses démarches de concrétisation du DD: Il existe une Vision du Cameroun 2035.

Stratégie nationale du développement durable (SNDD): Un cadre d'orientation des travaux analytiques pour éclairer la gestion du développement a été nécessaire pour la prise de décision. L'élaboration du DSCE et de la SNDD a été sous-tendue par une série de travaux analytiques d'ampleur visant à éclairer les choix, définir les priorités, et mettre en cohérence les objectifs et les moyens au rang desquels on retrouve: la révision des stratégies sectorielles, l'élaboration de la vision de développement économique à l'horizon 2035, les consultations participatives, la revue des enquêtes et études statistiques pour la période 2001 à 2008 (DSCE).

La mise en œuvre des objectifs de développement durable comporte trois grandes dimensions: la conduite de la politique de développement, la mobilisation des ressources et le suivi-évaluation. Au regard de son rôle central dans la coordination du Système Statistique National (SSN), l'Institut National de la Statistique (INS) est responsable de la dimension suivi-évaluation. C'est dans cette optique que la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) 2015-2020 a été alignée sur les ODD. La suite du processus a abouti à la production d'un rapport d'étape sur la situation de référence des indicateurs des ODD au Cameroun pour l'année 2016 ainsi que la publication d'un dépliant. Les travaux se poursuivent en 2018 avec l'évaluation du coût du reporting de ces indicateurs. L'élaboration de la situation de référence des ODD au Cameroun en 2016 vient répondre à un engagement mondial. Il permet au Gouvernement de mieux ajuster sa politique afin de réaliser la vision du Chef de l'État à l'horizon 2035.

Autres documents stratégiques :

- République du Cameroun. (1996). Loi N° 96/12 du 5 août 1996 portant Loi-cadre relative à la gestion de l'environnement.
- République du Cameroun. (2001). Rapport national du Cameroun sur l'environnement et le développement durable (Rio + 10).
- République du Cameroun. (2009). Document de stratégie pour la croissance et l'emploi.
- République du Cameroun (2016). Stratégie nationale de développement durable.



Monument de la réunification (© Flickr)

Bonne pratique 1

Recyclage et valorisation des déchets de pneus usés

L'activité de recyclage et de valorisation des déchets de pneus usés est une initiative de Sustainable Footprint Association. La gestion des déchets de pneus usés n'est pas aisée, le caoutchouc étant difficilement dégradable, et au fil des années, la vie et la santé de l'espèce humaine et animale sont menacées par des tonnes de déchets qui jonchent nos villes et nos océans. La valorisation des déchets leur donne une seconde vie afin de faire face à ce défi national et mondial.

Cette activité consiste en la collecte, au ramassage et au recyclage des pneus usés de voiture qui sont transformés en mobiliers de maisons : chaises, tables, poufs, guéridons, poufs de rangement, fauteuils, etc.

La fabrication du mobilier de maison et de bureau nécessite en général l'usage du bois qui ne peut être obtenu qu'en détruisant nos forêts pourtant considérées importantes pour la régulation du climat. Le caractère innovant de cette action est qu'on utilise très peu de bois, pour un résultat nettement meilleur. Le mobilier obtenu est beaucoup plus solide qu'un mobilier classique. Par ailleurs, le recyclage de pneus contribue également à l'assainissement de nos rues et la préservation de la qualité de l'air, car ces pneus sont souvent brûlés et dégagent des fumées nocives pour la santé.

Cette activité peut être considérée comme exemplaire dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable parce qu'il met en pratique les principes de l'économie circulaire et permet non seulement la gestion des déchets mais également la formation, la création d'emplois, la réduction de l'usage du bois dans la réalisation du mobilier de maison.

Ces résultats contribuent à l'atteinte des ODD 8 : accès à des emplois décents, ODD 12 : consommation et production responsable, et ODD 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans et les mers aux fins du développement durable.

L'initiative a bénéficié de l'appui de la mairie, d'associations partenaires et de donateurs.

Porteur : Sustainable Footprint Association

Coordonnées : GOUETSO Laureline, Fondatrice

Courriel : laurelgouetso@gmail.com

Tél. : 00 237 670 608 487



Salon chaises pneus et une table vitrée, plateau télé Canal 2 international, Salon international de l'entreprise PROMOTE 2019
(© sustainable footprint)

Bonne pratique 2

Éducateurs et formateurs en éducation au développement durable (EDUFF)

Le projet EDUFF repose sur les actions prioritaires du programme d'action globale de l'UNESCO sur l'Éducation au développement durable (GAP).

L'objectif principal de la pratique est la formation des acteurs, membres du RAEDD sur l'EDD (Obtention du MASTER eGim, eTeacher and Glocal Learning interculturel and Millenium goals – Unicusano de Rome), l'engagement des équipes Agenda 21 devenues RAEDD à la mise en œuvre du Programme post 2014 de l'UNESCO sur l'EDD, l'ancrage de l'EDD dans la formation continue des enseignants pour que son intégration dans l'apprentissage et l'enseignement soient une réalité, l'implémentation de l'EDD et ses déclinaisons à grande échelle.

Le principal résultat du projet est la vulgarisation du concept de « l'éducation au développement durable » à travers les conférences et séminaires de formation : trois sessions de formation organisées avec 33 lycées bénéficiaires, 10 établissements secondaires privés, 105 écoles primaires avec plus 1000 enseignants formés directement et plus de dix mille indirectement.

On notera également la promotion de l'éducation au changement climatique au niveau international dont le projet de bourse scolaire pour réduire les GES et le montage des projets sur le développement durable dont le projet Campus Stidirium dédié à la valorisation artisanale des déchets en milieu scolaire.

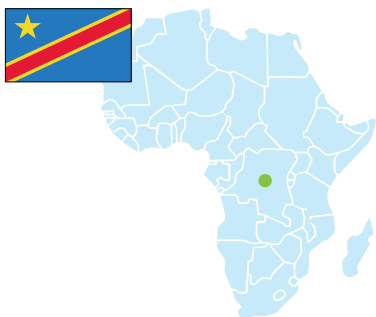
Le RAEDD participe directement à la réalisation de l'ODD 17 (partenariat mondial pour le développement), l'ODD 12 (consommation et production responsables), puis l'ODD 13 (promotion d'une éducation transformatrice au service du changement complet des mentalités, la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques à travers l'éducation, la sensibilisation et l'information sur les changements climatiques).

Porteur : RAEDD, Réseau africain pour l'éducation au développement durable

Coordonnées : M. Lucien Blaise KOONA, BP 8310 S/C M. KOONA LUCIEN BLAISE

Courriel : koonalucienblaise@gmail.com

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique : La question du développement durable est portée par le Gouvernement qui, à travers la direction du développement durable, s'investit du Ministère de l'environnement et du développement durable, avec l'accompagnement de partenaires techniques et financiers, à élaborer sa stratégie nationale de développement durable. Le Gouvernement s'est engagé également dans une réforme juridique et institutionnelle afin de s'adapter aux exigences de la durabilité, et ce, conformément à ses engagements internationaux. Au niveau national, c'est le ministère du plan qui est chargé de la planification, de la programmation et de l'évaluation de la politique de développement économique et sociale du pays. Les ministères sectoriels assurent chacun la mise en œuvre de cette politique.

Par l'Arrêté ministériel N° 010/CAB/MIN/PL.SRM/2016 du 14 avril 2016, l'Observatoire congolais du développement durable (OCDD) a été créé au sein du Ministère du Plan avec comme, entre autres, mission de suivre et évaluer la mise en œuvre de l'agenda 2030.

Paliers infranationaux : Au niveau national, le centre national d'informations environnementales (CNIE) constitue le seul mécanisme de partage des connaissances et des expériences environnementales. Par ailleurs, la Direction du développement durable, en collaboration avec certains partenaires locaux et internationaux, s'investit à la mise en place de la plateforme nationale de partage des expériences et de la situation de développement durable en RDC dans les plus brefs délais. (www.ceni.cd)

En effet, la Direction de développement durable a comme attribution d'assurer la mise en œuvre et le suivi des activités, recommandations et résolutions du Forum politique de haut niveau sur le développement durable et des COP aux conventions de Rio (changements climatique, biodiversité et désertification) ainsi que la promotion des services environnementaux.

(La Direction d'archives et nouvelles technologies de l'information et de la communication, DANTIC, a remplacé le Centre national de l'information environnementale.)

Paliers supranationaux : La RDC est membre de plusieurs organisations internationales et régionales, notamment de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et de la SADC, de la COMIFAC.

Organes de contrôle et de reddition de compte : Conformément à la loi, « le Gouvernement remet annuellement au Parlement, le premier mardi d'octobre, un rapport présentant l'évaluation, sur les années passées, de nouveaux indicateurs de richesse, tels que des indicateurs d'inégalités, de qualité de vie et de développement durable, ainsi qu'une évaluation qualitative ou quantitative de l'impact des principales réformes engagées l'année précédente ou l'année en cours et de celles envisagées pour l'année suivante (...) ». Ces indicateurs qui s'inscrivent au « programme 2030 » sont par ailleurs cohérents avec le programme national de réforme (PNR), déclinaison nationale de la stratégie européenne « Europe 2020 » en faveur d'une croissance « intelligente » soutenable et inclusive.

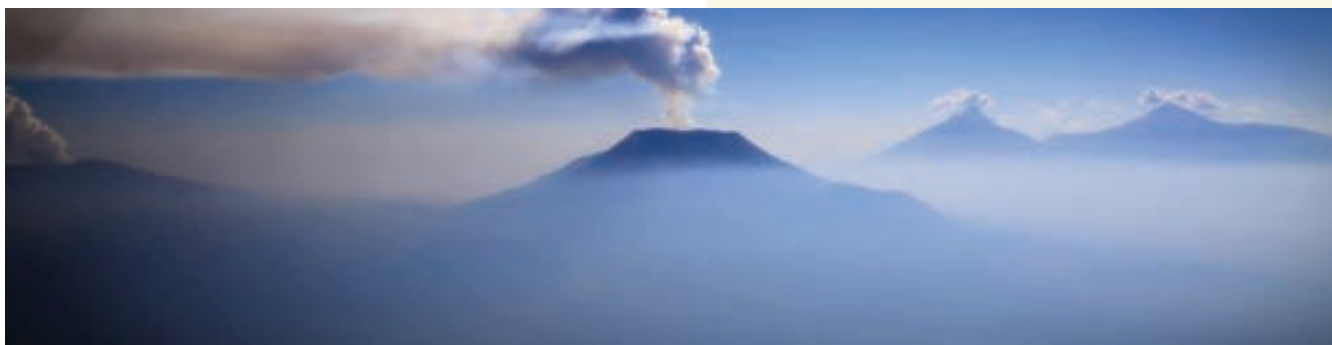
Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes : La société civile constitue une des parties importantes dans tout le processus de planification en RDC. Dans chaque secteur, il est institué un cadre de concertation avec les organisations de la société civile, regroupées selon les thématiques ou les champs d'intervention. Elles participent dans toutes les démarches de planification et d'évaluation des politiques publiques. Au niveau local, les organisations de la société civile constituent une des parties prenantes dans l'élaboration des plans provinciaux et locaux de développement.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Stratégie nationale de développement durable (SNDD) : La RDC a lancé le processus d'élaboration de la stratégie nationale de développement durable (SNDD/RDC) depuis mars 2013, avec l'appui de l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD). Elle a ainsi produit le rapport de contexte de ladite stratégie.

Autres documents stratégiques :

- Le Plan national stratégique de développement / Plan quinquennal 2017-2021 ;
- Le Code forestier promulgué en 2002 ;
- La loi-cadre pour l'environnement promulguée en 2011 ;
- La loi 18/001 du 9 mars 2018 modifiant et complétant la loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier ;
- La loi relative aux marchés publics promulguée le 27 avril 2010 ;
- La loi n° 14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature ;
- La loi 15/026 du 31 décembre 2015 relative à l'eau ;
- Contextualisation et priorisation des ODD en RDC ;
- Cartographie et niveaux de référence des indicateurs des ODD en RDC ;
- Localisation des ODD dans huit provinces de la RDC.



Volcan Niyragongo - Goma (© Marie Fanget, Flickr)

Participation des communautés locales et gestion durable des forêts autour de la réserve de biosphère de Luki

La réserve de biosphère de Luki fait partie d'une catégorie d'aires protégées créée en janvier 1937 en vue de protéger la forêt subéquatoriale primaire. S'étendant sur 33.000 hectares, c'est l'une des trois réserves de la biosphère reconnues par l'UNESCO en République Démocratique du Congo (RDC) depuis 1976.

Le Projet vise la participation des communautés locales dans la gestion durable de la forêt. La démarche concilie la nécessité d'assurer les conditions de la pérennité des ressources et l'impératif de l'amélioration des conditions de vie de celles-ci.

L'objectif principal de ce projet est de contribuer à la construction d'un modèle de participation des communautés locales dans la gestion de la forêt de la réserve de biosphère de Luki (RBL). Pour l'atteindre, une étude de cas des communautés locales de la réserve de biosphère de Luki a été réalisée par des approches qualitative et quantitative. Vingt-deux entrevues en groupe et vingt-quatre individuelles ont été effectuées, et 210 ménages ont participé à l'enquête.

Les résultats montrent l'effritement des particularités culturelles qui assurent le mode de vie des communautés. Une dizaine de conflits liés aux usages de la forêt ont été identifiés. Il apparaît que devant les besoins de survie, les perceptions que les communautés locales ont de la forêt sont muables. Par contre, nous avons identifié des attributs des communautés locales sur lesquels un modèle de participation peut être construit, par exemple, la perception de la forêt comme bien de la communauté et gage de son unité, le pouvoir traditionnel comme institution de proximité et la nécessité d'actualiser les savoirs locaux.

- Examiner et comprendre les communautés locales et ses interactions avec les écosystèmes forestiers ;
- Comprendre l'économie locale à travers le mode de production, la perception du changement de l'environnement par les ménages ;
- Analyser les expériences de participation des communautés locales à la conservation de la forêt mises en place ailleurs et en Afrique ;
- Construire un modèle de participation des communautés locales à la gestion de la forêt respectueux de la tradition et répondant aux impératifs de développement durable ;
- Impliquer les parties prenantes au projet, en particulier les communautés locales ainsi que la sensibiliser le secteur privé au financement de la préservation de l'écosystème de Luki à travers les différents mécanismes : filières économiques, écotourisme, diversification des revenus des acteurs de la conservation (agroforesterie, chasse, pisciculture, maraîchage, caprins et escargots, etc.), partenariat avec le secteur privé et la société civile ;
- Faire le suivi de la performance des agriculteurs et l'impact sur les filières économiques de commercialisation de produits forestiers non ligneux (PFNL) : mangue, orange, miel, bananes, huile de palme, ou des produits transformés : confitures et jus de fruits, savons à base d'huiles végétales, etc. ;
- Mettre en place une équipe de coordination et de gestion du projet ;
- Faire le suivi et l'évaluation continue du projet.

Le Projet participe directement à la réalisation des ODD suivants : ODD 2 (Faim Zéro) ; ODD 12 (Consommation et production responsables) ; ODD 13 (Promotion en éducation transformatrice) et ODD 15 (Vie terrestre). Il interpelle ainsi diverses partenaires :

- UN-FAO : Partenaire financier intervenant dans l'atteinte de l'ODD 2 (Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture).
- WWF : Partenaire technique et financier intervenant dans la réalisation des ODD 12 et ODD 15.
- ERAIFT (École régionale post-universitaire d'aménagement et de gestion intégrés des forêts et territoires tropicaux) : Partenaire technique intervenant dans l'atteinte de la Promotion d'une éducation transformatrice au service du changement complet des mentalités, la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques à travers l'éducation, la sensibilisation et l'information sur les changements climatiques (ODD 13).

Nom de la structure : Cabinet d'expertise environnemental et social (CEE)

Courriel : cabinet.cee2008@gmail.com

Adresse : 1144, Lotissement Parquet – Commune de Nzadi – Ville de Boma – Province du Kongo-Central

(ex. Bas-Congo) République Démocratique du Congo

Tél. : + 243 81 692 2356 / + 243 8412 12070 / + 243 81075 5226

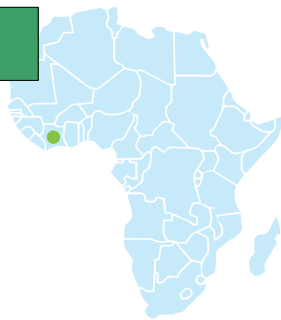


Réserve de biosphère de Luki (Chaque paysan présente sa ferme)



Réserve de biosphère de Luki (Concertation avec les différentes communautés locales)

CÔTE D'IVOIRE



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique: Le Ministère de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable est responsable de la mise en œuvre des ODD en s'appuyant sur le Ministère du Plan et du Développement chargé de la coordination du Plan National de Développement 2016-2020. (www.environnement.gouv.ci)

Paliers infranationaux: La Côte d'Ivoire envisage la mise en place d'un Comité de pilotage composé de toutes les parties prenantes afin de faciliter le partage des connaissances. Il existe des mécanismes comme : (i) les assises nationales sur les ODD qui regroupent les secteurs public et privé, les organisations de la société civile; (ii) une plateforme nationale pour la mise en œuvre des ODD regroupant les organisations de la société civile.

Paliers supranationaux: La Côte d'Ivoire a adhéré au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), pour le contrôle et l'évaluation de ses actions en matière de mise en œuvre de développement durable et des ODD. (<http://cnpcc-mcc.ci/cellule-indicateurs/index.php/fr/actualites/160-bonne-gouvernance-adhesion-de-la-cote-d-ivoire-aumechanisme-africain-d-evaluation-par-les-pairs-maep-et-mise-en-place-d-une-commissionnationale>)

Organes de contrôle et de reddition de compte: La Côte d'Ivoire envisage la mise en place d'un cadre formel de collaboration avec tous les acteurs en vue du suivi-évaluation et de l'élaboration du rapport annuel sur les ODD. Elle envisage également la création d'un Comité de pilotage qui agira comme validateur des rapports de progrès annuels élaborés.

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes: L'ensemble des parties prenantes identifiées par les Nations Unies est associé à la démarche de développement durable et de mise en œuvre des ODD, à travers un Comité multipartite, également associé au processus de suivi-évaluation de la mise en œuvre.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies: La Côte d'Ivoire a présenté son rapport national volontaire au Forum politique de haut niveau sur le développement durable de 2019.

Stratégie nationale: La Côte d'Ivoire dispose d'une SNDD. (www.environnement.gouv.ci)

Autres documents stratégiques: Le Plan national de développement 2016-2020 est aligné sur le Programme 2030 en vue d'optimiser les succès des ODD.

Bonne pratique 1

Recyclage et valorisation des déchets plastiques par des ex-combattants

Le recyclage et la valorisation des déchets plastiques par des ex-combattants sont des initiatives de collecte, de tri et de valorisation des déchets plastiques. Elles permettent l'insertion socioéconomique sous forme de sociétés coopératives simplifiées (Scoops) d'unités de valorisation de déchets plastiques (UVD). L'action consiste ainsi en l'achat des déchets plastiques par les UVD avec des fournisseurs (des récupérateurs de déchets plastiques), et la fabrication et vente des produits à base de ces déchets plastiques (balles, pavés, broyats plastiques). À travers cette activité de récupération, de recyclage et de valorisation des déchets, ce sont d'importants avantages environnementaux qui sont induits en termes de lutte contre la pollution plastique. Des emplois directs rémunérés (ici 24) sont créés par UVD, renforçant ainsi les avantages sociaux et économiques générés par les 19 UVD.



Formation d'ex-combattants sur la valorisation des matières plastiques et organiques à Guiglo (Côte d'Ivoire)

Porteur: Direction des Infrastructures de Salubrité et de Valorisation des Déchets du Ministère de la Salubrité de l'environnement et du développement durable

Coordonnées: Carrefour 9 km, rue Clos Hameaux, Abidjan, Côte d'Ivoire (aicfdreaonon@gmail.com)

Bonne pratique 2

« Production de bio-charbon à partir de balle de riz »

La Côte d'Ivoire, pays essentiellement agricole, produit environ huit (8) millions de tonnes de résidus agricoles fermentescibles et recyclables (café, cacao, bois, banane, ananas, riz, etc.). Aussi, les déchets agricoles, forestiers, industriels et ménagers produits sur tout le territoire ont besoin d'être valorisés pour un développement durable.

Dans le but de lutter contre les déchets agricoles et créer une Start up, l'Entreprise AFRICA BUSINESS GROUP (AFRIBUG) a monté une unité de transformation des balles de riz en briquettes de bio charbon à Gagnoa (Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire).

Cette expérience est un cas exemplaire en matière de mise en œuvre des ODD, car il contribue à réduire l'usage de bois de chauffe pour produire l'énergie de cuisson et les émissions de gaz à effet de serre (ODD 13). Ce type de charbon contribue à réduire les déchets agricoles et produit de l'énergie propre à un coût abordable. L'usage du bio charbon réduit les émissions de gaz toxiques provoquant les maladies respiratoires et pulmonaires. Cette bonne pratique contribue à l'atteinte des ODD 7, 3, 12, 15.

Porteur : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable / Direction Générale de l'Environnement et du Développement Durable

Coordonnées : Riviera 3 près lycée Blaise Pascal

Courriel : abouagustave@gmail.com

Tél. : +22522475449



Figure 1 : Cadrage



Figure 2 : Découpage et montage

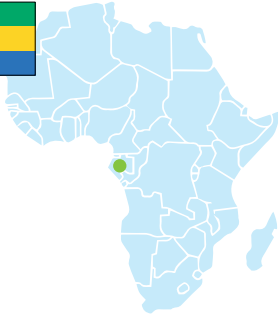


Figure 3 : Réacteur de pyrolyse



Basilique Notre Dame de la Paix, Yamoussoukro (© jbdodane, Flickr)

GABON



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique : Dans le cadre du programme de réformes initié par le Plan de relance économique (PRE), le Gouvernement a entrepris une restructuration des services publics personnalisés. À cet effet, le Conseil National de Développement Durable (CNDD) créé par la loi N° 2/PR du 1^{er} août 2014, dite loi d'orientation du développement en République gabonaise, a été dissout (cf. Conseil des ministres du 29 mars 2019) et ses attributions confiées au Conseil Climat.

Par ailleurs, le Ministère de l'Économie, des Finances et des Solidarités Nationales, à travers la Direction générale de la prospective (DGPRO) et avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD,) procède depuis le début de l'année 2019 à l'élaboration du rapport de suivi conjoint sur la mise en œuvre des Agendas 2030 de l'ONU et 2063 de l'Union Africaine.

Paliers supranationaux : Le Gabon participe aux initiatives régionales d'appropriation des ODD et autres principes du développement durable dans le cadre de la Communauté économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) et de l'Union Africaine (UA). (www.ceeac-eccas.org; <http://www.cemac.int/>)

Organes de contrôle et de reddition des comptes : La cour des comptes produit chaque année un rapport sur la reddition des comptes internes et externes du pays présenté au Premier Ministre, Chef du Gouvernement et aux deux chambres du Parlement.

Implication des parties prenantes, en particulier des femmes et les jeunes : Dans les processus décisionnels relatifs à l'opérationnalisation du développement durable et l'appropriation des ODD, toutes les parties prenantes sont associées, notamment, l'administration publique, le secteur privé, et la société civile, y compris les collectivités locales, les populations autochtones et les partenaires au développement.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

La loi n° 2/PR du 1^{er} août 2014, dite loi d'orientation du développement durable fixe, les principes fondamentaux, les orientations générales, les objectifs généraux et les moyens d'action des pouvoirs publics, des opérateurs économiques, et de la société civile pour assurer le développement durable du Gabon.

Autres documents stratégiques : Le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) 2010-2025 s'appuie sur des fondations dites de développement durable, de la gouvernance du capital humain et des infrastructures. Sa mise en œuvre prend en compte l'Accord de Paris sur le climat, les agendas 2030 de l'ONU et 2063 de l'UA; le plan de relance économique (PRE) 2017-2019.

Examen national volontaire au forum politique de haut niveau :

Le Gabon n'a pas pu présenter son Rapport National volontaire (RNV) au Forum politique de haut niveau durant le premier cycle 2016-2019. Toutefois, conscient du retard pris, le Gouvernement gabonais à travers le Ministère en charge de l'économie, des finances et des solidarités nationales et avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) voudrait s'inscrire pour présenter son Rapport national volontaire (RNV) au Forum politique de haut niveau pour l'année 2020.

Le Programme du Gabon prend en compte les deux agendas 2030 des Nations Unies et 2063 de l'Union Africaine. L'Atelier de lancement du rapport de suivi conjoint de la mise en œuvre des agendas 2030 de l'ONU et 2063 de l'Union Africaine s'est tenu à Libreville le 9 mai 2018. Une feuille de route, et un plan d'action détaillé et budgétisé ont été adoptés.

Les principales actions retenues dans le cadre de ce plan d'action sont les suivantes :

- Mise en place du Comité national en charge de la coordination de la mise en œuvre conjointe des Agendas 2030 et 2063 ;
- Poursuite de la sensibilisation et de la vulgarisation des Agendas 2030 et 2063 dans les administrations centrale et décentralisée, les Institutions constitutionnelles, les Organisations non étatiques, les Universités et Centres de recherche ;
- Rédaction et production du rapport de suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre conjointe des deux agendas au Gabon ;
- Processus d'actualisation du programme stratégique Gabon Emergent (PSGE) intégrant les agendas 2030 et 2063 ;
- Opérationnalisation de la vision 2030 sur la période 2020-2024 ;
- Réalisation de l'Examen national volontaire sur les ODD en vue de sa présentation au Forum politique de haut niveau (FPHN) de juillet 2020.

Les travaux qui se déroulent au sein des trois groupes (social, économique et environnemental) composés des représentants de l'administration, le secteur privé, les institutions, les collectivités locales, la société civile permettront à terme de présenter un bilan exhaustif de la mise en œuvre des agendas 2030 et 2063 au Gabon.



Le Perroquet du gris du Gabon à l'envol
(© Gaël LAMIRAND, Filckr)

Bonne pratique 1

Création des aires protégées marines et aquatiques

Le Gabon a créé, par le décret n° 161/PR du 1^{er} juin 2017, un réseau d'aires protégées aquatiques constitué de 9 parcs marins et 11 réserves aquatiques, l'ensemble couvrant 26,1 % de la zone économique exclusive.

Ainsi, tout en réservant des zones dans lesquelles les activités de pêche peuvent s'effectuer, les aires marines protégées créées permettent de manière directe de protéger :

- des zones très sensibles telles que les embouchures des fleuves qui constituent des zones de reproduction, d'alimentation et de frayères de plusieurs espèces de poissons ;
- des zones de reproduction, de nidification et d'alimentation des tortues marines dont la plupart sont des espèces protégées aux niveaux national et international. Il faut noter que le Gabon est le pays où on trouve la plus grande population nidifiante de tortues Luth ;
- des zones ayant un habitat particulier (récifs naturels, canyons sous-marins, montagnes sous-marines, etc.) et donc une biodiversité particulière ;
- des zones de fréquentation régulière ou saisonnière des mammifères marins.

La création d'aires marines protégées a été l'occasion de découper l'espace maritime en zones de pêche et zones de protection, avec des objectifs de pêche durable, de sécurité alimentaire, de protection/conservation de la biodiversité marine, ainsi que de diversification de l'économie par le développement du tourisme et de l'écotourisme (pêche sportive, observation des mammifères marins, etc.).

De plus, la création des aires protégées répond à la préoccupation majeure du Gouvernement de lutter contre la vie-chère en ce qui concerne le prix du poisson à travers la restauration des stocks de poissons, ce qui contribuera à l'augmentation des captures et donc à la disponibilité du produit en quantité dans les marchés.

Ce cas de bonne pratique répond à l'ODD 14 : « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable », cible 14.5 : « D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles ».

Porteur : Direction générale des pêches et de l'aquaculture

Courriel : dgpechegabon@gmail.com

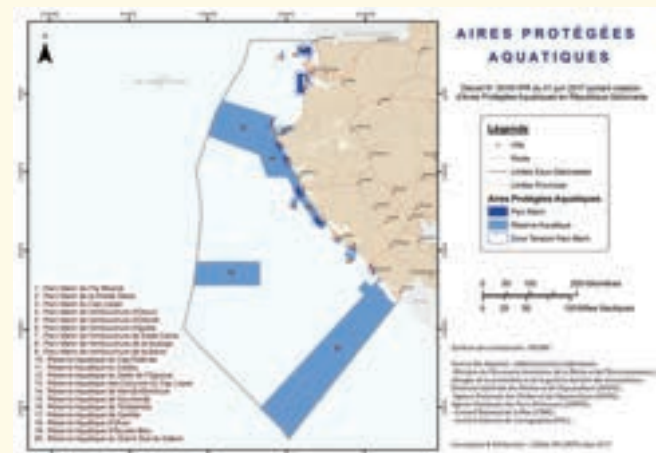
BP : 9496 Libreville, 5^e ministère des immeubles Eaux et Forêts

Tél. : + 241 01748992

Nkoane Ndoutoume Guylène, Chargée d'Études

Courriel : guylenenkoane@gmail.com

Tél. : + 241 06613139



Bonne pratique 2

Devenir éco-citoyen par l'éducation à l'eau

Le Gabon est un pays d'eau avec sa pluviométrie (9/12 mois) et une multitude de cours d'eau. Pourtant le problème de disponibilité en eau potable est persistant depuis plusieurs décennies, notamment en zone urbaine. Le pays affiche aussi un taux de mortalité élevé lié en partie aux maladies d'origine hydrique.

Pour lutter contre ce fléau, l'Association Génération Eau-Claire s'est inscrite depuis 2008 dans la sensibilisation des enfants en milieu scolaire sur deux actions distinctes : d'abord, l'organisation d'une campagne de sensibilisation annuelle des élèves du primaire sur le cycle global de l'eau, les changements climatiques, les éco-gestes et l'assainissement de proximité. Cette activité touche près de 5000 élèves par an, répartis dans une dizaine d'établissements de Libreville, avec le soutien technique et financier (jusqu'en 2016) de la SEEG, succursale de VEOLIA. Ensuite, l'animation d'un réseau de clubs écologiques scolaires pour les élèves des collèges et des lycées sur les thèmes de l'association et la mise en compétition des clubs (projets écologiques et/ou éco-reportages), notamment sur des thèmes des Journées mondiales de l'eau (22 mars) et de l'environnement (5 juin), avec la participation d'une vingtaine de clubs.

Il s'agit là d'un cas d'école au Gabon basé sur l'éducation relative à l'environnement (sensibilisation des jeunes par des jeunes, prise en compte de l'eau dans l'environnement urbain, modification des comportements, etc.).

Ce projet permet de faire la promotion de l'éco-citoyenneté pour qu'à terme, ces jeunes devenus adultes prennent en compte la dimension environnementale dans leur vie et leurs responsabilités professionnelles futures, répondant ainsi aux objectifs des ODD 3, 6 et 13 avec l'appui des Partenaires techniques et financiers internationaux tels que l'UNESCO, le Partenariat mondial de l'eau / Afrique centrale, l'Université de Lille 1, les Institutions publiques (la Direction générale des ressources hydrauliques, la Direction générale de l'environnement, la Direction générale de la santé), les opérateurs économiques (la Société d'énergie et d'eau du Gabon), la société Eau de Léconi – ANDZA (SOBRAGA).

Ce projet est également l'occasion pour les acteurs publics et privés de l'eau rassemblés pour célébrer la journée mondiale de l'eau et échanger davantage. L'objectif final de l'Association est de sensibiliser les pouvoirs publics sur l'élaboration d'un plan opérationnel de la Politique nationale de l'eau, d'un code de l'eau et d'un Livre Bleu (trisannuel).

Association Génération Eau claire

Jean Noël EYA

Courriel : jnoeleya@yahoo.fr

LIBAN



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique: Un comité national présidé par le Premier Ministre a été mis en place en 2017 pour coordonner la mise en œuvre des ODD. Il vise à intégrer les ODD dans les politiques et programmes nationaux, à construire une base de données pour suivre les progrès de mise en œuvre des ODD et à préparer les examens nationaux volontaires présentés aux Nations Unies. Ce comité rassemble les directeurs généraux des différents ministères mais aussi des représentants de la société civile et du secteur privé pour que chacun s'approprie le Programme 2030. La première tâche de ce comité a consisté à préparer le rapport national volontaire. Des sous-comités thématiques ont été constitués sur la base des 5 P.

Paliers infranationaux: Des consultations régionales ont eu lieu pour préparer l'élaboration du Rapport national volontaire.

Paliers supranationaux: Le Liban entretient un dialogue permanent avec ses principaux partenaires internationaux, en particulier l'Union Européenne. Le Liban a aussi participé à l'élaboration de la Stratégie de 2008 pour le développement durable dans la région de la Méditerranée et de la mer Noire.

Organes de contrôle et de reddition de compte: Au niveau gouvernemental, une *task force* statistique a été créée pour collecter les données et statistiques relatives aux ODD. Par ailleurs, un mécanisme législatif a été adopté pour suivre les progrès en matière de mise en œuvre des ODD. Un comité parlementaire sur les ODD a été mis en place et a débuté un travail d'analyse des politiques existantes vis-à-vis des ODD.

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes: Le comité en charge de la coordination de la mise en œuvre des ODD est ouvert aux acteurs non étatiques. Un processus appuyé par l'ONU vise, entre autres, la promotion de la participation des jeunes et des femmes à la vie politique et à la vie publique, ainsi que le suivi et le soutien de la politique nationale de la jeunesse.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présidence du comité national ODD assurée par le Premier Ministre illustre l'engagement du gouvernement envers le développement durable. Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies: Le Liban a présenté son premier examen national volontaire en juillet 2018.



Tripoli (© Leonid Andronov, Adobe Stock)



Place des martyrs et grande mosquée (© renaud.delaplace, Flickr)

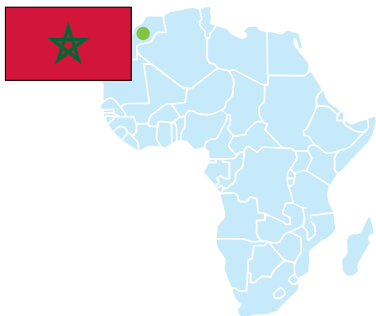
Bonne pratique

Traitement des eaux usées du village à travers un système de bassins naturels à roseaux. Le projet vise à réduire la pollution des eaux, un problème majeur au Liban puisque 95 % des eaux usées sont rejetées sans subir aucun traitement.

Il a été mis en œuvre par la municipalité de Bqaatouta, village de montagne comptant 1200 habitants, en privilégiant un système naturel de traitement des eaux usées domestiques. Ce système, mis en marche dès 2017, comprend plusieurs bassins de filtrage composés notamment de roseaux, sur une surface d'environ 4000 m², formant ainsi un milieu propice au développement de la faune et de la flore. Ce projet a bénéficié du soutien de la municipalité, du Ministère des Eaux du Liban et s'est inspiré de recommandations françaises. Il fait figure d'exemple dans la région et peut être répliqué dans d'autres villages éloignés ou situés en altitude disposant de moyens financiers limités. Il permet également de sensibiliser la population locale à la problématique de la pollution de l'eau.

Porteur : Municipalité de Bqaatouta

ROYAUME DU MAROC



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique: Le Secrétariat d'État chargé du développement durable assure la coordination multisectorielle de la mise en œuvre de la SNDD. (<http://www.environnement.gov.ma>, page consulté le 7 août 2019)

Paliers infranationaux: Dans le cadre de la régionalisation avancée au Maroc, voulue comme une réforme globale et structurelle, l'ensemble des acteurs territoriaux sont appelés à innover, en mettant en place les nouveaux mécanismes de la gouvernance du développement territorial afin de porter à maturité la dynamique de changement engagée.

Dans le cadre de cette dynamique, chacune des 12 régions du Royaume a élaboré son Programme de développement régional (PDR), qui décrit sa vision et les axes de sa stratégie de développement territorial.

Pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement durable, le Secrétariat d'État chargé du développement durable a signé des conventions avec les présidents de ces régions pour intégrer la durabilité au niveau des PDRs.

Paliers supranationaux: Le Maroc a des liens étroits et profonds avec les pays du Sud, notamment d'Afrique subsaharienne avec qui il partage ses expériences réussies et ses bonnes pratiques en matière de développement durable.

Organes de contrôle et de reddition de compte: Un rapport de performance est présenté aux deux chambres du Parlement à l'occasion de la présentation du bilan de l'année en cours et la préparation du plan d'action pour l'année suivante afin de rendre compte de l'accélération de la mise en œuvre de la SNDD et le suivi de son exécution.

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes: Plusieurs programmes de sensibilisation sont en cours d'exécution à différents niveaux.

Dans le domaine de la promotion de l'emploi, un programme d'appui à l'intégration économique des jeunes est en cours de lancement sur une période de cinq ans. Ce dernier s'ajoute aux programmes d'emploi existants, en particulier le programme «Idmaj», qui vise à améliorer l'employabilité des jeunes diplômés demandeurs d'emploi à travers l'acquisition de compétences professionnelles et d'une première expérience en entreprise qui leur facilitera l'intégration dans le monde professionnel.

Le principe d'égalité entre hommes et femmes au Maroc a été institué dans la constitution de 2011 et plus précisément au niveau de l'article 19: «L'homme et la femme jouissent, à égalité, des droits et libertés à caractère civil, politique, économique, social, culturel et environnemental». Plusieurs programmes sont en cours d'exécution pour garantir ce droit dont le Plan gouvernemental pour l'Égalité, «Icram», qui vise à réaliser l'égalité des sexes à tous les niveaux et à autonomiser les femmes et les filles sur la base des droits humains.

En ce qui concerne l'accès à l'éducation, et afin de réduire la déperdition scolaire, en particulier dans le monde rural et chez les filles, le programme Tayssir a été étendu à partir de l'année scolaire en cours (2019), pour couvrir toutes les communes rurales pour le niveau primaire ainsi que les communes urbaines pour le niveau secondaire.

Ce programme repose sur l'appui des familles nécessiteuses par le biais de transferts monétaires directs, conditionnés par leur engagement à inscrire leurs enfants à l'école et à s'y conformer.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Constitution: Le développement durable se situe au rang de droit constitutionnel de tous les citoyens marocains, à protéger et à défendre (article 31, Constitution).

Charte de l'environnement et du développement durable: Fait du développement durable une valeur fondamentale que toutes les composantes de la société marocaine sont appelées à intégrer dans leurs activités. <http://www.environnement.gov.ma>

Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies: En 2016, le Maroc a présenté un «Rapport concernant les premières mesures en matière de mise en œuvre du Programme 2030 pour le développement durable» dans le cadre des examens nationaux volontaires du Forum politique de haut niveau des Nations Unies.

Stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2017-2030: Élaborée conformément à la Loi-cadre 99-12 portant Charte nationale de l'environnement et du développement durable la SNDD a été adoptée par le Conseil des Ministres sous la présidence de SA Majesté le Roi MOHAMMED VI, en date du 25 avril 2017.

Autres documents stratégiques: La SNDD est déclinée à l'échelle locale (région administrative) à travers l'intégration de ses orientations dans les Plans de développement régionaux (PDR) et la planification d'actions en vue de mobiliser les élus régionaux et locaux par les structures déconcentrées du Secrétariat d'État chargé du développement durable (Directions régionales). L'objectif recherché est d'intégrer les principes de Développement durable dans la planification territoriale.

Lutte contre la pollution et amélioration de la qualité des produits dans le village des potiers de Marrakech

Le Centre de développement de la région de Tensift est une structure non gouvernementale qui accompagne le déploiement des politiques régionales de développement et d'évaluation des politiques mises en place. Ainsi, parmi les projets innovants de CDRT se situe le projet qui concerne le village des potiers situé dans le territoire de la communauté urbaine de Marrakech. Ce village regroupe une centaine d'ateliers d'artisans qui font travailler de 800 à 1200 personnes, et qui produisent de la poterie de terre cuite, de la céramique et de la briqueterie artisanale spécifique à la région de Marrakech. Pour la cuisson, les potiers utilisent des fours traditionnels qui consomment du bois (olivier, eucalyptus, cyprès), des pneus et des déchets plastiques. Ce procédé a un impact négatif sur l'environnement à au moins deux niveaux : l'utilisation du bois contribue au phénomène de déforestation ; l'incinération des pneus qui sont constitués de plus de 80% de carbone génère des émissions importantes de gaz à effet de serre et des suies qui mettent en danger la santé des potiers et des populations environnantes (de nombreuses difficultés respiratoires ont été constatées par des médecins). Les fils de fer restant des pneus calcinés et les eaux de lavage des cendres qui s'infiltrent dans le sol sont également deux autres sources de pollution.

Le projet a consisté en deux grandes composantes :

- Le changement des fours polluants par des fours plus propres et plus performants ;
- L'aménagement du village pour en faire un lieu artisanal et touristique plus attrayant.

Les objectifs du projet se déclinent donc en :

1. la diminution des impacts environnementaux négatifs dus à l'incinération des pneus et du bois,
2. l'amélioration de la qualité des produits ;
3. l'amélioration des revenus et des conditions sanitaires de travail des artisans

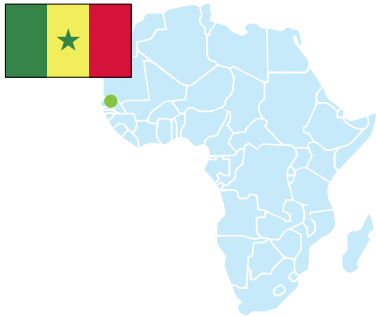
Porteur : Centre de développement de la région de Tensift, Chehbouni Ahmed - Président

Coordonnées : N° 511, Appartement 3, 1^{er} étage, Rue Almachaar Alharam, Marrakech, associationcdrt@gmail.com



Mosquée Hassan II

SÉNÉGAL



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique : Une Commission nationale du développement durable (CNDD) constitue le cadre de concertation et d'orientation de l'action de l'État et des différents acteurs en matière de développement durable. La coordination et l'animation de cette CNDD sont placées sous l'autorité du Ministère responsable de l'environnement qui est assisté par un Secrétariat permanent. Un dispositif stratégique de coordination et de suivi du Programme 2030, composé de plusieurs institutions et de comités de suivi des ODD, a été proposé et soumis à la validation au plus haut niveau de décision. (sustainabledevelopment.un.org/content/documents/3891senegal.pdf) Par ailleurs, le Gouvernement du Sénégal a mis en place un Cadre harmonisé de suivi et d'évaluation des Politiques publiques (CASE) en 2015.

Paliers infranationaux : Au niveau des différentes régions du Sénégal, il est institué des commissions régionales de développement durable qui appuient les collectivités locales dans la mise en oeuvre du développement durable. L'Acte III de la Décentralisation est le document permettant l'articulation entre les collectivités locales et les structures centralisées. L'environnement est une compétence transférée aux collectivités locales. (<http://www.denv.gouv.sn/index.php/developpement-durable/presentation>)

Paliers supranationaux : Le Sénégal est membre de la CEDEAO, de l'UEMOA et de l'Union Africaine (UA).

Organes de contrôle et de reddition de compte : le dispositif stratégique de coordination et de suivi du Programme 2030 est composé de :

- Conseil supérieur du développement durable (CSDD) ;
- Secrétariat permanent du développement durable (SPDD) ;
- Groupe d'experts sur le développement durable (GEDD) ;
- Comité d'intégration et de suivi des indicateurs de développement durable (CISIDD) avec des sous-commissions :
 - Sous-commission environnement (ODD : 13, 14 et 15),
 - Sous-commission économie et partenariat (ODD : 1, 2, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 17),
 - Sous-commission social (ODD : 3, 4, 5, 10, 16) ;
- Commissions régionales et départementales de suivi des ODD.

D'autres mécanismes de suivi sont rattachés au Ministère de l'économie des finances et du plan. Il s'agit de :

- Revue annuelle conjointe (RAC) élaborée par tous les acteurs et coordonnée par la Direction générale de la planification et des politiques économiques (DGPPE), le Cadre harmonisé de suivi-évaluation des politiques publiques (CASE) du PSE ;
- Le Sous-comité chargé de la coordination du renseignement des indicateurs des ODD de l'ANSD (Agence nationale de la statistique et de la démographie).

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes : L'actualisation et la validation de la SNDD en 2015 ont été soumises à un processus participatif et inclusif regroupant l'ensemble des services techniques de l'État, la société civile, le secteur privé et les populations à la base.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Plan Sénégal émergent (PSE) est «le référentiel de la politique économique et sociale sur le moyen et le long terme», en vue de «conduire le Sénégal sur la voie de l'émergence à l'horizon 2035».

La Conférence nationale sur le développement durable instituée et présidée par le Chef de l'État (voir Partie III).

L'Acte III de la décentralisation a comme objectif général l'élaboration d'une nouvelle politique nationale de décentralisation qui permet d'asseoir des territoires viables et compétitifs, porteurs d'un développement durable. (<http://decentralisation.gouv.sn/1%E2%80%99acte-iii-de-la-decentralisation>)

Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies : Le Sénégal a soumis son examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies en 2018.

Concertations régionales sur la définition des ODD prioritaires : Le Sénégal a réalisé dès 2015 un processus de concertation dans toutes les régions pour la priorisation des ODD.

Autres documents stratégiques : Le Sénégal a adopté plusieurs autres documents stratégiques d'orientation et de planification parmi lesquels :

- Plan national d'action pour l'environnement (PNAE) ;
- Plan d'orientation pour le développement économique et social (PODES) ;
- Document de politique économique et sociale (DPES) ;
- Analyse environnement pays (AEP) ;
- Rapports sur l'état de l'environnement ;
- Lettres de politique sectorielle (environnement et ressources naturelles, agriculture, élevage, etc.) ;
- Plan d'action national pour la lutte contre la désertification (PAN/LCD) ;
- Stratégie du plan national d'action pour la conservation de la biodiversité (SPNACB) ;
- Plan national d'adaptation aux changements climatiques (PANA) ;
- Plan national d'action sur les modes de production et de consommation durables (PAN/MPCD).



Monument de la Renaissance Africaine (© FAURIE Philippe, Flickr)

Bonne pratique 1

Mise en place d'une unité de production locale d'équipements solaires dans la commune de Meckhé

Ce projet cherche à promouvoir l'entreprenariat social fondé sur la transformation des groupes vulnérables, notamment les jeunes et les femmes, en entrepreneurs sociaux sur les segments de la chaîne de valeurs de la filière des équipements solaires (fabrication, commercialisation et maintenance d'équipements solaires).

Les activités ayant concouru à la réalisation de ce projet portent sur :

- l'étude technique et commerciale de la filière des équipements solaires pour évaluer le marché et mettre en place un plan d'affaire ;
- la construction d'une unité de production d'équipements solaires comprenant un atelier et une boutique solaire ;
- l'outillage de l'atelier de fabrication des équipements solaires ;
- la formation des jeunes artisans locaux sur la production, l'installation et la maintenance des équipements solaires ;
- la formation des femmes sur les techniques de commercialisation et de gestion d'une microentreprise verte notamment en GERME (Gérer mieux son entreprise) ;
- l'appui à la mise en place du modèle de gouvernance locale de l'unité qui implique tous les acteurs locaux concernés (autorités locales, associations de jeunes, groupements féminins, etc.) ;
- l'accompagnement technique pour assurer la qualité des équipements solaires à travers un partenariat avec le Centre international de formation et de recherche en énergie solaire (CIFRES) de l'École supérieure polytechnique de Dakar.

Ce projet est un important levier pour lutter contre la pauvreté en milieu rural à travers la promotion de l'entreprenariat vert inclusif en faveur des groupes défavorisés (jeunes et femmes) qui sont les plus touchés par le chômage et la pauvreté. Le choix porté sur l'énergie solaire offre des alternatives pour réduire la consommation d'énergie fossile et les émissions de gaz à effet de serre. Les équipements solaires produits par l'unité (lampadaires, kits et cuiseurs solaires) permettent aux populations rurales situées dans les zones hors réseau électrique d'accéder à l'énergie, de réduire la consommation de

bois énergie et, conséquemment, atténuer la déforestation, développer de nouvelles opportunités économiques et des revenus. Les emplois verts créés en milieu rural permettent de réduire l'exode rural et l'émigration clandestine des jeunes en âge de travailler.

L'essentiel des équipements solaires commercialisés sur le marché sénégalais est importé avec aucun transfert de technologie pour domestiquer la production. Les rares tentatives de mise en place d'usines de fabrication d'équipements solaires n'ont pas résisté à la concurrence des produits importés. À travers cette initiative, il s'agit de tenter d'inverser cette tendance par l'innovation pour permettre aux couches défavorisées souvent ciblées pour les aides sociales de cultiver l'esprit d'entreprise pour devenir des agents du changement et de la lutte contre la dégradation de l'environnement. L'approche consiste à tirer profit du potentiel de création d'emplois verts et de revenus des différents maillons de la chaîne de valeur de la filière de production locale d'équipements solaires.

Le projet poursuit six objectifs de développement durable (ODD 1, ODD 5, ODD 7, ODD 8, ODD 12 et ODD 13).



Présentation des premiers prototypes d'équipements solaires fabriqués dans l'unité de Meckhé

Porteur : Programme d'appui à la création d'opportunités d'emplois verts au Sénégal (PACEV) (Ministère de l'environnement et du développement durable, Parc Forestier de Hann, Route des Pères Mariste – Dakar)

Coordonnées : babadrame@gmail.com

Tél. : + 221 77 518 03 13

Bonne pratique 2

Le « Bois d'école » est un programme qui a été initié depuis 2003 pour capitaliser les acquis du Programme sous-régional de formation et d'information en environnement (PFIE) déroulé de 1990 à 2000. Il vise à accompagner les enseignants et les apprenants dans l'acquisition de savoir, savoir-faire et savoir être, nécessaires à la réalisation du développement durable.

Le « Bois d'école » renvoie à un site arboré, fleuri ou aménagé, mis en place par une action de reboisement, de régénération naturelle assistée ou d'embellissement. Ce site peut être à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école et est à la fois un espace d'enseignement-apprentissage (un support didactique), de recherche-action, d'expérimentation, de détente et de loisir (un microclimat et des aménagements qui permettent aux élèves de s'y retirer durant leurs révisions). Dans de nombreuses écoles, il a permis d'alimenter la cantine ou de générer des revenus pour la coopérative scolaire.

L'installation du « Bois » se fait en présence des élèves et elle est accompagnée de sessions de renforcement des capacités des inspecteurs et des enseignants sur les thématiques environnementales mentionnées ci-dessus.

Des missions de suivi sont organisées par la suite pour renforcer le Bois au besoin, et orienter les enseignants et les apprenants chargés de l'entretien.

Récemment, le programme a été élargi aux Daaras (écoles coraniques) qui gèrent une frange assez importante de la jeune génération au Sénégal. Les mêmes activités sont prévues et permettent aux acteurs des Daaras

(apprenants, moniteurs, responsables, parents d'élèves...) d'être mieux imprégnés des questions d'environnement et de développement durable et de s'engager dans le respect et la sauvegarde de leur milieu et cadre de vie.

Le « Bois d'école » poursuit six objectifs de développement durable (ODD 2, ODD 3, ODD 4, ODD 12, ODD 13 et ODD 17).



Photo CEFE. Sortie pédagogique dans le jardin maraîcher (école Ranérou)



Photo CEFE. Session de renforcement des capacités des enseignants à Kolda

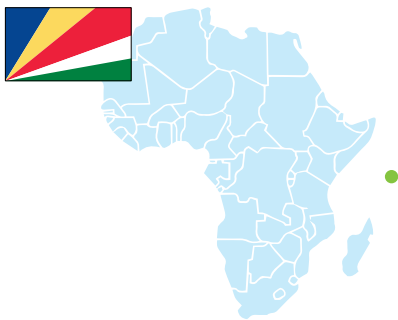
Porteur : Centre d'éducation et de formation environnementales (CEFE) du Ministère de l'environnement et du développement durable

Courriel : henrimathieu02@gmail.com

Coordonnées : Parc forestier et zoologique de Hann. Dakar. BP: 4055

Tél. : (00 221) 33 859 13 85

RÉPUBLIQUE DES SEYCHELLES



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique : La coordination et la mise en œuvre du développement durable sont assurées par le Ministère des finances, du commerce, de l'investissement et de la planification économique (MFTIEP). (www.finance.gov.sc/) Le Département de la planification économique est en charge de la coordination, du suivi et de la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Un comité national de haut niveau a été créé pour superviser la mise en œuvre des engagements régionaux et mondiaux des Seychelles. Le comité est présidé par le Ministre des finances, du commerce, de l'investissement et de la planification économique, et le Secrétaire d'État aux affaires étrangères, remplaçant le président. Ce comité a pour mandat de veiller à l'intégration des objectifs de développement durable dans le processus de planification nationale, ainsi que de superviser et d'orienter de manière stratégique l'unité de coordination du Département de la planification économique.

Le comité a pour objet de :

- Soutenir le travail de coordination du Département de la planification économique pour incorporer les objectifs de développement durable dans les stratégies et les plans nationaux, et d'approuver la création des comités techniques nécessaires pour aider le Département de la planification économique ;
- Veiller au bon déroulement de l'Agenda 2030, des engagements régionaux et mondiaux des Seychelles, ainsi que de mobiliser les moyens de mise en œuvre ;
- Assurer un suivi et une évaluation appropriés pour la réalisation de l'Agenda 2030 et des autres accords régionaux et mondiaux aux Seychelles.

Paliers infranationaux : La stratégie de développement national (NDS) a été élaborée en une approche participative impliquant les différentes parties prenantes comprenant le secteur privé, les groupes de jeunes, les seniors et la société civile. Pour garantir l'appropriation, un exercice de visualisation a été mené sur une période de plus de 1 an.

Paliers supranationaux : Les Seychelles sont membres de la COI, IORIM, SADCC, COMESA, UA.

Organes de contrôle et de reddition de compte : Dans le cadre du Programme de croissance accélérée et de développement durable (SCA2D), un système de suivi-évaluation comprenant trois sous-systèmes a été mis en place : (i) suivi des conditions de vie des ménages ; (ii) suivi des programmes et projets ; (iii) évaluation d'impact.

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes : Le Département de la planification économique, mandaté par le comité de haut niveau, organise des séances d'échange d'informations avec les différentes parties prenantes afin de veiller à ce que le concept de développement durable, en particulier les objectifs de développement durable, soit bien traduit dans des documents de politique, des activités de plaidoyer, entre autres

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies : Les Seychelles prévoient de présenter leur examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies en 2020

Autres documents stratégiques : Le Département de la planification économique (EP) a été chargé de formuler une vision nationale à long terme pour les Seychelles, communément appelée « Vision 2033 ». Vision 2033, Stratégie de développement national 2019-2023, Feuille de route stratégique de l'économie bleue des Seychelles 2018-2030, Stratégie nationale du développement soutenable des Seychelles 2012-2020.

Bonne pratique

Blue Bond des Seychelles est un projet destiné à soutenir la transition du pays insulaire vers une pêche durable. Il a commencé en 2014. Les Seychelles ont annoncé le lancement du premier emprunt obligataire souverain au monde lors de la cinquième édition de la "Our Ocean" conférence.

"Blue Bond" est un instrument financier novateur utilisé pour financer des projets liés aux océans et à la mer qui présentent des avantages économiques, environnementaux et climatiques positifs. Les exemples d'activités éligibles incluent les plans de gestion de la pêche, la reconstitution des stocks, l'amélioration des chaînes de valeur, le développement de l'aquaculture, la promotion de pratiques durables et les programmes de sensibilisation à l'éducation.

Le Blue Bond, qui fait partie d'une initiative qui associe des investissements publics et privés pour mobiliser des ressources afin de responsabiliser les collectivités et les entreprises locales, aidera considérablement les Seychelles à réaliser la transition vers une pêche durable et à protéger nos océans, tout en développant de manière durable notre économie bleue.

Les ressources marines sont essentielles à la croissance économique du pays. Après le tourisme, le secteur de la pêche est le secteur le plus important du pays, contribuant de manière significative au produit intérieur brut (PIB) annuel et employant 17% de la population.

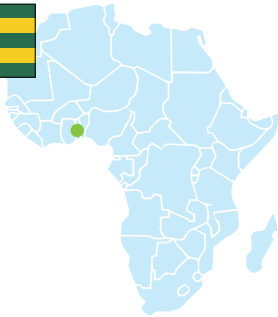
La Banque mondiale a aidé les Seychelles à élaborer le Blue Bond et à contacter Calvert Impact Capital, Nuveen et Prudential Financial, Inc. Le Fonds Blue Grants et le Fonds d'investissement bleu, gérés par la Banque de développement des Seychelles (DBS), ainsi que Climate Adaptation Trust (SeyCCAT) fourniront des subventions et des prêts. Le Blue Bond des Seychelles est couvert par une garantie de 5 millions USD de la Banque mondiale et par un prêt concessionnel de 5 millions USD du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) qui couvrira partiellement les paiements d'intérêts de l'obligation.

Porteur : Ministère des finances, du commerce, des investissements et de la planification économique (www.finance.gov.sc)

Coordonnées : Liberty House, P.O Box 313, Victoria, Mahé, Seychelles



Horloge de Victoria (© Mahé Dan, Flickr)



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique: La coordination de suivi et de l'évaluation des politiques du développement dénommé (DIPD) est composée du Conseil national de pilotage des politiques de développement (CNPPD), du Secrétariat technique du DSRP, des comités sectoriels (CS), du Comité État-donateurs (CED), et des comités régionaux et locaux. (<http://planification.gouv.tg/>).

Paliers infranationaux: Des sessions de comités sectoriels sont organisées par le Ministère de la planification du développement, tutelle de la coordination de la démarche du développement durable, pour faire participer les ministères composant ces comités sectoriels aux discussions et débats sur leurs outils.

Paliers supranationaux: Le Togo participe au Forum africain de développement durable qu'il a présidé en 2017. Le Togo est membre de la CEDEAO, de l'UEMOA, de l'UA. Sa stratégie nationale de développement durable (SNDD) est alignée sur la Vision 2063 de l'Union Africaine.

Organes de contrôle et de reddition de compte: Placé sous la présidence du Premier ministre, le Conseil national de pilotage des politiques de développement (CNPPD) est chargé de donner les orientations nécessaires pour l'élaboration de la vision à long terme, le suivi et la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement.

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes: Des ateliers de validation, des réunions de session des comités sectoriels et des suivis-évaluations participatifs sont des cadres dans lesquels parties prenantes et société civile sont invitées à faire valoir leurs points de vue et intégrer leurs contributions.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies: Le Togo a présenté son rapport sur l'intégration des ODD dans les instruments nationaux de développement au Forum politique de haut niveau en juillet 2016, 2017 et 2018 à New York. À la suite de l'adoption des ODD en 2015, le pays a été choisi pour faire partie des 22 pays pilotes ciblés par les Nations Unies pour la mise en œuvre des ODD.

Stratégie nationale du développement durable (SNDD): La SNDD du Togo a été élaborée en 2011. En 2013, elle a été intégrée au document de stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi sur la période 2013-2017.

Depuis le début de l'année 2018, elle fait désormais partie du Plan national de développement (PND 2018-2022) qui a été adopté et qui a pour objectif de transformer structurellement l'économie pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents et induisant l'amélioration du bien-être social.

Autres documents stratégiques: La Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE), une politique économique du gouvernement à moyen terme, sur la période 2013-2017, qui a pris en compte les éléments de la SNDD; le Plan national de développement (PND) 2018-2022 qui est la poursuite de cette stratégie pour les cinq prochaines années.

Bonne pratique 1

Construction des voitures solaires

La construction des voitures solaires au Togo est une initiative d'une société privée togolaise appelée «Le monde de l'énergie». Le projet consiste à fabriquer des voitures à trois et quatre roues équipées de moteurs électriques actionnés par des panneaux solaires.

Cette innovation technologique qui s'inscrit dans la lutte contre les changements climatiques répond aux défis nationaux et internationaux de préservation de l'environnement et de développement durable, notamment la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

À travers cette initiative, la société contribue à la promotion de la mobilité durable sobre en carbone, au développement d'un mode de transport des biens orienté vers l'avenir et accessible à tous à moindre coût.

La construction de voitures solaires au Togo intègre les trois dimensions du développement durable à savoir l'environnement, l'économie et le sociale. Elle contribue à l'atteinte des objectifs de développement durable, notamment, les objectifs 3, 7, 9, 11, 12, 13 et 17.



Bonne pratique 2

Développement des éco-villages

Le développement des éco-villages est une initiative pilote dont l'objectif est de promouvoir la gestion communautaire des ressources naturelles dans une optique de durabilité en prenant en compte l'autosuffisance alimentaire et énergétique, la lutte contre les changements climatiques et la préservation de l'environnement aussi bien au niveau local qu'à l'échelle globale, tout en permettant une meilleure qualité de vie à la population.

Dans sa première phase, le projet a été réalisé sur deux sites pilotes, soient les éco-villages d'ANDO-KPOMEY et de DONOMADE situés dans la région maritime au Sud du Togo.

Une seconde phase ciblant cinq nouveaux sites dans les cinq régions administratives du Togo a été lancée en décembre 2018.

Plusieurs acquis sont issus de cette initiative notamment : (i) réalisation d'un forage positif pour un poste d'eau autonome fonctionnant au solaire ; (ii) formation des producteurs dans les techniques de conservation des eaux et des sols ; (iii) installation d'une mini-centrale solaire ; (iv) renforcement de la lutte préventive et curative contre les feux de végétation ; (v) mise en place de lignes de financement des activités génératrices de revenus permettant la valorisation durable du potentiel naturel (agriculture durable, apiculture, éco-tourisme) ; (vi) réalisation d'un champ écologique axé sur l'intégration agriculture / élevage/pêche-aquaculture/foresterie ; (vii) identification, formation et soutien à l'installation de producteurs de semences de qualité et géniteurs améliorés et (viii) réalisation des latrines de type ECOSAN.

Le développement des éco-villages au Togo contribue à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) suivants : ODD 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 10, 12, 13 et 15.

Images des sites de réalisation



Porteur : Ministère de la planification du développement et de la coopération

Coordonnées : Immeuble du CASEF, 7^e étage, Côté Plan, B.P. 1667-Lomé

Contact : MEATCHI T. Gervais, Directeur de la planification et des politiques de développement - Point focal national du développement durable et de la mise en œuvre de l'Agenda 2030

Courriel : gervais_meat@yahoo.fr



Monument de l'indépendance

V.2.5 LA DIVERSITÉ CULTURELLE ET LA VALORISATION DES PRATIQUES ENDOGÈNES

La Déclaration de Rio+20 met en exergue l'importance de la diversité naturelle et culturelle du monde (paragraphe 41) et les Parties reconnaissent «que toutes les cultures et toutes les civilisations peuvent contribuer au développement durable». En effet, la place stratégique du changement des modes de consommation et de production des sociétés a été au cœur de toutes les négociations inter nationales de diverses conventions, notamment environnementales. Un tel changement passe nécessairement par la prise en compte des diversités culturelles et la valorisation des pratiques endogènes favorables au développement durable.

Conscients de cet enjeu, les négociateurs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et des ODD ont adopté plusieurs cibles relatives à la promotion de la diversité culturelle et à la protection des patrimoines naturels et culturels. Plusieurs secteurs d'activités économiques comme le tourisme, la gestion des écosystèmes marins et forestiers ou l'aménagement des établissements humains offrent des opportunités de valorisation de la diversité culturelle qui sont porteuses de changements de comportements sociétaux.

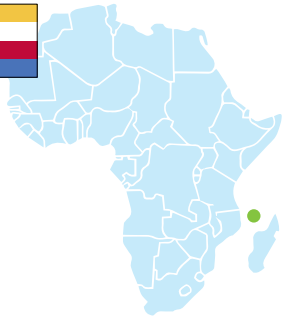
La diversité culturelle a toujours été au cœur des priorités francophones depuis l'ACCT. La Francophonie institutionnelle a régulièrement plaidé pour la prise en compte de la culture en tant que dimension du développement durable. Elle a développé des outils dans ce sens et offre aux acteurs la possibilité opérationnelle de prendre en compte cette dimension.

Le soutien de la Francophonie aux acteurs et aux États pour la promotion et la valorisation de la diversité culturelle et des pratiques endogènes favorise l'éclosion de bonnes pratiques pour le développement durable. Quatre pratiques ont ainsi été identifiées dans le cadre de ce rapport parmi lesquelles la réhabilitation et le développement d'un réseau d'oasis sur la base des pratiques culturelles locales en Tunisie, et l'utilisation du Bambou afin de promouvoir les modes de consommation et de production durables à Haïti.



Inauguration de la Maison des Nations Unies à Malabo, Guinée Équatoriale (© UN Photo/Eskinder Debebe)

UNION DES COMORES



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique: La coordination de la démarche de développement durable est assurée par le Commissariat général au Plan qui détient les missions de planification, de suivi-évaluation et de coordination de toutes les actions liées au développement socioéconomique du pays. Le dispositif institutionnel de mise en œuvre de la Stratégie de croissances accélérées et de développement durable (SCA2D) est composé de plusieurs structures qui sont :

- Conseil national d'orientation du développement (CNOD), instance suprême, chargé de se prononcer et d'enrichir les recommandations issues du processus de développement et instruire les instances de pilotage technique de la mise en œuvre des recommandations retenues, présidé par le Chef de l'État ;
- Comité technique de pilotage (CTP), structure responsable de superviser, de coordonner et de piloter la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la Stratégie nationale du développement est présidé par le Secrétaire général du gouvernement ;
- Groupes thématiques de dialogue (GTD), coprésidés par le Secrétaire général et le PTF, chef de file du secteur. Nommés par arrêté, les membres du GTD sont chargés du suivi d'exécution des programmes prioritaires du secteur et de validation des documents sectoriels ;



Ancienne Mosquée de Moroni (© David Stanley, Flickr)

- Secrétariat technique du dispositif (STD), organe technique du dispositif, logé au CGP, assure la présidence. Il a la charge de la préparation des différents programmes de travail et des rapports d'étapes du processus de planification et de S&E, pour les différentes instances de pilotage ;
- Groupes techniques sectoriels (GTS), présidés par les Secréaires généraux des Ministères sectoriels ;
- Comité d'orientation, de planification et de S&E du développement (COPSED), mis en place par les Gouverneurs des îles. Les COPSED travaillent avec les GTD et le STP pour une bonne prise en compte des spécificités des îles et des communes dans la planification et la coordination insulaire ;
- Commission nationale de développement durable (CNDD), mise en place par décret présidentiel pour renforcer la coordination multisectorielle.

Le pays a par ailleurs réalisé un processus de priorisation des ODD au niveau national avec l'appui du PNUD.

Paliers infranationaux: Différents mécanismes sont mis en place aux échelles infranationales en vue de la mise en œuvre de la SCA2D. Ils couvrent les quatre catégories d'acteurs clés que sont : (i) l'Administration publique, au niveau des administrations centrales, insulaires et au niveau des collectivités territoriales ; (ii) le secteur privé ; (iii) les Organisations de la Société civile (OSC) y compris ceux de la diaspora et les élus locaux ; et (iv) les Partenaires techniques et financiers (PTF).

Paliers supranationaux: L'Union des Comores est membre de l'Union africaine (UA). Le pays participe aux activités de la Commission de l'océan Indien (COI) dont il est membre. Les Comores font aussi partie des États membres du Marché commun pour l'Afrique orientale et australe (COMESA) et de la Communauté de développement d'Afrique australe (CDA ou SADC, sigle de l'anglais Southern African Development Community).

Organes de contrôle et de reddition de compte: Dans le cadre de la SCA2D, un système de suivi-évaluation comprenant trois sous-systèmes a été mis en place : suivi des conditions de vie des ménages ; suivi des programmes et projets, et évaluation d'impact.

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes: Dans le cadre du processus de révision de la SCA2D, toutes les parties prenantes ont été associées y inclus l'administration publique centrale, insulaire et communale, le secteur privé, les OSC, les ONG, les établissements d'enseignement, les élus locaux, ainsi que d'autres grands groupes comme les jeunes et les femmes, les agriculteurs, les pêcheurs et les organisations des communautés de base.

Ont été créés autour des ODD :

- Une Commission ODD à l'Assemblée Nationale, pour sensibiliser, valider et assurer des différents dossiers sur le développement durable, notamment le vote des lois cadres sur le DD ;
- Un Club ODD à l'Université des Comores par et pour les étudiants : ce club assure la sensibilisation et l'information sur les ODD au sein de l'Université des Comores ;
- Des points focaux ODD sectoriels : des cadres qui assurent les activités liées aux ODD au niveau des Ministères ;
- Un club ODD des journalistes, un relais de la communication et de l'information sur les ODD.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le dispositif institutionnel de coordination et de suivi de la SCA2D qui est structuré en plusieurs mécanismes placés à différents niveaux de tutelle, du Chef de l'État, en passant par Secrétaire général du Gouvernement, les secrétaires généraux des Ministères, aux Directeurs généraux des institutions, et des plans des îles. La SCA2D est un cadre de planification nationale qui intègre des enjeux transversaux, tels que les nouvelles technologies, la prise en compte du genre et les objectifs de développement durable (ODD).

La Commission ODD de l'Assemblée Nationale qui travaille à promouvoir la prise en compte des ODD dans le cadre législatif du pays.

Les points focaux ODD dans les Ministères sectoriels qui assurent l'intégration des ODD dans les plans sectoriels

Autres documents stratégiques :

- La Loi-cadre sur l'environnement et la politique de l'environnement constituent le cadre légal de la prise en compte des aspects environnementaux dans les politiques publiques ;
- La loi N° 11-005 du 5 avril 2011, relative à la décentralisation au sein l'Union des Comores, qui confère entre autres la gestion de l'environnement au niveau des Communes à travers la mise en œuvre des plans de développement communaux ;
- Le Rapport national sur la Priorisation des objectifs de développement durable en Union des Comores ;
- La Stratégie nationale sur l'économie bleue ;
- La stratégie sur la coopération internationale.

Bonne pratique 1

Valorisation de la biodiversité aux Comores en vue de développer l'écotourisme et de créer de l'emploi

L'objectif de la société NECTA est la recherche, le développement et la commercialisation de produits à base de plantes et de fleurs cultivées aux Comores, pour promouvoir l'écotourisme. Ces produits sont cultivés dans toutes les régions du pays. Le projet a permis de créer des emplois et de former des jeunes sur les techniques de valorisation des produits locaux. Il permet aussi la conservation et la mise en valeur de la biodiversité comorienne. Le projet contribue à mettre en relation les producteurs et les transformateurs de produits agricoles et d'établir une base de données nationale sur les ressources agricoles en mettant à contribution l'Université des Comores. Ce projet contribue directement aux ODD 1 et 15.



Visuel de communication de l'entreprise Necta

Contact : Mme Houriat Said Mohamed

Courriel : nectalab@gmail.com

Bonne pratique 2

Mise en place d'une agence éco-guide touristique et d'éducation environnementale

Ecomasiwa est une agence à vocation écotouristique qui contribue à l'éducation environnementale et à la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel des Comores. Elle permet de sensibiliser le public à la préservation de la biodiversité insulaire en même temps que de créer des emplois verts aussi bien en recrutant directement des guides certifiés, qu'en travaillant avec les restaurateurs et d'autres partenaires.

Ecomasiwa ambitionne de prendre le leadership du tourisme vert aux Comores qui allie la valorisation, l'éducation et la connaissance du patrimoine naturel des Comores avec l'amélioration du cadre de vie de la communauté. Elle arrime ses façons de faire avec les objectifs de conservation de la biodiversité dans les aires protégées des Comores. Son projet de développement du tourisme responsable et durable est conçu dans une vision de développement durable en prenant en compte le caractère indissociable des dimensions économique, environnementale et sociale.

Ce projet contribue directement aux ODD suivants : ODD 1, ODD 5, ODD 8, ODD 10, ODD 11, ODD 14, ODD 15 et ODD 17.



Porteur : Ecomasiwa

Contact : Nassabia Darouche Ali

Courriel : darouchenassabia13@gmail.com

HAÏTI



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique: Le Premier ministre coordonne l'action gouvernementale pour assurer la mise en œuvre du plan stratégique et participer à la recherche de financement en vue de la réalisation des objectifs nationaux. <http://primature.gouv.ht>

Cadre de développement durable (CDD): Haïti dispose d'un CDD sur la période 2017-2021. Doté d'un budget de 1085 millions de dollars, le CDD 2017-2021 a été élaboré dans un contexte national marqué par cinq événements majeurs en l'occurrence le lancement du processus électoral, l'élaboration du Plan triennal d'investissement (PTI) 2017-2019 du Pan stratégique de développement d'Haïti (PSDH) 2012-2030, la réflexion conduite par le gouvernement sur la

contextualisation du programme de développement durable à l'horizon 2030, la transition de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation d'Haïti (MINUSTAH) vers la mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) avec un retrait pour octobre 2019 et la survenance de l'ouragan Matthew. (<http://ht.one.un.org/>). Le CDD fixe les grandes orientations de la mise en œuvre des ODD et permettra entre autres à Haïti de devenir un pays résilient aux catastrophes naturelles.

<https://www.undp.org/content/dam/unct/haiti/docs/UNDAF/CDD%20resume.final%20ok%2011,9,2017.pdf>, page consultée le 11 août 2019)

Paliers infranationaux: Le Comité d'orientation stratégique (COS) assure le pilotage et la coordination du CDD 2017-2021 au niveau politique. Une stratégie de communication a été développée pour assurer la diffusion de l'information et l'utilisation accrue du site Web du Ministère de la planification et de la coopération externe (MPCE).

Paliers supranationaux: Haïti participe à des regroupements régionaux autour de stratégies communes, notamment, la Communauté caribéenne (CARICOM), l'Organisation des États américains (OEA) et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Organes de contrôle et de reddition de compte: Des mécanismes de suivi et de coordination des activités du PSDH sont établis par le gouvernement. Il est prévu la mise en place d'une plateforme électronique afin d'assurer un contrôle permanent sur les progrès des projets et l'alignement des actions avec les priorités. Le suivi et l'évaluation du CDD mobilisent le comité de pilotage, l'équipe pays des Nations Unies, le groupe programme, le Bureau du coordonnateur résident, les groupes résultats, les groupes thématiques, le groupe de travail suivi et évaluation, et les agences des Nations Unies.

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes: Des consultations publiques, séances d'information, campagnes d'information de masse sont organisées à l'attention des parties prenantes, des communautés locales, des partenaires institutionnels, de la société civile, de la diaspora haïtienne et autres.



Logements empilés à flanc de colline à Port au Prince, Haïti (© La_Corivo, iStock)

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pan stratégique de développement d'Haïti (PSDH): Pays émergent en 2030, le PSDH est un cadre de programmation nationale qui inclut toutes les politiques publiques dans une ligne de cohérence globale. Une mise à jour du PSDH est prévue tous les trois ans à l'aide d'un nouveau cadre de développement et d'un nouveau programme d'investissement.

Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies: Haïti n'a pas encore présenté d'examen volontaire au Forum politique de haut niveau. Cependant, le pays a mis en place

un mécanisme de suivi-évaluation de son CDD, qui se présente sous la forme d'une revue annuelle. Cette revue a pour objectif d'examiner le rapport annuel de progrès de mise en œuvre du CDD 2017-2021. Elle permet ainsi à toutes les parties prenantes d'échanger et d'apprécier les progrès enregistrés vers l'atteinte des cibles et leur contribution aux priorités nationales et à la mise en œuvre des ODD.

Autres documents stratégiques: Haïti a adopté un Cadre de coordination de l'aide externe au développement (CAED) afin d'intégrer les objectifs de la Déclaration de Paris à l'application du PSDH, notamment en ce qui concerne la bonne gouvernance et le développement.

Bonne pratique 1

Utilisation du bambou dans un développement durable en vue d'éliminer la pauvreté, protéger l'environnement et garantir la paix

La Fondation Wynne pour l'environnement a démarré un projet pilote en réseau avec quatre écoles en difficulté en mobilisant les ressources humaines, agricoles et financières. Dans ce projet, les directions des écoles sont en accord avec ce projet de livrer aux élèves, filles et garçons, des plantules de grenadelles, une plante ligneuse au fruit succulent, et de plantules de bambous provenant de la Wynne Farm, entité agricole de la Fondation. Après six mois, ils commenceront à livrer leur récolte à la direction de l'école en échange de crédit financier vers l'écologie. C'est le bambou qui fournira des chaumes qui serviront de tuteur pour la liane de la grenadelle. Nous avons choisi ces deux espèces parce qu'elles sont résilientes aux changements climatiques, ne demandant pas beaucoup d'eau ni de soin après leur installation. Les fruits livrés à l'école par les élèves et les parents, seront collectés, payés par la Wynne Farm, et ensuite acheminés vers les supermarchés. À la longue, l'excès de grenadelle ira vers l'exportation, ce qui valorisera la gourde et aura une incidence positive sur l'économie du pays.

Au début de l'année scolaire, des communications se feront entre la Fondation Wynne pour l'environnement et les établissements scolaires, incluant élèves et parents, pour expliquer les objectifs et les modalités de ce projet. Ils assisteront à différentes séances de formation en cultures de bambou incluant l'importance des racines sur la conservation du sol et de l'eau, l'importance des feuilles dans l'absorption du CO₂, l'utilisation des feuilles comme paillage dans la culture maraîchère pour combattre la sécheresse, le rôle de la plante comme tampon contre les vents forts des cyclones l'utilisation de la plante comme alternative au bois pour fabriquer des briquettes de charbon et comme support dans la culture de grenadelles (un fruit nutritif ayant une enveloppe résistante qui permet au fruit de garder sa teneur en vitamines et en qualité pendant plusieurs jours, ce qui le rend favorable pour l'exportation). D'autres aspects du rôle de la plante seront abordés notamment la fertilisation des plantes et la transformation des chaumes en produits utiles jusqu'à l'industrie textile du bambou. Il y aura aussi des modules de formation offerts par Espace Santé, sur les réflexions de bien-être d'auto-transformation, d'autogestion, de responsabilisation et de santé communautaire incluant la médecine naturelle en complémentarité avec les autres pratiques de santé.

La Fondation Wynne pour l'environnement a rejoint un comité de citoyens impliqués de Kenscoff COCIK pour collaborer à sauvegarder 400 hectares d'aires protégées au sommet du village. En plus des services écosystémiques procurés par ce milieu, cet écosystème alimente trois grandes rivières qui prennent naissance de cette zone.

Cette bonne pratique contribue à l'atteinte des ODD 1, 4, 6, 8, 9, 11, 12, 13, 15, ; 16 et 17.

Porteur: Fondation Wynne pour l'environnement

Courriel: info@wynnefarm.org

Bonne pratique 2

École verte

Ce projet compte mettre en place des initiatives communautaires visant à lutter contre le déboisement dans la côte sud d'Haïti, particulièrement dans les communes de Port-à-Piment, Côteaux, Roche-à-Bateau, Chardonnières et les Anglais. Il va assurer la plantation et l'entretien d'espèces d'arbres appropriées dans 25 écoles ainsi que dans les communautés autour de ces écoles.

Les objectifs du projet sont d'amener les écoliers, les enseignants et les communautés scolaires à s'impliquer et à contribuer à la restauration et à l'amélioration de leur environnement immédiat; de sensibiliser les écoliers, les enseignants et les communautés scolaires sur l'importance et la nécessité de planter des arbres et de protéger l'environnement; de renforcer la capacité des écoliers et du personnel scolaire à soutenir l'effort de reboisement dans leurs communautés; d'identifier les menaces pour la survie des arbres dans les communautés; de contribuer à bâtir des communautés scolaires responsables pour contribuer à traiter des problèmes de dégradation des ressources naturelles; d'améliorer l'environnement des écoles à travers la plantation d'arbres fruitiers, d'espèces forestières et d'autres espèces d'arbres à usage multiple.

Au terme de ce projet, les enfants, enseignants, parents et communautés environnantes de 25 écoles sélectionnées auront une formation permettant de développer des comportements plus responsables vis-à-vis de l'environnement. Les cours des 25 écoles sélectionnées et de ses communautés environnantes seront reboisés suite à la plantation et l'entretien des arbres appropriés.

Porteur: Centre de recherches et d'appui à la protection de l'environnement en Haïti (CRAPE-HAÏTI); coordonnateur: Jean Philippe, agrophilippejean@gmail.com

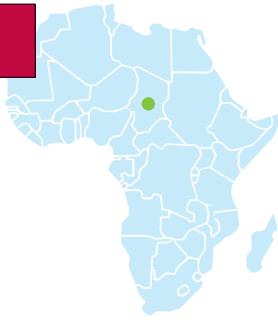
Coordonnées: # 6, Vernet 2, Cayes-Haïti

Courriel: crapehaiti@gmail.com

Tél.: + 509 3836 0393



TCHAD



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique : Le Haut Comité Interministériel (HCIM) est chargé d'assurer la supervision de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté (SNRP). Il est composé des membres du gouvernement et présidé par le Premier ministre. Il a pour mission de faire respecter les orientations politiques du programme et d'en donner de nouvelles. Il se réunit une fois par semestre pour suivre l'évolution de la SNRP présentée par son Comité de Pilotage (CP).

Piliers infranationaux : Des dispositifs techniques sont mis en place pour assurer la concertation entre les ministres responsables des secteurs prioritaires, les partenaires au développement, les partenaires sociaux et le secteur privé ainsi que pour suivre et évaluer la mise en œuvre en vue de proposer des ajustements nécessaires, à savoir : (i) le Comité États/partenaires, (ii) l'Observatoire de la pauvreté, (iii) les Comités régionaux de suivi (CSR) et (iv) la Cellule pluridisciplinaire.

Piliers supranationaux : Les représentants des institutions internationales et les pays partenaires participent aux travaux du CP en qualité d'observateurs. Le Comité est doté d'un Secrétariat permanent. Les travaux du CP sont validés par le Comité technique et le HCI du programme d'ajustement structurel (PAS), République du Tchad.

Organes de contrôle et de reddition de compte : Un haut comité de supervision, organe politique présidé par le Premier ministre et composé par les ministres responsables de la gestion et des secteurs prioritaires et le Secrétaire général de la République, supervise la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie.

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes : Des consultations sont réalisées, à travers un comité de pilotage, un atelier de consultation et un séminaire grand public, impliquant l'ensemble des acteurs : le Gouvernement, l'Assemblée nationale, le secteur privé, les organisations religieuses et des producteurs, les organisations paysannes, les associations des femmes et des jeunes, et les partenaires au développement.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conseil interministériel sur la SNRP : il implique, à titre consultatif outre les ministres concernés, les représentants du secteur privé et de la société civile ainsi que les représentants des partenaires au développement pour leur information.

Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies : Le Tchad a soumis son examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies en 2019

Autres documents stratégiques : Vision 2030, *Le Tchad que nous voulons*, considérée comme la référence de la planification à long terme par rapport à la vision de l'émergence du pays, est déclinée en trois plans quinquennaux successifs : 2016-2020, 2021-2025 et 2026-2030.



(© Chantal Vinatier, Flickr)



(© Nicola Amapane, Flickr)

Bonne pratique

Pratiques de l'agroforesterie dans les zones périurbaines et rurales du Département du Lac Wey

La pratique de l'agroforesterie consiste en des cultures maraîchères associées à quelques arbres fruitiers, à petite échelle dans la périphérie de la ville de Moundou (environ 300 000 habitants). Les petits exploitants plantent au début de la saison des pluies des fruitiers et les protègent avec des épineux autour des plants ou entourent ces parcelles avec de haies mortes contre les animaux en divagation. Entre ces jeunes plants, ils cultivent du manioc, de la patate douce et du maïs, qui sont des cultures d'appoint. Après la saison des pluies, ils arrosent manuellement ces arbres tôt le matin et tard l'après-midi en utilisant des moyens d'exhaure d'eau rudimentaire (seaux, cuvettes, etc.). Quand la nappe commence à tarir, ils creusent de petits puits à différents endroits où la nappe souterraine est à fleur de sol pour rendre disponible l'eau d'arrosage jusqu'à la prochaine saison des pluies.

Parallèlement, ils effectuent les autres travaux d'entretien et continuent à travailler ainsi jusqu'à ce que les arbres arrivent à maturité. Aux périodes sèches et fraîches, ils produisent aussi des légumes frais, là où les eaux de surface se retirent progressivement.

Au fil du temps, ils se sont rendu compte de l'inefficacité des clôtures avec des haies mortes et ils ont progressivement remplacé les haies mortes par des haies vives à base essentiellement de citronniers pour deux raisons : le citronnier bien entretenu forme un buisson étanche contre le passage des animaux domestiques même les petits ruminants et donne en plus des fruits qui sont vendus au marché et autoconsommés.

Les grands exploitants travaillent sur des espaces plus vastes avec des moyens plus consistants. Ces grandes parcelles sont également clôturées de haies vives ; elles possèdent des puits permanents à ciel ouvert dans les parties non inondées et l'exhaure de l'eau pour l'irrigation est mécanique (pompage). L'étendue des parcelles et l'ampleur des tâches à y effectuer amènent les propriétaires à utiliser de la main-d'œuvre rémunérée.

Le mode de gestion de ces terres est le même et consiste en une association d'arbres fruitiers avec des cultures annuelles dont le choix dépend de l'âge et de la densité des arbres plantés, certaines parties des parcelles étant réservées aux cultures maraîchères uniquement. Souvent, les exploitants pratiquent la régénération naturelle assistée (RNA) lorsque les parcelles portent des espèces naturelles présentant des intérêts alimentaire, économique ou médicinale telles que le jujubier, le tamarinier, le karité, etc. Ainsi, les activités agroforestières sont multiples et menées 12 mois sur 12 dans l'année.

La pratique de l'agroforesterie dans les zones périurbaines et rurales du Département du Lac Wey a permis aux populations de développer leurs capacités de résilience et d'adaptation aux effets des changements climatiques et à la lutte contre l'insécurité alimentaire.

Porteur : Ministère de l'environnement, de l'eau et de la Pêche

Coordonnées : MEEP BP 447 N'Djaména, Tchad,

TUNISIE



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique : Le pilotage des ODD est partagé entre le Ministère des affaires étrangères qui s'occupe du leadership diplomatique et le Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale (MDICI), qui assure le pilotage technique et la coordination interministérielle (Rapport national volontaire de la Tunisie au FPHN 2019).

L'Instance du développement durable et des droits des générations futures est appelée à être concertée sur les projets de loi relatifs aux questions économiques, sociales, environnementales, ainsi que sur les plans de développement. L'Instance peut donner son avis sur les questions se rapportant à son domaine de compétence.

Paliers infranationaux : La Tunisie a entamé un programme de décentralisation visant à mettre en place un processus de planification locale participative pour le développement durable et à doter les villes et les collectivités rurales d'outils efficaces pouvant les rapprocher des critères de la ville durable. Ce processus est renforcé par l'adoption par l'Assemblée des représentants du peuple du code des collectivités locales en 2018.

Des ateliers régionaux regroupant les 24 gouvernorats du pays ont été organisés. De plus, un projet pilote pour l'appropriation des ODD par les collectivités locales a été réalisé dans la région de Médenine (Sud-Est) et a permis de mettre en place un Plan Quinquennal Régional (PQR) intégrant les ODD.

Le Ministère des affaires locales et de l'environnement et son Observatoire tunisien de l'environnement et du développement durable produisent différents guides et des documents pour promouvoir le développement durable dans différents domaines à savoir l'industrie, l'agriculture, le tourisme, le bâtiment, l'énergie et la pêche.

Paliers supranationaux : La Tunisie est membre de l'Union Africaine (UA) et du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA).

Organe de contrôle et de reddition de compte : L'Observatoire tunisien de l'environnement et du développement durable (OTEDD) est chargé de mettre en place un dispositif permanent de collecte, de production, d'analyse, de gestion et de diffusion de l'information et, plus particulièrement, des indicateurs de l'environnement et du développement durable.

Implication des parties, en particulier les femmes et les jeunes : Depuis 2016, les Nations Unies organisent les «SDG Camps» (camps ODD) qui s'adressent aux jeunes de 15 à 24 ans et vise à promouvoir leur engagement dans la réalisation de ODD à l'horizon 2030. Depuis 2016, Près de 1000 jeunes issus de plusieurs gouvernorats tunisiens ont été mobilisés dont plus de 49% sont des femmes.

Par ailleurs, le MDICI travaille sur la sensibilisation et la diffusion des ODD auprès des parties prenantes non étatiques notamment la société civile, les jeunes, les élèves et les régions.

Intégration du développement durable au niveau des entreprises :

- Adoption de la loi n° 35-2018 du 11 juin 2018 portant sur la responsabilité sociale des entreprises.
- Signature et adoption de la charte sur le développement durable et la responsabilité sociétale des cimenteries tunisiennes, en vue de la préservation de l'environnement en intégrant à chaque étape du processus de production le souci du développement durable, en particulier les énergies renouvelables basées sur des technologies innovantes pour la valorisation des déchets

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Prime du développement durable : Mesure incitative adoptée avec la nouvelle Loi d'investissement n° 71 du 30 septembre 2016, elle s'élève à 50% du coût d'investissement approuvé avec un plafond de 300 000 dinars. Cette prime concerne les projets de dépollution hydrique et atmosphérique, les projets adoptant les technologies propres et non polluantes, permettant la réduction de la pollution à la source ou la maîtrise de l'exploitation des ressources, les équipements collectifs de dépollution réalisée par des opérateurs publics ou privés, pour le compte de plusieurs entreprises exerçant la même activité ou dégageant la même nature de pollution. (www.tunisieindustrie.nat.tn)

Instance du développement durable et des droits des générations futures : Prévues dans la nouvelle Constitution de 2014, elle dispose d'une personnalité juridique propre et de l'autonomie administrative et financière. Elle est impérativement consultée pour les projets de loi relatifs aux questions économiques, sociales, environnementales, ainsi que pour les plans de développement. Elle permet d'assurer plus de cohérence des politiques sectorielles et des législations adoptées par l'État tunisien ainsi que des plans de développement en tenant compte des considérations relatives au développement durable. Ses membres sont élus par l'Assemblée des représentants du peuple (ARP). (www.legislation.tn)

Stratégie nationale du développement durable (SNDD) : La SNDD (2014-2020) s'appuie essentiellement sur le principe de la concertation, de l'échange et de l'identification commune des axes stratégiques et des objectifs à atteindre à l'horizon 2020. (www.environnement.gov.tn)

Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies : La Tunisie a soumis son examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies en juillet 2019.

Autres documents stratégiques :

- Stratégie nationale économie verte (SNEV) élaborée fin 2016 et articulée autour de neuf objectifs principaux ;
- Stratégie nationale de lutte contre la désertification PANLCD 2021-2030 ;
- Stratégie nationale et plan de la conservation de la biodiversité 2018-2030 ;
- Plan de développement Tunisia 2016-2020 articulé autour de 5 axes :
 - la bonne gouvernance, réforme de l'administration et lutte contre la corruption,
 - la transition d'une économie à faible coût à un carrefour économique,
 - le développement humain et inclusion sociale,
 - la concrétisation des ambitions des régions,
 - l'économie verte, pilier du développement durable.

Bonne pratique 1

Gestion durable des écosystèmes oasiens (GDEO)

Le projet de gestion durable des écosystèmes oasiens porte sur six oasis parmi les 126 oasis traditionnelles à l'abandon et vise l'amélioration de la gestion durable des ressources naturelles et la diversification des moyens de subsistance. Démarré en août 2014, le projet GDEO, avec une approche participative basée sur la gouvernance locale et le développement durable, ouvre ainsi de très sérieuses perspectives de développement socioéconomique régional par la mise en place d'un maillage oasien. Il s'agit de maintenir de développer simultanément la chaîne de valeur durable des dattes oasiennes certifiées biologiques, de restaurer des pratiques agropastorales traditionnelles et de développer l'écotourisme pour créer une qualité de vie pour les oasiens capable de rivaliser avec celle offerte par migration vers les zones urbaines et pour préserver ces écosystèmes uniques façonnés par des civilisations plusieurs fois millénaires.

On note, en lien avec ce projet, trois résultats importants :

- (i) la mise en place de comités locaux pour chaque oasis et le renforcement de leurs capacités contribuant à l'amélioration de la gouvernance locale en tant qu'approche de développement ;
- (ii) l'amélioration de la situation sanitaire et la valorisation de l'oasis, ainsi que le développement des services de nettoyage de l'oasis, de son rajeunissement, de l'amélioration de sa biodiversité et de la production des produits dattiers et fruitiers ;

(iii) l'appui et l'amélioration des capacités du bénéficiaire direct et final des microprojets financés.

Porteur du projet : Ministère des affaires locales et de l'environnement

Coordonnées : Cité administrative, rue de Développement, Cité El Khadra, 1003 Tunis

Ci-jointes quelques images du projet GDEO



Bonne pratique 2

Assainissement des eaux usées des régions rurales par macrophytes

En raison des contraintes financières et réglementaires l'Office National de l'Assainissement (ONAS) en Tunisie ne peut assurer l'assainissement des communes de moins de 4000 habitants. De ce fait le modèle d'assainissement adopté dans les régions rurales se base essentiellement sur les fosses septiques et les puits perdus malgré leurs impacts néfastes sur la santé des citoyens, sur l'environnement et les ressources en eaux de surface et souterraines. Le recours à ce procédé biologique de traitement basé sur les plantes macrophytes représente une solution technologique efficace pour l'épuration des eaux usées en zone rurale. Cette technologie, qui a été développée par le Centre international des Technologies de l'environnement de Tunis (CITET), n'est pas énergivore et ne demande pas un budget lourd pour sa mise en œuvre et pour son fonctionnement par la suite. Cette technologie a été brevetée en Tunisie.

La solution proposée pour l'épuration des eaux usées rurales se base essentiellement sur les plantes macrophytes implantées dans des filtres à graviers et sur l'activité bactérienne qui se développe dans ce milieu pour le traitement des eaux usées domestiques.

Du point de vue des résultats, ce procédé a été testé par le CITET à l'échelle semi-pilote et aussi en grandeur nature. À la fin de ce procédé, on récupère des eaux usées traitées qui respectent la réglementation en vigueur et qui peuvent être utilisées pour l'irrigation.

Cette pratique est exemplaire du fait que dans de nombreux endroits dans le monde les pouvoirs publics, qui font face à de nombreuses sollicitations avec des ressources budgétaires limitées, n'ont pas la possibilité d'assurer les services d'assainissement à toutes les populations surtout dans les zones rurales où elles sont les plus nombreuses. De ce fait, cette bonne pratique peut jouer un rôle très important pour la mise en œuvre de l'ODD 6, puisqu'elle offre une occasion et une solution aux régions rurales pour traiter leurs eaux usées et aussi pour bénéficier des ressources non conventionnelles des eaux exploitables à des fins agricoles, ainsi que de l'ODD 3 (bonne santé et bien-être) puisqu'elle préserve les ressources en eau et évite

les différentes formes de contamination et de transmission des maladies. En même temps, elle participe à la réalisation des ODD 10, 11 et 12 en réduisant les inégalités entre les citoyens des villes et des zones rurales, et à la réalisation des villages durables en intégrant un système écologique pour le traitement des eaux, ce qui nous ramène à une consommation responsable de la part des petites communautés.

Le procédé de traitement des eaux usées par macrophytes a été implanté la première fois en Tunisie à Jougar (Gouvernorat de Zagouan en Tunisie) et le procédé a été breveté en Tunisie. Plusieurs approches existent dans le monde mais il manquait un procédé adapté aux pays en voie de développement à climat aride ou semi-aride. Le caractère innovant tient au fait que le développement de ce procédé, tel qu'adapté par CITET, utilise des produits locaux, est intégré dans son environnement et se réalise à moindre coût, aussi bien pour l'investissement que pour le fonctionnement.

Ce système répond aux différents objectifs évoqués dans le paragraphe précédent auquel il faut ajouter les objectifs 6 et 13 de DD, et ce, pour son aspect non énergivore et sa capacité de substituer d'autre technologie énergivore de traitement et donc contribuer à l'atténuation des gaz à effet de serre. En plus, cette technologie offre une mesure d'adaptation en vue de réduire le risque de pénurie d'eau lié au changement climatique.

La mise en place de cette technologie a bénéficié de la collaboration des partenaires techniques (Centre internationale des technologies de l'environnement de Tunis et quelques institutions de la recherche scientifique en Tunisie) et financiers (Secrétariat de la recherche scientifique et des technologies).

Porteur : Centre international des Technologies de l'environnement de Tunis (CITET), Bd du Leader Yasser Arafat, Tunis 1080 Courriel : boc@citet.nat.tn

Tél. : 71 206 482

Coordonnées : Fadhel M'HIRI, Directeur de Transfert et Innovation technologique

Courriel : dtit@citet.nat.tn

Tél. : 71 206 768

V.2.6 LA DÉMATÉRIALISATION ET L'USAGE DES TIC

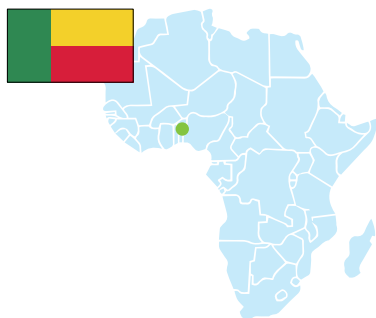
Le numérique a révolutionné les économies, sur tout dans les pays en développement. La généralisation des réseaux sociaux a un impact direct sur les politiques de développement des États et sur les modèles d'affaires des opérateurs économiques. La dématérialisation, et l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) sont ainsi des facteurs essentiels pour la promotion du développement durable et l'atteinte des objectifs de développement durable.

C'est pourquoi, dès la conférence de Rio+20, il a été admis qu'«il est indispensable d'améliorer l'accès aux TIC, en particulier aux réseaux et aux services à haut débit, et de résorber la fracture numérique, en reconnaissant la contribution de la coopération internationale à cet égard».

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies fait du transfert des technologies un des moyens de sa mise en œuvre. Ainsi, il est stipulé : «L'expansion de l'informatique et des communications, et l'interdépendance mondiale des activités ont le potentiel d'accélérer les progrès de l'humanité, de réduire la fracture numérique et de donner naissance à des sociétés du savoir, sans parler de l'innovation scientifique et technologique dans des domaines aussi différents que la médecine et l'énergie.»

Quatre bonnes pratiques évoquées dans ce rapport illustrent fort bien le potentiel du numérique et de l'usage des TIC pour la promotion du développement durable. Au titre de ces bonnes pratiques figurent l'application «myLabel» pour encourager les modes de consommation et de production durables en France, la télé-irrigation au Niger, avec un usage efficient des ressources en eau, dont le potentiel est stratégique pour des pays en développement confrontés aux effets des changements climatiques.

BÉNIN



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique : Le mécanisme de coordination et de suivi-évaluation est composé de deux instances : le comité d'orientation et le comité technique de pilotage. Des groupes techniques de travail sont associés au comité technique de pilotage et un Secrétariat permanent du comité de pilotage est prévu.

(sustainabledevelopment.un.org/content/documents/15901Benin.pdf, page consultée le 25-07-2019)

Paliers infranationaux : La Commission nationale de développement durable est le cadre approprié où tous les acteurs discutent ensemble de la problématique du développement durable. Des groupes thématiques ainsi que des Comités départementaux et communaux de suivi coordonnés par les Préfets de départements et les Maires des communes sont mis en place ; des ateliers d'information et de formation des acteurs nationaux de la chaîne de planification, de programmation et de suivi sont organisés. (ncsds.org/index.php/85-country-profiles/87-benin, page consultée le 25-07-2019)

Paliers supranationaux : Le Bénin est membre de plusieurs institutions intergouvernementales, entre autres : la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Par ailleurs, le pays participe à diverses instances d'échanges d'expériences telles que : le Sustainable Development Goals Center for Africa (SDGCA), le Réseau des ODD (RODD) et le Centre de service régional (CSR).

Organes de contrôle et de reddition de compte : Le rapportage sera assuré par la Direction générale de la coordination et du suivi des ODD (DGCS-ODD) qui pourrait être suppléée éventuellement par le Directeur général des politiques de développement (DGPD) ou le

Secrétaire technique de la cellule de suivi des programmes économiques et financiers (ST/CSPEF). Ils ont pour mission de prendre connaissance des actions de mise en œuvre des ODD au niveau national et au niveau des ministères sectoriels. Ils ont également pour mission d'instruire le Comité technique de pilotage de la prise en compte des ODD dans les stratégies et politiques sectorielles, de se faire rendre compte périodiquement de leur mise en œuvre et d'exiger un compte rendu trimestriel aux échéances des 5 avril, 5 juillet, 5 octobre et 5 décembre de l'année. (sustainabledevelopment.un.org/content/documents/15901Benin.pdf, page consultée le 25-07-2019)

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes : Des entretiens et des consultations sont organisés à l'endroit de plusieurs acteurs, notamment : les institutions gouvernementales (Ministères sectoriels et organismes sous tutelles, Laboratoires et structures de recherches), les Organisations de la Société Civile, en particulier les ONG, ainsi que les Collectivités territoriales décentralisées et déconcentrées.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Décret sur la gouvernance environnementale : Adopté en 2004, il approuve la charte nationale sur la gouvernance environnementale, définit les rôles et responsabilités de l'État, des communes et de la société civile en matière de participation et d'obligation de respect de l'inclusion dans la mise en œuvre et le suivi des projets sur toute l'étendue du territoire. Il recommande l'institution de cadres de concertation pour l'assurance des rôles et responsabilités de chaque acteur.

Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies : Le Bénin s'est soumis à l'examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies, où il a présenté en 2017 et en 2018 son rapport sur le processus de mise en œuvre des ODD.

Stratégie nationale du développement durable (SNDD) : Le Bénin rédige son Plan national de développement 2018-2025 arrimé à la vision Bénin Alafia 2025. Son document d'opérationnalisation se nomme Programme de croissance pour le développement durable (PC2D), un cadre de partenariat et d'échanges avec les partenaires sur les objectifs de croissance économique, qui vise à opérationnaliser le PND sur le prochain quadriennal et enfin, la nouvelle Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS).

Autres documents stratégiques : Le PND 2018-2025 du Bénin renforce et complète le programme d'action du gouvernement PAG 2016-2021, et repose prioritairement sur les ressources nationales. Il sera appuyé par le Programme de croissance pour le développement durable (PC2D), qui servira de cadre d'exécution et qui sera révisé chaque quatre ans.



Porte du non retour (© light_into_the_dark, Flickr)

Bonne pratique 1

Application web de mesure de la sensibilité des plans de travail annuel des Ministères aux objectifs de développement durable (ODD), dénommée MeSODD

La mise en œuvre des ODD requiert des dispositions et mesures qu'il convient de prendre en vue de s'assurer de la qualité des interventions en faveur des ODD dans les documents de planification et leurs outils d'opérationnalisation. Elles concernent la conception et le développement des outils les plus indiqués qui assurent une gouvernance efficace de la marche vers les ODD. C'est ainsi que cet outil de mesure de la sensibilité des interventions annuelles des ministères aux ODD a été développé (MeSODD) aux fins de s'assurer de la prise en compte des ODD dans les Plans de travail annuels (PTA). Ainsi, au plan national, cette maquette vise à assurer un meilleur alignement des PTA des ministères aux ODD. Elle offre comme principale valeur ajoutée la possibilité de veiller à la formulation d'activités à fort impact ODD et de focaliser l'attention sur des actions permettant la synergie intersectorielle pour l'atteinte des ODD.

Au plan international, elle s'inscrit dans le développement d'outils visant à ne laisser personne de côté.

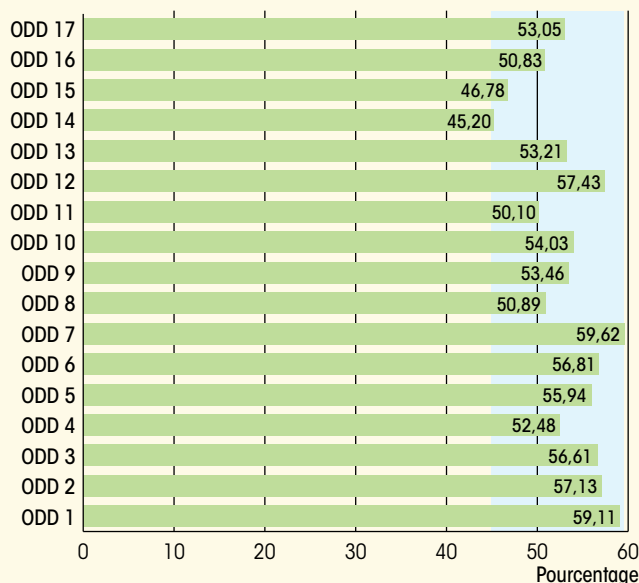
L'outil en question est une application web de mesure de la sensibilité des interventions annuelles (prévues dans les Plans de travail annuel) des ministères aux cibles prioritaires des ODD. Cette application permet d'avoir un aperçu de la contribution de chaque ministère à la réalisation des ODD avec la possibilité de mesurer la sensibilité ou l'adéquation de ses activités aux cibles prioritaires des ODD du Bénin. Le lien pour y accéder est mesodd.plan.gouv.bj Il dispose d'un manuel d'utilisateur dont le lien d'accès est mesodd.plan.gouv.bj/archive.php.

La mise en œuvre des ODD suggère d'abord une planification basée sur les ODD, or l'étape de la planification reste contenue à un horizon relativement long. La gestion quotidienne du développement durable peut s'éloigner de la planification ou s'écarter significativement de celle-ci. La maquette de suivi MeSODD permet de coller la gestion quotidienne à la planification en s'assurant que la programmation faite pour une année donnée reste collée aux ODD. Autrement dit que le niveau opérationnel est arrimé au niveau stratégique. Car c'est la somme de plusieurs années qui donne le moyen et le long terme que représente la planification.

Le caractère innovant du présent dispositif, c'est qu'il s'aligne au processus de dématérialisation des procédures et est totalement informatisé. Étant

une application web, cet outil permet de résoudre les problématiques de stockage et de pertes de données et favorise la simplification de la démarche de l'analyse et l'accès à la documentation nécessaire relative au processus d'opérationnalisation des ODD. Cet outil peut être répliqué à l'échelle des communes. Il améliore la gouvernance des ODD en produisant en temps réel l'information sur l'orientation des dépenses publiques et leurs effets induits sur les ODD. Il est replicable dans d'autres contextes surtout africains. La seule condition suffisante est que chaque Ministère soit doté d'un plan de travail annuel ou d'un budget, organisé en programmes budgétaires, chaque programme budgétaire organisé en action et chaque action en activités.

Cet outil, par sa nature et sa finalité, contribue à l'opérationnalisation des 17 ODD.



Porteur : Direction générale de la coordination et du suivi des objectifs de développement durable (DGCS-ODD) du Ministère d'État chargé du Plan et du Développement (MPD)

Contact : ALINSATO S. Alastaire, Directeur Général

Courriel : salinsato@gouv.bj, alastaires@yahoo.fr

Bonne pratique 2

Écocitoyenneté et développement durable à la base (quartier Dota)

L'éco-citoyenneté et le développement durable au quartier Dota vise à implanter à la base les pratiques de bonne santé, d'égalité entre les sexes, d'énergie propre à un coût abordable, de travail décent pour une croissance économique, d'assainissement et d'eau propre, de lutte contre la pauvreté, de paix et de justice, de lutte contre les changements climatiques et de mise en place de communautés durables.

Il s'agit ici de transformer un des quartiers les plus sales de Cotonou en un quartier propre et salubre. Un quartier où l'autorité locale, connue et respectée, maîtrise son territoire, dispose d'un plan d'aménagement pour développer son quartier. Un quartier où les habitants sont également pris en charge par une mutuelle locale qui gère les soins, où les entreprises et les commerces sont réunis par secteur d'activités, où les rues sont nommées, où les campagnes de salubrité sont hebdomadaires et les rues tenues propres. Un quartier où les ordures sont collectées à la source suivant le modèle de tri sélectif et où existe un service de collecte avec un tricycle alimenté au solaire. Il s'agit aussi d'un quartier où des arbres ont été plantés le long des artères et dans les rues, où les femmes sont mobilisées en

groupe pour défendre leurs droits et où le changement de paradigme permet une croissance économique du quartier dans le respect de l'environnement. Des lampadaires solaires sont installés pour sécuriser la zone et permettre des activités de nuit. Toutes les couches de la population sont impliquées dans ce partenariat durable.

L'objectif général du projet est d'emmener les habitants à adopter un nouveau mode de vie plus respectueux de la nature, à évoluer dans un cadre plus salubre, plus sécurisé et à adopter des gestes éco-citoyens. L'aménagement du quartier doit permettre la dynamisation des activités économiques et touristiques.

Ce projet du quartier Dota constitue un modèle exemplaire de développement à la base. En effet, il a été conçu avec les populations, les autorités locales et ABED ONG. L'implication des élus aux côtés des populations dans l'exécution du projet a permis une adhésion massive et un engouement pour sa réussite.

Porteur : ABED ONG ; info@ong-abed.org

Contact : M. Stéphane ZINZINDOHOÛÉ, BP 208 Bohicon, Bénin.

Courriel : stefzinzin@gmail.com

ÉGYPTE



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique: Le Ministère de la planification, du suivi de la réforme administrative, en coopération avec différents ministères, est responsable de la préparation des plans de développement à moyen et court terme. Son rôle est d'assurer l'interconnexion entre les différents plans et les principaux objectifs de la stratégie, et déterminer la participation de ces plans à la réalisation des principaux indicateurs de performance aux délais requis.

Tous les ministères participent à la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable (*Vision de l'Égypte en 2030*). Une équipe pour chaque pilier de la Stratégie a été mise en place pour suivre la mise en œuvre de la SDD. Des rencontres sont organisées avec les parties prenantes concernées pour discuter des progrès sur la mise en œuvre des projets. Chaque équipe est composée de représentants des ministères concernés, de la Maison du Parlement, de l'INP, de l'Agence centrale

pour la mobilisation publique et statistique (CAPMAS), de la société civile, du NIB, du secteur privé, du Conseil national des femmes et personnes handicapées et du Conseil présidentiel. En plus des experts en suivi évaluation sont aussi inclus des experts en développement local. Chaque équipe est responsable de la préparation d'un rapport de suivi mettant en évidence l'état actuel réalisé par rapport aux cibles, les défis et les étapes à suivre pour atteindre les objectifs.

Paliers infranationaux: La Stratégie de développement durable a été élaborée dans une approche participative impliquant le secteur privé et la société civile.

Durant deux ans, près de 150 ateliers et rencontres ouverts tels que des dialogues communautaires ont été organisés pour discuter de la stratégie avec les représentants du secteur privé, de la société civile et des organisations internationales. Un grand nombre d'experts, d'universitaires et d'intervenants ont participé à ces événements.

Par ailleurs, des plans de développement sont préparés au niveau du Gouvernement en collaboration avec le Ministère de la planification, du suivi et de la réforme administrative, ainsi que les autres ministères techniques compétents.

Paliers supranationaux: L'Égypte est membre et participe aux activités de l'Union africaine.

Organes de contrôle et de reddition de compte: Le Ministère de la planification, du suivi et de la réforme administrative a mis en place un outil électronique pour assurer la conformité des projets aux critères de durabilité: le système électronique intégré de planification et de suivi. Cet outil permet de relier tous les projets soumis par des entités publiques aux objectifs et aux indicateurs de performance clés de la SDD. (Rapport national volontaire, 2018)

Implication des parties prenantes, en particulier des femmes et les jeunes: L'équipe de préparation de la Stratégie de développement durable comprenait des représentants de tous les groupes, dont le secteur privé, la société civile, les jeunes, les femmes et les personnes handicapées.



Sphinx et pyramide (© Anton, Adobe Stock)



(© Leonid Andronov, Adobe Stock)

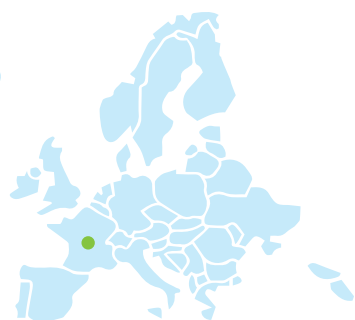
INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le système électronique intégré de planification et de suivi permettant de faire le lien entre les projets des entités publiques et les objectifs et indicateurs de la SDD.

Examen national volontaire au forum politique de haut niveau des Nations Unies : l'Égypte a présenté son rapport national volontaire au FPHN en 2016 et en 2018.

Autre document stratégique : Stratégie de développement durable, *Vision de l'Égypte 2030*.

FRANCE



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique : En termes institutionnels, la Charte de l'environnement adossée le 1^{er} mars 2005 à la Constitution et la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement stipulent que les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. Un poste de Délégué interministériel au développement durable (DIDD) a été institué en 2004 sous l'autorité du Premier ministre et chaque ministère est doté d'un Haut fonctionnaire au développement durable (HFDD). La DIDD préside le Comité des HFDD ministérielles. Depuis 2008, la Déléguée interministérielle au développement durable est également cheffe du commissariat général au développement durable (CGDD), au sein du Ministère de la transition écologique et solidaire (HFDD).

Paliers infranationaux : Sur les vingt dernières années, un millier de collectivités françaises de toutes tailles ont pu développer un programme de développement durable, souvent dénommé Agenda 21. Des réflexions et des premiers travaux ont actuellement lieu en vue de bâtir des Programmes 2030.

Paliers supranationaux : Le développement durable est un objectif de l'Union européenne depuis le traité d'Amsterdam de 1997. 2018 a vu une évolution de la gouvernance avec la création d'un groupe de travail pour assister le Conseil de l'Union (les États) dans le suivi, la mesure et la revue de la mise en œuvre des ODD par l'Union européenne dans ses dimensions internes et externes ainsi que la création d'une plateforme multi-acteurs de la société civile européenne pour conseiller la Commission. La France est par ailleurs membre du comité de pilotage du réseau européen de développement durable (European Sustainable Development Network - ESDN) dont les rencontres sont fondées sur les échanges entre pairs. En 2005, la France avait fait partie des premiers pays à se soumettre à un examen des pairs (Belgique, Ghana, Île Maurice et Royaume Uni) de sa stratégie nationale de développement durable.

Organes de contrôle et de reddition de compte : La loi stipule que «le Gouvernement remette annuellement au Parlement, le premier mardi d'octobre, un rapport présentant l'évolution, sur les années passées, de nouveaux indicateurs de richesse, tels que des indicateurs d'inégalités, de qualité de vie et de développement durable, ainsi qu'une évaluation qualitative ou quantitative de l'impact des principales réformes engagées l'année précédente et l'année en cours et de celles envisagées pour l'année suivante (...) au regard de ces indicateurs et de l'évolution du produit intérieur brut (...)». Ces indicateurs, qui s'inscrivent dans la logique du «Programme 2030», sont par ailleurs cohérents avec le programme national de réforme (PNR), déclinaison nationale de la stratégie européenne «Europe 2020» en faveur d'une croissance «intelligente», soutenable et inclusive.

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes : En matière de participation et de dialogue social environnemental, le conseil national de la transition écologique

(CNTE) est l'instance de dialogue en matière de transition écologique et de développement durable. Il est composé de 50 membres organisés en six collèges (ONG-environnement, ONG société civile, syndicats, employeurs, entreprises, parlementaires et collectivités territoriales). Le CNTE est présidé par le ministre de la transition écologique et solidaire. La déléguée interministérielle au développement durable (DIDD) et commissaire générale au développement durable (CGDD) en assure la vice-présidence. Un accent fort est donné quant à l'implication des femmes et des jeunes.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies : Au niveau multi-latéral, la France a fait partie des 22 premiers pays volontaires à une revue nationale de leur mise en œuvre des ODD au Forum politique de haut niveau afin de contribuer à la dynamique internationale de mise en œuvre des ODD et au succès du premier Forum depuis l'adoption du Programme 2030. La présidence de la COP21 lui conférait une responsabilité particulière, l'Accord de Paris et le Programme 2030 étant intimement liés. Son rapport de mise en œuvre est disponible sur le site internet de l'ONU à l'adresse <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/10729Rapport%20ODD%20France.pdf>.

Semaine européenne du développement durable : La France avait innové dès 2003 avec la création de la semaine du développement durable. En 2015, en partenariat avec l'Allemagne et l'Autriche, elle a créé la semaine européenne du développement durable, semaine de mobilisation aux couleurs des ODD qui se déroule chaque année du 29 mai au 5 juin. www.esdw.eu

Autres documents stratégiques : La France dispose de plusieurs lois et chartes encadrant la mise en œuvre du développement durable. <http://www.vie-publique.fr/th/accesthematique/environnement.html>



Tour Eiffel (© wiki)

Bonne pratique 1

MyLabel : transformer sa consommation vers des produits plus responsables aux impacts positifs sur la santé, l'environnement et la société.

MyLabel, une entreprise solidaire et sociale qui intervient pour permettre aux consommateurs de pouvoir s'orienter vers le choix des produits plus respectueux de l'environnement, meilleurs pour la santé, sans impact social négatif.

Ainsi, 80 % des consommateurs européens souhaitent acheter des produits plus respectueux de l'environnement (source : Flash Eurobarometer 2014). Les freins à ces achats sont en Europe : la complexité à identifier de tels produits (50 % dans le Flash) et la défiance envers les grandes entreprises (75 % pour la France Source Ethicity 2017). C'est aussi un enjeu économique pour les marques et les distributeurs qui souhaitent répondre à ces nouvelles attentes.

MyLabel permet donc une action directe sur la consommation, propose aux entreprises un outil pour positionner et produire une offre plus responsable, et réduit de manière indirecte les impacts de la consommation sur l'environnement, la société en Europe comme dans les pays producteurs et la santé. Les consommateurs disposent d'une application sur smartphone et/ou d'une fonctionnalité additionnelle sur les sites de e-commerce : ils peuvent sélectionner des thèmes santé/environnement/sociaux sur lesquels se mobiliser. myLabel leur indique pour chaque produit s'il est conforme à ces attentes exprimées. Pour évaluer les produits, myLabel s'appuie sur des associations, ONG, institutions. Le consommateur peut demander des alternatives pour un produit qui ne serait pas conforme à ses critères.

MyLabel cible directement l'ODD 12 – Consommation et Production Responsables.

Porteur : myLabel (SAS et Entreprise Sociale et Solidaire), Hurbin Christophe

Contacts : 44, rue Cauchy, 94110 Créteil, contact@mylabel.io

Bonne pratique 2

CRYOSOLAR : Accès au froid solaire pour le développement des quais de pêche artisanale en Afrique.

Au Sénégal, la pêche joue un rôle capital dans l'alimentation des populations avec une contribution moyenne de près de 70 % des apports nutritionnels en protéines d'origine animale. Or selon la FAO, le changement climatique aura un impact profond sur la pêche avec des conséquences significatives sur la sécurité alimentaire pour certaines populations. Les quais de pêche artisanale en Afrique sont souvent dépourvus de moyens de conservation des produits de la mer. Les populations sont vulnérables, dépendantes de l'approvisionnement de glace par camion à des prix aléatoires. De plus, une grande quantité de poisson juste pêchée est jetée chaque année par manque d'accès à des moyens de conservation.

Ce projet vise à tester deux chambres froides solaires autonomes pour la conservation de poisson sur deux quais de pêche artisanale au Sénégal. L'initiative permet de démocratiser l'utilisation des énergies renouvelables et de limiter l'impact du changement climatique sur les communautés de pêcheurs et mareyeurs.

Les impacts locaux attendus :

- Réduction des pertes post-captures en conservant le poisson et ainsi en sécurisant les revenus des micro-mareyeuses ;
- Développement de l'emploi et des revenus localement ;
- Amélioration de la chaîne du froid du poisson et des conditions sanitaires via l'application des normes d'hygiène UE ;
- Diminution de la consommation de glace produite à partir d'eau potable et par une machine à glace alimentée avec de l'énergie fossile. Le projet aura pour impact de limiter les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'eau dans ces zones reculées.

En fonction des résultats de cette période de test, la reproductibilité du projet est immense car l'accès au froid concerne tous les quais de pêche isolés et même les zones de distribution des territoires ruraux.

Porteur : Valorem, Duprat Manon

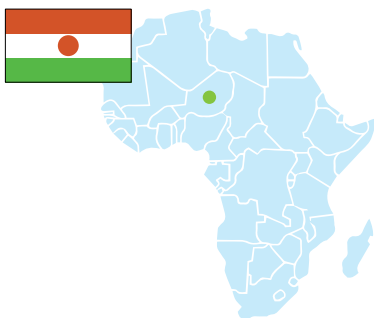
Contacts : 213 cours Victor Hugo 33323 BEGLES

Courriel : contact@valorem-energie.com



Mont Saint-Michel (© milosk50, Adobe Stock)

NIGER



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique : La coordination de la démarche de développement durable s'articule autour de trois échelles d'intervention :

- Le Premier ministre, Chef du gouvernement, coordonne l'action gouvernementale et intègre les piliers du développement durable à savoir (i) social, (ii) écologie, (iii) économie, (iv) culture, (v) éthique, (vi) gouvernance et (vii) équité grâce aux départements ministériels responsables des domaines et les conseillers techniques chargés des dossiers au sein du cabinet ;
- Les différents ministres assurent la coordination technique sectorielle, chacun dans son domaine de compétence ;
- La coordination technique multisectorielle est assurée par le Ministre responsable du Plan ;
- Le secrétariat exécutif du Conseil national de l'environnement pour un développement durable (CNEDD) assure le suivi des conventions des Nations Unies sur l'environnement et le développement durable. Il est chargé du suivi et de la coordination de la prise en compte des ODD dans les plans, politiques et stratégies de l'État en matière d'environnement et de développement durable

à l'échelle nationale. Il est créé autour du Secrétariat exécutif du CNEDD des comités de coordination des actions liées aux changements climatiques, à la biodiversité, à la lutte contre la désertification et la gestion des ressources naturelles, et au développement durable.

Paliers infranationaux : Un dispositif institutionnel de planification et de suivi-évaluation est mis en place tant au niveau national que régional et communal. Les parties prenantes sont impliquées dans la formulation des stratégies, la préparation des plans d'action et la mise en œuvre des conventions internationales. Elles ont accès aux différents outils les concernant, conçus pour la préparation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des actions de développement. Des formations thématiques sont organisées pour des groupes cibles déterminés. L'intégration des ODD se fait, au niveau local, durant la phase d'élaboration ou de révision du Plan de développement communal (PDC) et du Plan de développement régional (PDR).

Paliers supranationaux : Les accords d'intégration à l'UEMOA, la CEDEAO, le NEPAD et le CILSS sont pris en compte dans tous les processus de planification du développement.

Organes de contrôle et de reddition de compte : Un dispositif institutionnel a été mis en place pour piloter, suivre et évaluer les actions de développement durable mises en œuvre à travers l'exécution du PDES 2012-2015 et PDES 2017-2021. Tout le processus de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre est coordonné par le Ministère du plan. Chaque année, un rapport annuel de mise en œuvre est élaboré et partagé à travers l'organisation d'une revue regroupant tous les acteurs concernés.

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes : Il existe une plateforme des organisations de la société civile sur le changement climatique et le développement durable qui participent activement à toutes les activités organisées ou mises en œuvre par les structures étatiques. Le dispositif de suivi du PDES favorise la concertation, la consultation et le partage d'information entre les acteurs de développement, à travers les réunions des cadres de concertation et des organes de pilotage mis en place ou à mettre en place à cet effet. Les grands groupes, notamment les jeunes et les femmes, y participent.



La grande mosquée d'Agadez (© Hannes Rada, Flickr)

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les cadres stratégique et institutionnel mis en place pour opérationnaliser la démarche nationale de développement durable: un dispositif et des arrangements stratégiques et institutionnels structurés impliquant plusieurs niveaux d'intervention, sous le haut patronat du Premier ministre.

La Stratégie de développement durable et de croissance inclusive (SDDCI) Niger-2035 et le Plan de développement économique

et social (PDES) 2017-2021 qui constituent les Documents cadres de référence pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies: Le Niger a soumis son rapport au FPHN en juillet 2018 et est candidat pour la session 2020.

Autres documents stratégiques: Le Plan national de l'environnement pour un développement durable (PNEDD), le Cadre stratégique de la gestion durable des terres (CS-GDT) et la Contribution déterminée au niveau national (CDN-Niger).

Bonne pratique 1

Télé-irrigation

La «Télé-Irrigation» est un procédé technologique permettant à un agriculteur de piloter à distance le système d'irrigation de son exploitation agricole au moyen de son téléphone portable et du solaire quels que soient sa position géographique et le temps suivant une distribution intelligente de l'eau (besoins, quantité, temps, type spéculation) avec possibilité de collecte en temps réel des données météorologique et hydrologique, à savoir la température, le taux d'humidité, la pluviométrie et la vitesse du vent. Cette solution a permis de mettre au point des dérivées dans la gestion de l'eau d'irrigation: le Bio fertilisant intelligent, Kiosque d'eau potable UV, Abreuvement automatique, Météo Mobile, E-Agriconseil, etc. Cette technologie permet un gain de temps et une mobilité dans la chaîne de valeur agricole, une gestion efficace de l'eau, une utilisation de l'énergie renouvelable (réduction de CO₂), une contribution à la lutte contre la pauvreté (augmentation de superficie et de la production), ainsi qu'un retour à la terre de la jeunesse et la scolarisation des filles. Son usage fait recours à une application vocale supportée par un serveur vocal interactif (SVI) et d'un module télécom (GSM). Ce serveur héberge également la base de données des fermiers et leurs numéros de téléphone qui constituent leurs identifiants

uniques. La télé-irrigation transforme le téléphone en un outil de production agricole. Tech-Innov a développé un partenariat technique stratégique avec l'opérateur de téléphonie mobile Orange Niger pour l'acheminement du trafic d'appels et la collecte du flux financier que génèrent ces appels. Le projet contribue aux ODD 2, 6 et 15.



Porteur: TECH-INNOV NIGER; infos@tele-irrigation.ne

Coordonnées: ABDYOU MAMAN (Directeur), rue Nouveau Marché PO399 NY

Courriel: abdou.maman@sciencespo.fr

Bonne pratique 2

Le potager scolaire, un espace pédagogique

L'initiative «Le potager scolaire, un espace pédagogique» est une proposition de partenariat à l'endroit des chefs d'établissement scolaires au profit de leurs élèves et des structures d'appui au développement sensibles au secteur de l'éducation. Ce travail co-développé avec l'entreprise agricole FASAM Alfarey Ma Zaada répond au besoin de réhabilitation d'une tradition qui avait fait ses preuves d'antan dans les établissements scolaires au Niger, tradition mise en difficulté par le manque de moyens mais aussi parce que les pouvoirs publics ne les ont pas priorisés. Elle vise l'amélioration de l'enseignement par le jardinage en multipliant les Activités Pratiques et Productives (APP), et les sorties pédagogiques dans l'enseignement primaire en résonance avec les directives et l'orientation générale de l'État du Niger dans le secteur de l'éducation.

L'idée mobilisatrice vise à contribuer à inculquer dès le jeune âge des pensées écologiques et de faciliter l'assimilation des concepts de moyens d'existence (terre, eau, biodiversité, etc.) aux enfants en scolarisation à travers la promotion et l'implantation des jardins scolaires prospères et durables au Niger, en utilisant des méthodes biologiques. La vision essentielle est l'amélioration de l'apprentissage de la vie, d'une meilleure alimentation, des moyens d'existence et de l'environnement. Les leçons de jardinage ont une valeur éducative fondamentale. Elles créent un lien entre la théorie et la pratique, renforcent l'apprentissage de la classe grâce à l'expérience et l'observation sur le tas et vice versa (cycle de vie d'une plante, le sol, la biodiversité au jardin, l'alimentation avec les fruits et légumes de saison, commerce agricole).

Le Programme est prévu pour durer plusieurs mois (entre 4 et 6 mois), ce qui représente moins d'une année scolaire, avec intervention et animations

hebdomadaires dont les finalités recherchées sont l'amélioration de la perception des enfants vis-à-vis de l'origine des aliments et des préoccupations de gestion de l'environnement dès le jeune âge.

Le renforcement de l'éducation et de l'enseignement scolaires dès la base constitue une condition préalable au développement d'un pays. Dans cette perception, beaucoup d'États du Sud sont à pied d'œuvre pour redorer l'image de ce secteur inconditionnel au progrès. Cependant, un constat est unanimement établi. Au Niger par exemple, les cas pratiques d'enseignements restent à être améliorés, adaptés aux enjeux environnementaux et alimentaires induits par la mondialisation et l'urbanisation galopante ayant conduit à une aliénation croissante de la jeunesse urbaine, pas seulement du point de vue de la nature mais également celui de l'origine des aliments qu'ils consomment. Cet état de fait préoccupe les États et les institutions des Nations Unies, en l'occurrence la FAO qui promeut partout dans le monde les jardins scolaires, comme cadre d'apprentissage et d'appréhension des concepts de la nature.

Porteur: Entreprise Agricole, Ferme d'Approvisionnement en Semences Adaptées et Matériels (FASAM Alfarey Ma Zaada)

Coordonnées: fasam.niger@gmail.com, Niger, Niamey, Niamey 1, Quartier Koumba

Tél.: (00 227) 99 09 28 48/90 00 35 35 /98 87 87 86



Séance de jardinage scolaire

VI. Les contributions des acteurs et institutions scientifiques à l'opérationnalisation du développement durable dans l'espace francophone



(© Chudakov, Adobe Stock)

Bonnes pratiques et innovation en développement durable : Contribution des acteurs et des institutions scientifiques dans l'espace francophone

Les initiatives engagées par la Francophonie lors du premier cycle de la revue des examens nationaux volontaires au Forum politique de haut niveau visaient à faire du développement durable un cadre utile pour l'action. Ces cinq dernières années, l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), organe subsidiaire de l'OIF, a travaillé au renforcement des capacités (développement de programmes courts en ASD et de Cours en ligne sur le DD, délocalisation de programme du Nord vers le Sud, formation de formateurs, etc.), à l'appui de la recherche-action, et à la vulgarisation et au positionnement d'outils d'analyse systémique de durabilité et d'opérationnalisation du développement durable à l'échelle internationale. Elle a ainsi placé au cœur de ses préoccupations les universités francophones, consciente du rôle particulier dévolu par le Programme 2030 aux institutions universitaires, dans leur contribution à l'atteinte des ODD, non seulement en tant que productrices de connaissances nouvelles et de solutions innovantes pour soutenir leur mise en œuvre et relever leurs défis, mais aussi en tant que pourvoyeuses de ressources humaines de qualité capables de prendre le leadership dans la mise en œuvre des ODD (UNSDSN, 2017)¹. Son chantier sous l'angle de la science et de l'innovation encore largement à construire vise aussi à saluer les initiatives audacieuses des universités entreprises dans l'espace francophone pour mettre en œuvre le développement durable.

Le présent chapitre fait état de la contribution des acteurs et institutions scientifiques dans la mise en œuvre du Programme 2030, lequel appelle la communauté internationale à soutenir la recherche, la coopération scientifique et le partage des connaissances, notamment entre le Nord et le Sud. Dans cette perspective, le Cadre stratégique 2015-2022, adopté par la Francophonie au Sommet de Dakar en 2015, appelle la communauté scientifique francophone à renforcer sa mobilisation pour soutenir la recherche ainsi que la diffusion et la circulation des savoirs et des connaissances en langue française. C'est ainsi que l'IFDD a adressé un appel à contribution au monde scientifique dont l'objectif est de faire connaître les initiatives audacieuses mises en place par les acteurs et institutions scientifiques comme contributions pour mettre en œuvre le développement durable dans l'espace francophone.

L'appel à contribution a été diffusé dans le réseau de l'AUF et sur le site internet de l'OIF. Il demandait aux scientifiques de fournir notamment les éléments suivants :

- l'intitulé et l'objectif de l'innovation,
- le problème de développement durable envers lequel elle constitue une réponse,
- l'ODD ou les ODD auxquels elle contribue,
- une illustration par des photos ou des graphiques pertinents

Les contributeurs devaient soumettre en particulier les outils élaborés et les travaux publiés issus de recherches scientifiques, ainsi que les solutions pratiques aux problèmes et aux enjeux de développement durable, en particulier celles qui prennent en compte de manière intégrée les dimensions de développement durable

Les contributions reçues ont été soumises au comité d'experts et présentés aux point focaux développement durable de la Francophonie lors de leur troisième rencontre annuelle à Dakar en juillet 2019.

Les résultats de l'appel à contribution des scientifiques révèlent que l'apport du milieu des sciences dans l'espace francophone résulte de l'offre de formation ajustée aux enjeux actuels du développement durable, de l'effort de recherche et d'innovation ainsi que du service adapté aux attentes et besoins de la communauté offerts par les universités francophones et visant à favoriser le progrès social et la croissance économique. Le milieu scientifique présente un éventail de solutions

non seulement pour réduire la dépendance aux combustibles fossiles, compenser les gaz à effet de serre (GES) par la plantation d'arbres, se réapproprier les savoirs et savoir-faire traditionnels de gestion, promouvoir l'économie verte et l'agriculture biologique en milieu universitaire, améliorer l'utilisation des ressources naturelles, mettre en œuvre un campus durable, mais aussi développer des outils et des approches novatrices de recherche, d'enseignement et de service à la communauté. Conjointement à leur indication des progrès réels faits dans certains domaines comme l'adaptation au changement climatique, la gestion des gaz à effet de serre, la gestion des ressources naturelles, la promotion des énergies renouvelables, le développement des outils d'aide à la décision, le partenariat pour l'enseignement et la recherche en développement durable, ces solutions mettent aussi en évidence les efforts qui restent à faire aux acteurs pour atteindre les cibles des ODD et ainsi qu'aux institutions universitaires pour répondre adéquatement à la demande sociale en diplômés capables de mettre en œuvre les ODD aux différents niveaux de gestion et de construire les partenariats internes et externes susceptibles de connecter différents secteurs et organisations en vue de travailler ensemble sur des intérêts communs².

Ainsi, comme le montre le tableau 1, parmi les 14 contributions obtenues d'institutions et acteurs scientifiques de sept États et Gouvernements (Algérie, Bulgarie, Canada-Québec, France, Maurice, Moldavie et Tunisie), certaines font un lien évident avec les enjeux identifiés par le Programme 2030 comme champs d'action pour atteindre les ODD.

Les contributions scientifiques ainsi présentées dans le rapport révèlent que les propositions venant du Nord, beaucoup plus nombreuses (79%), sont d'ordre conceptuel alors que les propositions en provenance du Sud, très peu représentées (21%) sont davantage des réponses à des problèmes vécus au quotidien de maîtrise des contraintes géographiques, sociales, etc. Quatre enjeux fondamentaux du Programme 2030 ressortent davantage des contributions reçues : l'efficacité environnementale et la protection de la planète, l'appropriation de la démarche DD, l'équilibre des dimensions et Ne laisser personne pour compte.

Elles montrent la capacité des institutions universitaires francophones, du Nord comme du Sud, à contribuer à la mise en œuvre des ODD, à communiquer et à démontrer leur contribution au développement et au bien-être, et donc leur impact et leur pertinence en termes de valeur ajoutée dans leur milieu. Elles révèlent aussi que beaucoup d'outils sont élaborés au fil du temps, que nombre d'approches de plus en plus intégrées d'enseignement, de recherche et de mise en application à petite échelle du développement durable sont développées, et que de solutions simples à des problèmes complexes ont émergé.

À l'évidence, il existe des différences importantes entre les enjeux de développement durable et les solutions aux problèmes dans le Nord (centrés sur les approches conceptuelles) et dans le Sud (centrés sur la résolution à problèmes locaux spécifiques). Il n'y a pas de lien conséquentiel entre les approches conceptuelles développées au Nord et les applications proposées au Sud. Il y a donc une sorte d'urgence d'agir « ensemble », notamment en matière d'échanges Nord-Sud pour la participation aux réflexions conceptuelles à travers des groupes de recherches conjoints, des applications comparatives et concomitantes dans les différents contextes, tel que spécifié par le Programme d'action d'Addis Abeba, qui appelle à intensifier la collaboration et la coopération internationales dans les domaines de la science, de la recherche, de la technologie et de l'innovation. L'ODD 17 abonde dans le même sens avec une cible visant, entre autres, à « renforcer l'accès à

1. <http://unsdsn.org/news/2017/09/05/a-new-guide-to-help-universities-accelerate-action-on-the-sdgs/>

2. SDSN Australia/Pacific (2017) Getting started with the SDGs in Universities, Higher Education Institutions and the Academic Sector, Sustainable Development Solutions Network, 52 p.

États	Auteur	Titre/sujet	Enjeu
Algérie	Centre de développement des énergies renouvelables	Mise en place d'un dispositif de production de Biodiesel fonctionnant aux énergies renouvelables	Efficiéce environnementale et protection de la planète
France	B&L évolution	Guide pratique «ODD, quelles contributions des métiers de l'établissement d'enseignement supérieur et de recherche (ESR) en France»	Appropriation de la démarche DD
Bulgarie	Institut des Balkans du développement durable	Projet – Livre blanc «Économie circulaire et développement durable dans les Balkans»	Efficiéce environnementale et protection de la planète
Maurice	Université de Maurice	Université de Maurice – Contribution intégrée pour le développement durable à travers la recherche, l'enseignement, l'innovation et l'entrepreneuriat	Appropriation/efficiéce environnementale/équilibre des dimensions
Moldavie	Université d'État de Moldavie	L'intégration interdisciplinaire des compétences de connaissance, de compréhension et d'application dans les programmes doctoraux (INTER-DOC)	
Tunisie	Riadh Béchir et Sawsen Bchir	Gestion des ressources naturelles et adaptation de la région de Hariza-Chaab Chnini (Sud-Est Tunisien) aux changements climatiques	Ne laisser personne pour compte
Canada-Québec	Institut EDS – Laval	L'approche intégrée EDS : expérience des campus comme laboratoires vivants	Appropriation de la démarche DD
	Institut éco-conseil de Namur, ECO-Conseil Strasbourg – Institut européen pour le conseil en environnement, UQAC, APECQ, Centre interuniversitaire de recherche sur l'opérationnalisation du développement durable (CIRODD), Direction générale de l'agriculture biologique – ministère de l'Agriculture tunisien (DGAB), Conservatoire national des formations à l'environnement (CNFE)	Le Réseau éco-conseil international	
	L'Institut éco-conseil de Strasbourg, l'Institut éco-conseil de Namur et l'Université du Québec à Chicoutimi	La pédagogie de l'éco-conseil, une méthodologie d'enseignement-intervention rebelle et innovante	
	Chaire UQAC	Carbone boréal	Efficiéce environnementale et protection de la planète
	Chaire UQAC	Boîte à outils pour la gestion des matières résiduelles pour des communautés isolées	Efficiéce environnementale et protection de la planète
	Université du Québec à Trois-Rivières	e-Campus : un laboratoire international et interdisciplinaire pour imaginer et mettre en œuvre le campus durable de demain	Efficiéce environnementale et protection de la planète
	Université du Québec à Trois-Rivières	Écoles internationales d'été (EIE) et d'automne (EIA)	
	Olivier RIFFON	Une typologie opérationnelle des représentations du développement durable	Équilibre des dimensions

la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs...». D'ailleurs, plusieurs des contributions scientifiques proposées touchent le renforcement des échanges et du partenariat inter-institutionnel.

Les contributions scientifiques font ressortir des défis nouveaux comme ceux de la gestion développement durable des campus, leur transformation carboneutre, ceux de travail de recherche et d'enseignement collaboratif et interdisciplinaire entre plusieurs institutions, d'espaces laboratoires et d'incubation ainsi que de creuset d'innovations.

Au demeurant, le constat dressé des contributions scientifiques montre que les acteurs et institutions scientifiques de la francophonie participent à l'effort collectif de mise en œuvre du Programme 2030 dans leurs champs d'actions. Les contributions reçues des scientifiques du Sud sont très faibles et cela pourrait être lié à plusieurs raisons, comme par exemple un problème d'accès à l'information sur l'appel à contribution. Le renforcement de la coopération scientifique et technologique entre les pays francophones du Nord et du Sud pourrait être une des réponses de la Francophonie pour favoriser le développement des capacités de mise en œuvre opérationnelle des ODD dans ses États et Gouvernements membres.



(© tili lucida, Adobe Stock ; artrachen, Adobe Stock ; airlab multimedia, Adobe Stock ; kaninstudio, Adobe Stock)

VII Enjeux et thèmes émergents



Crédit photo : © AdobeStock, sellingpix

Les enjeux sont les préoccupations majeures au niveau des pays auxquelles ils ont apporté des réponses à travers les différentes initiatives et pratiques novatrices présentées dans le présent rapport. L'innovation dans ces initiatives et pratiques peut se comprendre comme toute initiative créative en développement durable qui répond au besoin d'une communauté d'accueil et qui s'exprime par un éventail de solutions pour protéger l'environnement et ses ressources, assurer une meilleure gouvernance et améliorer les conditions de vie de la population. L'aspect innovant d'une thématique peut varier d'un pays ou d'une région à l'autre. Ainsi, certaines thématiques peuvent paraître assez communes dans un territoire donné, alors qu'elles s'avèrent innovantes dans un autre territoire.

Plusieurs thématiques qui reflètent la diversité des réalités et des besoins de la communauté francophone recourent des enjeux variés. Ainsi, 16 thèmes sont traités dans la trentaine de bonnes pratiques retenues notamment la réduction de la pauvreté, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques, la biodiversité et les aires protégées, la valorisation des ressources naturelles locales, la gouvernance, l'éducation, la sensibilisation et le renforcement des capacités, la santé et le bien-être, l'agroforesterie, la culture, la gestion de l'eau, la gestion des déchets, les nouvelles technologies, les énergies renouvelables, l'égalité des sexes, le partenariat et la solidarité.



Visite de la centrale solaire de Malicounda, atelier de formation sur le développement des filières stratégiques d'économie verte, Dakar, Sénégal, 2019

Les bonnes pratiques identifiées, les innovations majeures des États et gouvernements membres et les actions phares en développement durable de la Francophonie institutionnelle soulèvent certains thèmes et enjeux émergents qui sont potentiellement déterminants pour l'atteinte des ODD dans plusieurs États et gouvernements membres. Sans être exhaustifs, les thèmes et enjeux suivants peuvent être retenus :

- **Le « Vivre Ensemble ».** Il est traité dans une action phare de la Direction des affaires politiques et de la gestion démocratique sous le slogan de « Libres ensemble ». Ce thème est de nos jours en mutation vers un enjeu mondial au regard des multiples crises liées à l'intolérance religieuse et à la poussée des extrémismes politiques. L'atteinte des ODD et le développement durable ne sauraient être effectifs dans un monde d'intolérance, d'exclusion et de conflits permanents.
- **Les liens Changements climatiques-Pauvreté- Immigration Insécurité - Développement- Jeunesse:** Cette thématique est au cœur de plusieurs bonnes pratiques (ex : Projet *Soutien à l'adaptation au changement climatique des communautés rurales en régions montagneuses de Djibouti* ou *l'optimisation de l'exploitation de l'eau pour la télé-irrigation au Niger*) et innovations majeures comme plusieurs textes législatifs ou cadres stratégiques de planification de plusieurs pays.

Les interactions entre plusieurs thématiques socioécologiques et culturelles seront des enjeux majeurs des prochaines décennies pour l'atteinte des ODD qui interpellent de plus en plus des organisations comme la Francophonie.

- **La création d'emplois notamment verts** au profit des jeunes et des femmes est un autre enjeu bien connu mais dont l'acuité est de plus en plus soulignée dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030. Cet enjeu est au cœur de la bonne pratique de la Direction de l'éducation et de la Jeunesse de la Francophonie à travers le *Forum international Jeunesse et Emplois verts* (FIJEV) ainsi que dans plusieurs bonnes pratiques des acteurs non étatiques à l'exemple des Comores avec le Projet *Valorisation de la biodiversité aux Comores en vue de développer l'écotourisme et de créer de l'emploi* ou dans d'autres pays comme le Congo et Madagascar.
- **L'égalité femmes-hommes** revient régulièrement dans les bonnes pratiques parmi les enjeux jugés importants à l'image des innovations majeures au Canada-Québec ou en Serbie sur la formation des femmes en vue de leur autonomisation. Avec plus de 50% de la population dans la plupart des pays en développement, les femmes constituent une composante essentielle des facteurs des réussites d'un développement durable dans les pays membres. C'est un enjeu majeur des pays francophones qui est pris en charge à travers la stratégie de la Francophonie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles.
- **Le numérique :** À l'ère des réseaux sociaux numériques et du citoyen virtuel, le numérique est en passe de devenir à la fois un bien de consommation de base et un facteur de productivité économique. Le numérique révolutionne tous les modèles sociaux de base comme l'éducation et l'accès au savoir, les modèles d'affaires économiques, les mécanismes des soins de santé et de couverture maladies, les modèles de production y compris primaires comme l'illustrent la bonne pratique sur la *Télé-Irrigation* au Niger et l'application web de mesure de sensibilité des plans de travail annuels aux ODD au Bénin. Pour la majorité des pays membres de la Francophonie, notamment les PMA et les PEID, cette thématique est un enjeu majeur, même s'il est connu de longue date.

Certains enjeux qui ont émergé transcendent le Cadre stratégique 2015-2022 de la Francophonie et peuvent constituer des repères pour les prochains cadres programmatiques en vue de mieux appuyer les États et gouvernements membres dans la mise en œuvre de leurs plans nationaux de développement durable et des ODD. Ainsi, le projet de *reconnaissance du travail informel des vidangeurs manuels – Collecte et gestion durable des boues* du Burkina Faso soulève



Kiosque de la Francophonie, COP24, Katowice, Pologne, 2018

l'importance de mieux encadrer le **secteur informel** qui occupe encore une place importante dans les pays en développement. Ceci permettra de mettre en place des conditions de travail sécuritaires et un salaire convenable pour tous (travail décent). Le projet «**Blue Bond**» aux Seychelles pour encourager la pêche durable soulève l'enjeu de la fragilité des Petits États insulaires en développement (PEID) qui par leur superficie font face à de nombreux défis qui menacent directement leur existence. Pour les PEID, la **promotion d'une économie bleue** apparaît comme une solution efficace qui prend en compte leur spécificité avec des actions qui ont déjà démontré leur efficacité. La Francophonie s'engage résolument auprès de ces pays pour soutenir les politiques qui sont élaborées, en faisant de la coopération entre ses différents États et gouvernements membres, un moteur pour accélérer une transition vers l'économie bleue.

- **La culture comme moyen de lutte contre les changements climatiques.** Cet enjeu ressort dans plusieurs bonnes pratiques comme l'agroforesterie dans les zones périurbaines et rurales du Département du Lac Wey au Tchad ou encore la gestion durable des écosystèmes oasiens (GDEO), pratiques agropastorales traditionnelles et de développement de l'écotourisme en Tunisie. Ces différents exemples montrent l'importance des pratiques endogènes qui ont longtemps été laissées de côté, voire oubliées et qui se présentent finalement comme des solutions aux effets du changement climatique avec des pratiques bien maîtrisées par de nombreuses populations.
- **La science comme catalyseur pour rendre opérationnel et effectif le Programme 2030 des Nations Unies:** Le milieu scientifique propose une multitude de solutions pour réduire la dépendance aux combustibles fossiles, compenser les gaz à effet de serre (GES), se réapproprier les savoirs et savoir-faire traditionnels de gestion, promouvoir l'agriculture biologique en milieu universitaire et l'économie verte, améliorer l'utilisation des ressources naturelles, mettre en œuvre un campus durable. Il travaille également à développer des outils et approches novatrices de recherche, d'enseignement et de service à la communauté sur le développement durable. À travers les énormes progrès de la science, l'innovation demeure un enjeu de taille pour les pays en vue de lutter efficacement contre les changements climatiques.

- **Les revues nationales volontaires et la participation au FPHN, une démarche utile pour les pays pour un meilleur suivi de la mise en œuvre des ODD.** Cet exercice auquel se sont déjà livrés de nombreux États de la Francophonie a permis d'identifier de nombreux défis à savoir la disponibilité de données, le financement des politiques de développement, la fragilité institutionnelle de certains pays et une faible appropriation des ODD par plusieurs parties prenantes. Les attentes des pays vis-à-vis du rôle de la Francophonie dans ce processus sont nombreuses. D'une part, il est noté un besoin de soutenir la participation des pays francophones au FPHN et de créer des cadres qui favorisent le partage d'expériences et de connaissances entre les États et gouvernements membres de la Francophonie dans la mise en œuvre des ODD. D'autre part, on note également le désir des pays à tirer des bénéfices de leur participation au FPHN à travers notamment le **renforcement des capacités techniques et institutionnelles** des personnes morales et physiques impliquées dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement.

La diversité des enjeux et des thématiques issus des innovations majeures en DD, des bonnes pratiques recueillies ou des actions phares montre que l'espace francophone contribue à la mise en œuvre des 17 ODD. Les acteurs de la Francophonie, tant à l'échelle institutionnelle qu'au niveau des gouvernements et à celui des acteurs non étatiques, sont actifs dans l'opérationnalisation du Programme 2030.



Appui au projet d'autonomisation des femmes fumeuses de poisson sur le Littoral du Bénin, 2018



VIII Conclusion et principales recommandations



3^e rencontre annuelle des Points focaux développement durable de la Francophonie,
Photo de famille, Dakar, Sénégal (© IFDD 2019)

L'ambition du rapport développement durable 2019 de la Secrétaire générale de la Francophonie est de mettre en lumière les bonnes pratiques, les innovations ou les actions phares de l'expertise francophone tant aux échelles nationales qu'à divers degrés institutionnels ou de catégories d'acteurs. Son objectif est de documenter la contribution des États et gouvernements membres de la Francophonie, ainsi que celles des acteurs de la société civile et du milieu universitaire et scientifique de l'espace francophone à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD).

Sans être exhaustif, 19 actions phares et 48 bonnes pratiques ont été identifiées auprès des 42 États et gouvernements représentés, 11 institutions de la Francophonie et 20 acteurs non étatiques. À l'échelle de ce modeste échantillon, cette moisson montre la richesse de la productivité francophone en développement durable pour la mise en œuvre du Programme 2030 et des ODD.

Ce bilan souligne aussi que d'importants progrès ont été accomplis ces dernières années par la communauté francophone pour asseoir les bases d'un développement durable dans chacun des États et gouvernements membres. Ces progrès sont perceptibles aussi bien au niveau des pays membres de l'OIF que de ses opérateurs et organismes sous tutelle et touchent aux enjeux et défis identifiés par le Programme 2030 des Nations Unies, notamment la gouvernance du développement durable, l'appropriation des ODD, l'équilibre des dimensions, *ne laisser personne de côté*, l'efficacité environnementale et la protection de la planète, la diversité culturelle et la valorisation des pratiques endogènes, ainsi que la dématérialisation et l'usage des TIC.

Ce rapport montre que pour ce premier cycle quadriennal (2016-2019) de mise en œuvre des ODD, la plupart des États et gouvernements de la Francophonie ont amorcé le virage du développement auquel ils se sont engagés en adoptant le Programme 2030 et se sont prêtés à l'exercice d'élaboration des rapports nationaux volontaires et de l'apprentissage par les pairs à travers le système de suivi et d'examen des Nations Unies qu'est le Forum politique de haut niveau pour le développement durable. On peut ainsi noter qu'un cadre légal et réglementaire est en place dans la plupart des pays, les mécanismes institutionnels sont créés, mais qu'il existe encore des contraintes importantes relatives à la disponibilité et à la qualité des données pertinentes aux ODD. En faisant une place honorable aux innovations dans les milieux scientifiques et universitaires francophones, le présent rapport fait écho au Cadre stratégique 2015-2022 de l'OIF qui appelle la communauté scientifique francophone à renforcer sa mobilisation pour soutenir la recherche ainsi que la diffusion et la circulation des savoirs et des connaissances en langue française.

La Francophonie est et peut être toujours fière des bonnes pratiques inspirantes et innovantes portées par sa communauté. Le chantier ouvert par elle en développement durable est immense. Ses acteurs et opérateurs l'ont compris en initiant des actions audacieuses.

Cet état d'esprit fait de leurs attentes des points de vigilance auxquels l'OIF reste très attentive. En effet, la Francophonie a entendu le double rôle de facilitation et d'accompagnement dans la préparation des processus d'élaboration et d'examen des rapports nationaux volontaires, dans les rencontres d'échanges et de partages d'expériences, dans la mise en valeur des innovations, dans l'accès aux financements internationaux et le développement de partenariats avec les organisations publiques et privées, etc. que ses pays membres attendent d'elle. Elle prend également note des recommandations non exhaustives suivantes :

- **Systématiser la rédaction de ce rapport** à l'occasion de chaque Sommet de la Francophonie pour renseigner les Chefs d'États et de gouvernements sur l'excellence de l'expertise francophone et sur son potentiel en développement durable ;
- **Maintenir une plateforme dynamique** sur l'accès, le partage et le rayonnement des bonnes pratiques et des innovations dans l'espace francophone.
- **Poursuivre la dynamique créée** par l'élaboration de ce rapport pour informer les instances de la Francophonie sur la richesse des initiatives dans son espace, l'expertise de ses acteurs et le potentiel de la valorisation de ses atouts en développement durable par le soutien aux meilleures innovations et bonnes pratiques identifiées ;
- **Attribuer une MÉDAILLE SENGHOR** de la meilleure pratique ou innovation biannuelle de développement durable assortie d'une bourse de formation à la pérennisation des actions et au renforcement des capacités.
- **Encourager les pays francophones à désigner des points focaux de développement durable** susceptibles de servir de relais et renforcer les capacités de fonctionnement des réseaux francophones existants en développement durable et le rôle des points focaux désignés dans le dispositif de mise en œuvre des programmes nationaux.
- **Renforcer les partenariats Sud-Sud et Nord-Sud** entre les acteurs étatiques et non étatiques (ONGs et secteur privé), pour une meilleure synergie des actions et un accompagnement mutuel à la mise en place de bonnes pratiques.
- **Créer et animer une semaine du développement durable de la Francophonie** à l'occasion de la sortie de chaque rapport et en amont du Sommet de la Francophonie pour assurer la revue par les pairs des pays, la valorisation des porteurs de bonnes pratiques et la mise en réseaux des différents acteurs.
- **Encourager et appuyer les pays à soumettre leurs examens nationaux volontaires au Forum politique de haut niveau sur le développement durable pour chaque cycle de mise en œuvre du Programme 2030.**

Listes des acronymes

ABN	Agence du bassin du Fleuve Niger	CEMAC	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
ACCT	Agence de Coopération Culturelle et Technique	CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens
ACTIF	Action pour l'innovation francophone	CFDD	Conseil fédéral du développement durable
AEDD	Agence de l'environnement et du développement durable	CGDD	Commissariat général au développement durable
AEP	Analyse environnement pays	ChF	Chancellerie fédérale
AIMF	Association internationale des maires francophones	CIDD	Comité interministériel du développement durable
AIR	Analyse d'impact de la réglementation	CIDD	Commission interdépartementale de développement durable
ALG	Autorité du développement intégré de la région du Liptako Gourma	CIFRES	Centre international de formation et de recherche en énergie solaire
AP	Aire protégée	CIJF	Comité international des jeux de la Francophonie
APF	Assemblée parlementaire de la Francophonie	CILSS	Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
ARD	Agence régionale de développement	CIMDD	Conférence interministérielle du développement durable
ARE	Office fédéral du développement territorial	CIRODD	Centre interuniversitaire de recherche sur l'opérationnalisation du développement durable
ARMSTAT	Service national de statistiques de la République d'Arménie	CISIDD	Comité d'intégration et de suivi des indicateurs de développement durable
ASCE	Autorité supérieure du contrôle d'État	CITET	Centre international des Technologies de l'environnement de Tunis
ASD	Analyse systémique de la durabilité	CLAC	Centres de lecture et d'animation culturelle
AUF	Agence universitaire de la Francophonie	CLOCSAD	Comités locaux d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement
AUPELF	Association d'universités entièrement ou partiellement de langue française	CMAE	Conférence des ministres africains de l'environnement
BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	CNDD	Commission nationale du développement durable
BCDD	Bureau de coordination du développement durable	CNE	Conseil national de l'environnement
CAED	Cadre de coordination de l'aide externe au développement	CNFE	Conservatoire national des formations à l'environnement
CAPMAS	Agence centrale pour la mobilisation publique et statistique	CNFEREF	Centre National de Formation et de Recherche en Environnement et Foresterie
CARICOM	Communauté caribéenne	CNJF	Comités nationaux des jeux de la Francophonie
CASE	Cadre harmonisé de suivi-évaluation des politiques publiques	CNOD	Conseil national d'orientation du développement
CBLT	Commission du bassin du Lac Tchad	CNPE	Centre Nucléaire de Production d'Électricité
CC	Cour des comptes	CNPPD	Conseil national de pilotage des politiques de développement
CCC	Cadre de concertation et de coordination	CNTE	Conseil national de la transition écologique
CCDDJF	Création pour le développement durable des jeux de la Francophonie	COI	Commission de l'océan indien
CCÉ	Crédits Carbone Éducatifs	COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	CONADD	Conférence nationale du développement durable
CDD	Cadre de développement durable	CONFESJES	Conférence des Ministres de la jeunesse et des sports
CDN	Contribution déterminée au niveau national	CONFEMEN	Conférence des Ministres de l'éducation nationale
CDRT	Centre de développement de la région de Tensift	CNEDD	Conseil national de l'environnement pour un développement durable
CEDD	Commissaire à l'environnement et au développement durable	COPSE	Comité d'orientation, de planification et de suivi et évaluation du développement
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest	COS	Comité d'orientation stratégique
CEEAC	Commission Économique des États de l'Afrique Centrale	CP	Comité de Pilotage
CEFE	Centre d'éducation et de formations environnementales		

CRD	Conseils régionaux du développement	GES	Gaz à effet de serre
CROCSAD	Comités régionaux d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement	GGEI	Global Green Economy Index™
CRSE/CPSE	Cellules régionales/préfecturales de suivi et d'évaluation	GNA-PMEC	Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'Est du Canada
CSDD	Conseil supérieur du développement durable	GPC-ODD	Grille de priorisation des cibles des ODD
CS-GDT	Cadre stratégique de la gestion durable des terres	GTD	Groupes thématiques de dialogue
CSR	Centre de service régional	GTS	Groupes techniques sectoriels
CTDD	Comité technique pour le développement durable	HCIM	Haut Comité Interministériel
CTP	Comité technique de pilotage	HFDD	Haut fonctionnaire au développement durable
CTS	Comité technique de suivi	IBDD	Institut des Balkans du développement durable
DAPG	Direction des Affaires politiques et de la Gouvernance démocratique	ICDE	Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement
DDC	Direction du développement et de la coopération	IFADEM	Initiative Francophone pour la formation des maîtres à distance
DECOD	Design de collectivités durable pour lotissements	IFDD	Institut fédéral pour le développement durable (Belgique)
DEJ	Direction de l'éducation et de la jeunesse	IFDD	Institut de la Francophonie pour le développement durable
DFEN	Direction de la Francophonie économique et numérique	IFEF	Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation professionnelle
DGAB	Direction générale de l'agriculture biologique	IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
DGPRO	Direction générale de la prospective	INS	Institut National de la Statistique
DIDD	Délégué interministériel au développement durable	INTER-DOC	Intégration interdisciplinaire des compétences de connaissance, de compréhension et d'application dans les programmes doctoraux
DIPD	Dispositif de Coordination, de Suivi et de l'Évaluation des Politiques du Développement	ITIE	Initiative pour la transparence dans les industries extractives
DISE	Dispositif institutionnel de suivi et d'évaluation	LFDD	Loi fédérale sur le développement durable
DLFCD	Direction Langue française, culture et diversités	LMD	Licence Master Doctorat
DLR	Déchets liquides radioactifs	MAEP	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
DPES	Document de politique économique et sociale	MAPS	Intégration, accélération et soutien politique du Programme 2030
DPPS	Département des politiques stratégiques et de la planification	MDICI	Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi	MEEVCC	Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique
DSRP	Documents de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté	MEGL	Ministère de l'environnement et des gouvernements locaux
EDD	Éducation au développement durable	MELCC	Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques
EDPRS	Stratégie de développement et de réduction de la pauvreté	MeSODD	Mesure de la sensibilité des plans de travail annuel des Ministères aux objectifs de développement durable
EDUFF	Éducateurs et formateurs en éducation au développement durable	MFTIEP	Ministère des finances, du commerce, de l'investissement et de la planification économique
EIA	Écoles internationales d'automne	MHUE	Ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de l'environnement
EIE	Écoles internationales d'été	MINEOFIN	Ministry of Finance and Economic Planning
ENA	Écoles nationales d'administration	MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
ESDN	European Sustainable Development Network	MINREX	Ministère des Relations extérieures
ESS	Économie sociale et solidaire	MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation d'Haïti
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation	MPCE	Ministère de la planification et de la coopération externe
FIJEV	Forum international Jeunesse et Emplois verts	NDS	stratégie de développement national
FINNOV	Fonds Francophone pour l'innovation numérique et le réseau francophone de l'innovation	NEPAD	Nouveau partenariat africain pour le développement
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population		
FONERWA	For a green and resilient Rwanda (Fonds national pour le climat et l'environnement)		
FPHN	Forum politique de haut niveau des Nations Unies		
GAP	Programme d'action globale de l'UNESCO sur l'Éducation au développement durable		
GDEO	Gestion durable des écosystèmes oasiens		
GEDD	Groupe d'experts sur le développement durable		

NISR	Institut national de statistique du Rwanda	PTA	Plans de travail annuels
NSTI	Stratégie nationale pour la transformation	PTF	Partenaires techniques et financiers
NWCC	Conseil consultatif national des salaires	PTI	Plan triennal d'investissement
OCDD	Observatoire congolais du développement durable	RNA	Régénération naturelle assistée
ODD	Objectif de développement durable des Nations Unies	RODD	Réseau des ODD
OEA	Organisation des États américains	SA2DC	Stratégie de croissances accélérées et de développement durable
OFAG	Office fédéral de l'agriculture	SADCC	Communauté de développement d'Afrique centrale
OFEV	Office fédéral de l'environnement	SCA2D	Stratégie de croissances accélérées et de développement durable
OFS	Office fédéral de la statistique	SCAPE	Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi
OFSP	Office fédéral de la santé publique	SDD	Stratégie de développement durable ou pour le développement durable
OMVS	Organisation de mise en valeur du fleuve Sénégal	SDGCA	Centre des objectifs de développement durable pour l'Afrique
ONAS	Office National de l'Assainissement	SEEG	Société d'énergie et d'eau du Gabon
ONDD	Observatoire national pour le développement durable	SFDD	Stratégie fédérale de développement durable
ONG	Organisation non gouvernementale	SGDD	Stratégie gouvernementale de développement durable
ONU	Organisation des Nations Unies	SNDD	Stratégie nationale de développement durable
OSC	Organisations de la Société civile	SNDS	Stratégie nationale de développement de la statistique
OTEDD	Observatoire tunisien de l'environnement et du développement durable	SNRP	Stratégie nationale de réduction de la pauvreté
PACEV	Programme d'appui à la création d'opportunités d'emplois verts au Sénégal	SOBRAGA	Société des brasseries du Gabon
PAN/LCD	Plan d'action national pour la lutte contre la désertification	SPANB	Stratégie et Plan d'action national en faveur de la biodiversité
PAN/MPCD	Plan national d'action sur les modes de production et de consommation durables	SPDD	Secrétariat permanent du développement durable
PANA	Plan national d'adaptation aux changements climatiques	SPNACB	Stratégie du plan national d'action pour la conservation de la biodiversité
PANE	Plan national d'action pour l'environnement	SSN	Système Statistique National
PAS	Programme d'ajustement structurel	STD	Secrétariat technique du dispositif
PC2D	Programme de croissance pour le développement durable	SVI	Serveur vocal interactif
PCCI	Programme de coopération climatique internationale	TACEDD	Table d'accompagnement-conseil des entreprises privées en développement durable
PDR	Plan de développement régional	TACOM	Table d'accompagnement-conseil des organismes municipaux en développement durable
PDR	Programme de développement régional	TASCO	Table d'accompagnement-conseil du réseau scolaire en développement durable
PFIE	Programme sous-régional de formation et d'information en environnement	UA	Union africaine
Plan	de développement communal (PDC)	UQAC	Université du Québec à Chicoutimi
PNAE	Plan national d'action pour l'environnement	UE	Union Européenne
PNAT	Politique nationale d'aménagement du territoire	UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine
PND	Plan national de développement	UNDAF	Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNDES	Plan national de développement économique et social	UNECE	United Nations Economic Commission for Europe
PNPE	Politique nationale de protection de l'environnement	UNSDSN	Réseau des Solutions pour le Développement Durable des Nations Unies
POCTEFA	Programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre 2014-2020	UVD	Unités de valorisation de déchets plastiques
PODES	Plan d'orientation pour le développement économique et social	VIF	Volontariat international de la Francophonie
PONAV	Politique nationale de la ville	WCS	Wildlife Conservation Society
PRE	Plan de relance économique		
PROFADEL	Projet francophone d'appui au développement local		
PSDH	Pan stratégique de développement d'Haïti		
PSE	Plan Sénégal Émergent		



L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble à ce jour 88 États et gouvernements dont 54 membres, 7 membres associés et 27 observateurs. Le Rapport sur la langue française dans le monde 2018 établit à 300 millions le nombre de locuteurs du français.

Présente sur les cinq continents, l'OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines prioritaires suivants : la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; l'éducation et la formation ; le développement durable et la solidarité. Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

La Secrétaire générale conduit l'action politique de la Francophonie, dont elle est la porte-parole et la représentante officielle au niveau international.

61 États et gouvernements membres

Albanie • Principauté d'Andorre • Arménie • Royaume de Belgique • Bénin • Bulgarie • Burkina Faso • Burundi • Cabo Verde • Cambodge • Cameroun • Canada • Canada-Nouveau-Brunswick • Canada-Québec • République centrafricaine • Chypre • Comores • Congo • République démocratique du Congo • Côte d'Ivoire • Djibouti • Dominique • Égypte • Émirats arabes unis • Ex-République yougoslave de Macédoine • France • Gabon • Ghana • Grèce • Guinée • Guinée-Bissau • Guinée équatoriale • Haïti • Kosovo • Laos • Liban • Luxembourg • Madagascar • Mali • Maroc • Maurice • Mauritanie • Moldavie • Principauté de Monaco • Niger • Nouvelle Calédonie • Qatar • Roumanie • Rwanda • Sainte-Lucie • Sao Tomé-et-Principe • Sénégal • Serbie • Seychelles • Suisse • Tchad • Togo • Tunisie • Vanuatu • Vietnam • Fédération Wallonie-Bruxelles

27 observateurs

Argentine • Autriche • Bosnie-Herzégovine • Canada-Ontario • Corée du Sud • Costa Rica • Croatie • République dominicaine • Estonie • Gambie • Géorgie • Hongrie • Irlande • Lettonie • Lituanie • Louisiane • Malte • Mexique • Monténégro • Mozambique • Pologne • Slovaquie • Slovénie • République tchèque • Thaïlande • Ukraine • Uruguay

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

19-21, avenue Bosquet, 75007 Paris (France)

Tél. : +33 (0)1 44 37 33 00

www.francophonie.org



L'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) est un organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et son siège est à Québec.

À l'origine dénommé Institut de l'Énergie des Pays ayant en commun l'usage du Français (IEPF), l'IFDD est né en 1988 peu après le II^e Sommet de la Francophonie, tenu à Québec en 1987. Sa création faisait suite aux crises énergétiques mondiales et à la volonté des chefs d'État et de gouvernement des pays francophones de conduire une action concertée visant le développement du secteur de l'énergie dans les pays membres. En 1996, l'Institut inscrit les résolutions du Sommet de la Terre de Rio-1992 comme fil directeur de son action et devient l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie. Et en 2013, à la suite de la Conférence de Rio+20, il prend la dénomination *Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD)*.

Sa mission est de contribuer :

- à la formation et au renforcement des capacités des différentes catégories d'acteurs de développement des pays de l'espace francophone dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement pour le développement durable ;
- à l'accompagnement des acteurs de développement dans des initiatives relatives à l'élaboration et à la mise en oeuvre des programmes de développement durable ;
- à la promotion de l'approche développement durable dans l'espace francophone ;
- au développement de partenariats dans les différents secteurs de développement économique et social, notamment l'environnement et l'énergie, pour le développement durable.

L'action de l'IFDD s'inscrit dans le Cadre stratégique de la Francophonie, au sein de la mission D « Développement durable, économie et solidarité » et de l'objectif stratégique 7 « Contribuer à l'élaboration et à la mise en oeuvre du Programme de développement pour l'après-2015 et des Objectifs du développement durable ».

L'Institut est chef de file des trois programmes suivants de la programmation 2019-2022 de l'OIF, mis en oeuvre en partenariat avec d'autres unités :

- Accompagnement à la réalisation des Objectifs de développement durable,
- Accès à l'énergie durable,
- Accompagnement des transformations structurelles en matière d'environnement.

www.ifdd.francophonie.org

Achévé d'imprimé.



INSTITUT DE LA FRANCOPHONIE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (IFDD)

56, RUE SAINT-PIERRE, 3^e ÉTAGE, QUÉBEC (QUÉBEC) G1K 4A1 CANADA

L'IFDD est un organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie.